

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES NÉGOCIATIONS AGRICOLES DU CYCLE DE
DOHA : CAS PARTICULIER DE LA REPRÉSENTATION DES SECTEURS
LAITIERS QUÉBÉCOIS ET FRANÇAIS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES - MBA RECHERCHE

PAR CAROLINE HUBER

DÉCEMBRE 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais remercier mes deux directeurs de recherche, tous deux professeurs de l'Université du Québec à Montréal. Leurs conseils et leurs implications m'ont été très précieux lors de la réalisation de ce projet. Je remercie donc Monsieur Michel Librowicz, du département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale et Monsieur Marc Banik, du département de management et technologie.

Ensuite, je tiens tout particulièrement à remercier la Chaire Philippe Pariseault et ses commanditaires la Coopération Fédérée du Québec et l'Union des Producteurs Agricoles, ainsi que la Fondation UQAM, pour le soutien financier accordé. Sans cette aide, ce mémoire ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

J'aimerais également remercier Monsieur Daniel-Mercier Gouin qui a été d'une grande aide dans l'approche méthodologique et théorique de l'étude.

Puis, bien qu'il faille garder leur nom sous silence dans le but de préserver leur anonymat, je tiens néanmoins à remercier tous les participants de l'étude qui ont bien voulu se prêter au jeu de l'entrevue.

Enfin, il me tient à cœur de remercier ma famille et mes amis qui ont su m'épauler et m'aider lors de cette aventure qu'est la rédaction d'un mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES FIGURES.....	xiv
LÉXIQUE	xvii
RÉSUMÉ.....	xviii
INTRODUCTION.....	1

PREMIÈRE PARTIE

REVUE DE LA LITTÉRATURE	6
-------------------------------	---

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE MONDIALE SOUS LE GATT ET LA NAISSANCE DES POLITIQUES LAITIÈRES	7
1.1 Le Gatt : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou « General Agreement on Tariffs Trade ».....	8
1.2 Le Canada et sa gestion de l'offre.....	12
1.2.1 Naissance de la gestion de l'offre.....	12
1.2.2 Les instruments de régulation du secteur laitier canadien	14
1.2.3 Le rôle du gouvernement fédéral canadien.....	17
1.3 La politique agricole commune européenne (PAC) et l'Organisation commune de marché (OCM) du lait et des produits laitiers	17

1.3.1	Création de la PAC et de l'OCM lait	18
1.3.2	Les instruments de régulation du secteur laitier français	20
1.4	Raisons de la mise en place de politiques laitières en Europe et au Canada	23

CHAPITRE II

BRÈVE REVUE DE THÉORIES LIBÉRALES APPLIQUÉES AU SECTEUR AGRICOLE		27
2.1	Les avantages de la libéralisation du commerce agricole	28
2.1.1	L'exploitation des avantages naturels	28
2.1.2	Le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)	29
2.2	Critiques des théories libérales appliquées à l'agriculture	31
2.2.1	La spécificité agricole	32
2.2.2	La multifonctionnalité de l'agriculture	34
2.3	Les résultats possibles de la libéralisation	36
2.3.1	Les trois arguments de la libéralisation (Voituriez 2007)	36
2.3.2	Doha promu Cycle du « développement »	39

CHAPITRE III

POLITIQUES LAITIÈRES EUROPÉENNE ET CANADIENNE SOUS L'OMC ET SOUS L'ACCORD AGRICOLE DU CYCLE DE L'URUGUAY (AACU).....		44
3.1	Les fondements de l'AACU et ses conséquences sur les politiques laitières.....	45
3.1.1	L'accès au marché	45

3.1.2	Les subventions aux exportations laitières.....	51
3.1.3	Le soutien interne et le système des boites	52
3.2	Les résultats de l'AACU	57

CHAPITRE IV

LES MARCHÉS EUROPÉEN ET CANADIEN DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS		59
4.1	Production mondiale de lait	59
4.1.1	La production et la transformation de lait au Canada	60
4.1.2	La production et la transformation de produits laitiers en Europe.....	65
4.2	Consommation mondiale de produits laitiers	68
4.2.1	Consommation de lait au Canada	69
4.2.2	La consommation de produits laitiers en Europe	70
4.3	Structure des prix mondiaux du lait	72
4.3.1	Structure du prix du lait canadien	75
4.3.2	Structure du prix du lait européen	77
4.4	Comparaison des industries laitières	79
4.5	Evolution des positions canadienne et européenne	81

CHAPITRE V

LE CYCLE DE DOHA : ÉTAT DES NÉGOCIATIONS		83
--	--	----

5.1	Les clivages de la négociation agricole	83
5.1.1	L'Europe	84
5.1.2	Le groupe de Cairns	85
5.1.3	Le G20	87
5.1.4	Le G90 : groupes ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), africains, PMA (Pays les Moins Avancés)	88
5.1.5	Le G33	88
5.1.6	Le G10	89
5.2	De Doha à Hong -Kong (2001-2005)	89
5.3	La suspension du Cycle de Doha en 2006	90
5.4	Cycle de Doha : les obstacles de sa conclusion	91
5.4.1	Quels sont les gains que l'on peut escompter de la libéralisation ?.....	91
5.4.2	Trouver un « bon accord »	94
5.4.3	Trouver un leader : Fin du duopole euro-américain	96

DEUXIÈME PARTIE

CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE.....	98
---------------------------------------	----

CHAPITRE VI

CADRE CONCEPTUEL	99
------------------------	----

6.1	Problématique	99
6.2	Objectifs	101
6.3	Le cadre conceptuel	101
6.3.1	Les niveaux de l'analyse	102
6.3.2	Les fondements de l'analyse	103
6.4	Questions de recherche	106

CHAPITRE VII

SÉLECTION DE LA MÉTHODOLOGIE	108	
7.1	Sélection de l'échantillon	110
7.2	Méthode de recueil des informations : l'entretien	110
7.3	L'instrumentation	111
7.4	L'analyse de contenu	111
7.4.1	Première étape : la retranscription des données	112
7.4.2	Deuxième étape : le codage des données	113
7.4.3	Troisième étape : traitement des données	115
7.5	Discussion des résultats	126
7.5.1	Interprétation des résultats	126
7.5.2	Vérification des résultats	127

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES	130
--	-----

CHAPITRE VIII

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES DE L'ANALYSE.....	131
--	-----

8.1 Echantillonnage	131
---------------------------	-----

8.1.1 Identification des parties prenantes	131
--	-----

8.1.2 Prise de contact	132
------------------------------	-----

8.1.3 Description de l'échantillon	132
--	-----

8.2 Méthode de recueil des données	133
--	-----

8.3 Instrumentation	134
---------------------------	-----

8.3.1 Durée de l'étude	134
------------------------------	-----

8.3.2 Plan d'entrevue	135
-----------------------------	-----

8.3.3 Enregistrement	137
----------------------------	-----

8.4 Retranscription et codage	138
-------------------------------------	-----

CHAPITRE IX

LE TRAITEMENT DES DONNÉES QUALITATIVES	139
--	-----

9.1 La catégorisation.....	139
----------------------------	-----

9.1.1 Positions officielles adoptées par les gouvernements lors des cycles de négociation de l'OMC.....	139
--	-----

9.1.2	Motivations susceptibles d'influencer les gouvernements dans leur prise de position	142
9.1.3	Les résultats attendus des négociations agricoles	148
9.2	Analyse descriptive et explicative	152
9.2.1	Première question de recherche : Comment les positions qui sont défendues lors des négociations à l'OMC sont-elles adoptées	153
9.2.2	Quelles sont les positions qui ont été retenues ?.....	169
9.2.3	Quels sont les résultats escomptés des négociations ?.....	180

QUATRIÈME PARTIE

DISCUSSION DES RÉSULTATS	189
--------------------------------	-----

CHAPITRE X

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	190	
10.1	Interprétation du premier niveau d'analyse : les motivations	190
10.1.1	Facteurs internationaux	190
10.1.2	Contexte national	193
10.1.3	L'influence des acteurs passifs	196
10.2	Interprétation du second niveau d'analyse : les positions	197
10.2.1	La position agricole adoptée par les gouvernements	197
10.2.2	La position adoptée par les gouvernements sur le secteur laitier	199
10.3	Interprétation du troisième niveau d'analyse : les résultats	200

10.3.1	Les gains de la libéralisation	200
10.3.2	La fin du Cycle de Doha par la conclusion d'un nouvel accord	204

CHAPITRE XI

VÉRIFICATION ET CONFIRMATION.....		206
11.1	Objectivité des résultats	207
11.2	Test du « si- alors »	207
11.3	Pondérer les données	210
CONCLUSION		211
ANNEXE		217
Annexe 1	Chronologie des modifications apportées à l'OCM du lait et des produits laitiers	218
Annexe 2	Lettre d'information	219
Annexe 3	Plan d'entrevue semi- dirigé; Exemple Europe	220
Annexe 4	Plan d'entrevue semi- dirigé; Exemple Canada	221
Annexe 5	Grille de codes	222
Annexe 6	Les groupes de pays à l'OMC	223
Annexe 7	Catégorisation : les citations	227
BIBLIOGRAPHIE		265

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Pages
<u>Chapitre 1</u>	
1.1 Politiques laitières canadienne et européenne	8
1.2 Production et besoins canadiens de lait de transformation	14
1.3 Mises en commun (2004-2005)	16
1.4 Motifs à la régulation du secteur laitier	24
<u>Chapitre 3</u>	
3.1 Objectif numérique pour la réduction des subventions et la diminution de la protection des produits agricoles	45
3.2 Les réductions de tarifs douaniers avec l'AACU	46
3.3 Contingents tarifaires : taux appliqués (1995)	49
3.4 Accès au marché canadien des produits laitiers	50
3.5 Les plafonds d'aide à l'exportation pour le secteur laitier européen	52
3.6 Le système des boîtes, un modèle inspiré des travaux de Mario Hébert (2002) et d'Aymeric Pontviannic, (2007).....	54
3.7 Prix d'intervention des produits laitiers et prix indicatif du lait (euro/100kg)	56
3.8 Aide directe programmée par l'accord de Luxembourg	57
<u>Chapitre 4</u>	
4.1 Production mondiale de lait de vache par région (en million de tonnes)	59

4.2	Chefs de file de l'industrie canadienne de la transformation laitière.....	63
4.3	Consommation canadienne de produits laitiers par habitant (en kg)	70
4.4	La consommation européenne de produits laitiers en 2004 (en kg par habitant).....	72
4.5	Evolution du prix du lait reçu par le producteur en monnaie constante de 1995 et prix effectif reçu	75
4.6	Le prix moyen à la production du lait de vache (euro/100kg-HT)	78
4.7	Diagnostic interne du secteur laitier et des produits laitiers.....	79
4.8	Diagnostic externe du secteur laitier et des produits laitiers.....	80
4.9	Positions de négociation à Doha en 2005	81
4.10	Evolution des positions depuis le Cycle de l'Uruguay	82
 <u>Chapitre 5</u>		
5.1	Population totale et actifs agricoles du groupe de Cairns.....	86
 <u>Chapitre 7</u>		
7.1	Création d'une grille de catégorisation.....	116
7.2	Illustration d'une grille de catégorisation.....	117
7.3	Description et explication.....	117
7.4	Différenciation des sous-questions de recherche.....	121
 <u>Chapitre 8</u>		
8.1	Composition de l'échantillon selon le sexe	133

8.2	Identification des interviewés selon la géographie.....	133
-----	---	-----

Chapitre 9

9.1	Récapitulatif de données : positions canadiennes et européennes	140
9.2	Récapitulatif de données : les motivations observées	144
9.3	Récapitulatif de données : les résultats escomptés des négociations	149
9.4	Matrice liste de contrôle : Présence des motivations (secteur laitier)	159
9.5	Matrice dynamique des sites : Les facteurs qui influencent les représentants officiels à l'OMC	166
9.6	Matrice explicative des effets : Influence des acteurs passifs	168
9.7	Matrice explicative des effets : Evaluation des positions	175
9.8	Matrice liste de contrôle : Conditions exigées pour une libéralisation de l'agriculture bénéfique	182
9.9	Liste de contrôle : Conditions pour un nouvel accord prochainement	185

Chapitre 10

10.1	Motifs à la régulation ou à la non régulation du secteur laitier	194
10.2	Positionnement des différents gouvernements	198

Chapitre 11

11.1	Test du « Si- Alors »	208
11.2	Pondération des données.....	210

LISTE DES FIGURES

Figures	Pages
<u>Chapitre 1</u>	
1.1 Ententes sur la mise en commun du lait au Canada	16
1.2 Utilisation du beurre et du lait grâce aux aides à l'écoulement sur le marché intérieur de l'Union européenne (2004)	23
1.3 Explication du choix des politiques agricoles laitières	26
<u>Chapitre 2</u>	
2.1 Exemple des possibilités de production (hypothèse de spécialisation).....	28
2.2 Quantité totale de biens obtenue pour les scénarios « avec » et « sans » échange.....	29
2.3 Demande élastique	33
2.4 Demande inélastique	33
2.5 Arguments et contre arguments de la libéralisation	43
<u>Chapitre 3</u>	
3.1 Explication du contingent tarifaire.....	48
3.2 Traitement des subventions agricoles à l'OMC depuis l'Uruguay Round, le phénomène du « box shifting » (LEGRIS, DESRIERTS, BUTAULT et al., 2007)	55
3.3 Explication du choix des politiques agricoles laitières	58

Chapitre 4

4.1	Parts de marché des entreprises canadiennes dans le secteur de la transformation laitière	63
4.2	Balance commerciale canadienne des produits laitiers (en millions de \$).....	64
4.3	Balance commerciale européenne (UE à 15) des produits laitiers (en millions d'euros)	67
4.4	L'évolution de la consommation de lait au Canada	69
4.5	Consommation humaine apparente de laits liquides en Europe (kilos par habitant)	71
4.6	Evolution des cours mondiaux des produits laitiers	72
4.7	Part du producteur sur le prix à la consommation en pourcentage (2004)	73
4.8	Evolution du prix du lait perçu par le producteur en monnaie constante de 1995 et prix effectif perçu	74
4.9	Prix moyen du lait au producteur : exemple du revenu obtenu de l'entente de mise en commun de tout le lait	76
4.10	Le prix moyen à la production du lait de vache (euros/100kg-HT)	77

Chapitre 5

5.1	Les trois clivages de la négociation agricole.....	84
5.2	Cartographie des Pays les Moins Avancés	88
5.3	Evolution des secteurs laitiers canadien et européen au travers des cycles de négociations de l'Organisation mondiale du commerce.....	97

Chapitre 6

6.1	Cible géographique de l'étude.....	100
-----	------------------------------------	-----

6.2	Cadre conceptuel : le secteur laitier dans le processus de négociation commerciale à l'OMC	105
-----	--	-----

Chapitre 7

7.1	Positionnement scientifique de la recherche.....	109
7.2	Raisonnement inductif et raisonnement déductif.....	109
7.3	Étapes de l'Analyse de Contenu des données qualitatives (Andreani et Conchon, 2005)	112
7.4	Interaction entre format de présentation et texte analytique (Miles et Huberman, 1994).....	120
7.5	Structure méthodologique de l'étude	129

Chapitre 9

9.1	Diagramme événements- états : Contexte agricole international dans lequel se poursuivent actuellement les négociations	155
9.2	Relevé d'événements : Occasions offertes à la France et au Québec d'exprimer leur position	163
9.3	Diagramme contextuel avec partage des positions	171
9.4	Diagramme événements- états avec séquence temporelle : Position sur le secteur laitier	173
9.5	Diagramme causal : Expliquer les positions adoptées	179
9.6	Diagramme de causalité : Effets de la libéralisation	187

Chapitre 10

10.1	Les trois clivages de la négociation agricole (Pontivianne, 2007)	199
------	---	-----

LEXIQUE

AACU : Accord agricole du Cycle de l'Uruguay

AAM : Accès aux marchés

CEI : Communauté des Etats indépendants

CT : Contingent tarifaire

FMI : Fonds monétaire international

GO : Gestion de l'offre

OCM : Organisation commune de marché

OMC : Organisation mondiale du commerce

PAC : Politique agricole commune

PECO : Pays d'Europe centrale et orientale

PED : Pays en développement

PMA : Pays les moins avancés

QMM : Quotas de mise en marché

SE : Subvention à l'exportation

SI : Soutien interne

RÉSUMÉ

Cette étude cherche à comprendre comment un secteur agricole particulier évolue dans le contexte de libéralisation actuellement conduit par les négociations du Cycle de Doha. Nous avons choisi le secteur laitier car il nous semblait riche de sens pour les deux sites de l'étude : le Canada et l'Union européenne. Mais l'étude terrain permet également d'analyser deux cas intra-sites : le Québec et la France. Cette recherche se fixe trois objectifs principaux : (1) Le premier est de découvrir les motivations qui poussent un pays à adopter telle ou telle position lors de négociations ; (2) Le second est de connaître les positions actuellement défendues à Genève sur la libéralisation de l'agriculture et notamment sur le secteur laitier ; (3) Le troisième est de découvrir quels sont les résultats escomptés par les différentes parties. La méthode d'analyse de données est qualitative, elle est basée sur une série de huit entretiens semi-dirigés. L'analyse de contenu a été sélectionnée, elle suit une progression analytique, ce qui signifie que nous allons de la description à l'explication. La comparaison du Canada et de l'Union européenne tout le long du processus de négociations nous a permis d'élaborer dix propositions qui pourront être généralisées grâce à de nouvelles recherches. A la lumière des motivations et des positions découvertes, elles stipulent qu'une protection nulle du secteur agricole est difficilement envisageable. Enfin, à la vue des résultats escomptés elles exposent certaines conditions qui devraient permettre de conclure le Cycle le Doha.

MOTS CLEFS :

OMC, CYCLE DE DOHA, CYCLE DE L'URUGUAY, LIBÉRALISATION, SECTEUR LAITIER, GESTION DE L'OFFRE, PAC, OCM DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS, ACCORD SUR L'AGRICULTURE, SOUTIEN INTERNE, SOUTIEN EXTERNE, ACCÈS AUX MARCHÉS, DÉVELOPPEMENT.

INTRODUCTION

Les produits agricoles et alimentaires ne sont pas des marchandises comme les autres : leur prix est celui de la vie et, en dessous d'un certain seuil, il est celui de la mort (Mazoyer, 1998).

La moitié des habitants de la terre vit de l'activité agricole, toutefois il s'agit essentiellement de populations pauvres, de pays dits « en développement », et qui souffrent de la faim. C'est dans ce contexte, que l'actuel cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce, le Cycle de Doha, s'est ouvert en 2001, avec comme principale priorité le « développement des pays pauvres ». Or, depuis 2006, la situation s'est aggravée, les marchés mondiaux ont connu une importante hausse des cours des matières premières agricoles (+ 287% pour le blé, + 149% pour le maïs et + 129% pour le soja) et en 2008, la flambée des prix de denrées alimentaires comme le riz, le lait ou les pâtes ont pénalisé tous les pays, développés ou non. Ce phénomène mondial a été qualifié de « tsunami potentiel » pour les Africains par le Commissaire européen au développement et à l'action humanitaire Louis Michel (2008), la situation alimentaire mondiale est de plus en plus critique pour de nombreuses populations défavorisées.

Pour permettre le développement des pays pauvres, les négociations à l'OMC visent depuis plusieurs années à approfondir le mouvement de libéralisation des échanges. Car selon les théories néoclassiques qui ont influencé l'OMC, les subventions internes et/ou à l'exportation entraînent des effets de distorsion de la concurrence sur les marchés internationaux. Les pays pauvres sont alors inondés de produits subventionnés qu'ils ne peuvent concurrencer et les barrières tarifaires, qui protègent les marchés des pays développés, les empêchent d'exporter leurs propres produits. La protection des marchés agricoles accentue le niveau de pauvreté des pays les moins avancés. C'est dans cette logique libérale que le secteur agricole est entré

sur le terrain des négociations internationales avec le Cycle de l'Uruguay¹ en 1986. Aujourd'hui, l'agriculture est devenue le sujet central des négociations et la conclusion du Cycle de Doha ne semble pas être possible sans un accord sur l'agriculture.

Toutefois, la libéralisation totale du secteur agricole ne fait pas l'unanimité et les arguments libéraux sont régulièrement remis en question. Selon certains économistes les producteurs des pays en développement seraient en réalité exclus des bénéfices de l'ouverture des échanges internationaux et en subiraient même les méfaits comme la volatilité des prix qui rend vulnérables les producteurs, incapables de s'assurer contre les risques. De récentes études, publiées par des institutions comme le Cepii ou la Banque mondiale démontrent également que le Cycle de Doha ne bénéficierait pas comme prévu aux pays les plus pauvres.

La libéralisation de l'agriculture et son lien avec le développement est un sujet délicat qui oppose les économistes et qui soulève dans tous les pays le dilemme suivant : Quelle position faut-il adopter vis-à-vis de la libéralisation agricole ? Car, si la lutte contre la famine et la pauvreté est un des enjeux des négociations à l'OMC, ne perdons pas de vue que lors de ces rencontres il s'agit avant tout pour chaque pays de défendre ses propres intérêts. L'objectif final pour chaque gouvernement étant que les nouvelles règles du commerce international produisent le plus de bénéfices et le moins d'impacts négatifs possible à l'intérieur de leurs propres frontières. Les sujets de discordes sont nombreux et les 152 pays membres de l'OMC peinent à se mettre d'accord sur la question agricole. Ceci nous amène à la déduction suivante : Si l'issue des négociations agricoles est déterminante pour l'avenir des pays en développement, il n'en reste pas moins que l'agriculture constitue un secteur important pour les pays développés, qui continuent de défendre leurs propres intérêts.

Chaque pays est conduit par ses propres motivations, celles-ci peuvent être d'ordre économique, mais aussi politique, social, culturel ou encore idéologique. Prendre position à

¹ Il s'agit du huitième et du plus long cycle de négociations commerciales multilatérales du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Lancé en septembre 1986 à Punta del Este en Uruguay, il s'achève au mois d'avril 1994 par la signature à Marrakech de l'Acte qui institue l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que par celle de nombreux accords sectoriels, notamment celui sur l'agriculture.

l'intérieur des négociations implique beaucoup pour un gouvernement, car ces choix auront un impact à la fois au niveau international mais également au sein du pays. Les gouvernements doivent en effet justifier leurs décisions et leurs répercussions à tout le secteur agricole, ce qui implique les entreprises, les travailleurs mais aussi les consommateurs. Des choix d'autant plus difficiles à faire que les résultats d'une libéralisation totale du secteur sont encore incertains.

Plusieurs auteurs comme Ingersent, K.A., Rayner, A., & Hine, R. (1994) ou encore Boisson, L. (1994), ont étudié les positions adoptées par différents gouvernements sur la question de la libéralisation de l'agriculture à l'OMC. Toutefois, ces ouvrages considèrent les périodes avant, pendant et après l'Uruguay Round et peu nombreuses sont les études qui s'attachent aux positions défendues à l'intérieur du cycle de négociation de Doha.

La présente étude se concentre sur des espaces géographiques précis et sur une filière agricole spécifique, afin d'apporter des limites nécessaires à une recherche qui pourrait prendre des proportions démesurées si tel n'était pas le cas. Nous avons choisi de nous concentrer sur le Canada et l'Europe avec les cas particuliers du Québec et de la France. La raison de ce choix repose sur les critères suivants :

- L'Europe et le Canada font partie des « grands joueurs » (Ingersent, K.A., 1994)
- L'Union européenne comme les Canadiens ont jusqu'alors choisi de réglementer leur secteur laitier (Gouin, 2000) ;
- Au Québec ainsi qu'en France, il existe un réel attachement pour l'agriculture et pour la filière laitière en particulier (Barthélemy et David, 1999) ;
- Les deux territoires sont francophones ce qui permet d'éviter les biais de traduction ;
- Le Québec et la France sont représentés indirectement lors des négociations à l'OMC.

Notre but est de comparer les positions adoptées par les différents gouvernements sur le sujet de la libéralisation agricole et plus particulièrement à l'égard du secteur laitier. Nous verrons

quelles sont les motivations qui les y ont amenés et comment les intérêts du Québec et de la France sont représentés au travers des positions adoptées par le Canada et l'Europe.

Nous avons découvert que les auteurs s'attachant à déterminer les positions de différents joueurs à l'OMC estiment tous que cet objectif doit être poursuivi par l'étude des trois piliers de l'accord agricole du Cycle de l'Uruguay (AACU) : (1) Le soutien interne ; (2) le support externe ; (3) l'accès aux marchés (Boisson, 1994). C'est donc suivant cette méthode, à partir des trois volets habituels de la négociation, que nous structurerons nos recherches, pour découvrir quelles sont les différentes positions défendues. Toutefois, les négociations étant toujours en cours à l'heure où cette recherche s'achève nous n'avons pas la prétention de déterminer quels seront les termes d'un accord final s'il devait être conclu.

“Academics love to engage in such speculations, but they cannot predict political decisions because they are inherently unpredictable” (Tangemann, 2001).

Cette investigation ne serait toutefois pas complète si les motivations qui justifient ces positions n'étaient pas étudiées tout comme les conséquences de celles-ci sur un éventuel accord agricole. Concernant les cycles de négociation, rappelons que les contrées du Québec et de la France étant respectivement, une province du Canada et un État membre de l'Union européenne, ne négocient pas directement à l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, cet état de fait ne les empêche pas de posséder une opinion et de défendre une position sur la question de la libéralisation de l'agriculture. Nous trouvons intéressant de comprendre comment le Québec et la France se sentent représentés à l'Organisation mondiale du commerce. C'est à ces questions que cette étude, de type exploratoire, tentera d'apporter le plus grand nombre possible d'éléments de réponse.

Notre première partie, la revue de la littérature, a pour objectif de représenter le contexte agricole international mais aussi le contexte agricole du Canada et de l'Union européenne. Nous nous concentrons quand cela nous est possible sur le marché du lait et des produits laitiers. La réglementation de ces marchés agricoles a évolué au fil du temps mais parallèlement ils ont aussi été affectés par des événements de tout ordre (politique, économique, social). Pour faciliter la découverte des marchés laitiers internationaux, canadiens et européens nous avons décidé d'organiser notre revue de la littérature de façon

chronologique afin qu'elle soit la plus représentative et la plus compréhensible possible pour le lecteur. La première partie représente donc une mise en contexte indispensable qui conduira le lecteur à la problématique de notre recherche. Dans un premier temps nous réaliserons un « retour dans le passé », sous le régime du GATT, quand l'agriculture n'était pas encore au cœur des négociations internationales. Nous observerons dans quel contexte les politiques laitières européenne et canadienne ont été créées (Chapitre 1). Puis, nous étudierons comment les doctrines libérales, sur lesquelles reposent les négociations commerciales, s'appliquent au secteur agricole. Mais, dans ce même chapitre, nous relaterons aussi les critiques qui ont été apportées à ces théories (Chapitre 2). Ensuite, nous verrons quelles sont les modalités de l'accord de l'Uruguay Round, avec ses répercussions sur les politiques laitières européenne et canadienne (Chapitre 3). Puis, nous étudierons l'évolution des industries laitières canadienne et européenne dans ce nouveau contexte plus « libéral » (Chapitre 4). Enfin, nous concluons notre revue de la littérature avec le Cycle de Doha (Chapitre 5). Le but de cette première partie est d'apporter un certain nombre d'éléments théoriques, contextuels, historiques et même légaux, afin d'établir les bases nécessaires à la compréhension et à l'analyse de notre sujet d'étude. La seconde partie établit le cadre conceptuel et le choix de notre méthodologie. Ensuite la troisième partie composée des chapitres 8 et 9 est consacrée à l'analyse des données (la catégorisation et les analyses descriptives et explicatives). La quatrième partie nous permet enfin de discuter les résultats au travers de deux chapitres clés : l'interprétation de résultats et leurs vérifications (Chapitres 10 et 11).

PREMIERE PARTIE

REVUE DE LA LITTERATURE

En 2006, l'Union européenne était le premier importateur de produits agricoles au monde avec 433,66 milliards de dollars et le Canada était en cinquième position avec 23,95 milliards de dollars derrière les États-Unis, le Japon et la Chine. L'Union européenne est aussi le premier exportateur de produits agricoles au monde avec 405,25 milliards et le Canada se trouve à la 3^{ème} place, avec 44,23 milliards de dollars, juste derrière les États-Unis. Ces deux grands acteurs agricoles mondiaux se sont engagés à participer à la libéralisation de l'agriculture en signant l'Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay. Depuis, leurs politiques agricoles ont été ajustées afin de respecter les termes de cet accord. Pour introduire cette première partie nous avons tout d'abord choisi de présenter les marchés agricoles sous le régime du GATT (chapitre 1) afin de comprendre dans quel contexte les politiques agricoles ont émergé.

CHAPITRE I

L'AGRICULTURE MONDIALE SOUS LE GATT ET LA NAISSANCE DES POLITIQUES LAITIÈRES

La spécificité économique du secteur agricole est forte, elle l'est encore plus dans l'industrie laitière (Manchester 1983 pp.3-6). D'une part les unités de production sont nombreuses et d'autre part des facteurs externes incontrôlables, comme les maladies ou les intempéries, peuvent affecter les cycles de production. De plus, les propriétés particulières du lait en conditionnent la production, la transformation et le commerce. Au Canada et en Europe, pour obtenir une production laitière efficace, les investissements sont importants et la planification est nécessaire, c'est pourquoi une réelle stabilité des marchés et des revenus a très vite été exigée par les professionnels. Le Canada a alors mis en place le système de gestion de l'offre (GO), et l'Europe s'est attribuée une politique agricole commune (PAC), qui comprend une organisation commune de marché (OCM) du lait et des produits laitiers. Ces deux systèmes disposent d'outils très proches, dans les deux cas ils comprennent une planification de la production, des mesures sur les prix et des importations réglementées (voir tableau 1.1).

Tableau 1.1 Politiques laitières canadienne et européenne

Nom du système	CANADA (Québec)	EUROPE (France)
	Gestion de l'offre	OCM du lait
Outils	Prix à la production Importation prévisible Planification de la production (quotas)	Prix garantis Mesures aux importations et aux exportations Quotas laitiers Aides à l'écoulement sur le marché intérieur

1.1 Le GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou « *General Agreement on Tariffs and Trade* »

En 1947, le GATT est mis en place à Genève, dans le but de créer un cadre réglementaire aux échanges internationaux. Il se fonde sur trois principes (qui constituent également la base de l'OMC) :

- 1) La **non discrimination** : elle repose sur deux clauses qui sont la « nation la plus favorisée » (Article I) et la clause du « traitement national » (Article II). La première stipule que tout avantage commercial qui est accordé à un membre doit être appliqué à l'ensemble des pays signataires de l'accord. La seconde signifie que les produits importés et les produits domestiques ne doivent pas être traités différemment.
- 2) La **réciprocité** (Article II et XXVIII) : elle établit qu'un pays qui bénéficie d'un avantage commercial qu'un autre pays lui a concédé doit accorder à ce pays un avantage « équivalent ». C'est la logique du « donnant-donnant », l'accent est mis sur le développement des exportations et l'ouverture des marchés est représentée comme une « concession » nécessaire au fonctionnement du système.
- 3) La **transparence** : elle stipule que les droits de douanes sont les outils de protection aux frontières les plus lisibles notamment en permettant une base de négociation claire.

Ces trois principes donnent donc la logique suivante au commerce multilatéral actuellement en place : si un pays veut se protéger il peut le faire mais cette protection doit être transparente (utilisation des droits de douane), le processus des négociations est pour sa part basé sur la logique du « donnant-donnant », c'est-à-dire qu'à chaque nouvelle ouverture de marché domestique devra correspondre une offre d'ouverture d'un marché étranger.

Dans un premier temps, les créateurs du GATT ont décidé de se concentrer sur la réduction des droits de douane « industriels », l'agriculture considérée comme étant un sujet sensible fut laissée à l'écart, afin de ne pas mettre en péril la pérennité de cette jeune structure. Le secteur agricole n'était toutefois pas exclu des négociations, comme on entend souvent le dire, mais il faisait l'objet de larges dérogations aux règles du droit commercial multilatéral (Pontvianne, 2006).

Du point de vue des dispositions légales, l'agriculture est un secteur "normal" du GATT, ceci même avant 1994. L'ensemble des textes du GATT faisant autorité depuis des décennies s'applique à tous les biens, et les produits agricoles en font évidemment partie. Les principes fondamentaux du GATT et tous les articles qui en découlent sont pleinement applicables à l'agriculture. Le leitmotiv que "l'agriculture n'avait pas été intégrée au GATT" avant l'Uruguay Round n'était pas formellement vrai. L'"ancien" GATT comportait seulement deux importantes dispositions spécifiques à l'agriculture qui exemptaient ce secteur des sanctions applicables au reste du commerce. Il s'agissait de l'article XI:2(c)(i) sur les restrictions quantitatives et l'article XVI:3 sur les subventions aux exportations. (Tangermann, 2001)

Concrètement l'Article XI:2(c)(i) n'a pas eu d'importance réelle sur le commerce international, il stipule l'élimination générale des restrictions quantitatives mais permet l'exception agricole.

Article XI:2 : Les dispositions du paragraphe premier du présent article ne s'étendront pas aux cas suivants :

- (c) Restrictions à l'importation de tout produit de l'agriculture ou des pêches, quelle que soit la forme sous laquelle ce produit est importé, quand elles sont nécessaires à l'application de mesures gouvernementales ayant pour effet :
- (i) De restreindre la quantité du produit national similaire qui peut être mise en vente ou produite ou, à défaut de production nationale importante du produit similaire, celle

d'un produit national auquel le produit importé peut être substitué directement. (GATT, 1947)

Aux États-Unis une dérogation à cet article, pourtant jugé non-contraignant, a été obtenue en 1955 : le « waiver ». Elle permettait aux États-Unis, et à eux exclusivement, de protéger un marché agricole s'il était en difficulté. Bien entendu cette exception a occupé les instances de règlement des différends (Josling, Tangermann et Warley, 1996 ; Hudec, 1998), mais en pratique elle n'a pas eu d'effets particuliers sur l'agriculture sous l'ancien GATT. Pour l'Article XVI:3 les choses sont différentes. L'Article XVI du GATT est divisé en deux sections : la section A, qui concerne les subventions « en général » et la section B, qui pose des dispositions additionnelles relatives aux subventions à l'exportation. L'Article XVI:3 qui se trouve dans la section B exclut l'agriculture de ces interdictions générales sur les subventions à l'exportation.

Article XVI

3. En conséquence, les parties contractantes devraient s'efforcer d'éviter d'accorder des subventions à l'exportation des produits primaires. Toutefois, si une partie contractante accorde directement ou indirectement, sous une forme quelconque, une subvention ayant pour effet d'accroître l'exportation d'un produit primaire en provenance de son territoire, cette subvention ne sera pas octroyée d'une façon telle que ladite partie contractante détiendrait alors plus qu'une part équitable du commerce mondial d'exportation dudit produit, compte tenu des parts détenues par les parties contractantes dans le commerce de ce produit pendant une période représentative antérieure ainsi que de tous facteurs spéciaux qui peuvent avoir affecté ou qui peuvent affecter le commerce en question. (GATT, 1947)

Naturellement cette exception a longtemps et largement été utilisée et les pays ont pu conserver leur politique commerciale sans être inquiétés.

Cette exception agricole a vraiment contribué à faire de l'agriculture un cas spécial sous l'«ancien» GATT. En simplifiant, on peut dire que le GATT jusqu'à la conclusion de l'UR avait une seule disposition qui était réellement spécifique à l'agriculture : l'Article XVI:3. (Tangermann, 2001, p.18)

Mais dans les années quatre-vingt le « marché » connaît un retour en grâce comme représentant le meilleur système pour une distribution équitable des richesses (nous y reviendrons dans le chapitre II). Alors comment tenir l'agriculture écartée des disciplines du GATT plus longtemps, quand elle constitue un secteur « primaire » pour une très grande majorité de pays à travers le monde ?

Des critiques ont commencé à se faire entendre : les subventions à l'exportation perturbaient les cours, les subventions internes aboutissaient à la surproduction en Europe et ailleurs, et la protection aux frontières reposait souvent sur des dispositifs moins transparents que les droits de douane. Les États-Unis, mais aussi certains pays en développement (Brésil, Argentine, Thaïlande...) ont alors demandé l'inclusion de l'agriculture dans les disciplines du GATT (Croome, 1995). C'est ce qui a été concédé par les autres grands pays industrialisés en 1986, lors du lancement du cycle de l'Uruguay, en contrepartie de l'inclusion d'autres sujets d'intérêt pour eux. (Aymeric Pontvianne, 2006, p.123-124)

Il a donc été convenu en 1986, lors du lancement du Cycle de l'Uruguay à Punta Del Este, que l'agriculture serait incluse dans les disciplines du GATT, mais à condition que d'autres sujets comme les services et la propriété intellectuelle soient aussi traités, ce que les pays en développement refusaient jusqu'alors. Après leur décolonisation les pays en développement (PED) commencèrent à adhérer au GATT en grand nombre, ce qui fit d'eux des acteurs commerciaux à part entière capables d'exprimer leurs revendications et de défendre leurs intérêts. Cette participation plus offensive aux négociations est marquée la même année par l'émergence du groupe de Cairns. Ce groupe n'est pourtant pas exclusivement constitué de pays en développement puisque le Canada, l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande en font parties.

Cependant, il est important de constater que les grands paramètres agricoles du Cycle de l'Uruguay furent finalement fixés par l'Europe et les États-Unis principalement, et cela lors des accords de Blair House en 1992, on parle de « duopole euro-américain », nous reviendrons sur ce duopole États-Unis/Union européenne dans le dernier chapitre.

Ainsi, on constate que sous le régime du GATT les pays signataires de l'accord pouvaient élaborer des politiques agricoles sans réelles contraintes.

1.2 Le Canada et sa gestion de l'offre

La gestion de l'offre canadienne est le mécanisme par lequel les producteurs de lait, mais aussi de volailles et d'œufs, ajustent leur production dans le but de répondre au mieux aux besoins des consommateurs. Ces productions sont majoritairement destinées au marché intérieur, cette politique agricole ne possède donc pas d'effets de distorsion sur les marchés mondiaux. Dans la province de Québec les secteurs agricoles sous gestion de l'offre représentent plus de 42,5% des recettes agricoles totales. Dans la littérature on retrouve quatre objectifs qui motivent l'intervention du gouvernement canadien dans le secteur agricole :

Les motifs économiques (imperfections de marché, immobilité des ressources, risques, externalités, biens publics, politiques macro-économiques); les motifs socio-économiques (équité, parité); les motifs politico-économiques (autosuffisance, occupation du territoire, développement régional); les motifs politico-idéologiques (nationalisme et survivance, contrôle économique, langue, religion). (Doyon et al., 2001, p.82)

1.2.1 Naissance de la gestion de l'offre

Le système de gestion des approvisionnements en lait date du début des années 1970, il a été mis en place dans le but de régler les problèmes d'instabilité des marchés, l'offre incertaine et les fluctuations des revenus des producteurs qui étaient récurrentes depuis les années 1950. Ce sont les producteurs eux-mêmes, qui ont exigé la mise en place de plans de commercialisation coordonnés et d'offices nationaux de mise en marché. Cette requête aboutit en 1966 à la création de la Commission Canadienne du Lait (CCL). Le lobby des producteurs sur le gouvernement fédéral commençait : « *“Dairy producers” associations lobbied for regulatory interventions mainly in terms of interprovincial trade barriers and national import quotas.* » (Veeman, 1988)

L'industrie laitière est de cette façon devenue la toute première au Canada à posséder un régime national de gestion de l'offre. Le système de gestion des approvisionnements repose sur trois piliers qui revêtent tous la même importance : (1) la planification de la production ; (2) les importations prévisibles ; (3) les prix à la production.

1.2.1.1 La planification de la production

Afin de répondre de manière satisfaisante à la demande des consommateurs en lait et en produits laitiers, les producteurs planifient la production afin de garantir aux consommateurs un approvisionnement régulier et de qualité. Les prix sont stabilisés du producteur au consommateur, car l'offre est équilibrée par rapport à la demande.

1.2.1.2 Importations prévisibles

Pour pouvoir planifier la production sans créer de surplus, les producteurs doivent connaître le niveau des importations de produits laitiers. Pour ce faire, une quantité prédéterminée de produits laitiers est importée au Canada tous les ans en franchise de droit et un tarif plus élevé est ensuite appliqué pour les importations supplémentaires. Grâce à l'Article XI:2(c)(i) du GATT, dont nous avons parlé précédemment, « la mesure de quotas d'importation était renforcée, car ledit article autorisait un pays à protéger son marché domestique par l'imposition de quotas d'importation sur les marchandises en question, aussi longtemps que cette mesure était couplée avec des restrictions de l'offre domestique ». (Rinfret, 1993) [Notre traduction] Pour Barichello (1984) les quotas laitiers permettaient d'atteindre six objectifs différents:

Quotas on both domestic milk production and dairy product imports were introduced with the following multiple objectives in mind (1) higher and more stable revenues to producers against the argument of weak producers' bargaining position in face of oligopoly at the wholesale level, (2) minimal government costs since surplus milk are greatly reduced, (3) stable milk supply, (4) maintenance of the milk industry size, (5) maintenance of family-sized farms by slowing down adjustments towards larger farms, and (6) distributional equity to some extent across individuals and regions. (Barichello, 1984)

1.2.1.3 Prix à la production

Chaque année on compare les prix du lait à la ferme aux coûts de production, de main d'œuvre, d'investissement et à d'autres indices de marché, afin de pouvoir les régler. Les prix sont alors fixés de telle façon à ce que le producteur puisse faire face à ses divers coûts de production.

1.2.2 Les instruments de régulation du secteur laitier canadien

1.2.2.1 Plan national de commercialisation de lait

Le premier plan global de commercialisation du lait fut implanté en 1970, sa plus importante fonction est de définir, à l'aide d'une formule, le niveau cible que la production nationale canadienne peut atteindre, on parle de : quota de mise en marché (QMM). Il prévoit ensuite la part du QMM de chaque province.

1.2.2.2 Quota de mise en marché (QMM)

Le quota de mise en marché est la cible que doit atteindre la production canadienne de lait de transformation. Ce quota est continuellement sous surveillance et peut faire l'objet de réajustements dans le but de mieux refléter les fluctuations de la demande canadienne² comme nous l'indique le tableau 1.2.

Tableau 1.2 Production et besoins canadiens de lait de transformation (en millions d'hectolitres)

Année	Total du QMM	Besoins canadiens	Production
2006-2007	49,6	50,09	48,6
2005-2006	48,4	47,8	48,7
2004-2005	49,9	49,0	49,9
2003-2004	49,8	49,0	50,2
2002-2003	48,7	48,8	47,2
2001-2002	45,6	46,1	47,2
2000-2001	46,4	46,0	47,1

Source : Commission canadienne du lait, « Quota de mise en marché ». *Gestion de l'offre*. < <http://www.cdc.ca> >. Consulté le 20 août 2007.

² La demande canadienne est composée de l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs et des exportations planifiées de produits laitiers de transformation.

1.2.2.3 Soutien des prix

La Commission Canadienne du Lait (CCL) est chargée d'établir les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix de soutien sont utilisés comme base par les agences et offices provinciaux de mise en marché pour fixer le prix que doivent payer les transformateurs pour le lait qu'ils utiliseront ensuite pour produire le beurre, la poudre de lait écrémé, les fromages, les yaourts, la crème glacée etc.

1.2.2.4 Mise en commun

Dans le but de se protéger au mieux des risques financiers liés à l'évolution des marchés intérieurs, les producteurs laitiers ont recours aux ententes de mise en commun.

▀ Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En 1995, un programme de permis des classes spéciales de lait est établi, le lait de transformation est ainsi vendu à des prix concurrentiels et fluctuant, en fonction de l'utilisation finale de celui-ci. Tous les producteurs laitiers des provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait se partagent les recettes des ventes de lait des classes spéciales, grâce à l'entente sur la mise en commun des revenus du lait.

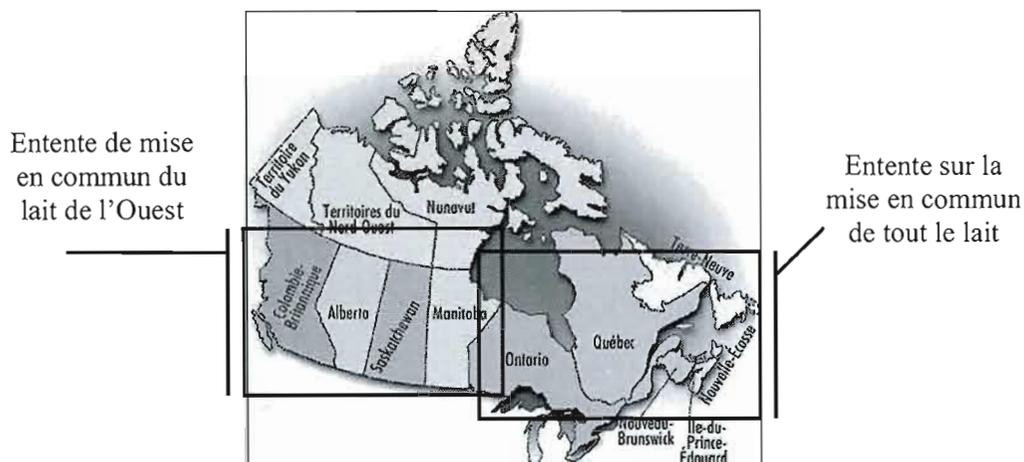
▀ Entente sur la mise en commun de tout le lait

En 1996, six provinces sont allées plus loin en décidant de mettre en commun les revenus de toutes les ventes de lait (consommation + transformation), les coûts de transport ainsi que les frais d'écémage. Elles sont aujourd'hui au nombre de cinq (le Manitoba s'étant retiré de l'entente), il s'agit de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince Édouard (Figure 1.1).

▀ Entente de mise en commun du lait de l'Ouest

En 1997, les quatre provinces de l'Ouest : le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique ont également établi un système de mise en commun de tout le lait (Figure 1.1).

Figure 1.1 : Ententes sur la mise en commun du lait au Canada



Grâce aux ententes sur la mise en commun du lait les producteurs canadiens ne sont pas mis en concurrence, ils perçoivent tous le même prix (tableau 1.3) et surtout bénéficient de revenus décents.

Tableau 1.3 : Mises en commun (2004-2005)

	Production de lait de consommation (millions hl)	Production de lait de transformation (millions hl)	Prix pondéré au producteur (\$/hl)
Mise en commun de tout le lait	21,8	40,7	64,08
Mise en commun du lait de l'Ouest	9,4	9,2	63,69

Source : Commission canadienne du lait. *Gestion de l'offre*. < <http://www.cdc.ca> >. Consulté le 20 août 2007

1.2.3 Le rôle du gouvernement fédéral canadien

Dès 1890, le gouvernement commence à jouer un rôle actif dans l'industrie laitière avec la nomination du premier Commissaire du lait du Dominion³. Des politiques et des programmes visant à soutenir l'industrie laitière vont ensuite se succéder jusqu'à la création en 1966 de la Commission canadienne du lait. Par son établissement, le gouvernement canadien confirmait son engagement envers le soutien d'une industrie laitière saine et viable au Canada.

1.3 La Politique agricole commune européenne (PAC) et l'Organisation commune de marché (OCM) du lait et des produits laitiers

A l'époque de la création de la Communauté européenne en 1957, les gouvernements d'Europe considéraient qu'il n'était pas judicieux, en vertu de la nature de la production agricole, de laisser ce secteur soumis au libre jeu du marché. Car les aléas de la production agricole liés à de nombreux facteurs (climat, nombre important d'intervenants, coût du stockage) affectaient les producteurs tout autant que les consommateurs (fluctuation du niveau de la production, variation importante des prix). En fait la protection de l'agriculture en Europe remonte à la fin du 19^{ème} siècle en réponse à une chute des prix des produits agricoles à travers le monde comme nous l'explique l'auteur Koning :

L'arrivée des nouveaux chemins de fer et des navires à vapeur a fortement abaissé les prix des importations des pays éloignés. Les ports européens étaient submergés des céréales venues des zones tempérées d'autres continents où ces nouvelles opportunités d'exportation conduisaient à une explosion de l'activité de mise en valeur des terres. Au même moment, l'expansion de l'industrie chimique a eu pour effet de créer les engrais chimiques à bas prix qui ont augmenté les rendements en Europe même. Alors que ces développements faisaient monter l'offre globale de produits agricoles, d'autres développements freinaient la hausse de la demande. En particulier, l'électricité, les

³ Un dominion est un mot d'origine anglaise qui désignait, jusqu'en 1948, un État autonome de l'Empire britannique. Le Canada a cessé d'être considéré comme une colonie suite à la Conférence impériale de 1907, il est alors devenu un dominion, c'est-à-dire un État qui acquiert de l'autonomie sur le plan de la politique intérieure mais qui demeurent toutefois membre de l'Empire.

moteurs à combustion interne et les fibres textiles artificielles ont eu pour effet que les énergies fossiles ont réduit la demande des matières premières et des sources d'énergie d'origine agricole. Plutôt qu'un excès de la demande sur l'offre, qui avait été habituel jusque là, la hausse de l'offre faisait face maintenant à une hausse moindre de la demande. Le résultat a été la surabondance des produits agricoles sur les marchés mondiaux, ce qui a entraîné des chutes successives des prix agricoles internationaux. (Koning, 2006, p.2)

C'est pourquoi nombreux sont les pays européens à s'être dotés d'une politique agricole. Les pays membres fondateurs de la Communauté européenne décidèrent ensuite de coordonner ces politiques agricoles nationales, d'où la mise en place de la Politique Agricole Commune.

1.3.1 Création de la PAC et de l'OCM lait

La politique agricole commune de l'Union européenne est née dans un contexte d'après-guerre, l'Europe était alors tributaire des importations de produits agricoles étrangers. Les pays européens étaient affaiblis et leur productivité était moindre, notamment par rapport à celle des États-Unis, ce qui rendit à l'époque l'augmentation des importations inéluctables. Afin d'accroître le niveau d'autosuffisance alimentaire de la Communauté Economique Européenne (CEE), les 6 pays fondateurs qui sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas, décidèrent de se doter d'un nouvel outil : la Politique Agricole Commune (PAC). Les raisons de sa création étaient avant tout socio-économiques, l'agriculture apparaissait alors comme un secteur essentiel (occupant 22 % de la population active et représentant 10 % du PIB) et il fallait assurer l'indépendance alimentaire de l'Europe, afin qu'elle ne connaisse plus de grave pénurie comme celle qui avait sévit après la guerre. Mais par l'unité socio-économique c'est aussi l'unité sociopolitique que les fondateurs cherchaient à atteindre, il s'agissait en effet d'éviter une Troisième Guerre mondiale. L'auteure Ellis nous confirme les motivations qui ont amené à la création de la PAC :

Mise en place en 1962, la PAC fut conçue pour aborder les problèmes auxquels se trouvèrent confrontés les six membres d'origine de la Communauté européenne à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Elle visait à encourager la production de denrées alimentaires et le développement technologique, à un moment où la pénurie était

encore un souvenir récent. Elle cherchait à réunir en une politique commune les objectifs de la vocation exportatrice de la France et de la protection historique, par l'Allemagne, de ses petits producteurs. Le marché commun agricole serait le pivot de mesure en direction d'une Union européenne plus étroite, conçue pour apporter la paix, une fois pour toutes, à un continent ravagé par la guerre. (Ellis, 2004, p.10)

Le 25 mars 1957, les membres fondateurs signèrent le traité de Rome, qui institua un marché commun et qui définit les bases de la Politique Agricole commune. Celles-ci sont énoncées dans le Titre II du traité consacré à l'agriculture. En 2002, une version consolidée du traité de Rome est élaborée, l'Article 33:1 de ce traité (ancien article 39) lui assigne cinq objectifs précis :

Article 33

1. La politique agricole commune a pour but :
 - a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimal des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre;
 - b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture;
 - c) de stabiliser les marchés;
 - d) de garantir la sécurité des approvisionnements;
 - e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs. (Union européenne, 2002)

Dans la seconde partie de l'Article 33 il est fait mention du caractère particulier que peut posséder une activité agricole et de l'importance que revêt le secteur agricole au sein de l'économie car il constitue un secteur intimement lié à l'ensemble de l'économie :

Article 33

2. Dans l'élaboration de la politique agricole commune et des méthodes spéciales qu'elle peut impliquer, il sera tenu compte :
 - a) du caractère particulier de l'activité agricole, découlant de la structure sociale de l'agriculture et des disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles;
 - b) de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns;

c) du fait que, dans les États membres, l'agriculture constitue un secteur intimement lié à l'ensemble de l'économie. (Union européenne, 2002)

Enfin, le premier paragraphe de l'Article 34 prévoit la mise en place d'une Organisation Commune des Marchés agricoles (OCM) :

Article 34

1. En vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 33, il est établi une organisation commune des marchés agricoles. Suivant les produits, cette organisation prend l'une des formes visées ci-après :

- a) des règles communes en matière de concurrence;
- b) une coordination obligatoire des diverses organisations nationales de marché;
- c) une organisation européenne du marché. (Union européenne, 2002)

Depuis le 29 juillet 1968, les marchés français et européens du lait et des produits laitiers sont soumis aux règles de l'Organisation Commune de Marché (OCM) du lait et des produits laitiers, l'une des premières OCM à avoir été mise en place. Longtemps marqué par une forte croissance de la production, une consommation stagnante et des exportations en baisse, le marché du lait et des produits laitiers s'est cependant montré plus difficile à gérer que ne l'avaient imaginé les créateurs de cette OCM. Ainsi, l'autosuffisance atteinte en 1974 s'est vite transformée en excédents de production et de stocks, difficiles à écouler⁴. Pour parer au dysfonctionnement du système, l'OCM du lait et des produits laitiers a de ce fait été remaniée à plusieurs reprises (la chronologie des modifications apportées à l'OCM lait peut être consultée en annexes : Annexe 1).

1.3.2 Les instruments de régulation du secteur laitier français

A l'origine, l'Organisation Commune de Marché du lait et des produits laitiers était principalement basée sur trois instruments : (1) Les prix garantis ; (2) Les mesures aux importations ; (3) Les mesures aux exportations. Puis, pour mettre un terme aux excédents de

⁴ En 1983, un stock public de 700 000 tonnes de beurre et d'un million de tonnes de poudre de lait écrémé s'était constitué.

production deux nouveaux outils sont venus compléter l'OCM en 1984 : (4) le régime des quotas laitiers et (5) les aides à l'écoulement sur le marché intérieur. Ces cinq instruments fonctionnent de la façon suivante :

1.3.2.1 Les prix garantis

■ Le prix indicatif du lait liquide

Il représente le prix que l'on tend à assurer aux producteurs pour le lait qu'ils vendent. Mais ce prix n'est qu'une référence théorique, qui a été supprimée en 2004-2005 conformément aux décisions prises lors de l'Accord de Luxembourg.

■ Les prix de seuil

Ils ont été supprimés avec l'Accord de Marrakech de 1994, ils servaient à assurer la protection du marché intérieur pour certains produits, ils ont été remplacés par des droits de douanes, fixés en 1995 avec les accords de l'OMC.

■ Les prix d'intervention

Ils servent de base à la Commission pour le calcul des prix d'achat des produits stockés auprès des organismes d'intervention. Par exemple pour le beurre, l'intervention a lieu dans un État membre quand le prix du marché est inférieur à 92% du prix d'intervention et cela pendant deux semaines consécutives. Le prix d'achat ne peut être inférieur à 90% du prix d'intervention. C'est de cette façon que se forme le « stock public », il est formé par les organismes nationaux et est composé de beurre et de lait écrémé en poudre.

1.3.2.2 Les mesures aux importations

Depuis l'Accord de Marrakech, la protection du marché intérieur repose sur des droits de douane fixes issus du tarif douanier commun.

1.3.2.3 Les mesures aux exportations

Des restitutions à l'exportation sont prévues pour les produits laitiers couverts par l'Organisation Commune de Marché (OCM), il s'agit de compenser financièrement la différence entre les prix du marché mondial et ceux de l'Union européenne. Ces restitutions ont été mises en place pour rendre possible la vente des produits laitiers communautaires, au même prix que ceux du marché mondial. Cette restitution est semblable dans toute l'Union mais elle peut être différente selon les destinations de vente. Or, depuis l'instauration de l'OMC, nous verrons que ces exportations avec restitutions sont contingentées.

1.3.2.4 Le régime des quotas

En 1984 un système de contingentement de la production a été introduit. Le mécanisme instauré repose sur : La quantité globale de référence, elle est répartie par pays ; Les quantités de référence, il s'agit de quotas « par producteur » ou « par acheteur » ; Le prélèvement supplémentaire, ou la pénalité, qui est supportée par chaque producteur sur le dépassement de son quota. Pour chaque campagne l'ensemble de l'Union européenne possède donc deux quantités globales garanties (QGG), que l'on nomme quota. Ces deux QGG sont partagées entre les États-membres, la première est destinée aux « livraisons » des laiteries, la seconde est pour les ventes « directes » effectuées par les producteurs. Les quotas sont ensuite répartis entre les producteurs de chaque pays, chaque producteur se voit accorder une quantité de référence individuelle. Les quotas par producteur peuvent aussi être décomposés en quantité « livraisons » et « ventes directes ». Entre 1984 et 1994 les QGG ont progressivement été réduites de 10% pour répondre à la situation réelle des marchés. Mais, par la suite, elles ont connu des réajustements vers le haut, suite aux élargissements de la communauté européenne. Pour tout dépassement, l'État membre est contraint de verser une pénalité sur ce dépassement, à hauteur de 115% du prix indicatif du lait, celle-ci est payable par les producteurs en cause au FEOGA-Garantie. En effet, la PAC a un coût, son financement est assuré par le Fond européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

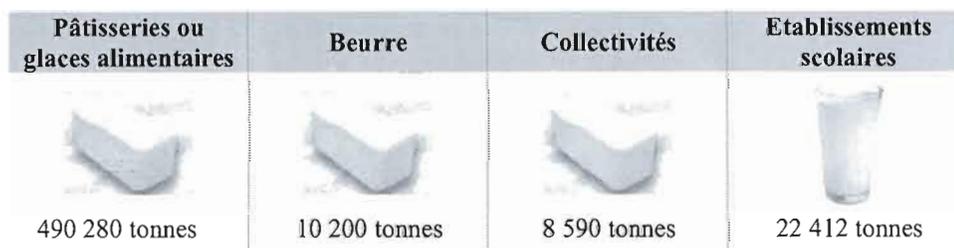
La section « orientations » du FEOGA bénéficie aux réformes agricoles structurelles et la section « garantie », de loin la section la plus importante, sert à financer les dépenses liées à l'organisation commune des marchés. Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la PAC,

lors de l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003, le régime des quotas a été prorogé jusqu'à la campagne de 2014-2015, il devrait ensuite disparaître.

1.3.2.5 Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur

Pour faciliter l'écoulement du lait et du beurre des aides ont été créées. Elles permettent de rendre ces produits moins chers pour qu'ils soient utilisés dans la pâtisserie, dans l'alimentation animale, pour la transformation industrielle de caséine (colle, plastique) ou encore par les établissements scolaires (voir figure 1.2).

Figure 1.2 Utilisation du beurre et du lait grâce aux aides à l'écoulement sur le marché intérieur de l'Union européenne (2004)



Source des données : Direction des affaires financières et de la logistique, *Lait et produits laitiers*, 2006, <<http://agriculture.gouv.fr>>. Consulté le 20 août 2007.

1.4 Raisons de la mise en place de politiques laitières en Europe et au Canada

Ce premier chapitre nous a permis de percevoir quels ont été les objectifs officiels de la création de systèmes de régulation dans les secteurs laitiers canadiens et européens, motivations notamment citées par Doyon et al (2001), Barichello (1984), Veeman, (1988) et Ellis (2004). Nous avons regroupés ces motivations/objectifs dans le tableau 1.4.

Tableau 1.4 : Motifs à la régulation du secteur laitier

Motivations des gouvernements à réguler le secteur laitier	
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régler les problèmes d'instabilité des marchés (imperfections de marché, immobilité des ressources, risques, externalités,...) ✓ Créer une industrie performante, productive
Socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau de vie équitable : Revenus plus haut et plus stable ✓ Offre stable
Politico-économiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire (offre incertaine) ✓ Peu de coût pour le gouvernement⁵
Idéologiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caractère particulier de l'activité agricole,
Politiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lobby ✓ Créer une unité politique⁶
Territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ferme de taille humaine ✓ Réduire les disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles; occupation du territoire, développement régional)
Historiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre le subventionnement ⁷

Sur la base du modèle : « L'État : Rôles et évolution » élaboré par Pasquero (2007), nous avons pu schématiser l'explication du choix des politiques agricoles laitières sous le GATT, l'explication est applicable au cas du Canada comme à l'Union européenne (Figure 1.3). Dans un premier temps le modèle stipule que les traditions nationales ont de l'impact sur les acteurs sociaux. Au Canada les traditions nationales sont en effet fortes, l'État intervient dans le secteur laitier depuis 1890 et c'est avec la demande des producteurs que l'État a agit en continuité en instaurant la gestion de l'offre en 1970. Dans l'Union européenne on a pu observer que la plupart des pays avant de devenir membres de l'Union possédaient déjà des

⁵ Concerne le modèle canadien de gestion de l'offre car on le sait en Europe le budget de la PAC fut au contraire plus que conséquent

⁶ Concerne l'Union européenne : il faut unir les peuples, assurer la paix pour éviter une autre guerre, on mise sur l'unité économique pour atteindre l'unité politique

⁷ Concerne l'Union européenne : Avant la création de la PAC l'Allemagne subventionnait déjà beaucoup ses petits producteurs, il n'était pas envisageable pour le pays de cesser cette activité.

politiques agricoles. La France et l'Allemagne par exemple, protègent ce secteur depuis la fin du 19^{ème} siècle quand les prix internationaux ont commencé à baisser. La politique agricole commune a ensuite permis de coordonner ces nombreuses politiques. Quant aux facteurs internationaux on sait que ceux-ci ne poussaient pas encore à la déréglementation du secteur lors de la création de la PAC et de la gestion de l'offre. Lors de la création du GATT de larges dérogations ont par ailleurs été mise en place afin de protéger le secteur agricole de la libéralisation. Les producteurs laitiers sont donc habitués au soutien de l'État, au Canada ce sont eux qu'ils l'ont demandé. De plus à cette époque les producteurs, au Canada comme en Europe, ne représentent pas uniquement des acteurs sociaux. Les agriculteurs du secteur laitier sont influents économiquement et politiquement de par leur grand nombre.

Ce sont ces pressions qui ont fait en sorte que les gouvernements canadien et européen ont choisi de continuer, sous le régime du GATT, leur interventionnisme dans le secteur laitier avec la mise en place de la gestion de l'offre et la politique agricole commune (figure 1.3). Si l'on reprend les théories de l'évolution du rôle de l'État depuis le 18^{ème} siècle (Pasquero, 2007), ces choix interventionnistes sont tout à fait cohérents avec le rôle que l'on attribuait à l'État à la fin du 20^{ème} siècle, à mi-chemin entre l'État providence et l'État citoyen. Nous constatons que le rôle purement économique de l'État est déjà une notion qui date du 18^{ème} siècle, la question est de savoir si nous y reviendrons.

▀ 18^e siècle : la perspective libérale classique – l'État libéral (Adam Smith)

L'État a un rôle purement économique.

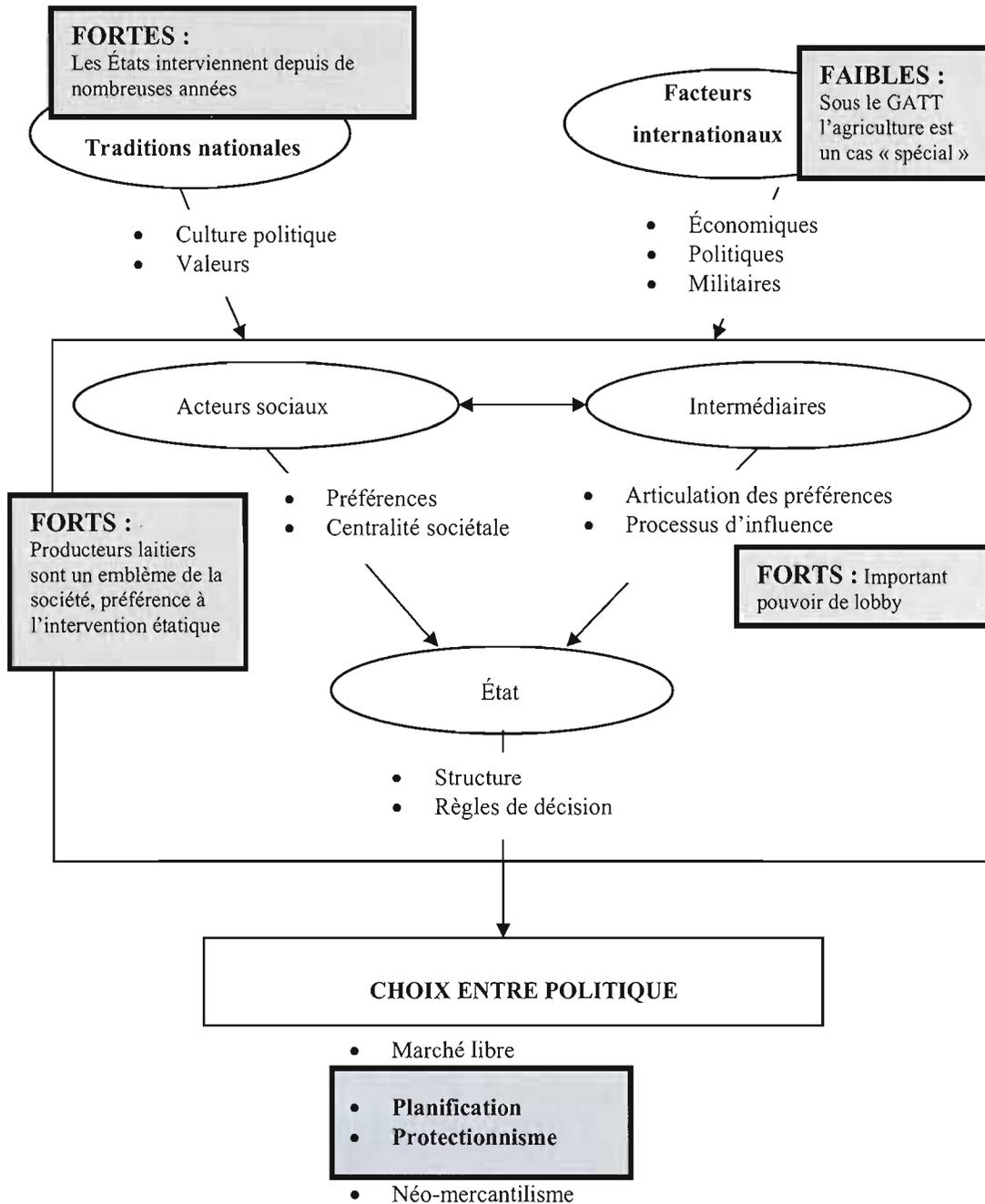
▀ 19^e / 20^e siècle : la contre-perspective socialiste – l'État Providence

L'État a désormais une dimension sociale.

▀ 20^e / 21^e siècle : la perspective d'économie mixte contemporaine – l'État Post Providence ou État citoyen

L'État doit concilier efficacité économique et justice sociale. Il doit devenir plus démocratique et s'impliquer dans des domaines toujours plus vastes (environnement, humanitaire, etc.).

Figure 1.3 : Explication du choix des politiques agricoles laitières⁸



⁸ Pasquero, J., *Codex du cours Contexte socio-économique du programme de MBA-recherche*, 2007.

CHAPITRE II

BREVE REVUE DE THEORIES LIBERALES APPLIQUEES AU SECTEUR AGRICOLE

Sous le GATT, l'agriculture était un cas à part, mais avec le Cycle de l'Uruguay ce traitement spécial prit fin. Pour comprendre ce nouveau contexte, nous avons décidé d'observer comment les théories libérales s'appliquent au secteur agricole. Tout d'abord, rappelons que le concept de libéralisme économique prône la liberté d'action individuelle la plus totale, celle d'entreprendre, de travailler, de consommer, etc. Selon cette doctrine du 18^{ème} siècle la liberté est souhaitable en termes d'économie, où l'intervention de l'État doit être limitée au maximum. Penser que toute entrave au libre marché possède des conséquences négatives n'est donc pas une idée récente, mais qui persiste dans le temps sans pour autant réussir à convaincre complètement, notamment dans le secteur agricole. Les premiers à avoir défendu la théorie de la liberté du commerce sont les « économistes », une école regroupée autour de gens très influents comme François Quesnay (1694-1774), le médecin de Louis XV. Les disciples de celui-ci furent appelés les « physiocrates », ils défendaient une gouvernance « scientifique ». Ils sont à l'origine du libéralisme. La première école de pensée, le libéralisme classique, estime qu'il faut appliquer le concept du libéralisme philosophique à l'économie, en s'opposant à tout interventionnisme de la part de l'État. Adam Smith (1723-1790) est sans doute le plus célèbre des disciples de François Quesnay, il est connu pour sa main invisible dans « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations » (1776). Adam Smith est considéré comme le père de la science économique moderne, il inspire notamment David Ricardo. Tous deux sont reconnus comme étant les principaux représentants de « l'école classique ».

2.1 Les avantages de la libéralisation du commerce agricole

2.1.1 L'exploitation des avantages naturels

David Ricardo (1772-1823), banquier portugais émigré à Londres, élabore une brillante théorie qui nous explique que le bénéfice de l'échange ne dépend pas des prix mais des quantités physiques. Elle est la plus importante justification de l'échange que les économistes aient élaboré. On retrouve sa théorie des avantages comparatifs dans « Des principes de l'économie politique et de l'impôt » (1817). Il explique que :

Cette même règle qui définit la valeur relative des produits à l'intérieur d'un pays ne s'applique pas à la valeur relative des produits échangés entre 3 pays ou plus si le Portugal n'avait pas de liens commerciaux avec d'autres pays, au lieu d'employer la plus grande partie de son capital et de ses ressources à produire du vin, avec lequel il peut acheter pour son propre usage les tissus et les produits divers venus de l'extérieur, il serait obligé de consacrer une partie de son capital à leur production, qui serait probablement de moins bonne qualité et en quantité inférieure (...) Supposons que les circonstances soient telles que, en Angleterre produire une certaine quantité de tissus exige 100 hommes par an, tandis que, si les Anglais voulaient faire du vin, il devrait y consacrer 120 hommes par an. Au Portugal, produire du vin exigerait seulement 80 hommes par an, et produire du tissu, 90 hommes par an. Le Portugal aurait alors intérêt à exporter du vin en échange du tissu. Cet échange aurait lieu en dépit du fait que le produit importé au Portugal pourrait y être produit avec moins de travail qu'en Angleterre. Même en important ce qui, au Portugal, nécessite le travail de 90 hommes, en provenance d'un pays où cette production exige 100 hommes il sera avantageux pour le pays d'utiliser ses ressources à la production de vin, grâce à quoi il lui sera possible de se procurer plus de tissu qu'il n'en pourrait obtenir en détournant ces ressources de la production de vin pour faire du tissu. (Ricardo, 1977, p.380) (Figure 2.1)

Figure 2.1 : Exemple des possibilités de production (hypothèse de spécialisation)

	Tissu Coût par unité, en hommes/an	Vin Coût par unité, en hommes/an
Angleterre	100	120
Portugal	90	80

Source : Boussard, J.-M., Gérard, F. et Piketty, M.-G., « Libéraliser l'agriculture mondiale? Théories, modèles et réalités », CIRAD, 2005, p. 15.

Ainsi, si l'on suppose qu'il existe 170 hommes au Portugal et 220 hommes en Angleterre et qu'il existe une possibilité d'échanges commerciaux et que l'Angleterre choisisse de se spécialiser dans le tissu et le Portugal dans le vin, on obtiendrait une quantité totale de biens plus élevée que dans le cas où les deux pays choisiraient de ne pas se spécialiser (Figure 2.2).

Figure 2.2 : Quantité totale de biens obtenue pour les scénarios « avec » et « sans » échange

Production	Sans commerce		Avec commerce	
	Vin	Tissu	Vin	Tissu
En Angleterre	1	1	0	2,2
Au Portugal	1	1	2,125	0
Total	2	2	2,125	2,2

Source : Boussard, J.-M., Gérard, F. et Piketty, M.-G., « Libéraliser l'agriculture mondiale? Théories, modèles et réalités », CIRAD, 2005, p. 15.

D'autres hypothèses de spécialisation peuvent être formulées mais dans tout les cas l'échange permet d'obtenir une quantité totale de biens supérieure à l'option sans échange, malgré le fait que le Portugal soit plus productif dans les deux activités. L'échange s'apparente à un progrès technique, si les Anglais fabriquent du tissu au-delà de leurs besoins afin de l'échanger contre du vin, il s'agit d'un moyen plus efficace d'obtenir du vin que de le faire chez eux. Le progrès technique est une bonne chose, donc l'échange l'est aussi.

2.1.2 Le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS)

Au 20^{ème} siècle un deuxième courant de pensée : le libéralisme économique néoclassique (ou « l'école néo-classique ») apparaît. Le raisonnement, de nature économique, repose également sur la théorie de l'exploitation des avantages naturels. Néanmoins, si les néoclassiques remettent en cause la nécessité de l'intervention de l'État ils sont plus attentifs aux critiques concernant les défaillances du marché que les classiques et diffèrent donc de ceux-ci concernant les limites à fixer aux actions du gouvernement. Carl Menger *Principes d'économie* (Vienne, 1871), William Stanley Jevons *Théorie de l'économie politique* (Manchester, 1871) et Léon Walras *Éléments d'économie politique pure* (Lausanne, 1874) sont considérés comme les pères fondateurs du courant néoclassique, mais observons la

théorie dite « standard » de l'école néoclassique : le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS). La théorie des avantages comparatifs de Ricardo a été consolidée dans les années 1930 par les études des économistes suédois Heckscher et Ohlin, auxquelles Samuelson a collaboré plus tard. La synthèse produite par Samuelson a donné le modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS). Contrairement à la théorie de Ricardo, ce modèle n'essaye pas d'expliquer l'échange par des différences de productivité mais par des différences de dotation des facteurs de production, la théorie est plus intuitive. Ce modèle implique donc les ressources dont chaque pays est doté en termes de facteurs de production (le travail, la terre et le capital). Ce modèle stipule que tout pays a intérêt à se spécialiser dans la production et dans l'exportation de marchandises, qui utilisent le plus intensément le facteur de production le plus abondant dans le pays, facteur de production qui s'avère aussi être le moins coûteux. Par l'intermédiaire du libre-échange, l'égalisation de la rémunération des facteurs pourra s'opérer dans tous les pays qui pratiquent le libre-échange. En effet, le facteur abondant étant exporté il deviendra plus rare et donc plus cher, quant au facteur rare il sera importé et donc présent en plus grand nombre ce qui diminuera son coût. Chaque pays ayant trouvé sa spécialisation, les facteurs de production contribueraient de façon optimale au commerce mondial et le marché international deviendrait homogène. Selon le modèle HOS, tous les partenaires commerciaux y trouveraient leur avantage. Désormais, « le paradigme néoclassique dominant est à l'arrière-plan du libéralisme économique et des recommandations de politiques économiques libérales ». (Andreff, 1996)

Cependant, suivant les pays et en fonction de leur développement économique, leur régime politique et leurs structures sociales, plusieurs visions ou interprétations du libéralisme ont émergé. Le libéralisme qui a été promu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale a engendré la création d'Institutions Internationales comme le GATT, la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC. Elles ont été élaborées sur la doctrine des avantages comparatifs de Ricardo, la seule théorie à être vraie sans être triviale. En effet quand Stanislaw Ulam, mathématicien et l'un des pères de la bombe H (bombe nucléaire), mis au défi Paul Samuelson de trouver une seule théorie dans n'importe quelle discipline des sciences sociales qui soit à la fois vraie et non triviale celui-ci répondit « la théorie des avantages comparatifs de Ricardo ».

Cette notion est logiquement vraie car elle n'a pas besoin d'être démontrée à un mathématicien et elle n'est pas triviale puisque des milliers d'hommes importants et intelligents n'ont jamais pu la comprendre d'eux-mêmes ou y croire une fois qu'elle leur eut été expliquée. (Organisation Mondiale du Commerce, 2007)

Aujourd'hui les instruments du libéralisme reconnus universellement sont : la levée des mesures protectionnistes, la déréglementation des marchés, la libre circulation des biens et des personnes et l'ouverture des frontières. Si ces mécanismes libéraux sont garantis ils permettront d'accroître la concurrence, d'encourager l'innovation et par de là-même d'engendrer le succès car ils multiplient les bénéfices obtenus par une production. Celle-ci est alors la plus performante puisque effectuée au meilleur prix. Mais certains auteurs nous rappellent, à juste titre, que cette libéralisation est régulée et qu'à l'heure actuelle il ne pourrait en être autrement :

L'OMC est souvent présentée comme une institution de libéralisation commerciale appliquant la doctrine du libre-échange. Certes, la logique des négociations commerciales multilatérales est de réduire toutes les formes de protectionnisme. Toutefois, la libéralisation commerciale ne peut être pensée sans régulation. Le GATT et l'OMC illustrent ce processus bidimensionnel d'un libre-échange géré ou d'une libéralisation administrée. (Abbas, 2007, p.1)

2.2 Critiques des théories libérales appliquées à l'agriculture

De plus en plus de critiques s'élèvent et remettent en cause le bien-fondé des théories libérales : les conditions du marché telles qu'elles sont décrites par Ricardo n'existeraient pas. Sinon pourquoi les politiques agricoles auraient émergé ? Le questionnement est analogue à celui qu'a connu Jean-Jacques Rousseau. En effet, si l'homme sauvage était réellement bon comme l'auteur le décrit dans *Emile*, alors pourquoi s'est-il fait corrompre par la société ? Si l'homme avait de bonnes raisons de choisir la vie en société, il existe également des motifs valables qui peuvent justifier la régulation des marchés agricoles. Selon Boussard : « il y a bien des raisons qui font que l'homme vit en société, et bien des raisons qui font que les marchés agricoles sont régulés. » (Boussard, Gérard et Piketty, 2005, p.26). Il est vrai que plusieurs théories existent, elles représentent autant d'arguments en faveur des politiques agricoles que nous allons observer plus en détails.

2.2.1 La spécificité agricole

Hathaway (1966) dans *Government and Agriculture* expliquait déjà le « problème agricole » qui stipule que les revenus des agriculteurs sont faibles. Son argumentation est basée sur la théorie de Cochrane (1958), qui a fait école puisqu'elle a déjà été reprise par de nombreux auteurs et a notamment servi de base pour échafauder l'intervention de différents États dans leur secteur agricole. Ainsi, Cochrane a même été conseiller du président Kennedy lors de l'élaboration de la politique agricole américaine, au début des années 60. Si, depuis cette époque, l'exception agricole est considérée comme une réalité par plusieurs économistes, elle l'est encore plus dans le cas du secteur laitier selon Manchester (1983). Cochrane conclut sa recherche de la façon suivante :

Plusieurs caractéristiques de l'industrie agricole ont maintenant été discutées. Il s'agit (1) dans les pays développés d'une demande fortement inélastique pour les produits agricoles ; (2) d'une faible élasticité-revenu pour les produits agricoles ; (3) d'un taux rapide d'innovation technologique qui augmente la productivité physique de certains facteurs de production ; (4) d'une structure compétitive du secteur de production agricole ; (5) d'une grande fixité des actifs agricoles qui réduit la mobilité des ressources de cette industrie. Aucune de ces caractéristiques n'est unique à l'agriculture, pas plus qu'aucune d'entre elles n'est suffisante en soi pour expliquer le large et prolongé déséquilibre en agriculture. Par contre, la combinaison de ces caractéristiques apparaît être unique à l'agriculture, et cette combinaison expliquera un large et persistant déséquilibre qui résulte dans des revenus chroniquement faibles pour certaines ressources engagées dans cette industrie. (Hathaway, 1966, p.126)⁹

La première caractéristique des marchés agricoles citée par Cochrane (1958) est très importante. Il existe en effet un consensus unanime chez les économistes pour dire que la demande en produits alimentaires est peu élastique dans les pays développés. Abaisser les prix n'incite personne à manger plus. Or l'élasticité de la demande gouverne la stabilité des marchés. En effet, la loi de l'offre et de la demande stipule que quand le prix d'un produit augmente la demande diminue et inversement. Ainsi, avec un accroissement de prix de 1% si la demande diminue de plus de 1% elle est dite élastique et les recettes du producteur

⁹ Traduction libre de l'Anglais. Gouin, D-M, *La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent*, 2004, p.5.

diminuent avec l'accroissement de l'offre, il s'agit d'une bonne situation pour le rééquilibrage du marché. Mais avec une demande rigide si un prix est en hausse de 1% la demande ne diminuera que de 0,5% et la recette du vendeur augmentera avec la hausse de prix ce qui ne favorisera pas la recherche de l'équilibre.

Figure 2.3 : Demande élastique

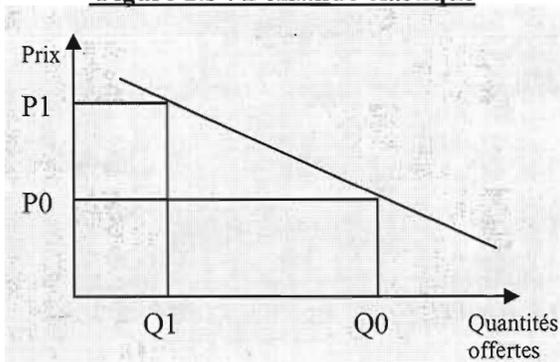
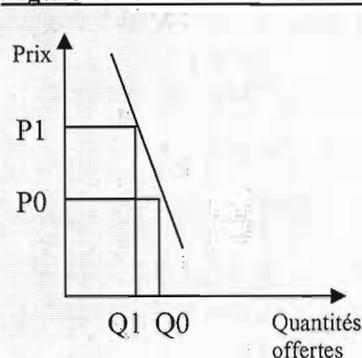


Figure 2.4 : Demande inélastique



$$\text{Formule de l'élasticité} = (\Delta \text{Quantité} / \text{Quantité}) / (\Delta \text{Prix} / \text{Prix})$$

Source : Boussard, J.-M., Gérard, F. et Piketty, M.-G., « Libéraliser l'agriculture mondiale? Théories, modèles et réalités », CIRAD, 2005, p. 33.

Cette situation, de demande rigide et peu sensible aux variations des prix, est spécifique des marchés agricoles et s'oppose par exemple à la situation des marchés de biens de luxe, où la demande est élastique. Les marchés agricoles n'ont pas d'équilibre stable, ils sont fluctuants, ce qui ne permet pas d'obtenir des conditions optimales de marché comme nous l'explique Boussard :

Les fluctuations, en créant du risque et de l'incertitude (dont nous avons vu qu'ils sont les obstacles majeurs à l'augmentation de la production) sont très préjudiciables au bien-être. Car les effets du risque ne se limitent pas à seulement diminuer la production (ce qui, après tout, est souhaitable en cas d'excédent). Il conduit à une mauvaise utilisation des facteurs de production. De fait, la théorie de l'optimalité des marchés repose sur l'idée que dans un marché qui fonctionne bien, le coût marginal est égal au prix. En un tel point, on concilie au mieux les intérêts du producteur et ceux du consommateur. C'est là le cœur de l'argument libéral. Or, si les marchés ne sont jamais à l'équilibre, cette condition n'est jamais satisfaite, et par conséquent, l'argument de l'optimalité du marché disparaît. (Boussard, 2006, p.407)

Mais les modèles économiques qui cherchent à démontrer les résultats de la libéralisation sur les marchés ne tiennent pas compte de cette instabilité. C'est pour répondre à cette imperfection que le Centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) a créé un modèle qui rend compte de cette instabilité : le modèle ID³ (ce modèle est exposé dans un livre récemment paru par Boussard et al., 2005¹⁰). Avec l'utilisation de ce modèle les résultats s'avèrent beaucoup moins favorables à la libéralisation que les précédents. Au final une très grande instabilité de l'économie mondiale serait introduite par celle des produits agricoles et le bien-être global s'en trouverait alors directement réduit, encore une fois au détriment des populations les plus pauvres. Les auteurs concluent dans ce même ouvrage :

Le peu que nous avons fait jette une lumière assez neuve sur les conséquences de la libéralisation agricole, bien loin de conduire aux lendemains qui chantent promis par les activistes du désarmement douanier. En ajoutant un zeste d'incertitude dans la mécanique des modèles habituellement utilisés pour le calcul des bénéfices de la libéralisation, on trouve en effet que celle-ci est bien moins avantageuse que ce que l'on croyait. Certes, elle permet une meilleure utilisation des facteurs de production et ainsi des gains d'efficacité. Mais ces gains sont largement compensés par les pertes associées aux fluctuations de prix engendrées par le fonctionnement même du marché. Aussi pouvons-nous affirmer que la libéralisation agricole ne produira pas nécessairement une augmentation importante de la production, n'indura pas le développement dans les pays pauvres, n'améliorera pas de façon significative la répartition des revenus dans le monde et ne conduira pas à une baisse des prix des produits alimentaires pour le bénéfice des consommateurs. Elle aura plutôt les effets inverses. [...] Cela tient au fait que, dans le cas des denrées agricoles, les conditions ne sont pas réunies pour que le marché permette une exploitation efficace des « avantages comparatifs ». (Boussard, Gérard et Piketty, 2005, p.130)

2.2.2 La multifonctionnalité de l'agriculture

L'agriculture est considérée comme étant un secteur spécifique par un certain nombre d'économistes. Mais un autre caractère lui est également attribué : la « multifonctionnalité ».

¹⁰ Boussard JM, Gérard F, Piketty MG. Libéraliser l'agriculture? Théorie, modèles et réalité. Paris : Éditions Quae, 2005.

Dire de l'agriculture qu'elle est multifonctionnelle signifie que celle-ci ne produit pas seulement des biens, elle produit aussi des services territoriaux et environnementaux comme l'entretien des paysages ruraux, la préservation des ressources et l'occupation équilibrée de l'espace. Par exemple quand on admire un beau paysage rural ce n'est pas quelque chose de naturel or on n'a pas payé pour obtenir ce plaisir. Ce sont les agriculteurs qui ont façonnés ce paysage. Mais il n'y a pas de prix donc pas de lien entre le producteur et le consommateur, seuls des lois sont instaurées pour la protection de l'environnement mais ces lois modifient les avantages comparatifs et créent des distorsions dans la concurrence. Il est difficile de gérer une telle contradiction. Les services agricoles sont en effet de nature publique, ce qui justifie selon certains économistes un financement du secteur par la collectivité. L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (l'OCDE) reconnaît par ailleurs le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Mais cet argument fut utilisé par l'Union européenne alors que sa PAC ne générât pas beaucoup d'effets bénéfiques sur l'agriculture, la surproduction en est le meilleur exemple. C'est pourquoi le terme de multifonctionnalité fut longtemps rejeté par plusieurs Membres de l'OMC. L'auteure Tavernier en donne la définition suivante :

L'idée de multifonctionnalité de l'agriculture signifie que l'agriculture n'est pas une activité comme les autres : elle a la particularité d'être ancrée sur un territoire et elle nécessite des instruments de soutien pour l'encourager à fournir des fonctions environnementales, sociales, des fonctions de sécurité alimentaire, d'aménagement du territoire... Cette argumentation a été mal comprise, en partie par le Groupe de Cairns, car au nom de la multifonctionnalité de l'agriculture, l'UE défend des soutiens qui ont des effets négatifs sur l'environnement et sur la sécurité sanitaire en Europe, mais aussi sur les fonctions non commerciales des autres pays, en particulier des pays en développement. Cela a été traduit de manière caricaturale par les pays du groupe de Cairns : pour eux, la multifonctionnalité de l'agriculture, c'est un moyen pour l'Union Européenne de défendre les subventions à l'exportation. En fait, il ne faut pas confondre la Politique Agricole Commune et la multifonctionnalité. Mais le jeu de la négociation permet de caricaturer certains éléments, d'en masquer d'autres. (Tavernier, 2003, p.5)

Mais au final tous les pays reconnaissent que la multifonctionnalité de l'agriculture, dans ses considérations non commerciales est une réalité. Là où les pays s'opposent à ce principe c'est

quant il est utilisé pour justifier des instruments aux effets distorsifs sur les échanges mondiaux.

2.3 Les résultats possibles de la libéralisation

2.3.1 Les trois arguments de la libéralisation (Voituriez, 2007)

Les bénéfices engendrés par la libéralisation ne découleront pas des avantages comparatifs de Ricardo. Pour Voituriez, la littérature économique apporte trois arguments au bienfondé de la libéralisation, notamment à travers l'histoire du GATT. Car selon l'auteur « le GATT [...] permet à chaque pays de se défaire de ses « mauvaises » politiques, qu'elles procèdent d'une logique guerrière, du jeu de lobbys ou de représailles. Chaque pays ne peut s'en défaire tout seul. Le GATT est un accord multilatéral pleinement justifié ». (Voituriez, 2007, p.5)

2.3.1.1 Etablir la paix

La première idée établie par Voituriez est reprise par de nombreux économistes libéraux, elle stipule que le protectionnisme entraîne des conséquences économiques et politiques non-désirables.

Le GATT est profondément marqué par le contexte historique de sa mise en place. Tout d'abord, la thèse selon laquelle l'escalade protectionniste de l'entre-deux guerres est une des causes économiques de la Seconde Guerre mondiale est reprise par la délégation américaine. (Abbas, 2007, p3)

C'est-à-dire qu'en plus de freiner la croissance économique, le protectionnisme engendre le conflit entre les peuples. Ainsi Pastor disait des droits de douane de Smoot-Hawley¹¹ qu'ils « sont au commerce ce que les accords de Munich 1938 sont à la paix ». (Pastor, 1983) Michael A. Bulter (1998) nous explique que Cordell Hull, secrétaire d'État de Roosevelt pendant 12 ans, partageait cette conviction : « Le commerce sans frein s'accorde à la paix et

¹¹ La loi Smoot-Hawley de 1930 (Hawley-Smoot Tariff en anglais) augmente les tarifs douaniers américains à l'un de leurs plus hauts niveaux historiques.

les droits de douane élevés, les barrières commerciales et une concurrence économique injuste s'accordent à la guerre. » (Hull, 1948)

Toutefois, lors de sa création en 1995, l'OMC n'avait plus vraiment comme justification de résultat « l'établissement de la paix » puisque les menaces d'une Troisième Guerre mondiale se sont effacées. La justification du libéralisme avec l'OMC tient donc plus dans les deux autres réponses qu'elle est susceptible d'apporter : la fin du lobby protectionniste et des représailles commerciales.

2.3.1.2 Eviter le lobby protectionniste

Le libéralisme permet d'avoir accès à des parts de marchés extérieurs mais il permet également d'apporter un contrepois face aux lobbys nationaux. Le lien entre ces deux concepts est circulaire : l'ouverture plus importante des marchés nationaux augmente par réciprocité l'accès aux marchés extérieurs, et l'accès accru aux marchés extérieurs provoque une plus grande ouverture des marchés intérieurs (circonscription du lobby protectionniste). En approfondissant cette conception qui justifie l'établissement d'un accord multilatéral, « Hoekman et Kostecki (2001) dans leur ouvrage de référence sur l'économie politique de l'OMC, voient dans l'Organisation [mondiale du commerce] un moyen de soustraire les gouvernements à l'influence de leurs propres démons protectionnistes ». (Voituriez, 2007, p.3) En utilisant une comparaison élaborée par Roessler (1985), Hoekman et Kostecki affirment :

Les règles et principes de l'OMC contraignent la liberté des gouvernements dans l'usage d'instruments particuliers de politique commerciale. Ces règles et principes influencent l'équilibre politique entre les groupes d'intérêt protectionnistes et ceux plus favorables à l'ouverture des marchés. [...] L'OMC est d'une certaine manière analogue à un mat auquel les gouvernements décident de s'attacher afin d'échapper aux chants de sirène entonnés par les différents groupes de pression. (Hoekman et Kostecki, 2001)

Boussard nous rappelle également que l'agriculture est protégée depuis des décennies et qu'il ne va pas être facile de la libéraliser :

En revanche, il est clair que la libéralisation des échanges extérieurs implique la libéralisation intérieure et qu'elle interdit de nombreuses mesures de politique qui seraient possibles en présence de contrôle aux frontières. C'est pourquoi le fait de libéraliser le commerce mondial est une décision si importante : ses implications intérieures sont considérables. Il s'agit de revenir à des situations que l'on n'a pas connues depuis le XVIIe siècle. On ne peut la prendre sans réflexions, ni études sérieuses. (Boussard, 2006, p.406)

2.3.1.3 Réduire les guerres commerciales

Le troisième résultat à attendre du libéralisme serait : la fin des représailles commerciales. Il existe en effet un jeu de concessions réciproques dans l'accès au marché, les grandes puissances par l'intermédiaire des droits de douane ont en effet le pouvoir de déprimer les cours mondiaux (ce qui entraîne la réduction de leurs dépenses d'importation), ou de commanditer des représailles commerciales.

Ce dernier cas de figure échappe à la théorie ricardienne puisque en l'occurrence un grand pays, parce qu'il peut influencer les prix, a tout intérêt à mettre en place une protection non nulle afin de manipuler en sa faveur les cours mondiaux. Il n'en va pas de même lorsque existent plusieurs grands pays, les représailles, escalades tarifaires et guerres commerciales conduisant à une perte nette pour chacun sans que chacun n'ait intérêt, seul, à retrouver une situation moins protégée. (Bagwell et Steiger, 1999)

On peut l'occulter mais pas le nier, le GATT est avant tout une affaire de grands pays, car l'agriculture comme nous le mentionnons est entrée dans les négociations sous la demande notamment des États-Unis et cette demande coïncide justement avec l'émergence de l'Europe comme grande puissance agricole mondiale, contestant ainsi la prééminence des États-Unis. Le GATT, puis l'OMC, sont donc des accords multilatéraux qui se justifient car ils peuvent permettre aux pays de se défaire de leurs « mauvaises » politiques (logique guerrière, lobby, représailles commerciales), dont ils auraient du mal à se délier tout seul.

2.3.2 Doha promu Cycle du « développement »

2.3.2.1 Un nouvel objectif ?

Le mandat de Doha vise à mettre le commerce au service du développement, un objectif qui ambitionne de rééquilibrer les termes de l'accord précédent en faveur cette fois-ci des pays non-développés. Cette motivation n'est pas sans rappeler une des conséquences du libéralisme que nous citions plus haut : la paix. Le Cycle de Doha pourrait alors prolonger le mandat de paix attribué au GATT et qui semblait avoir disparu depuis. Mais une telle conclusion n'est pas possible car rappelons-le, le mandat du Cycle actuel fut rédigé quelques semaines seulement après les attentats du 11 septembre. Toutefois on peut espérer, selon l'idée de Voituriez (2007), que remédier aux inégalités politiques et réduire les inégalités d'accès au revenu aura des conséquences positives et permettra la désintégration du terrorisme et de l'insécurité, même si cela n'est pas l'objectif directement visé. Néanmoins, promouvoir la libéralisation comme facteur de développement en 2001, soit 53 ans après l'instauration du GATT, laisse suggérer que cela n'avait jamais été son objectif auparavant.

2.3.2.2 Les enjeux du développement

Les subventions internes permettent aux producteurs de diminuer leurs prix et les subventions externes permettent ensuite d'exporter les surplus. Or ces produits aux prix artificiellement bas, quand ils sont exportés sur les marchés des pays en développement entrent directement en concurrence avec les produits locaux qui ne peuvent rivaliser. Les subventions des pays développés fragilisent dangereusement les agricultures des pays pauvres. C'est pourquoi la libéralisation agricole est importante pour les pays en développement car elle devrait aboutir, dans son sens le plus strict, à l'élimination du soutien agricole par les pays développés et à l'ouverture de leurs marchés.

Mais il s'agit de réagir rapidement, car aujourd'hui dans le monde, 2 milliards de personnes sont malnutries, 850 millions d'hommes et de femmes souffrent de la faim et 3 milliards de personnes possèdent moins de 2 dollars par jour pour se nourrir.

C'est cette faiblesse du pouvoir d'achat de la moitié de l'humanité qui limite la consommation alimentaire mondiale, bien en dessous de ses besoins et bien en dessous des possibilités de développement de la production, qui est littéralement bridée par la baisse des prix agricoles et leur instabilité. (Mazoyer, 2005)

La réponse au sous-développement serait la libéralisation totale du secteur agricole ? En Amérique latine et en Asie la situation s'est en effet améliorée dans son ensemble grâce à la libéralisation des marchés dont certains pays ont su profiter. Toutefois, dans une autre mesure, la libéralisation des échanges n'a pas contribué à améliorer la situation des pays les moins avancés (PMA), en Afrique notamment. A la base, ces pays font déjà face à d'importants handicaps, aussi bien techniques, que structurels ou qu'institutionnels et leur démographie, qui ne cesse de croître, aggrave encore la situation. Aujourd'hui, le manque d'eau potable est une menace sérieuse pour la plupart d'entre eux et pourtant ces peuples qui souffrent de la faim ont comme principale activité la production de produits agricoles. De plus, l'Afrique est un continent très riche en ressources naturelles, alors pourquoi ces paysans se retrouvent-ils sans nourriture ? Les raisons sont nombreuses et ne sont pas récentes pour la plupart. On peut faire référence aux problèmes de corruption de ces gouvernements, aux guerres civiles, etc. Cependant la situation s'est aggravée pour une raison essentielle : l'écart de productivité. Un problème qui s'est notamment accentué avec la libéralisation des échanges.

L'écart de productivité est de l'ordre de 1 à 1000 entre la culture « à la main » la moins performante, pratiquée en Afrique par exemple, et la culture motorisée la plus performante, pratiquée en France, par exemple. L'écart est le même pour les productions animales : un paysan africain trayant une vache à 1.000 litres par an, quand un éleveur néo-zélandais traite plus de 100 vaches à 10.000 litres par an. (Mazoyer, 2005)

Pour comprendre cet écart il faut savoir que la révolution agricole divise le monde agricole en deux parties, d'un côté les paysans qui travaillent presque uniquement avec des outils manuels, sans engrais ni phytosanitaires et de l'autre côté les agriculteurs qui ont connu la révolution agricole et qui disposent désormais de machines agricoles, d'engrais et de

phytosanitaires. Prenons l'exemple de la révolution verte¹², la production des pays ayant connu une telle révolution a augmenté de façon considérable et a entraîné avec elle une importante diminution des prix, (certains ont été divisés par quatre voir cinq). Mais parallèlement, les revenus et le nombre d'exploitations ont également chuté et la productivité obtenue par de lourds investissements, suite à la libéralisation des échanges, n'a pas permis d'améliorer la situation. Le nombre d'emplois, les salaires et les prix n'ont cessé de diminuer. Les surplus de production ont alors été exportés à des prix très bas et du fait de la libéralisation des marchés, ces produits sont entrés en concurrence avec les produits locaux de pays n'ayant pas connu de révolution agricole. Les prix de vente dans ces pays ont du être revus à la baisse, souvent en deçà des coûts de revient, cela a eu comme conséquence directe la diminution des revenus et l'appauvrissement des agriculteurs. Voilà pourquoi, dans de nombreux pays en développement, les plus pauvres des agriculteurs ne peuvent pas se nourrir de manière convenable. Si l'on ajoute à un écart de productivité très important, un écart de « soutien gouvernemental », comment les pays pauvres peuvent-ils rester compétitifs ? L'élimination des subventions sera donc salubre, cet argument libéral est presque incontestable. Mais si l'on reprend l'écart de productivité important qui existe entre les pays qui ont connu la révolution agricole et ceux qui ne l'ont pas réalisés, la libéralisation est alors à double tranchants. D'un côté elle tente d'abolir les subventions pour ne pas distordre les marchés internationaux, mais en abaissant les barrières tarifaires elle fait entrer en concurrence des pays peu productifs avec des pays qui le sont beaucoup plus. L'objectif est donc de permettre aux pays pauvres de développer leur agriculture, et pour se faire la libéralisation dans ces termes les plus stricts ne semble pas être la solution adéquate. En outre, l'augmentation récente des prix internationaux, due à une baisse de l'offre, n'a pas été

¹² Dans l'entendement courant la révolution verte est comprise comme le vaste mouvement d'accroissement des rendements du blé et du riz dans la plaine Indo gangétique puis une grande partie de l'Asie. Dans cette région, on caractérise souvent la révolution verte par l'introduction de variétés à haut rendement et de techniques culturales appropriées, en particulier l'apport d'engrais dans les systèmes de culture irrigués. Le terme a ensuite été utilisé à chaque fois que l'on a voulu moderniser les systèmes de culture en y introduisant des variétés à haut rendement (Griffon 1997).

salutaire pour ces pays, bien au contraire. Dans un premier temps, les consommateurs n'ont plus eu les ressources nécessaires pour s'approvisionner, ensuite les producteurs ont préféré vendre leur production à l'étranger pour en retirer un meilleur revenu. La situation s'est dangereusement aggravée créant des émeutes de la faim dans les pays les plus pauvres. De plus, certaines études ont récemment relevé un nouveau problème, celui de la puissance grandissante et déjà très importante des multinationales. Ainsi, une étude du groupe AGECO¹³, dirigée par Daniel-Mercier Gouin, a donné les conclusions suivantes :

On ne peut pas affirmer objectivement que la libéralisation des échanges en matière agricole (...) bénéficie aux producteurs des pays en développement, ce qui demeure pourtant l'objectif principal du cycle de Doha. La libéralisation des échanges ne bénéficie pas forcément non plus aux consommateurs, car les secteurs du négoce, de la transformation et de la distribution alimentaire sont très concentrés (...) Tant que le processus de libéralisation des échanges ne s'attaquera qu'à l'intervention des États, dans le sens de la diminuer, mais continuera à être aveugle quant au pouvoir de marché détenu par les grands groupes privés de plus en plus concentrés à l'échelle internationale et à tous les niveaux de la filière agroalimentaire, il en résultera un jeu tout à fait inégal pour les producteurs agricoles des pays en développement et, pourrait-on ajouter, fort probablement aussi pour ceux des pays développés. (Gouin, 2007)

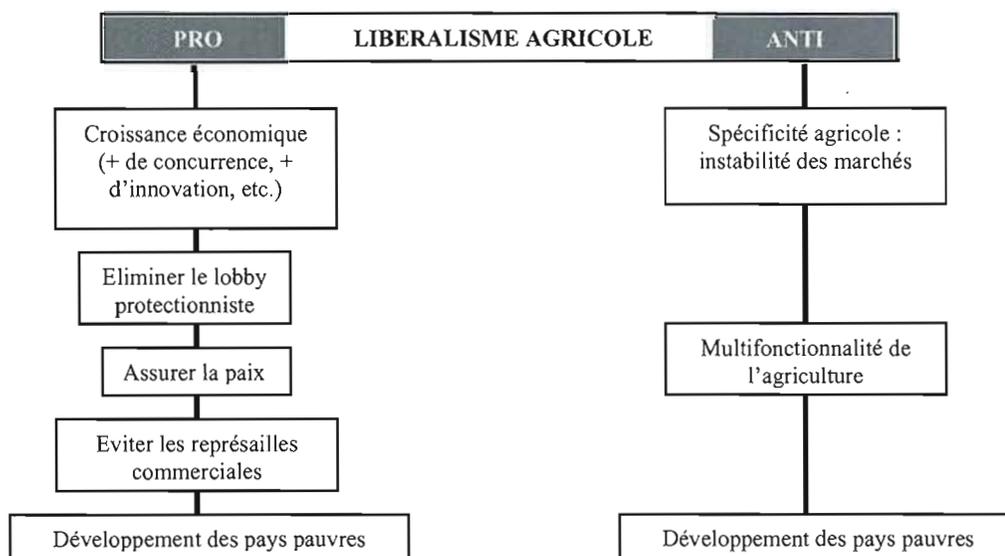
Le président de la Fédération des Producteurs Laitiers du Québec, organisme qui a rendu l'étude publique, estime que les résultats de cette recherche démontrent bien que la déréglementation et l'ouverture des marchés qui sont souhaités et défendus par l'OMC, ne sont pas forcément les bons outils pour sortir l'agriculture mondiale de la crise et aider les pays les plus démunis à nourrir leur peuple. La solution se trouve sans doute à la croisée des chemins du libéralisme et de l'interventionnisme étatique, comme le dit Madame Lagarde.

La libéralisation seule n'est pas suffisante pour lutter contre la pauvreté et pour favoriser le développement. (...) pour favoriser le développement – notamment dans les pays les moins favorisés-, il faut s'attacher à préserver les régimes préférentiels pour que tous les pays, et surtout les moins développés, bénéficient de la libéralisation. (Lagarde, 2006)

¹³ Créé en 2000, le Groupe AGÉCO fournit à tous les intervenants des domaines agroalimentaire, environnemental et des pêcheries, des études économiques, en marketing et réalise des enquêtes. (Source : www.groupeageco.ca)

Ce chapitre relève plusieurs arguments en faveur de la déréglementation des marchés agricoles et d'autres moins optimistes quant à ses bénéfices (Figure 2.5). Pour les opposants du libre échange c'est avant tout la spécificité des marchés qui ne permettrait pas au libre jeu du marché d'apporter les résultats escomptés. De plus, l'agriculture possède un caractère multifonctionnel qui la distingue des autres secteurs. Enfin la relation entre la libéralisation des échanges et le développement des pays pauvres est remis en question par l'aggravation de la famine et de la pauvreté au niveau planétaire. Toutefois, le point de vue des libre-échangistes sur le développement se justifie également car les mesures de protection des marchés comme les subventions ou les barrières tarifaires créent de la distorsion sur les marchés et les pays pauvres qui ne peuvent établir la même protection, pour les différentes raisons que nous avons pu voir, sont alors affaiblis. Toutefois le problème de développement est complexe car nous avons pu constater que la libéralisation met en concurrence des pays dont les écarts de productivité sont énormes. Mais nous l'avons vu en plus d'être un moteur pour la croissance économique la libéralisation permettrait aussi d'éviter les représailles commerciales, assurerait la paix et éliminerait le lobby protectionniste. La question de l'intégration totale de l'agriculture dans le processus de libéralisation des marchés internationaux s'avère réellement complexe.

Figure 2.5 : Arguments et contre - arguments de la libéralisation



CHAPITRE III

LES POLITIQUES LAITIÈRES EUROPÉENNE ET CANADIENNE SOUS L'OMC ET SOUS L'ACCORD AGRICOLE DU CYCLE DE L'URUGUAY (AACU)

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a pris la succession du GATT en 1995, elle représente un cadre de négociation et de résolution des conflits qui compte aujourd'hui 152 membres. C'est à Marrakech, le 15 avril 1994, que 123 pays signent l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce. Par cet engagement, ils concluent le huitième et le plus long cycle de négociations jamais engagé : Le Cycle de l'Uruguay, débuté en 1986 à Punta del Este. L'importante durée des négociations s'explique par les difficultés rencontrées face à l'intégration de l'agriculture comme secteur à part entière. Le Cycle de l'Uruguay s'est distingué des précédents en intégrant : l'agriculture, les services et les textiles. Son Acte final, en plus de mettre en place l'OMC, intègre une foule d'accords sectoriels, dont le fameux Accord sur l'agriculture, également nommé « Accord de Marrakech ». L'Accord sur l'Agriculture du Cycle de l'Uruguay (l'AACU) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995, les pays développés disposaient de six années pour s'adapter et les pays en développement de 10 ans. Cet accord a permis de soumettre le commerce des produits agricoles à des règles multilatérales, mais surtout, les pays signataires se sont engagés à réduire leurs mesures de soutien et de protection. Cet accord repose sur trois piliers

- ▶ **Premier pilier** : Le soutien interne (subventions à la production)
- ▶ **Deuxième pilier** : La concurrence à l'exportation (subventions, restitutions et instruments indirects)
- ▶ **Troisième pilier** : L'accès au marché (protection douanière, contingents d'importation)

3.1 Les fondements de l'AACU et ses conséquences sur les politiques laitières

Le tableau 3.1 résume les engagements que les pays signataires ont pris à Marrakech en 1994. Les taux présentés dans ce tableau ont été convenus dans le but de réduire les subventions et la protection des produits agricoles. Toutefois, seuls les chiffres correspondant à la réduction des subventions à l'exportation, sont présents dans l'Accord, les autres chiffres sont des objectifs. Nous reviendrons sur ces chiffres (Tableau 3.1) au fur et à mesure de notre analyse des fondements de l'AACU (les 3 piliers).

Tableau 3.1 : Objectif numérique pour la réduction des subventions et la diminution de la protection des produits agricoles

	Pays développés Six ans : 1995-2000	Pays en développement Dix ans : 1995-2004
Accès aux marchés		
Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	-36%	-24%
Réduction minimale par produit	-15%	-10%
Soutien interne		
Réduction de la MGS totale pour le secteur (période de base : 1986-88)	-20%	-13%
Subvention aux exportations		
Valeur des subventions	-36%	-24%
Quantités subventionnées (période de base : 1986-90)	-21%	-14%

Source : Organisation mondiale du commerce, « L'Accord sur l'agriculture: règles et engagements nouveaux ». < <http://www.wto.org> >. Consulté le 5 octobre 2007.

3.1.1 L'Accès au marché

A la base, les mesures utilisées à travers le monde pour limiter l'accès au marché national sont les barrières tarifaires (les droits de douane) mais aussi les barrières non tarifaires (quotas d'importation, prélèvements variables à l'entrée, prix minimaux à l'importation et licences d'importation). La première étape de l'Accord agricole a été de transformer les barrières non tarifaires existantes en barrières tarifaires : c'est le principe de « la tarification ». On fixe un « droit consolidé » aux produits, celui-ci est établi en fonction du

degré antérieur de protection qui était accordé par le pays. L'AAU a aussi éliminé toutes les dérogations qui pouvaient exister concernant les barrières non-tarifaires :

En pratique, l'Article 4.2 de l'AAU a également éliminé toutes les dérogations par pays grâce auxquelles des barrières non-tarifaires avaient été maintenues pour l'agriculture avant 1994 et a donc par exemple enterré la tristement célèbre dérogation des États-Unis de 1955 à l'article XI:2(c)(i) du GATT. (Tangermann, 2001, p.18)

Comme nous l'indique le tableau 3.2 l'accord prévoyait que les pays développés réduiraient les tarifs sur les produits agricoles d'une moyenne de 36% sur six ans, soit 6% par an. La réduction minimale par produit étant de 15%. Mais nous pouvons faire deux remarques sur cette méthode. Tout d'abord quand les tarifs de départ étaient élevés les réductions tarifaires étaient ensuite minimales car les taux finaux restaient élevés : par exemple avec un taux de base de 150% le taux final était encore de 96% (Tableau 3.2). Ensuite, les pays peuvent varier les réductions tarifaires effectives pour certains produits, ce que l'on nomme « lignes tarifaires », certaines réductions seront donc supérieures à 36% et d'autres inférieures. Au final, il se peut donc qu'aucun tarif ne soit réduit de 36% précisément.

Tableau 3.2 : Les réductions de tarifs douaniers avec l'AAU

	Tarif de départ 150%	Tarif de départ 125%	Tarif de départ 100%	Tarif de départ 75%	Tarif de départ 50%	Tarif de départ 25%	Tarif de départ 10%
Réduction (%)	36	36	36	36	36	36	36
Année 0	150,00	125,00	100,00	75,00	50,00	25,00	10,00
Année 1	141,00	117,50	94,00	70,50	47,00	23,50	9,40
Année 2	132,00	110,00	88,00	66,00	44,00	22,00	8,80
Année 3	123,00	102,50	82,00	61,50	41,00	20,50	8,20
Année 4	114,00	95,00	76,00	57,00	38,00	19,00	7,60
Année 5	105,00	87,50	70,00	52,50	35,00	17,50	7,00
Année 6	96,00	80,00	64,00	48,00	32,00	16,00	6,40

Source : Organisation mondiale du commerce, « L'approche du Cycle d'Uruguay », *Agriculture – négociations – Méthodes de réduction tarifaire*. < <http://www.wto.org> >. Consulté le 14 mai 2008.

Mais désormais, sous l'AAU, les droits de douane sont consolidés pour presque toutes les lignes tarifaires de l'agriculture¹⁴. L'accès aux marchés mondiaux est de cette façon un minimum régularisé, les pays ne peuvent plus ajuster à volonté leurs barrières aux frontières. A ce niveau, l'agriculture est donc plus avancée que l'industrie où 17 % des lignes tarifaires ne sont toujours pas consolidés (contre 99,9% dans l'agriculture). Mais l'agriculture reste exceptionnelle sous l'Uruguay Round, la preuve légale étant les nouvelles Clauses de Sauvegarde Spéciales (CSS). Elles peuvent être sollicitées pour tous les produits qui ont été soumis au processus de « tarification ». Mais de nombreux droits de douane sont encore élevés dans le secteur agricole, atteignant et dépassant souvent les 100 %, on s'interroge alors sur la nécessité de garder des clauses de sauvegarde avec des tarifs de cette ampleur.

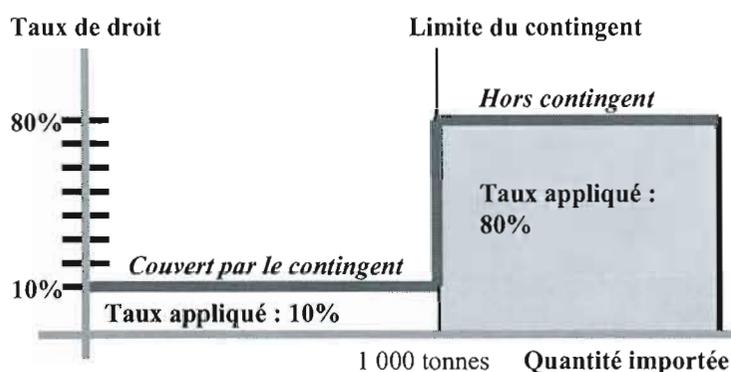
L'Accord a ensuite prévu pour les produits ayant fait l'objet d'une tarification, un seuil minimal d'importations : il s'agit des contingents tarifaires (Figure 3.1). On compte au total 1371 contingents tarifaires (CT), toutes catégories de produits agricoles confondues et pour l'ensemble des membres de l'OMC. Deux termes caractérisent les CT : « accès courant » et « accès minimum ». Dans un premier temps, les pays signataires étaient tenus d'accorder un « accès courant » pour chaque produit, celui-ci devait être équivalent aux importations moyennes sur la période 1986-88. Les contingents tarifaires pour « l'accès courant » permettent de s'assurer que les nouveaux droits ne s'opposent pas aux anciennes conditions d'accès spéciales (avant l'Uruguay Round) qui bénéficiaient à certains exportateurs :

Par exemple, si l'UE avait converti son accord volontaire de restriction des exportations de manioc de Thaïlande en un droit équivalent à la différence entre le prix domestique en UE et le prix du marché mondial, la Thaïlande aurait perdu toute la rente qu'elle obtenait en contrepartie de la limite à ses exportations de manioc en UE. Par contre, un CT (à faible droit) maintient les anciennes conditions d'accès pour la Thaïlande après que l'UE ait consolidé un taux (plus élevé). (Tangermann, 2001, p.21)

¹⁴ Même l'exception la plus célèbre "la clause du riz" (il s'agit des quotas aux importations japonaises de riz), a été supprimée en 1999 pour être transformé en un droit de douane, qui reste cependant élevé.

Ensuite, à partir de l'an 2000, (2004 pour les PED), les pays développés ont dû assurer un accès minimal aux produits importés ayant fait l'objet d'une tarification, celui-ci devant être égal à 5% de leur consommation intérieure moyenne de la période 1986-1988. Les CT d'« accès minimum » permettent de fournir une ouverture immédiate aux marchés où la tarification est trop élevée et n'offre pas d'accès direct. Bien entendu, rien n'empêche les pays de garantir un meilleur accès à leurs marchés par l'intermédiaire de droits de douane inférieurs au taux indiqué par l'accord de l'Uruguay. Mais pour l'instant les taux restent très élevés et les CT permettent un accès minimal aux marchés. Quand les tarifs douaniers seront considérablement réduits, les CT pourront être supprimés.

Figure 3.1 : Explication du contingent tarifaire



Source : Organisation mondiale du commerce, « L'Accord sur l'agriculture: règles et engagements nouveaux ». < <http://www.wto.org> >. Consulté le 5 octobre 2007.

Les produits laitiers représentent 183 contingents tarifaires. En 2000, le taux d'utilisation des CT pour les produits laitiers s'élevait à 60%. Le Canada remplit presque entièrement ses obligations puisque son taux atteint 83%, excepté pour la crème. L'Union européenne est presque au même niveau puisqu'elle obtient 80% de taux de remplissage excepté pour l'emmental, le gruyère et le fromage à pizza. Concernant les tarifs hors quotas des produits laitiers (voir tableau 3.3), ils sont compris entre 80% et 350% dans six pays, dont le Canada et l'Union européenne. Des pourcentages qui s'avèrent très élevés, pourtant ils sont loin de

ceux du Japon et de l'Islande (700% pour le beurre). Dans le jargon de l'OMC, quand un tarif est supérieur à 100% il est qualifié de « mégatarif » et l'Union européenne et le Canada possèdent des tarifs hors-quotas que l'on peut qualifier de mégatarifs pour au moins trois produits laitiers. Le secteur laitier fait partie de la liste des produits les plus protégés au monde avec le tabac, les viandes, le sucre et les produits sucrants. La réduction de ces tarifs est un des enjeux des négociations agricoles qui ont actuellement lieu à l'OMC, mais la question est sensible.

Tableau 3.3 : Contingents tarifaires : taux appliqués (1995)

	Intraquota	Hors quota
Fromages		
Australie	3	48
Canada	2	289
Union européenne (cheddar)	13	149
Islande	185	564
Japon (frais)	0	35
États-Unis (cheddar)	0	63
Beurre		
Canada	114	351
Union européenne	70	225
Islande	216	657
Japon	35	773
Etats-Unis	7	97
PLE (Poudre de lait écrémé)		
Canada	3	237
Union européenne	33	81
Japon (pour l'école)	0	287
Etats-Unis	2	44

Source : OCDE, « L'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay : une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays membres de l'OCDE », 2001.

3.1.1.1 Accès aux marchés laitiers canadiens

Pour certains produits laitiers aucun contingent tarifaire n'a été négocié (poudres de lait écrémé, produits destinés à la boulangerie, mélanges pour crème glacée etc.). Mais pour les autres produits laitiers des engagements d'accès sont négociés. Le beurre et la crème glacée sont les seuls produits dont les contingents tarifaires ont augmenté sur la période d'application de l'ACCU (1995-2000) (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 Accès au marché canadien des produits laitiers

Type de produit	Contingents tarifaires (en tonnes)	
	1995	2000
Lait de consommation	64 500	
Crème	394	
Lait concentré ou condensé ou crème	11,7	
Yaourt	332	
Babeurre en poudre	908	
Beurre	1 964	3 274
Crème glacée	347	484
Lactosérum en poudre	3 198	
Fromage	20 412	

Source des données : Agriculture et Agroalimentaire Canada, « Le secteur canadien de la transformation du lait », *Agroentreprises*. <<http://www.agr.gc.ca>>. Consulté le 03 juin 2007.

Entre 1995 et 2000, les tarifs intra-contingents ont diminué de 57% excepté pour les produits américains dont les tarifs ont disparu en 1998 en vertu de l'Accord de libre-échange établi entre les deux pays. Les tarifs « hors-contingents » ont en général diminué de 15% en 2000 par rapport à leur valeur initiale.

3.1.1.2 Accès aux marchés laitiers européens

Depuis les accords de Marrakech, la protection du marché intérieur laitier repose sur des droits de douanes fixes issus du tarif douanier commun. Chaque année depuis le 1^{er} juillet 1995 ces tarifs fixes ont été réduits afin d'arriver en 2000, comme le stipule l'accord, à une baisse des droits de douane de 20% pour la poudre de lait écrémé et de 36% pour les autres produits laitiers. Parallèlement, des concessions à l'importation ont été faites avec l'ouverture d'un contingent (quantité maximale de marchandises autorisée pour l'importation) à droits réduits pour le beurre, la poudre de lait écrémé et certains fromages. Cette concession permet un accès au marché dans des conditions préférentielles. Toutefois les accords de l'OMC prévoient une clause de sauvegarde dans le cas où l'équilibre du marché intérieur serait menacé (chute des cours mondiaux importantes fluctuations monétaires). Toujours pour les produits laitiers, l'Union européenne possède 116 lignes tarifaires et a ouvert quatre quotas tarifaires d'accès courant (un pour le beurre et trois pour les fromages), huit quotas tarifaires

d'accès minimum (un pour le beurre, un pour la poudre de lait écrémé et six pour les fromages). Cependant, aucun quota tarifaire n'a été ouvert pour les autres produits laitiers. Jusqu'à présent ce système complexe s'est révélé globalement efficace dans la protection des marchés laitiers européens. Or, comme nous l'avons déjà mentionné, il est possible pour chacun des pays signataires de l'AACU d'appliquer une protection moins élevée que celle permise par l'AACU. Dans ce sens, l'UE a signé des accords préférentiels portant sur des échanges de produits laitiers avec plusieurs pays ou régions, notamment les accords d'associations avec les pays de l'Est, avec des pays de l'Association européenne de libre échange (AELE), etc.

3.1.2 Les subventions aux exportations laitières

Nous avons pu observer que sous le régime du GATT, les contraintes sur les subventions à l'exportation (Article XVI:3 du GATT) étaient peu efficaces. En effet, les gouvernements parvenaient à subventionner, et cela de manière illimitée, les surplus de leur production agricole intérieure afin qu'ils soient écoulés sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui des limites quantitatives (les seules de l'accord) sont établies pour chaque pays et chaque catégorie de produits. Aucune nouvelle subvention à l'exportation ne peut être introduite et cette règle prévaut pour tous les pays, même pour ceux qui n'utilisaient pas ce type de subvention lors de la conclusion de l'AACU. L'objectif est désormais leur suppression totale. Les subventions agricoles à l'exportation sont celles qui créent le plus de distorsion sur le marché mondial. Le total des subventions à l'exportation représentait lors des négociations du Cycle de l'Uruguay environ 18,9 milliards de dollars américains par an. Ces subventions sont en grande majorité utilisées par l'Europe (13,2 milliards de dollars) et par les États-Unis mais dans une moindre mesure (929 millions de dollars). L'Accord prévoit une baisse de 36%¹⁵ du budget consacré aux subventions à l'exportation pour une durée de six ans (24% sur dix ans pour les PED) et une baisse de 21% des volumes exportés avec subventions (14% pour les PED). Mais le pays peut reporter d'une année sur l'autre ses « droits » de soutien aux exportations qui ne sont pas totalement utilisés. Durant la période de référence, ces

¹⁵ Par rapport à la période de base de 1986 à 1990

subventions totalisaient 10% de la valeur totale des exportations de produits agricoles, 75% des subventions à l'exportation étaient destinés au blé, aux céréales secondaires, aux produits laitiers et au sucre. Dans le secteur laitier, les subventions à l'exportation s'élevaient à 70% de la valeur des produits exportés.

Parmi les pays membres de l'OMC, l'Union européenne est de loin le premier à recourir aux restitutions et aux subventions à l'exportation. Par ailleurs, ce sont les produits laitiers qui bénéficient le plus de ces subventions à l'exportation au niveau mondial. Au fil des ans, les subventions aux exportations des produits laitiers sont ainsi devenues aussi bien en France que dans le reste de l'Union européenne, les principales subventions aux exportations. L'Union européenne s'est engagée à ne pas dépasser des plafonds en volume et en valeur d'aide à l'exportation pour les produits laitiers. En six ans, ces contingents ont été réduits de 21% en volume et de 36% en valeur, par rapport au niveau moyen de la période 1986-1990 (Tableau 3.5). Sur la période d'application de l'accord, l'Union européenne a facilement respecté ses engagements de diminution en matière d'exportations subventionnées et de subventions aux exportations dans le cas du beurre et des fromages. Mais pour le lait écrémé en poudre et les autres produits laitiers ce n'aurait pu être le cas sans les possibilités de report, autorisées par l'AACU.

Tableau 3.5 : Les plafonds d'aide à l'exportation pour le secteur laitier européen

	Engagements en volume (en milliers de tonnes)		Engagements en budget (en millions d'euros)	
	1995	2000	1995	2000
Beurre + butter-oil	487,8	399,3	1392	948
Poudre de lait écrémé	335	272,5	406	276
Fromages	426,5	321,3	594	341
Autres produits laitiers	1185,4	958,3	1025	698

Source : Bouamra-M., Z. et Réquillart, V., « Quelle politique laitière pour l'Europe ? », 2000, INRA-ESR, N°3/00.

3.1.3 Le soutien interne et le système des boîtes

Le principe plus ou moins accepté est de réduire progressivement et d'éliminer à terme les soutiens intérieurs liés aux prix. Si les Pouvoirs Publics estiment devoir soutenir les

revenus des producteurs nationaux, ce soutien doit être découplé des mécanismes des prix et s'effectuer par d'autres voies, notamment par la fourniture de biens collectifs (recherche, formation, infrastructures) ou par des aides directes. (Boisson, 1994, p.8)

Selon l'Accord sur l'agriculture, les pays membres de l'OMC sont obligés de réduire leur niveau global de soutien interne, cependant seules certaines catégories de subventions font l'objet d'engagements de réduction. Les subventions sont catégorisées par couleurs, choisies initialement pour rappeler celles des feux de circulation (Tableau 3.6). La couleur diffère en fonction des effets de distorsion plus ou moins importants que possède la subvention sur les échanges. Les mesures de la « catégorie rouge » sont interdites, celles de la « catégorie orange » doivent être réduites et celles de la « catégorie verte » peuvent être conservées. Or, l'analogie des feux de circulation n'a pas tenu très longtemps. Les pays membres n'ayant jamais pu s'entendre sur des mesures à proscrire complètement, aucune subvention ne s'est retrouvée dans la boîte rouge de l'Accord. Suite aux pressions des négociateurs de l'Union européenne et des États-Unis, qui désiraient plus de souplesse dans l'adaptation de leurs politiques agricoles aux nouvelles règles internationales, il a été décidé que l'Accord comporterait une quatrième couleur, la « catégorie bleue ». Au final le système des boîtes comporte trois couleurs différentes : l'orange, le bleu et le vert.

Seules les subventions qui entrent dans la boîte verte ainsi que les subventions dites de « minimis »¹⁶ sont exemptées de réductions. Au total vingt-huit membres de l'OMC accordent un soutien interne non exempté qu'ils se sont engagés à réduire de 20% (pour les pays développés) sur la période d'application de l'AACU. Ces engagements de réduction sont exprimés au moyen de la « Mesure globale du soutien totale » (MGS totale). Au terme de cette période, la MGS maximale autorisée doit rester identique jusqu'à la signature d'un nouvel accord.

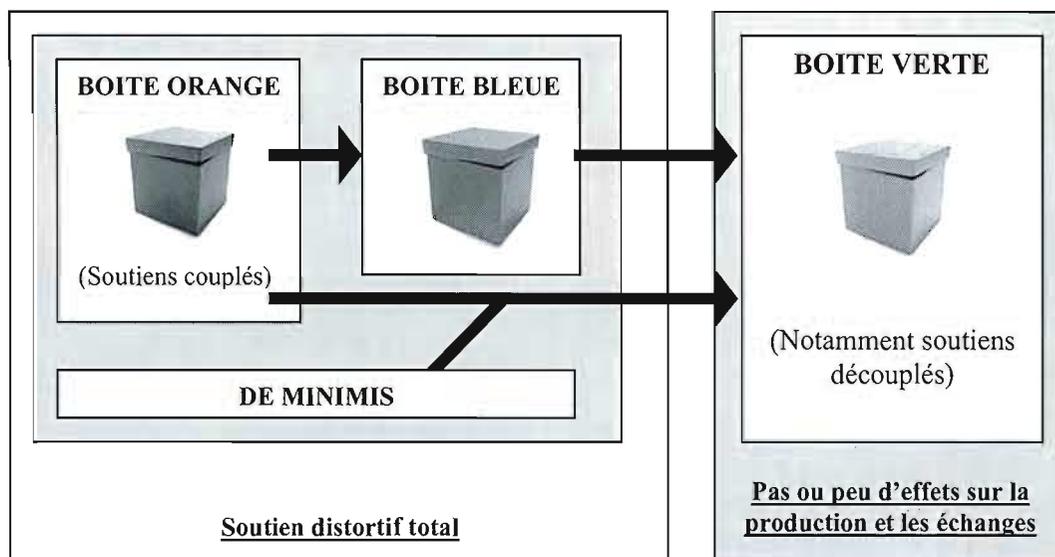
¹⁶ Parallèlement au « plafond » de la MGS, l'AACU établit également un « niveau plancher », appelé le niveau de minimis, c'est-à-dire qu'une fois que la valeur d'un soutien par produit tombe au-dessous de 5% de la valeur totale de la production, aucune autre réduction n'est nécessaire.

Tableau 3.6 : Le système des boîtes, un modèle inspiré des travaux de Mario Hébert (2002) et d' Aymeric Pontvianne, (2007)

	Boîte Orange 	Boîte Bleue 	Boîte Verte 
Types d'aides	Aides à éviter ou à réduire	Aides tolérées	Aides autorisées sans limite
Description	<p>Contient essentiellement les mesures de soutien aux prix et d'autres aides qui n'entrent pas dans les autres boîtes.</p> <p>Ces soutiens visent à garder les prix internes à un niveau plus élevé que sur le marché mondial pour garantir le revenu des producteurs.</p> <p>Ces aides ont des effets de distorsion, elles sont liées à la production et au prix.</p>	<p>Aides en partie découplées, elles sont attribuées aux producteurs dans le cadre de programmes de limitation de la production.</p> <p>Elles ont des effets sur la production et/ou les prix, mais puisqu'elles sont accompagnées d'un programme de limitation de la production (versements fondés sur des surfaces ou des rendements fixes), l'effet distorsif est atténué.</p>	<p>Aides n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur les marchés. Il s'agit en général de mesures de soutien qui ne sont pas liées ou couplées au volume de production ou au prix.</p>
Exemple	Les systèmes européens d'intervention ou les « marketing loans » américains.	Les aides au cheptel ou à l'hectare non liées au prix, mais payées sur un rendement et une surface fixes.	Recherche, protection de l'environnement et des terroirs, aides directes et découplées au revenu des agriculteurs, etc.
Mesures mises en place dans le cadre de l'AACU	Les aides notifiées en boîte orange ont été réduites de 20% pour les pays développés (de 13% pour les PED). Or, la règle de minimis, permet de ne pas réduire le soutien ayant des effets de distorsion de concurrence quand la valeur consolidée du soutien est inférieure à 5 % de la valeur de la production agricole totale (ou d'un produit spécifique). Le seuil de 5 % s'applique aux pays développés, il est de 10 % pour les PED.	Les aides qui y sont notifiées ne font pas l'objet de réduction dans le cadre de l'AACU, mais elles ne peuvent pas augmenter. La boîte bleue a été créée pour accommoder la réforme de la PAC afin de réduire substantiellement ses obligations de réduction du soutien interne.	Elles ne font pas l'objet d'engagements de réduction et peuvent même augmenter. Ce système incite à une réforme des politiques agricoles dans le sens d'un « verdissement » des aides, et en particulier de leur découplage, qui consiste à les rendre indépendantes des prix et des quantités produites.

Sur la figure 3.2 on aperçoit que les subventions de catégories orange et bleue, ainsi que les aides exemptées d'effort de réduction selon la règle « de minimis », forment ensemble le « soutien distorsif total ». Par contre, les subventions que l'on retrouve dans la boîte verte sont « non distorsives » car leurs effets sur les échanges sont nuls ou réellement minimes. C'est pourquoi l'OMC incite les pays à réformer leurs politiques agricoles afin de se diriger vers des subventions de boîte verte, comme l'indique les flèches du schéma. Ce phénomène est appelé « transfert de boîte », « box shifting » en Anglais. Cependant le système des boîtes est de plus en plus critiqué elles serviraient selon certains les intérêts offensifs des pays développés, par un « dumping » camouflé et légalisé par l'OMC (Berthelot, 2005).

Figure 3.2 : Traitement des subventions agricoles à l'OMC depuis l'Uruguay Round, le phénomène du « box shifting »



Source : Pontvianne, A., « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté », *L'agriculture, nouveaux défis*, 2007, p. 126.

3.1.3.1 Le soutien interne canadien dans l'industrie du lait

Un des programmes considéré comme faisant partie de la boîte orange est celui de « la subvention pour le lait de transformation ». Il s'agit d'une subvention directe, mais ce programme ne comprend pas les mesures de soutien des prix dans le cadre du régime de

gestion de l'offre. En effet, le Canada ne considère pas que la gestion de l'offre constitue une subvention.

3.1.3.2 Le soutien interne européen

Concernant les prix garantis de l'OCM lait : les prix de seuil ont été supprimés ainsi que les prix indicatifs du lait liquide. Ensuite, pour les prix d'intervention, le Conseil des Ministres a décidé, lors des Accords du Luxembourg, que l'intervention pour le beurre serait limitée à 70 000 tonnes pour 2004-2005 et que ce plafond serait réduit de 10 000 tonnes chaque année jusqu'en 2009 où il sera de 30 000 tonnes (Tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Prix d'intervention des produits laitiers et prix indicatif du lait
(euro/100kg)

	2000-2001	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Prix d'intervention du beurre	328,20	305,23	282,44	259,52	246,39
Prix d'intervention de la poudre de lait	205,52	195,24	184,97	174,69	174,69
Prix indicatif du lait	30,98	Le prix indicatif du lait est supprimé à partir de 2004 avec les Accords de Luxembourg			

Source : Gouvernement français, « Lait et produits laitiers », *Section budget-soutiens-publics-agriculture*. <Agriculture.gouv.fr>. Consulté le 12 janvier 2008.

Puis, le Conseil a également décidé d'appliquer au secteur laitier les principes qui régissent depuis 1992 les grandes cultures et la viande bovine : la baisse progressive des prix, qui est en partie compensée par des aides directes aux producteurs. Leur mise en œuvre a commencé en 2004. La baisse a été de 25% sur quatre ans pour le beurre et de 15% sur trois ans dans le cadre du lait écrémé en poudre. Le premier juillet 2004 les prix d'intervention du beurre baissent de 7% (Tableau 3.6), soit 23 euros (328,23€ – 305,23€), ceux de la poudre de lait écrémé de 5% soit 10,27 euros. Pour compenser ces baisses de prix une aide directe est allouée aux producteurs dès 2004, elle est attribuée à la tonne de quota, calculée sur la base de la quantité de référence laitière que le producteur possède. Cette aide ne dépend pas du

nombre de vaches laitières détenues. Le niveau de la prime a augmenté progressivement, parallèlement à la baisse des prix d'intervention (Tableau 3.8).

Tableau 3.8 : Aide directe programmée par l'accord de Luxembourg

	2004	2005	2006 et 2007
Taux de l'aide de base (euro/t)	8,15	16,31	24,49
Enveloppe de flexibilité (million d'euro)	88,70	177,89	266,84
Aides totales (euro/t)	11,81	23,65	35,5

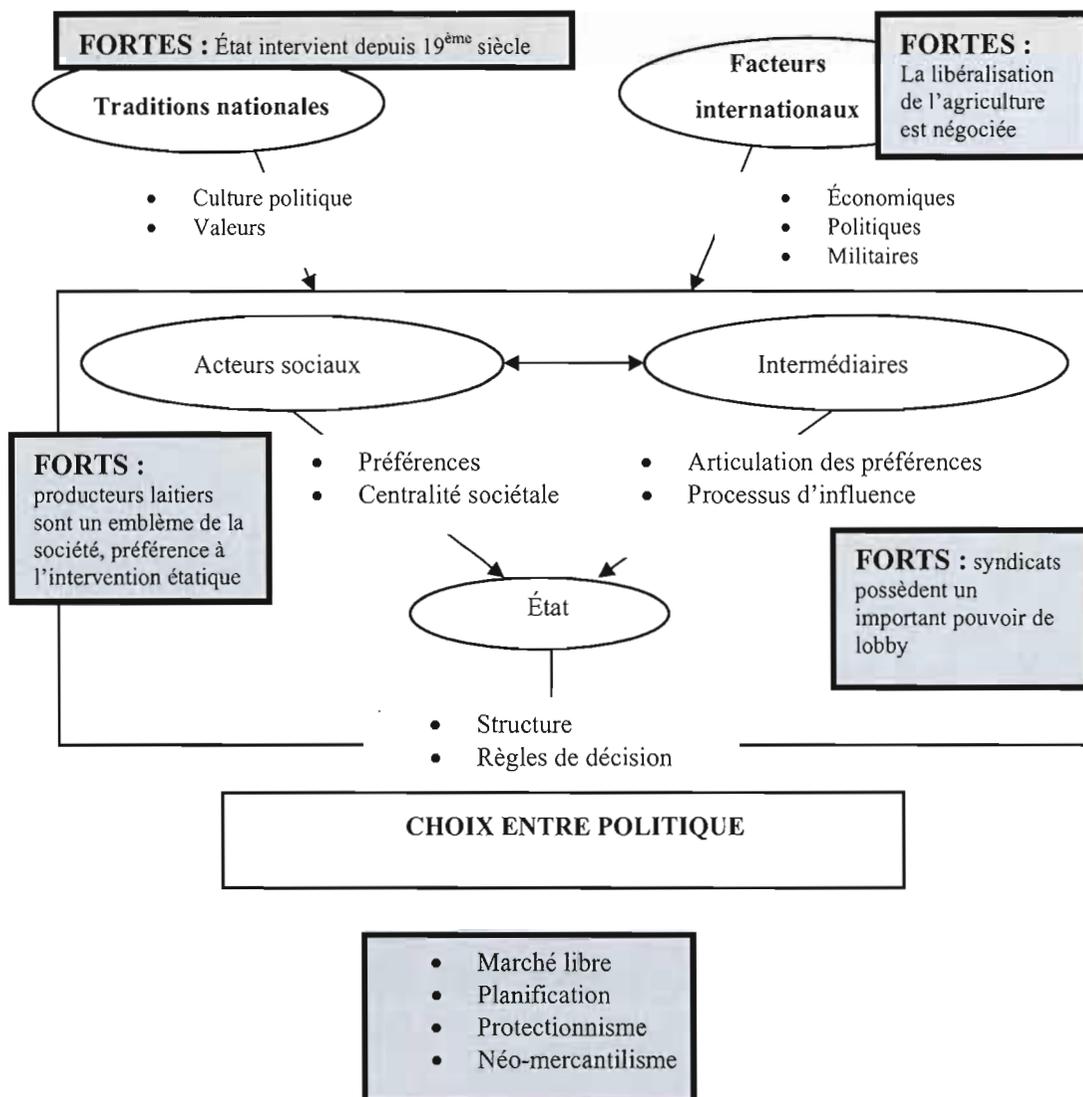
Source : Gouvernement français, « Lait et produits laitiers », *Section budget-soutiens-publics-agriculture*. <Agriculture.gouv.fr>. Consulté le 12 janvier 2008.

3.2 Les résultats de l'AACU

Les États européen et canadien ont accepté de signer l'Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay. Comme nous avons pu l'observer tout au long de ce chapitre la gestion de l'offre et la politique agricole commune ont par conséquent dû s'adapter à de nouvelles contraintes internationales. Après la fin de la période de mise en place de cet accord on peut se demander si les règles de celui-ci ont été respectées. Comme nous venons de le voir et selon l'étude menée par Tangermann (2001), les pays semblent en général avoir respecté leurs engagements. Les conflits à l'OMC sur le non-respect de l'accord sont peu nombreux et les solutions apportées à ces problèmes par les panels ont en général permis de renforcer les règles de l'AACU, ce qui contraste avec la situation sous le régime du GATT. Néanmoins beaucoup d'économistes pensent que si cet accord agricole fonctionne c'est avant tout parce que les engagements quantitatifs sont plutôt minimes et n'ont pas mis en péril les différentes politiques agricoles. Il s'agirait donc d'un pas prudent des gouvernements vers la libéralisation du secteur agricole. Si l'on reprend le modèle de Pasquero (2007) « L'État : Rôles et évolution » que nous utilisons déjà dans le premier chapitre, on observe que les acteurs influant sur les choix gouvernementaux n'ont pas réellement changé (Figure 3.3). Les traditions nationales sont toujours présentes et les producteurs ont toujours du poids. Toutefois, les pressions internationales sont beaucoup plus fortes et poussent les gouvernements à accepter l'entrée du secteur agricole dans le processus international de libéralisation. Le gouvernement du Canada et l'Union européenne se retrouvent dans une

position difficile entre une volonté nationale de protection et une demande internationale de libéralisation. Au sortir de l'Uruguay Round les politiques agricoles laitières sont ajustées aux nouvelles exigences de l'accord mais elles restent en place, le compromis est trouvé mais il ne s'agit pas du dernier cycle de négociations internationales.

Figure 3.3 : Explication du choix des politiques agricoles laitières



CHAPITRE IV

LES MARCHES EUROPEEN ET CANADIEN DU LAIT ET DES PRODUITS LAITIERS

Dans le monde entier, à quelques exceptions près, le lait et les produits laitiers sont des constituants essentiels de l'alimentation quotidienne. L'usage du lait dans l'industrie est multiple, on le retrouve en produits de grande consommation (lait, fromage, beurre, crème glacée) et comme ingrédients dans l'industrie alimentaire (beurre, poudres de lait). Environ 630 millions de tonnes de lait (de vache, de bufflonne, de chèvre, de brebis) ont été produits en 2005 à travers le monde. Nous allons explorer les secteurs laitiers européens et canadiens plus exhaustivement afin de comprendre les stratégies commerciales choisies par les gouvernements.

4.1 Production mondiale de lait

Les principaux producteurs de lait sont aujourd'hui l'Union européenne à 25, l'Amérique du Nord et Centre, l'Asie (hors C.E.I.¹⁷), l'Océanie et enfin les PECO¹⁸ (voir tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Production mondiale de lait de vache par région (en million de tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Monde	491,2	497,6	510,1	518,4	523,2	530,7
UE à 15	123,1	121,6	121,1	121,7	120,1	120,0
UE à 25	141,4	142,1
C.E.I.	61,1	63,4	65,3	65,4	65,0	65,2
P.E.C.O.	27,7	27,8	28,2	28,1	11,3	11,4
Amérique du Nord et du Centre	97,6	96,9	100,1	100,8	101,0	103,9
Amérique du Sud	45,2	46,4	46,9	47,3	47,4	47,8
Asie (hors C.E.I.)	62,0	65,6	69,5	74,1	80,3	82,5
Océanie	23,5	24,1	25,6	24,5	25,0	24,8

Source : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.201.

¹⁷ La Communauté des États indépendants (C.E.I.) est une entité intergouvernementale composée de 12 anciennes républiques soviétiques.

¹⁸ Les Pays d'Europe centrale et orientale (P.E.C.O.) sont depuis les années 1980 les anciens pays communistes du centre et de l'Est de l'Europe.

Après l'élargissement de l'Union européenne la production totale de lait est passée de 121,7 millions à 141,4 millions de tonnes en 2004. En Inde et en Chine la production de lait a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Avec plus de 90 millions de tonnes, l'Inde est devenue le premier pays producteur de lait au monde (laits liquides de vache, de zébu, de bufflonne et de jument), quant aux Chinois ils produisent aujourd'hui 22,8 millions de tonnes de lait soit deux fois plus qu'il y a dix ans. En Inde comme en Chine les exploitations sont restées de très petite taille, en Inde, par exemple, on compte plus de 85 millions d'exploitations laitières. L'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), produit environ 85 millions de tonnes de lait de vache, avec l'Amérique du Centre la production atteint 103,9 millions de tonnes en 2005. L'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande) récolte environ 25 millions de tonnes de lait de vache, l'Australie et la Nouvelle-Zélande constituent des acteurs importants sur les marchés mondiaux des produits laitiers car ces pays peuvent proposer des prix très bas grâce à leurs conditions de production très favorables : herbage tout au long de l'année, grands troupeaux et faibles investissements dans les actifs (pâtures et étables). L'Amérique du Sud a également la possibilité de produire du lait bon marché. Au Brésil, le lait est encore produit dans des exploitations de petite taille mais en Argentine les producteurs qui dominent le marché possèdent des cheptels de plus de 100 vaches laitières. En Afrique, la production de lait a augmenté dans la plupart des pays, mais l'offre per capita diminue dans tout le continent en raison de la croissance démographique. Avec le développement des pays asiatiques et d'Amérique latine, la part des pays en développement (PED) dans la production laitière est passée de 19,5% (en 1960) à 42% (en 2004), cette évolution ne concerne malheureusement pas les pays les plus pauvres dont les pays les moins avancés (PMA)¹⁹.

4.1.1 La production et la transformation de lait au Canada

Le Canada se place au dix-huitième rang mondial des producteurs de lait avec 7,7 millions de tonnes. Une partie du lait collecté (62%) va à la transformation (fromages, yaourts, crèmes

¹⁹ Pour l'OMC, les pays les moins avancés (PMA) sont ceux qui ont été désignés comme tels par l'Organisation des Nations Unies. La liste de l'ONU compte actuellement 50 pays, dont 32 sont devenus à ce jour Membres de l'OMC (voir annexe 4). (Source : www.wto.org)

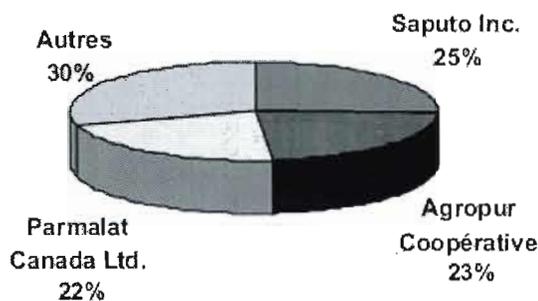
glacées, etc.) et les autres 38% sont pour le lait de consommation et la crème fraîche. La production laitière a largement contribué à l'économie en générant un chiffre d'affaires de 4,84 milliards de dollars en 2005. L'industrie laitière se place comme la quatrième industrie agroalimentaire du Canada après les céréales, les viandes rouges et l'horticulture. La production laitière canadienne est stable car l'offre s'ajuste à la demande du marché intérieur. L'ensemble de la production canadienne est concentrée dans deux provinces : Ontario et Québec, elles comptent environ 81% des exploitations laitières canadiennes. La province de Québec réalise à elle seule 40,9% de la production laitière canadienne totale. Le secteur de la production laitière génère autant d'emplois directs et indirects que le troisième plus grand employeur du Canada, Magna International (qui génère 75 000 employés). On compte 50 800 emplois à la ferme (dont 17 916 au Québec) et 25 200 emplois chez les fournisseurs de biens et services aux fermes laitières (9 512 au Québec). Mais on constate qu'un phénomène de restructuration s'est opéré dans l'ensemble du secteur laitier canadien. Entre 1971 et 2005, à l'échelon national, le nombre de fermes laitières est passé de 145 000 à 15 552 fermes (dont 7 484 au Québec). Quant au cheptel laitier il a diminué de 40%. Pourtant, malgré cette diminution du nombre de bovins, la production de lait a augmenté de 5,6 % pour la même période et le nombre de vaches par ferme s'est accru, passant de 31 à 62 têtes entre 1980 et 2005. En conclusion, les exploitations laitières canadiennes sont moins nombreuses qu'il y a 40 ans, mais leurs troupeaux sont plus grands et les vaches produisent plus de lait qu'auparavant. En 1957, une vache canadienne produisait en moyenne 15 litres de lait par jour, en 1997, les vaches laitières Holstein²⁰ pouvaient en produire 28 litres. Cette augmentation de la productivité s'explique par une meilleure alimentation, la diminution des maladies mais aussi par des modifications génétiques.

L'industrie de la transformation laitière est une composante essentielle de l'économie canadienne. Elle est la deuxième plus importante du secteur alimentaire canadien (2005). Cette industrie emploie 66 600 personnes directement ou indirectement (secteurs : du

²⁰ Les vaches laitières au Canada sont principalement de la race Holstein (93% du cheptel laitier canadien). La vache Holstein est la plus connue dans le monde : elle est la championne des vaches laitières ; Son expansion à travers le monde s'opère depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, elle est la « vache à lait » par excellence.

transport, de l'emballage, de la manutention ou de la vente de produits laitiers) à travers le pays et 33 504 dans la province de Québec. En 2005, la valeur des produits laitiers expédiés après transformation, s'élevait à près de 11,5 milliards de dollars, soit 15,9% de la valeur totale des ventes du secteur alimentaire. Pour la province de Québec, le secteur de la transformation a contribué à la hauteur de 1,62 milliards de dollars au produit intérieur brut. En 1965, le Canada comptait 1 413 établissements de transformation laitière, mais dans les années 1970 le secteur a également connu un mouvement de rationalisation. En 2006 on dénombrait 450 usines canadiennes de ce type, la majorité d'entre elles se trouvant au Québec (190). Le secteur de la transformation du lait comporte trois grandes structures organisationnelles : les multinationales, dont le capital est en grande partie détenu par des étrangers ; les entreprises canadiennes de tailles diverses et les coopératives, qui appartiennent à des producteurs et qui assurent environ 60 % de la production. Les coopératives offrent une meilleure implication aux producteurs désireux de participer davantage au processus de mise en marché du lait, qui se fait directement du producteur au consommateur. En 2003, on comptait 33 coopératives laitières au Canada, 13 d'entre elles se trouvent dans la province de Québec. Jusque dans les années 1990, les coopératives étaient uniquement présentes sur le plan local, puis elles ont participé à la rationalisation et à la concentration du secteur de la transformation laitière par le biais de fusions – acquisitions extra provinciales. Leur part de marché est aujourd'hui d'environ 42%. Trois entreprises dominent le secteur de la transformation laitière au Canada, elles transforment 70% du lait produit. Il s'agit de Saputo Inc, les Coopératives Agropur et Parmalat Canada Ltd (Figure 4.1).

Figure 4.1 : Parts de marché des entreprises canadiennes dans le secteur de la transformation laitière



Source : Fédération Internationale de laiterie – Canada, « Profil de l'industrie laitière canadienne », 2005, p.10

Tableau 4.2 : Chefs de file de l'industrie canadienne de la transformation laitière (2005)

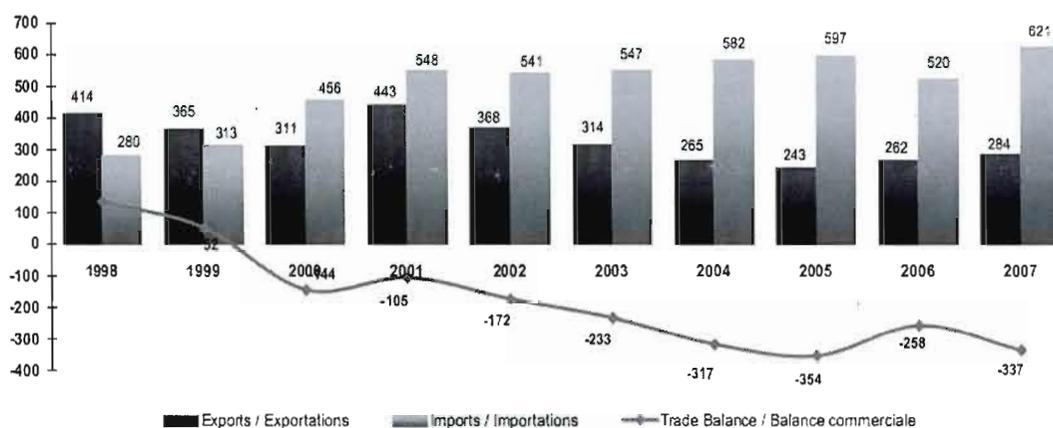
	Type de propriété	Chiffre d'affaires (\$000) ²¹	Pays d'origine
Saputo Inc.	Privée	3 883 069	Canada
Agropur	Coopérative	2 154 400	Canada
Parmalat Canada	Privée	2 018 900	Italie
Kraft Canada	Privée	2 852 000	États-Unis
Nestlé Canada	Privée	1 600 000	Suisse
Unilever Canada Limited (2004)	Privée	1 556 388	Royaume-Uni
Neilson Dairy (2004)	Privée	476 850	Canada
Gay Lea Foods	Coopérative	329 424	Canada
Scotsburn Coop Services (2004)	Coopérative	250 190	Canada
Farmers' Coop Dairy Limited (2004)	Coopérative	168 668	Canada

Source : Commission canadienne du lait, « La transformation », *L'industrie*. <www.cdc.ca>. Consulté le 13 juillet 2007.

²¹ Le chiffre d'affaires comprend toutes les ventes de l'entreprise, pas uniquement les ventes réalisées au Canada.

Comme on peut l'observer sur la figure 4.2 la balance commerciale du secteur laitier canadien s'est progressivement détériorée à partir de l'an 2000. En 2007, la balance commerciale des produits laitiers affichait un déficit de 337 millions de dollars canadiens.

Figure 4.2 : Balance commerciale canadienne des produits laitiers (en millions de \$)



Source : Statistique Canada, calculs réalisés par AAC, DIA – Secteur laitier ; tiré de Centre canadien d'information laitière, *Importations de produits laitiers, 2007*.

4.1.1.1 Exportations de produits laitiers

En 2007, les exportations de produits laitiers canadiens s'élevaient à 284 millions de dollars canadiens et représentaient 109,5 millions de kilos. Les trois produits laitiers canadiens les plus exportés sont les fromages, les tartinades et la poudre de lait écrémé. Les États-Unis et l'Union européenne représentent les principaux marchés d'exportation pour les produits laitiers canadiens. Les exportations de produits laitiers vers le Mexique ont beaucoup diminué : de 91,8 % entre 2001 et 2004. Le Mexique n'importe presque plus de poudre de lait écrémé.

4.1.1.2 Importations de produits laitiers

Les importations laitières canadiennes ont beaucoup augmenté au cours des dix dernières années, pour se chiffrer à 621 millions de dollars en 2007. En volume, les importations ont représenté 213,2 millions de kilos, des chiffres qui n'avaient encore jamais été atteints. Les

principaux fournisseurs du Canada en produits laitiers sont l'Union européenne (41,2 %), les États-Unis (24,3 %), la Nouvelle-Zélande (24,1 %), la Suisse (4 %) et l'Australie (1,7 %). Au sein de l'Union européenne (à 25 membres) les principaux pays fournisseurs (63% des importations) sont l'Allemagne, la France et l'Italie. Ces augmentations semblent traduire une évolution de la consommation canadienne.

4.1.2 La production et la transformation de produits laitiers en Europe

En 2005, l'Union européenne, à 25 membres²², a produit 142,848 millions de tonnes de lait de vache. Toutefois, la quantité de lait produite par état membre reste stable au fil des années, du fait de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) du lait et des produits laitiers. La France avec 24,675 millions de tonnes de lait fournis par 3,9 millions de vaches laitières (2005) se situe au cinquième rang des producteurs mondiaux de lait et à la deuxième place européenne (après l'Allemagne qui produit 28,453 millions de tonnes). L'industrie du lait française occupe environ 153 000 actifs. Le secteur laitier européen a également été touché par la restructuration, par exemple en France, en 2007, les producteurs étaient au nombre de 97 975, une vingtaine d'années auparavant ils étaient 380 000. Pourtant, les fermes laitières européennes sont jugées comme étant de taille humaine, contrairement à certains pays, où les exploitations laitières s'apparentent de plus en plus à des usines de production intensive. Les troupeaux sont de taille modeste (environ 45 vaches) et passent une grande partie de l'année dans les prés. Quant aux terres des agriculteurs, elles sont de l'ordre de 60 hectares en moyenne. De plus, on retrouve une partie de ces fermes laitières dans des régions très isolées, elles amènent ainsi une certaine activité et permettent l'aménagement du territoire. Depuis 2006, la demande européenne en produits laitiers a légèrement augmenté, mais avec la disparition des stocks européens et malgré l'augmentation des quotas individuels prévue par la Commission européenne, certains états membres de l'Union ont fini l'année sur un déficit. En France, la campagne laitière de 2007-2008 devrait se terminer, comme l'année précédente, sur un déficit. Pour satisfaire la demande actuelle, les professionnels français

²² Adhésion de Chypre, Malte, de la Slovénie, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et de la Slovaquie en 2004

estiment qu'il faudrait augmenter la taille du cheptel laitier de 2% à 3%, soit entre 75 000 et 115 000 vaches. Mais surtout, il faudra compter dix-huit mois pour reconstituer le cheptel actuel.

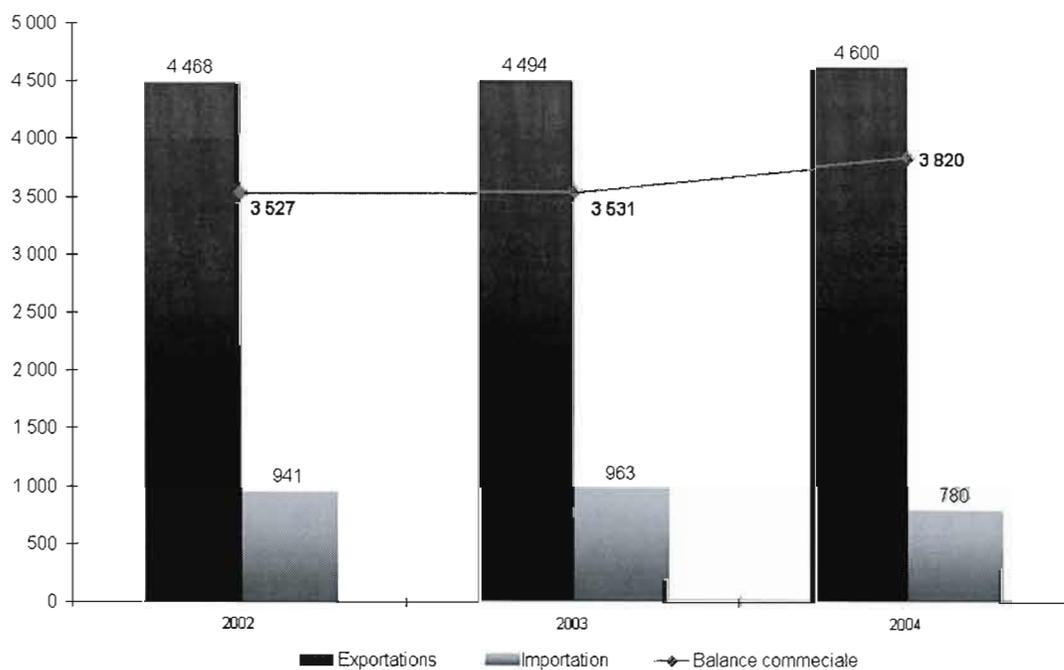
L'industrie laitière européenne transforme chaque année 130 milliards de litres de lait et réalise ainsi un chiffre d'affaires de 120 milliards d'euros, soit 15% du chiffre d'affaires total de l'industrie agro-alimentaire européenne. Elle est également un grand employeur puisque 400 000 personnes travaillent dans ce secteur à travers toute l'Europe, ce qui représente 13% des personnes actives dans le secteur européen de l'agroalimentaire. En France, l'industrie de la transformation laitière occupe la seconde position du secteur agroalimentaire après l'industrie de la viande avec, en 2005, un chiffre d'affaires de 23,082 milliards d'euros. Cette industrie emploie 60 000 salariés dans 700 établissements, 313 d'entre eux assurent plus de 90% de la transformation laitière. Quant au secteur coopératif, il collecte 43% du lait mais n'en transforme que 35%. Depuis quelques années le secteur coopératif est devancé par le secteur privé notamment pour la collecte, car contrairement au secteur coopératif celui-ci a su opérer une restructuration plus importante. Les coopératives semblent, de plus, handicapées par leur fort ancrage territorial. En France, la particularité de ce secteur réside dans la coexistence de l'artisanal et de l'industrie. Le secteur de la transformation du lait est en effet composé d'entreprises très diverses, allant de 20 salariés à plusieurs milliers. Cette industrie conserve une dimension locale à travers de multiples petites unités de transformation, qui côtoient de grandes multinationales. Cependant, ces petites entreprises sont plus ou moins fragiles selon la rémunération des secteurs dans lesquelles elles opèrent. Par exemple, les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)²³ font le succès de quelques unes d'entre elles. Trois groupes français se situent dans les vingt premières entreprises mondiales du secteur et parmi les dix premières européennes, il s'agit de Lactalis (deuxième mondiale), Danone (troisième mondiale) et Bongrain (treizième mondiale). Ces grands groupes aux marques

²³ « L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes. » (Source : Ministère de l'agriculture française, site internet : www.agriculture.gouv.fr)

commerciales fortes s'avèrent très solides et rentables notamment parce qu'ils opèrent sur les secteurs les plus rémunérateurs.

La figure 4.3 nous montre que l'Union européenne exporte beaucoup de produits laitiers. En 2004 sa balance commerciale laitière est excédentaire de 3,820 milliards de dollars. La balance commerciale laitière française affiche pour sa part un solde positif de 2,892 milliards d'euros.

Figure 4.3 Balance commerciale européenne (UE à 15) des produits laitiers (en millions d'euros)



Source des données : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.176.

4.1.2.1 Exportations de produits laitiers

Jusqu'en 2004, les exportations européennes de produits laitiers sont stables mais très importantes, atteignant les 4,6 milliards de dollars en 2004. Les trois produits laitiers les plus exportés en 2006 sont les laits liquides, le lactosérum en poudre mais surtout les fromages. Plusieurs pays européens comme la France, la Belgique ou la Suisse sont en effet reconnus comme étant des pays producteurs de fromages de qualité et de grande variété, la France possède par exemple plus de 1000 sortes de fromages différents.

4.1.2.2 Importations de produits laitiers

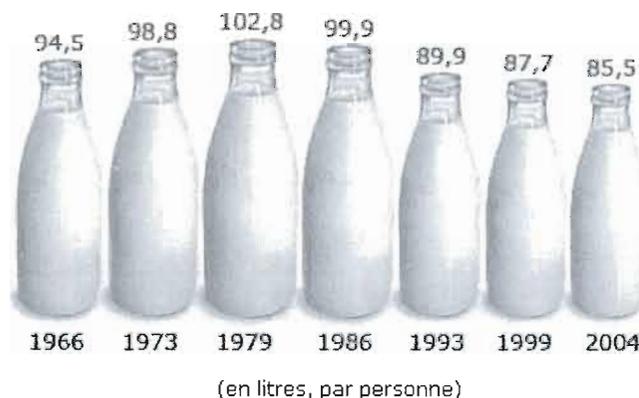
Les importations européennes en produits laitiers sont faibles comparativement aux exportations, elles sont même en diminution en 2004 (780 millions d'euros) par rapport à 2002 (941 millions d'euros).

4.2 Consommation mondiale de produits laitiers

Dans le classement mondial des 27 pays qui consomment le plus de produits laitiers, la France se situe dans le peloton de tête, puisqu'elle est le 2^{ème} consommateur au monde de beurre et de fromage. Le Canada pour sa part se place comme un important consommateur de crème glacée et de lait (6^{ème} rang). En 2004, la Roumanie (163,4 litres par personne), l'Australie (98,2 L/pers) et l'Amérique (89,1 L/pers) forment le trio de tête des consommateurs de lait les plus importants au monde. C'est dans les pays développés et émergents du Chili (27,5 L), de l'Egypte (20,8 L) et de la Chine (7,7 L) que l'on boit le moins de lait. Ce phénomène tient traditionnellement de la conservation du lait qui est difficile dans les pays plus chauds. Mais avec l'augmentation du niveau de vie en Chine et en Inde, la consommation de produits laitiers, associée à une meilleure qualité de vie, croît également. A l'avenir, les pays asiatiques pourraient encore faire augmenter la demande mondiale en produits laitiers.

4.2.1 Consommation de lait au Canada

Figure 4.4 : L'évolution de la consommation de lait au Canada



Source : Passeportsanté, « L'évolution de la consommation de lait au Canada », *La consommation de lait au Canada et dans le monde*, 2004. <<http://www.passeportsante.net>>. Consulté le 19 août 2007 ; tiré de Statistique Canada, *Statistique sur les aliments*, 2004, Vol. 4, No 2.

En 2007, la demande canadienne de lait aurait augmenté de 4%. Si ces chiffres se confirment, il s'agira d'une bonne nouvelle pour l'industrie laitière canadienne, car cela fait longtemps qu'une telle progression n'a pas été observée. En effet, selon les derniers chiffres (Figure 4.5), on observe une diminution de la consommation individuelle de lait au Canada depuis les années 1980. Pour les autres produits laitiers (Tableau 4.3), on constate que la consommation canadienne de crème glacée connaît également une baisse de consommation depuis les années 1990 mais que la consommation de cheddar, de lait en poudre et de beurre est restée globalement stable lors de la dernière décennie, quant aux fromages fins et aux yaourts on aperçoit un réel engouement de la part des consommateurs. L'évolution de la consommation en produits laitiers de ces quinze dernières années n'est donc pas identique selon les segments, mais globalement on aperçoit une hausse de la consommation canadienne en produits laitiers entre 1990 et 2004. Toutefois selon la balance commerciale canadienne des produits laitiers, cette augmentation se traduirait surtout par l'augmentation des importations de produits laitiers étrangers.

Tableau 4.3 : Consommation canadienne de produits laitiers par habitant (en kg)

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	Entre 1990-04
Crème glacée	11,47	11,46	8,78	9,37	9,66	9,37	9,28	-23,6%
Fromage Cheddar	3,81	3,89	3,91	3,85	3,78	3,88	3,78	-0,8%
Fromages fins	5,64	6,12	7,16	6,87	6,99	6,99	7,36	+30,5%
Beurre	3,28	2,76	3,10	3,48	3,31	3,37	3,54	+7,93%
Yaourt	3,09	3,25	4,9	5,22	5,76	6,26	6,75	+118%
Poudres	2,79	2,63	2,37	2,94	2,78	2,13	2,55	-9,4%
Total	30,08	30,11	30,22	31,73	32,28	32	33,26	+10,57%

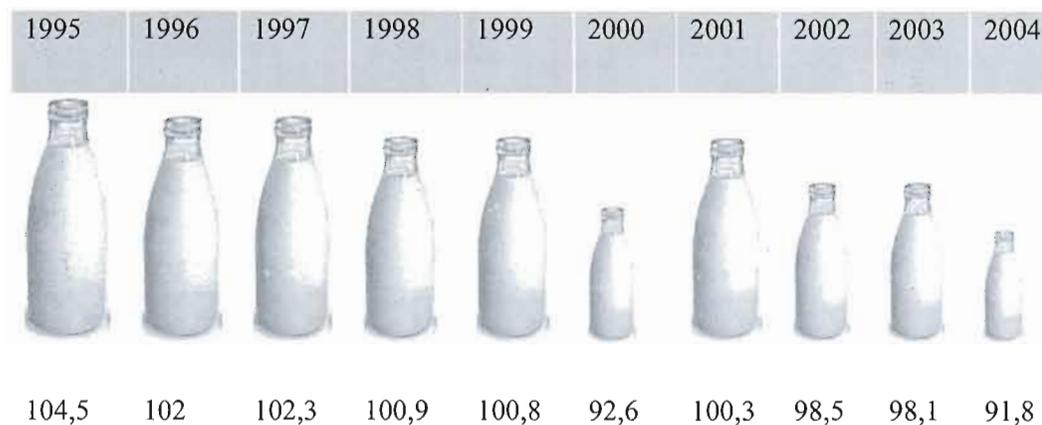
Source : Statistique Canada; calculs du secteur laitier, AAC ; tiré de Fédération Internationale de laiterie – Canada, *Profil de l'industrie laitière canadienne*, 2005, p.14.

Par ailleurs, les consommateurs disposent désormais d'un choix de plus en plus important, ce qui pourrait expliquer la diminution ou la stabilité de la consommation de certains produits laitiers. En effet, les fromages fins, les desserts, les yaourts ou encore la crème glacée haut de gamme, sont des produits qui se sont ajoutés à ceux couramment consommés par les canadiens comme le lait, la crème, le beurre et le fromage cheddar. Bien entendu d'autres facteurs comme l'augmentation du niveau de vie ou les changements qui se sont opérés dans les habitudes alimentaires, le mode de consommation et le mode de vie sont également à l'origine de l'évolution de la consommation en produits laitiers des québécois et des canadiens.

4.2.2 La consommation de produits laitiers en Europe

En Europe la consommation de laits liquides entre 1995 et 2004 a diminué passant d'une moyenne de 104,5 kilos par habitant en 1995, à une moyenne de 91, 8 kilos pour 2004 (Figure 4.6). Cette baisse de consommation s'explique par des changements dans le mode de vie et dans les habitudes alimentaires. En Europe comme au Canada, la population a développé de nouvelles préférences : manger moins gras, en moins grande quantité, plus varié.

Figure 4.5 : Consommation humaine apparente de laits liquides en Europe (Kilos par habitant)²⁴



Source des données : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.193.

En 2005, au sein de l'Union européenne, les plus gros consommateurs de produits laitiers sont : la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Selon la Commission européenne la consommation en produits laitiers des ménages européens augmente de façon encourageante. Selon les données disponibles, il n'est pas possible de déterminer l'augmentation totale de la consommation européenne en produits laitiers (Tableau 4.4). Toutefois, on constate que les produits lactés, les fromages et surtout la crème de consommation, connaissent une hausse importante de leurs consommations en Europe.

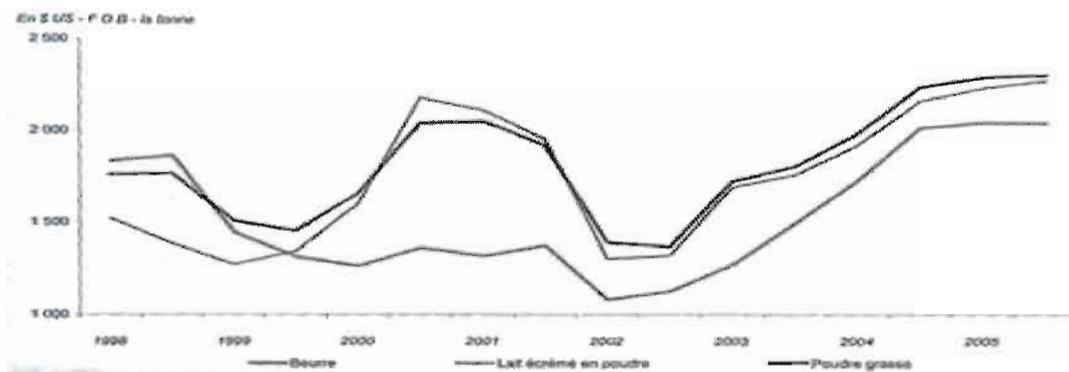
²⁴ Renseignements disponibles pour 15 membres seulement : Allemagne, France, Italie, PB, Belgique, Luxembourg, RU, Irlande, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède

Tableau 4.4 : La consommation européenne de produits laitiers²⁵ en 2004 (en kg par habitant)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Entre 1998-04
Produits laitiers frais (laits fermentés, desserts lactés)	18,68	19,43	24,15	<i>Données non accessibles</i>				+29,3% ²⁶
Crème de consommation	5,03	5,44	5,17	5,12	5,09	5,06	6,56	+30,4%
Beurre	3,52	3,42	4,41	3,36	3,3	3,25	3,27	-7,6%
Fromages	13,22	13,36	13,26	13,5	13,8	14,04	14,07	+6,4%

Source des données : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.193-197

4.3 Structure des prix mondiaux du lait

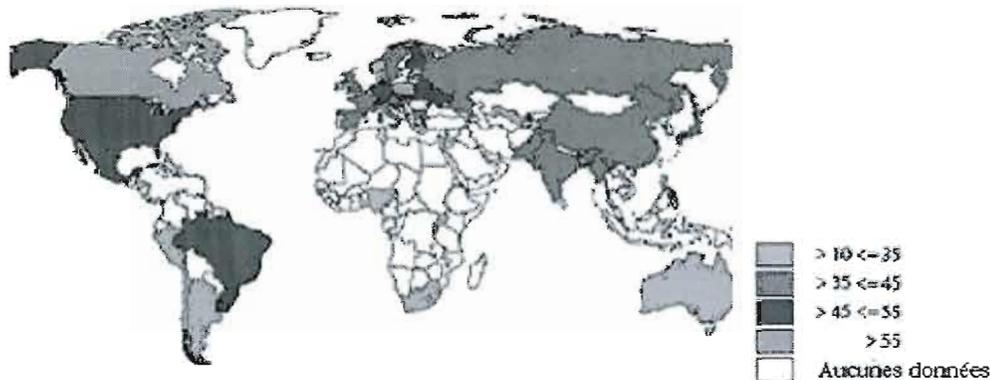
Figure 4.6 : Evolution des cours mondiaux des produits laitiers

Source des données : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.208

La figure 4.7 nous confirme l'instabilité des cours mondiaux de tous les produits laitiers qu'il s'agisse du beurre, du lait écrémé en poudre ou de la poudre grasse.

²⁵ Laites liquides, concentrés, en poudre, produits frais, beurre, crème, fromages

Figure 4.7 : Part du producteur sur le prix à la consommation en pourcentage (2004)

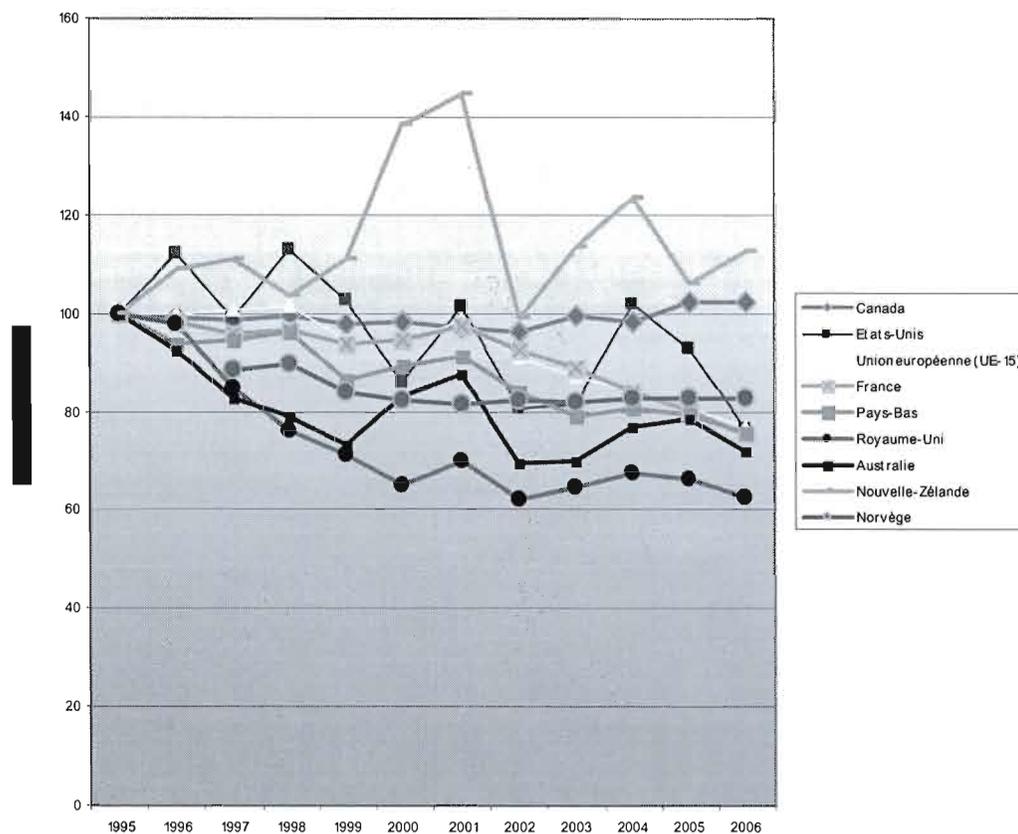


Source : International Farm Comparison Network (IFCN), *Dairy Research Centre*, 2005.

Les figures 4.8 et 4.9 nous renseignent sur la part du producteur dans le prix à la consommation et sur l'évolution de ce prix. Sur la figure 4.8, on aperçoit que dans les pays suivants : Canada, Bangladesh, Ouzbékistan et Pologne, les producteurs laitiers touchent plus de 55% du prix à la consommation. Aux États-Unis, au Mexique, au Brésil, en Finlande, en Allemagne, en Suisse, en Biélorussie, en Ukraine et en Croatie, ils perçoivent entre 45% et 55% du prix à la consommation. Dans les autres pays ils perçoivent moins de 45%. La figure 4.9 nous montre l'évolution des prix du lait perçu par le producteur, ainsi que le prix effectif sur 2005 et 2006. L'indice du prix est calculé à partir du prix effectif du lait que le producteur reçoit (en monnaie nationale), qui est déflaté par l'indice des prix à la consommation. On observe ici que les prix aux producteurs par rapport à l'indice des prix de consommation diminuent pour la majeure partie des pays entre 1995 et 2006, excepté pour le Canada et la Nouvelle-Zélande. Toutefois, les prix perçus par les producteurs néo-zélandais sont très instables ce qui n'est pas le cas au Canada.

²⁶ Augmentation calculée pour la période 1998-2000

Figure 4.8 : Evolution du prix du lait perçu par le producteur en monnaie constante de 1995 et prix effectif perçu



Source : Groupe AGECCO, 2007. <www.groupeagecco.ca>. Consulté le 22 juin 2008.

Tableau 4.5 : Evolution du prix du lait reçu par le producteur en monnaie constante de 1995 et prix effectif reçu

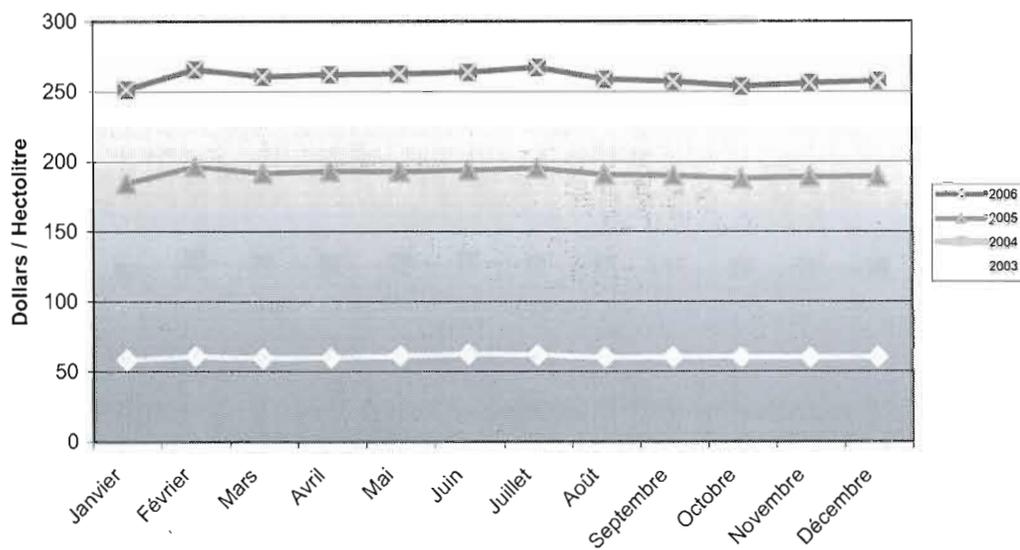
	INDICE DU PRIX EN DOLLARS CONSTANTS DE 1995 A 2006												PRIX EFFECTIF	
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	\$ CAN	
	INDICE 1995 = 100												2005	2006
Canada	100	99	98,5	99,3	97,9	98,3	97	96,3	99,3	98,1	102,4	102,1	63,88	65
Etats-Unis	100	112,1	99,2	113,1	102,9	85,9	101,3	80,8	81,3	101,8	92,7	76,7	41,73	33,35
Union européenne (UE-15)	100	99,9	100,6	101,4	94,6	93,7	98,5	90,9	87,1	83,8	80,5	77,1	42,38	39,14
France	100	98,3	95,7	96,4	93,9	94,7	97,2	92,3	86,7	84	80,3	75,4	41,02	37,02
Pays-Bas	100	93,7	94,4	96,3	86,2	89,3	91,3	83,8	79,1	80,7	79,5	75,6	46,76	42,71
Royaume-Uni	100	97,6	84,7	76	71,1	65,1	70,1	62,2	64,8	67,4	66,1	62,8	39,55	36,42
Australie	100	92,4	82,5	79,1	73,4	83	87,4	69,7	69,8	77	78,6	72	29,7	26,06
Nouvelle-Zélande	100	109	111	103,7	110,7	138,2	144,5	98,9	113,3	123,5	106	112,7	29,55	28,02
Norvège	n.d.	n.d.	88,3	89,6	83,8	82,1	81,4	82,1	82	82,6	82,5	82,5	66,4	63,86

Source : Groupe AGEKO, 2007. <www.groupeageco.ca>. Consulté le 22 juin 2008

4.3.1 Structure du prix du lait canadien

Comme on peut l'observer sur la figure 4.8, le Canada est l'un des pays où la part du prix de vente qui revient au producteur est la plus élevée au monde, le producteur perçoit plus de 55% du prix à la consommation. Ensuite sur la figure 4.9, qui nous renseigne sur le prix moyen perçu par le producteur, on constate également que ces prix sont très stables durant l'année. Cette situation particulière, et qui bénéficie aux producteurs, est permise grâce au système de gestion de l'offre et à la mise en marché collective qu'il institue. Ce mécanisme permet notamment une répartition équitable des revenus.

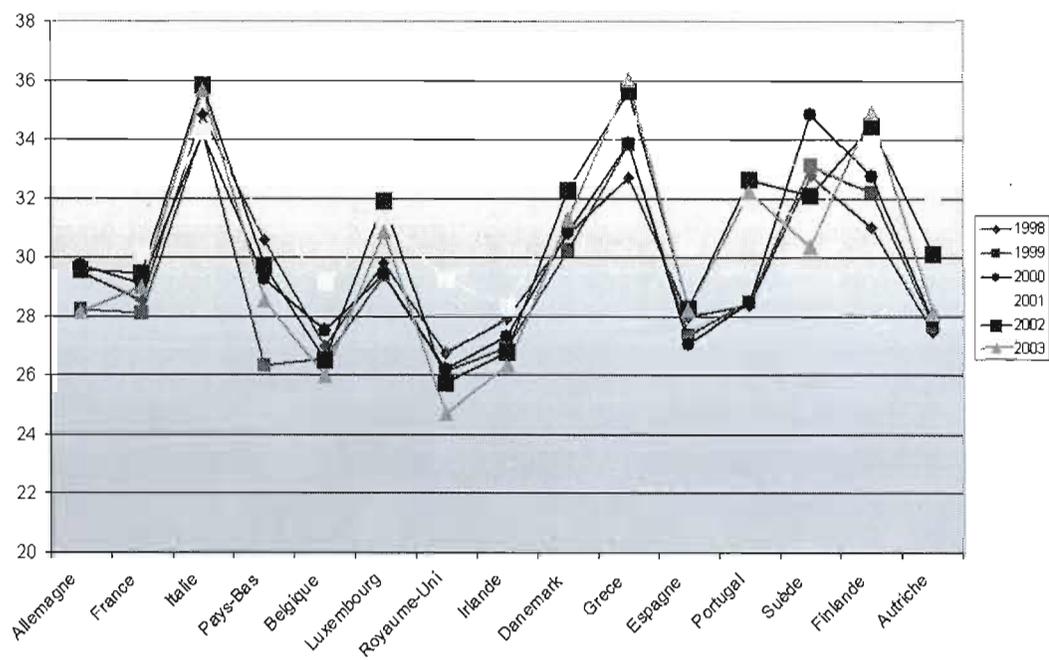
Figure 4.9 : Prix moyen du lait au producteur : exemple du revenu obtenu de l'entente de mise en commun de tout le lait



Source des données : Fédération des producteurs de lait du Québec et Conseil de l'industrie laitière du Québec Inc., « Convention de mise en marché du lait ». 2006.

4.3.2 Structure du prix du lait européen

Figure 4.10 : Le prix moyen à la production du lait de vache (euro/100 kg –HT)



Source des données : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.167

Tableau 4.6 : Le prix moyen à la production du lait de vache (euro/100 kg –HT)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	29,51	28,24	29,75	32,48	29,58	28,13
France	28,55	28,11	29,1	30,22	29,45	28,99
Italie	34,84	34,23	34,2	34,26	35,84	35,68
Pays-Bas	30,59	26,34	29,28	31,38	29,73	28,53
Belgique	26,98	26,54	27,54	29,15	26,5	25,98
Luxembourg	29,81	29,39	29,42	31,39	31,9	30,85
Royaume-Uni	26,74	26,14	26,2	29,21	25,74	24,7
Irlande	27,92	26,95	27,32	28,29	26,77	26,31
Danemark	30,8	30,26	30,86	32,34	32,3	31,28
Grèce	32,72	33,86	33,88	34,55	35,62	36,02
Espagne	27,99	27,36	27,07	30,38	28,28	28,24
Portugal	28,39	28,51	28,51	32,04	32,65	32,23
Suède	32,75	33,06	34,85	31,22	32,09	30,37
Finlande	31,03	32,22	32,75	34,06	34,46	34,95
Autriche	27,5	27,71	27,83	31,99	30,11	28,09
Total	446,12	438,92	448,56	472,96	461,02	450,35
Prix moyen	29,74	29,26	29,90	31,53	30,73	30,02

Source : C.N.I.E.L., « Economie Laitière en Chiffre », 2007, p.167

On remarque que le prix moyen à la production du lait de vache n'est pas identique d'un état membre européen à l'autre (Figure 5.12). Le prix moyen le plus bas fut relevé au Royaume-Uni en 2003 il était de 24,7 euros, la même année le prix moyen grec était le plus élevé avec 36,02 euros. La France se place parmi les pays ayant les prix à la production les moins élevés, avec une moyenne de 29,09 euros pour la période 1998-2003. D'une année à l'autre on constate que les prix peuvent varier de 2 à 3 euros, ce qui représente une variation de 7 à 10 % du prix perçu par le producteur. Les prix varient également au cours de l'année, ils ne sont pas aussi stables que les prix canadiens et surtout ils ne représentent qu'entre 35% et 45% du prix au consommateur. On remarque enfin que le prix moyen perçu par les producteurs en Europe a augmenté entre 1998 et 2003, passant de 29,74 à 30,02 euros. Si les données ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble de l'Europe, on sait toutefois que la tendance générale des prix du lait à la production après 2003 était à la baisse. Pourtant, courant 2007, la tendance s'est inversée. Les prix mondiaux du lait ont connu une hausse très importante qui s'est répercutée sur les prix européens. Au niveau mondial, deux phénomènes

sont en cause. Le premier concerne l'augmentation de la demande en lait des pays d'Asie et du Moyen-Orient, qui a progressé en même temps que le niveau de vie. Le deuxième facteur est climatique, l'Australie, qui est désormais un important acteur sur les marchés mondiaux du lait, a connu une longue et importante sécheresse en 2006 qui a modifié l'équilibre du commerce international. En Europe, la flambée des prix des produits laitiers s'expliquerait aussi par la hausse de la consommation européenne en fromages et l'épuisement des stocks de beurre et de poudre de lait. Quelques décennies auparavant l'Europe produisait trop de lait, aujourd'hui elle doit augmenter les quotas pour répondre à la demande. Avec 126 milliards de litres, la collecte européenne est au plus bas depuis quinze ans, le déficit de la campagne 2006-2007 s'élevait à 2 milliards de litres et devrait atteindre les 3 milliards pour 2007-2008.

4.4 Comparaison des industries laitières

Les tableaux 4.7 et 4.8 sont des diagnostics internes des marchés laitiers canadien et européen. Ils concluent ce chapitre en reprenant les principales données collectées. Nous pouvons ainsi observer, de façon comparée, les forces et les faiblesses des deux marchés laitiers.

Tableau 4.7 : Diagnostic interne du secteur laitier et des produits laitiers

	FAIBLESSES	
	Canada (Québec)	Europe (France)
Balance commerciale du secteur laitier	- Déficitaire depuis 2000 - Augmentation des importations	
Production laitière		- L'offre française de lait en déficit par rapport à la demande en 2006-2007
Consommation	- Diminution de la consommation de lait liquide ; - Modification de la consommation (en faveur des produits étrangers)	- Diminution de la consommation de lait liquide ;
Prix au producteur	- Hausse des prix à la production	- Instabilité des prix à l'année - Faible part du producteur
Emplois	- La restructuration a entraîné une diminution du nombre de fermes et d'exploitants	- La restructuration a entraîné la diminution du nombre de fermes et d'emplois

	FORCES	
	Canada (Québec)	Europe (France)
Balance commerciale du secteur laitier		- Excédentaire - L'Union européenne exporte beaucoup de produits laitiers
Production laitière	- La restructuration a permis d'augmenter la productivité - 40,9% de la production canadienne est réalisée par le Québec - L'industrie laitière contribue largement à l'économie nationale (4 ^e industrie agroalimentaire) - L'offre est ajustée à la demande, peu de surplus - 3 ^e plus grand employeur du Canada	- L'Union européenne (à 15 et à 25) est le premier producteur de lait au monde. La France se situe au 5 ^e rang - L'industrie laitière procure 153 000 emplois
Transformation laitière	- Trois entreprises dominent le secteur, deux d'entre elles sont canadiennes - 2 ^e plus importante industrie du secteur alimentaire, composante essentielle de l'économie	- Emplois 400 000 personnes - Représente 15% du chiffre d'affaires total de l'industrie agro-alimentaire européenne - Trois groupes français se situent dans les 20 premières entreprises mondiales du secteur (entreprises très rentables)
Consommation	- Importants consommateurs (consommation de fromage en hausse)	- Importants consommateurs (consommation de fromage légèrement en hausse) - Modification de la consommation
Prix au producteur	- Stable toute l'année - Part du producteur importante sur le prix à la consommation,	
Emplois	- Fournis de nombreux emplois directs et indirects au total 142 600 emplois	- Fournis de nombreux emplois directs et indirects
Aménagement du territoire		- Industrie de la transformation est également composée de petites unités de transformation qui amènent de l'activité dans des zones rurales

Tableau 4.8 : Diagnostic externe du secteur laitier et des produits laitiers

	MENACES	
	Canada (Québec)	Europe (France)
Production	- Produits laitiers à bas prix (provenant des États-Unis, de l'Océanie, etc.)	- Produits laitiers à bas prix (provenant des États-Unis, de l'Océanie, etc.)
	OPPORTUNITES	
	Canada (Québec)	Europe (France)
Consommation		- La hausse de consommation dans les produits asiatiques
Prix	- Diminution des aides européennes et américaines	

Tableau 4.10 : Évolution des positions depuis le Cycle de l'Uruguay

	Position canadienne			Position européenne		
	1 ^{er} pilier : Soutien interne	2 ^e pilier : Subvention à l'exportation	3 ^e pilier : Accès aux marchés	1 ^{er} pilier : Soutien interne	2 ^e pilier : Subvention à l'exportation	3 ^e pilier : Accès aux marchés
Cycle de l'Uruguay	Baisser les prix intérieurs, notamment américains (Position semblable à celle du groupe de Cairns)	Suppression à terme des subventions à l'exportation (même position que le groupe de Cairns)	En général obtenir un accès plus ouvert aux marchés intérieurs. Atténuer la préférence communautaire européenne (position semblable à celle du groupe de Cairns). Faire disparaître les contingents américains sur certains produits (Même position que groupe de Cairns)	Accepte de diminuer très sensiblement le niveau des prix intérieurs (-20% de la MGS) (grâce au découplage)	Accepte de diminuer les restitutions à l'exportation (-36%)	Accepte de réduire la préférence communautaire, Réduction de ses montants tarifaires (-36%)
Cycle de Doha	Réduction maximale possible ou élimination des mesures de soutien à la production. L'imposition d'un plafond pour l'ensemble des types de soutien intérieur (boîte verte, bleue et orange)	Conclure un accord pour éliminer toutes les subventions à l'exportation de produits agricoles dans les plus brefs délais. S'assurer que d'autres formes d'aides ne viennent pas remplacer les subventions à l'exportation	Prône « l'option Zéro » c'est-à-dire l'élimination des tarifs sur les oléagineux et tout autre produit pour lequel cette approche est avalisée par le secteur canadien et peut-être adoptée par une masse critique de pays commerçants de premier plan. Vise la réduction maximale des tarifs. Les contingents tarifaires doivent s'appliquer par produit. Etablissement de règle pour administration des CT.	Baisse de 70 % du soutien orange pour l'Europe (- 60 % pour les USA) ; baisse du « de minimis » de 80 % et nouvelle boîte bleue	Fin des restitutions, conditionnée par un retrait parallèle des autres formes de soutien à l'export (crédit à l'export, aide alimentaire, entreprises commerciales d'état).	Baisse des droits de douane agricole. En juin 2006 renforce les taux de diminution par rapport à 2005 et concède une réduction du nombre de produits sensibles de 8 % et 5 % des lignes tarifaires. Cette proposition est « conditionnelle », et dépend des concessions sur le soutien de la part des USA et des concessions sur le volet industriel et services, de la part du G20

CHAPITRE V

LE CYCLE DE DOHA : ÉTAT DES NEGOCIATIONS

Le Cycle de Doha, lancé en novembre 2001, a été baptisé le « Cycle du développement », il vise trois objectifs : (1) Poursuivre l'ouverture mondiale des échanges, (2) Elaborer de nouvelles règles multilatérales pour encadrer ces échanges, (3) Mieux intégrer les pays en voie de développement dans le commerce mondial. Dès le départ, le Cycle de Doha s'est donc concentré sur les biens échangeables privilégiés par les pays en développement, c'est-à-dire l'agriculture et les marchandises industrielles.

5.1 Les clivages de la négociation agricole

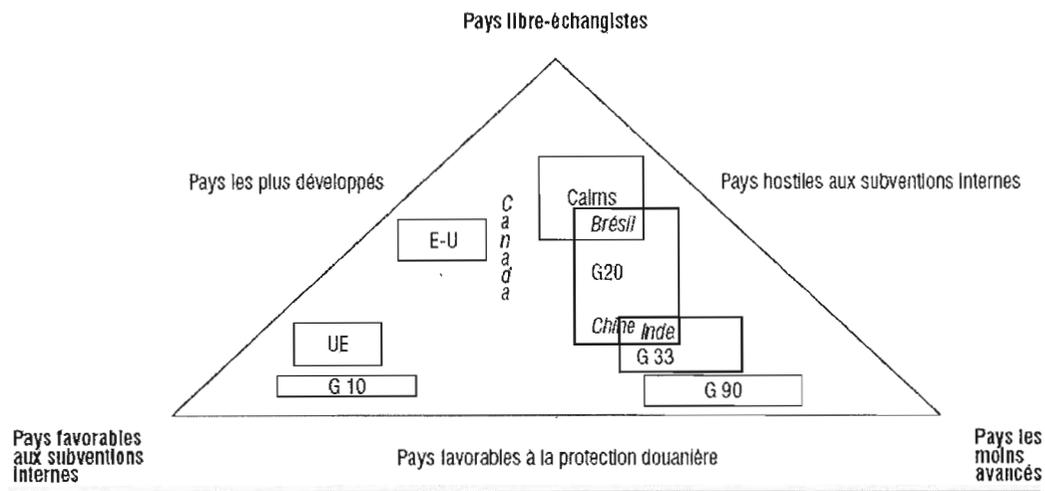
Mais depuis son entrée sur le terrain des négociations à l'OMC, la question agricole est restée au cœur des controverses. Dans un premier temps les conflits ont opposé les pays importateurs aux pays exportateurs et les pays développés aux pays en développement. Aujourd'hui, ces débats sont toujours d'actualité et de nouvelles oppositions se sont ajoutées aux anciennes, celles-ci impliquent :

Le besoin de protection des agricultures vivrières du Sud face aux demandes des pays « offensifs », le rôle des politiques agricoles dans la construction des avantages comparatifs et le rôle de l'agriculture dans le développement. (Pontvianne, 2006, p.123)

Le plus célèbre des affrontements est celui qui oppose les pays du Nord (pays développés) aux pays du Sud (pays en développement). Ensuite, les divergences concernent notamment le recours ou non aux subventions internes, cela dépend de la volonté du pays à mener ou non une politique agricole mais ils concernent surtout la protection tarifaire qui divise les pays importateurs et exportateurs. Selon l'auteur Pontvianne (2007) on peut donc classer les pays dans le paysage du commerce international suivant trois axes : le degré de développement, le recours ou non aux subventions internes et l'ouverture douanière. Le groupe du G20 est le

plus près du centre de gravité, ce qui pourrait expliquer pourquoi ses propositions lors des négociations font souvent office de compromis. Cette théorie explique également pourquoi l'Union européenne et le G10, isolés sur le graphique, ont plus de difficultés à faire prévaloir leurs opinions, tout comme le G90 représentant des pays pauvres²⁷.

Figure 5.1 : Les trois clivages de la négociation agricole



Source : Pontvianne, A., « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté », *L'agriculture, nouveaux défis*, 2007, p. 134.

Toutefois, pour comprendre les différents clivages de la négociation agricole il faut d'abord en connaître les divers groupes d'acteurs. La liste des pays qui composent les différents groupes se trouve en annexe six.

5.1.1 L'Europe

L'Union européenne est composée de 27 États membres, dans le but de jouir d'un pouvoir de négociation plus important, ces derniers ont inscrit dans le Traité de Rome (article 113, aujourd'hui 133), leur volonté de mettre en commun la conduite de leur politique commerciale. Le rôle de négociateur est confié à la Commission européenne sur mandat et

²⁷ Les groupes de pays sont détaillés dans l'annexe 5

sous la supervision du Conseil des Ministres. De cette façon un État membre, comme par exemple la France, négocie à l'OMC dans le cadre d'une « équipe communautaire ». La Présidence de l'Union possède la fonction de « meneur du jeu » lors des négociations. La Commission européenne offre des propositions aux organes du Conseil, c'est elle qui possède le pouvoir exclusif d'initiative et l'unanimité des États membres réunis en Conseil est obligatoire pour présenter une proposition alternative²⁸. Au sein de la Commission c'est actuellement le commissaire Peter Mandelson qui est chargé des négociations à l'OMC, la Commissaire européenne chargée de l'agriculture est Mariann Fischer Boel.

Aujourd'hui l'Union européenne a conclu plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux afin de permettre aux pays les plus vulnérables d'accéder au marché européen à des conditions préférentielles. Avec l'ouverture de ses frontières, la communauté européenne est devenue le premier importateur mondial de produits en provenance de ces pays. Par exemple, l'Europe absorbe 80% des exportations de ces pays en vertu de l'accord « Tout sauf les armes »²⁹.

5.1.2 Le groupe des Cairns

Le groupe de Cairns émerge en août 1986 sous le régime du GATT, à Cairns en Australie. Les pays qui le composent se sont regroupés pour que les marchés agricoles soient établis comme une priorité dans les négociations commerciales internationales. Le groupe est très hétérogène, on y retrouve des pays développés comme le Canada aussi bien que des pays en développement comme le Brésil, mais tous sont des agro-exportateurs. Les membres actuels sont au nombre de 19 (voir annexe 6 pour la liste détaillée des pays).

²⁸ Ces propositions concernent les directives des négociations, les résultats des négociations, des communications concernant les orientations de la politique commerciale et le déclenchement de procédures contentieuses.

²⁹ Le 26 février 2001, l'Union européenne a décidé de libéraliser l'ensemble des importations de produits provenant des pays les moins avancés (PMA), à l'exception cependant des armes et des munitions.

Tableau 5.1 : Population totale et actifs agricoles du groupe de Cairns

	Population totale		Actifs agricoles	
	(2008)	En % du monde	En millions	En % du monde
Groupe de Cairns	853 419 240	12,7	111	8,4
Monde	6 694 094 037		1317	

Source : Raoult J-M, « Agriculture et alimentation à l'OMC : les attentes de la société », *Les négociations commerciales multilatérales de l'OMC (volet agricole et alimentaire)*, 2001, p. 99.

Les pays du groupe de Cairns regroupent 12,7 % de la population mondiale et 8,4 % des agriculteurs. Les membres de ce groupe possèdent certaines particularités communes, qui nous permettent de comprendre pourquoi ils ont décidé d'unir leur position lors des négociations agricoles à l'OMC. Tout d'abord, prenons l'Australie, l'Argentine, le Brésil, le Canada et la Nouvelle-Zélande, ils représentent tous des pays « neufs », qui ont été construits sur un esprit pionnier. Mais surtout, ils ont l'avantage de disposer d'importantes ressources naturelles qui représentent des avantages compétitifs certains. En Australie ou au Canada, il s'agit des espaces, en Argentine les sols sont réputés pour leur qualité et la Nouvelle-Zélande et le Chili ont un climat favorable. Mais leur commerce, s'il a été facilité par ces richesses naturelles a aussi et avant tout bénéficié de circonstances historiques favorables. Dans un premier temps, c'est l'Empire britannique et ses nombreuses colonies qui ont permis à ces pays (souvent d'anciennes colonies) d'établir de bonnes et de multiples relations commerciales. Ensuite, les deux guerres mondiales ont engendré d'importantes pénuries en produits agricoles et cette forte demande a permis aux pays agro-exportateurs d'augmenter leurs débouchés. Aujourd'hui, les agricultures des pays du groupe de Cairns évoluent en principe dans un univers libéralisé, où les exploitants sont très peu soutenus, voir même pas du tout. Les protections douanières n'existent pas et les prix locaux sont alignés sur les prix mondiaux. Toutefois, certaines subventions ou protections existent toujours : En Australie, il s'agit du bureau unique d'exportation et protection sanitaire forte, en Nouvelle-Zélande, il existe des sociétés uniques d'exportation et le Chili a encore des tarifs douaniers élevés dans certains secteurs. En règle générale, l'agriculture est surtout un secteur économique très rentable pour ces pays. C'est pourquoi, le groupe des Cairns est un fervent défenseur du libre-échange, si il souhaite la disparition des politiques agricoles c'est en effet avant tout pour des

raisons économiques. Le cas du Canada est particulier, d'un côté, il soutient très peu certains secteurs comme l'agriculture céréalière ou l'élevage porcin mais de l'autre, il possède la gestion de l'offre pour le lait, les œufs et la volaille. De ce fait, le Canada ne peut cosigner toutes les propositions du groupe de Cairns sur l'accès au marché. On se pose alors la question de savoir si sa présence dans ce groupe est toujours cohérente : « Cela fait quelque temps que nous disons que notre alliance avec le groupe Cairns n'est pas toujours judicieuse. » (Ollikka, 2000) Mais certains économistes ont trouvé la cohérence qui regroupait les pays à l'intérieur du groupe de Cairns :

L'une des caractéristiques du groupe de Cairns, c'est sa grande hétérogénéité. On se demande, par exemple, ce que fait le Brésil avec les Philippines. Leur point commun ? Ce sont tous des pays agro-exportateurs. De ce fait, ils sont intéressés par la libéralisation des marchés et particulièrement ceux des pays développés que sont l'Union Européenne et les États-Unis. Voilà pour la cohérence de leur groupe. (Tavernier, 2003, p.5)

5.1.3 Le G20

Ce groupe est né après l'échec de la Conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003. Sous la direction du Brésil le groupe a profité de la récente influence acquise par les pays émergents pour se former et dénoncer la sous-estimation que possédaient les puissances de ce monde à leur égard. Plus qu'un groupe offensif en matière agricole, comme peut l'être le groupe de Cairns, le G20 constitue un contrepoids aux pays développés, il est « anti-subsidies », il « fustige de front l'inégale distribution des dépenses agricoles entre pays bien davantage que les distorsions relatives parmi celles-ci » (Daviron et Voituriez, 2006).

Mais la position du groupe sur les droits de douane est plus contrastée en raison de désaccords entre les membres du G20.

5.1.6 Le G10

Le groupe des dix est mené par la Suisse et le Japon, il regroupe des pays développés qui importent des produits agricoles et accordent à leurs agricultures des protections importantes (taux de subventionnement les plus élevés de l'OCDE). Il s'agit d'un groupe défensif qui défend une agriculture multifonctionnelle à petite échelle et respectueuse de l'environnement. Il a peu d'influence en raison de sa dépendance économique envers les États-Unis ou l'Union européenne et ne sait encore jamais opposé à un accord.

5.2 De Doha à Hong-Kong (2001-2005)

En 2003, lors de la Conférence ministérielle de Cancun,³⁰ les négociations du Cycle de Doha aboutirent à l'élaboration d'un accord par les États-Unis et l'Union européenne dit « euro-américain ». Les paramètres agricoles qui y étaient définis devaient ensuite être approuvés par l'ensemble des membres de l'OMC afin d'aboutir au succès de la Conférence (en septembre 2003). Mais l'accord ne fut pas ratifié car aucun consensus n'a pu être trouvé sur le coton notamment. Les pays africains exigeaient la fin des subventions américaines sur ce produit, ce que l'accord ne stipulait pas. Mais l'évènement marquant de cette conférence fut l'émergence d'un nouveau groupe : le G20, qui a profité de l'influence acquise par les pays émergents pour se former et dénoncer la sous-estimation que possédaient les grandes puissances de ce monde à leurs égards. L'échec de cette conférence est venu bouleverser le duopole euro-américain, dont l'entendement menait d'ordinaire à la conclusion d'un accord (nous reviendrons sur ce point plus loin). Après Cancun, les négociations ont connu deux étapes importantes : l'accord-cadre de juillet 2004 et la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. L'accord-cadre de 2004 a établi la catégorie des produits « sensibles » (produits qui connaissent une libéralisation moindre : Les droits de douane sont moins réduits mais un contingent tarifaire à droit réduit est créé en contrepartie). Quant à la réunion de Hong Kong, elle a surtout fixé une date pour l'élimination finale des subventions à l'exportation : 2013. Enfin l'adoption d'un « paquet développement » est l'un des thèmes

porteurs de la conférence de Hong-Kong. Il englobe des mesures pour le coton, de l'aide financière pour renforcer les capacités commerciales et avant tout un accès sans droit de douane ni restriction aux produits des Pays les Moins Avancés (PMA) afin qu'ils puissent pénétrer les grands marchés de consommation des pays développés. Mais cette mesure n'est pas valable sur les marchés des pays émergents et ne favorise donc pas le commerce Sud-Sud et surtout elle ne concerne que 97% des produits au lieu de 100% (Pontvianne ,2006).

5.3 La suspension du Cycle de Doha en 2006

Le 28 juillet 2006, le Cycle de Doha a été suspendu. Les négociateurs ont jugé qu'ils ne pouvaient accepter les termes de l'arrangement proposé, ils n'auraient pu le vendre à leurs citoyens une fois rentrés.

Premier problème, qui complique le mandat des négociateurs, puisque ceux-ci doivent rentrer chez eux avec un « bon accord » pour eux-mêmes et un bon accord pour les pays en développement. Que l'issue en soit un plus petit dénominateur commun n'est alors pas surprenant, l'accord épousant les limites des intérêts partagés. (Voituriez, 2007, p.6)

Par exemple, les États-Unis n'ont pas voulu aller plus loin en matière de soutien interne que ce qu'ils offraient dans leur proposition du 10 octobre 2005³¹, appréhendant sûrement que des concessions trop importantes réduisent de manière trop significative leur marge de manœuvre politique pour la réforme de leur « farm bill ». Néanmoins, les États-Unis ont fait savoir qu'ils auraient pu faire des concessions supplémentaires si des efforts significatifs avaient été faits en matière d'accès au marché, notamment en Europe, au Japon, ainsi que dans les grands pays émergents. Mais les Européens étaient peu enclins à baisser leurs droits de douane pour les produits agricoles et surtout la Commission estimait être la seule à faire

³⁰ Rappelons que les conférences ministérielles ont lieu au moins une fois tous les deux ans, elles représentent l'organe suprême de prise de décisions de l'OMC. Celles-ci s'intègrent dans les cycles de négociations commerciales.

³¹ Les États-Unis proposaient une baisse de 53% des aides notifiées en boîte orange et de 60 % du soutien distorsif total

des concessions et craignait qu'au final elle n'obtienne aucune contrepartie en matière industrielle ou sur les marchés des services.

Une simulation des gains à attendre de ce compromis permet d'éclairer les raisons du blocage. Elle montre que certains des participants n'auraient rien gagné à un tel accord, alors que les concessions qui leur étaient demandées n'étaient pas dénuées de coût politique. Pour sortir de l'impasse, le périmètre des négociations devra être élargi. (Fontagné et Laborde, 2006)

Mais les pays émergents, avec à leur tête l'Inde et le Brésil, n'ont donné aucune garantie, ils désirent d'abord obtenir la libéralisation totale des marchés agricoles avant d'ouvrir à leurs tours les marchés industriels et tertiaires.

5.4 Cycle de Doha : les obstacles de sa conclusion

Après sept années de négociations, on s'interroge encore sur la possible signature d'un nouvel accord car les différents pays ont toujours du mal à s'entendre.

5.4.1 Quels sont les gains que l'on peut escompter de la libéralisation ?

Voilà la question la plus épineuse mais aussi la plus importante aux yeux des différents Membres de l'OMC. Parce que si chacun sait ce qu'il gagne ou perd, il ignore précisément quels seront les gains des autres pays. Car comme le dit Voituriez (2007) chaque pays estimera concéder plus que ces partenaires de négociation : « L'obtention d'une répartition juste des efforts est un concours d'obstacles tout au long duquel chacun proclame, vainement, la suprématie de sa générosité. » (Voituriez, 2007, p.7) De nombreux observateurs s'interrogent sur les conséquences de la non-signature d'un accord. Legrain (2005) nous rappelle les propos de Marcos Jank (principal expert brésilien dans les négociations OMC) qui trouvait préférable que les négociations soient tout simplement reportées à 2008 et 2010. Selon lui le climat sera alors bien plus propice à la conclusion d'un accord car les pays émergents auront, d'ici là, perçus les avantages de la libéralisation, les gouvernements actuels seront modifiés, la PAC sera en pleine révision (en vue de la réforme de 2013) et les bioénergies donneront de l'air aux marchés agricoles (Legrain, 2005).

Mais rappelons que le Cycle de Doha est celui du « développement » or, l'évolution actuelle du Cycle est plutôt révélatrice de l'incapacité que possèdent les membres à apporter des réponses satisfaisantes à la relation : « mondialisation-développement ». L'auteur Abbas (2007) nous rappelle les deux résultats auxquels l'OMC n'arrive pas à parvenir : une convergence Nord-Sud et l'élimination des externalités négatives de la mondialisation (inégalité de répartition des revenus et de la dynamique productive). De ce fait les groupes libre-échangistes ont plus de mal à influencer les gouvernements dans leur choix de politique commerciale multilatérale. Les avantages comparatifs sont alors remis en questions :

Dans ce contexte de reconfiguration des avantages comparatifs, une résistance à la libéralisation émane d'acteurs économiques pourtant compétitifs mais qui se verraient exposés à une perte de compétitivité du fait d'une ouverture accrue, sans garantie que la libéralisation commerciale leur assure un gain ultérieur. La croyance en un commerce international systématiquement bénéficiaire n'est plus théoriquement fondée dès lors que les marchés sont imparfaits et que les acteurs ont des stratégies non réductibles aux principes de l'avantage comparatif. (Abbas, 2007, p.10)

Les économistes ont ainsi réduit leurs estimations concernant le potentiel des bénéfices d'une déréglementation totale du secteur agricole.

But there's a deeper problem. Economists, long the main advocates of free trade, have been reducing their estimates of the potential benefits of even an aggressive trade deal. As the total benefits from lowering trade barriers in goods diminish, there simply isn't enough added wealth generated to buy support for the deal by such measures as retraining unemployed workers. So the winners in each nation are drowned out by the losers. (Coy, 2006)

Dans ce sens, la Banque mondiale, fidèle défenseur de la libéralisation des échanges internationaux, a révélé une étude réalisée par ses soins en 2005, qui estime que la complète libéralisation des échanges de marchandises amplifierait les revenus de 287 milliards de dollars en 2015. Or, ce chiffre était de 431 milliards en 2003, soit supérieur de 30% par rapport aux nouveaux calculs. Au mieux, la Banque mondiale estime que le Cycle de Doha augmenterait les revenus mondiaux de 119 milliards de dollars, ce qui représente à peine quelques cents par jour et par personne. C'est ce que nous explique l'auteur Coy : « *Even*

more surprising, the World Bank estimated that the Doha round, at best, would raise world incomes by just \$119 billion. That's just one-quarter of 1%, or pennies a day per person. » (Coy, 2006) Les résultats escomptés lors du lancement du cycle de Doha ne semblent finalement pas réalistes, car les échanges de marchandises sont déjà libéralisés dans leur grande majorité, les gains qu'il est encore possible de réaliser sont donc minimes. Le monde bénéficie déjà de l'abaissement des barrières tarifaires chinoises, de la fin des quotas sur le textile et l'habillement et de l'expansion de l'Union européenne à l'Est. Ensuite, une autre cause de l'échec de Doha, et non des moindres, repose sur l'ambiguïté concernant l'existence d'une relation entre la libéralisation agricole et le développement, des pays pauvres notamment. Des études économiques récentes (Anderson et Martin, 2005) ont en effet démontré que la libéralisation, si elle serait bénéfique à certains Pays en Développement (PED), aurait par ailleurs des conséquences néfastes pour d'autres Pays en développement comme l'Inde, qui a fait part de ses craintes face aux résultats de cette étude. Pour faire face à cette préoccupation, il a été décidé que les PED jouiraient de produits dits « spéciaux », qui n'auraient pas à être libéralisés contrairement aux produits « sensibles ». Ils seraient choisis selon des critères de sécurité alimentaire, de respect des agricultures vivrières et bénéficieraient d'une clause de sauvegarde facile à déclencher. En fait, la majorité des gains serait partagée par quelques nations. Dans le scénario le plus optimiste de la Banque Mondiale, si un accord est conclu à Doha, le plus grand pourcentage de revenus à pourvoir reviendrait à la Corée du Sud, à Taiwan et à la Thaïlande. Malheureusement, les gains de l'Afrique seraient minuscules et le Mexique et le Bangladesh seraient perdants. De plus, les pays en développement ont insisté pour que les échanges des services soient largement ignorés à Doha. Pourtant, certains économistes pensent que les bénéfices des consommateurs seraient bien plus grand avec le libre commerce des services (publicité, banque, assurance) qu'avec la totale libéralisation des échanges de marchandises. Il semblerait que les nations pauvres aient fait de mauvais calculs. Selon Peter Coy, « *with little to gain on the services front, the U.S. and Europe have less motivation to budge on the farm and factory issues that developing nations care most about* ». (Coy, 2006)

5.4.2 Trouver un « bon accord »

Le GATT et l'OMC avaient jusqu'alors permis aux pays membres (mais surtout aux plus riches) de poursuivre leurs propres intérêts. Toutefois, l'établissement du Cycle de Doha comme « Cycle du développement » oblige (en théorie) les États à poursuivre leurs intérêts sans que ceux-ci n'interviennent dans l'engagement solennel d'obtenir un accord dit « pro-développement ». Ce type d'accord doit permettre une répartition des gains, provenant des échanges internationaux, qui soit favorable aux pays en développement (Voituriez, 2007). Se pose alors la question de définir qu'est-ce qu'un accord « juste » en terme de développement, car à l'OMC il n'existe aucune définition, aucun critère, qui ne permettent de juger si un accord est bon ou non pour le développement

5.4.2.1 Qui doit-on aider ? Le problème de la différenciation des PED

La grande interrogation que se posent, à juste titre, les pays membres de l'OMC est de savoir : Qui faut-il aider ? Aucun texte de l'OMC ne contient une définition des pays en développement. Rappelons un point intéressant : lorsque qu'un pays adhère à l'OMC, si celui-ci n'est pas membre de l'OCDE, il peut choisir d'adopter le statut de pays en développement par simple auto-déclaration et ainsi accéder à l'ensemble des mesures de Traitement Spécial et Différencié.

Sommairement, le « TSD » admet la nécessité d'adapter les engagements commerciaux internationaux aux besoins et priorités des PED et ouvre la possibilité de déroger à la clause de la nation la plus favorisée pour autoriser des « engagements commerciaux non-réciproques » des pays développés en faveur des PED. (Paugam, 2005, p.2)

Une différenciation existe pourtant au sein des PED avec les PMA (Pays Moins Avancés), qui répondent à des critères élaborés par l'ONU. Mais une meilleure différenciation juridique des PED doit être réalisée au sein de l'OMC au regard de leur situation économique réelle. Car cette question se situe aujourd'hui au cœur des oppositions et contribue au blocage des négociations de Doha (Paugam, 2005). Par exemple le G33 demandait récemment 20% de produits spéciaux et une clause de sauvegarde qui aurait pu faire exploser les droits de

douane bien au-delà des droits consolidés dans certains cas. Mais cette vision ne convenait pas aux pays d'Amérique latine ni aux États-Unis, qui ont eu peur que ces outils n'affranchissent les pays en développement de toute ouverture ambitieuse de leurs marchés agricoles. Il aurait été judicieux de mener un travail de négociation afin de différencier quelles sont les agricultures fragiles et quelles sont celles exportatrices. Mais rien n'a réellement été effectué et les Pays en développement n'ont pas été différenciés. Il semble fort probable que des obstacles quant à la conclusion d'un accord persisteront, surtout tant que les PED seront considérés comme un bloc alors que les performances et les besoins des pays émergents s'éloignent de plus en plus de ceux des PMA. Car c'est une réalité, les pays émergents montent en puissance. Dans ce contexte, les pays développés estiment que ces pays émergents en développement ont l'obligation de faire plus de concessions que les pays qui n'ont pas réussi ce développement. Pour de nombreux observateurs, l'idée que parmi les pays en développement on compte de grands pays émergents, qui participent faiblement, ou moins qu'ils le devraient, aux efforts collectifs de négociations, alors qu'ils en seront les principaux bénéficiaires, rend des concessions supplémentaires de la part des pays développés, inenvisageables. Une réelle différenciation entre PED de la part de l'Organisation mondiale du commerce commence à devenir nécessaire même si les pays émergents l'ont jusqu'alors refusée.

5.4.2.2 Sur quels principes ?

Dans les cycles précédents, les accords peuvent être désignés comme « justes » de par la procédure qui les a amenés. Tout d'abord, pour qu'un accord soit conclu, il est admis que tous les pays doivent recevoir autant que ce qu'ils sont prêts à concéder, il s'agit du principe de « réciprocité ». Puis, l'« unanimité » fait en sorte que si un pays juge que l'accord est inéquitable, celui-ci ne peut être adopté. Mais avec le Cycle du « développement » on semble admettre que certains pays recevront plus qu'ils ne pourront donner. La question est alors de savoir qui sont ces pays, comme nous l'avons déjà soulevé, mais il faut aussi déterminer à quelle hauteur s'élèveront ces concessions à sens unique (sans réciprocité), par exemple en terme d'accès aux marchés. Sur quels principes va-t-on se baser ? En tous les cas si le principe de développement rend celui de « réciprocité » caduc, il faudra le substituer à un autre qui, comme le souligne Voituriez (2007), reste à définir.

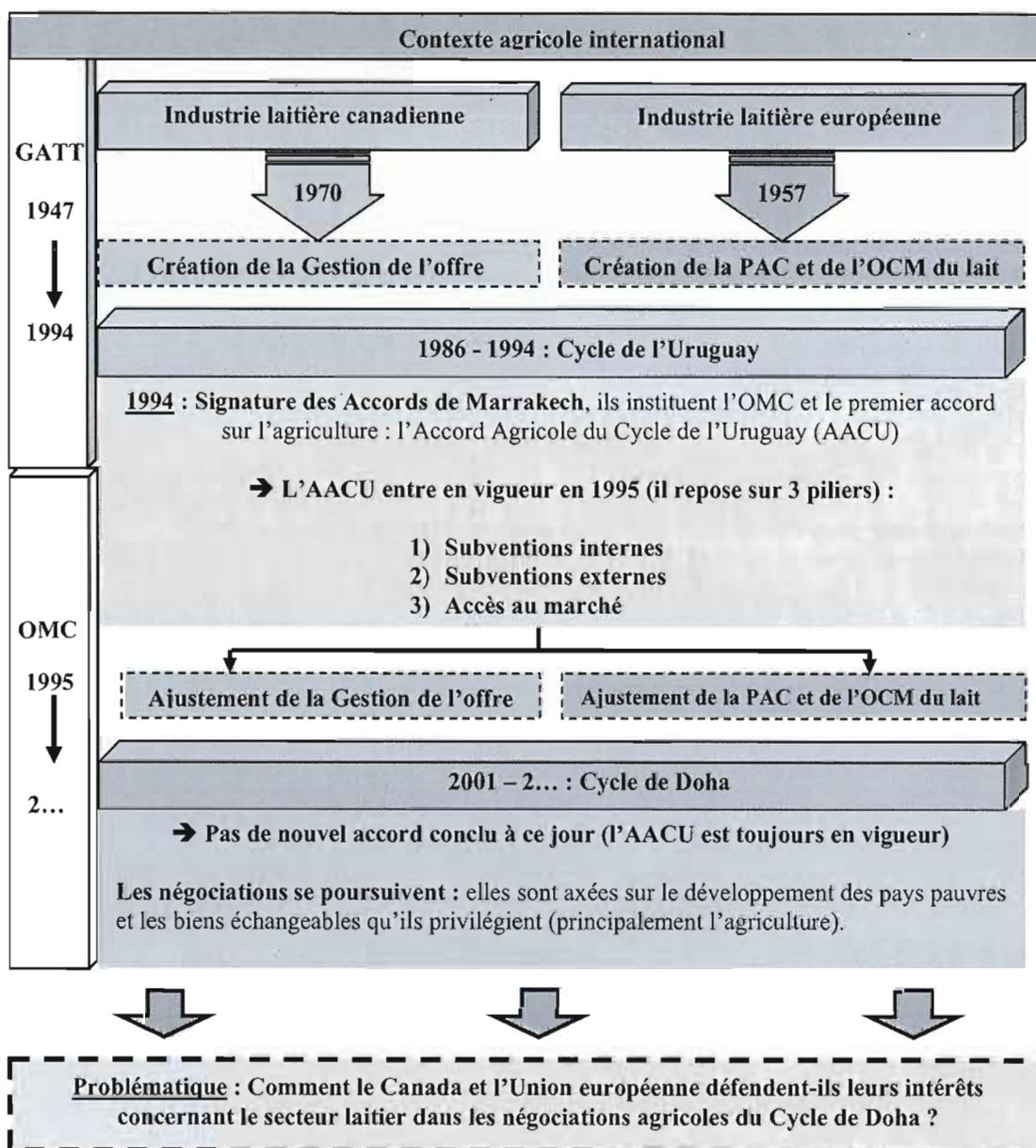
5.4.3 Trouver un leader : Fin du duopole euro-américain

Nous avons observé qu'auparavant le compromis transatlantique était l'élément annonciateur de la fin d'un cycle de négociation : on pense notamment aux grands paramètres agricoles du Cycle de l'Uruguay qui furent fixés par l'Europe et les États-Unis principalement lors des accords de Blair House en 1992, on parlait déjà de « duopole euro-américain. Mais cela n'est plus vrai depuis la conférence de Cancun, car l'accord euro-américain n'a cette fois-ci pas permis de conclure le cycle. Désormais un nouvel équilibre entre les institutions peine à émerger ou du moins à se stabiliser. Mais l'auteur Abbas (2007) voit dans les ministérielles et les autres réunions plus ou moins informelles comme des tentatives d'établir un nouveau groupe hégémonique, celui qui pourrait donner une impulsion positive aux négociations pour que celles-ci aboutissent enfin.

CONCLUSION DE LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

Nous avons vu au cours de notre revue de la littérature les différentes motivations qui ont poussées les gouvernements à mettre en place et à maintenir des politiques agricoles et notamment laitières. Toutefois, ces gouvernements ont conscience des bienfaits du libre-échange, bénéfiques que nous avons également eu l'occasion de rappeler (croissance économique, fin du lobby protectionniste et des représailles commerciales). Toutefois l'agriculture reste un secteur particulier pour lequel les bénéfices escomptés de la déréglementation sont remis en cause. C'est pourquoi, dans plusieurs pays, la profession agricole demande à son gouvernement de conserver globalement les politiques agricoles actuelles. Nous allons tenter de découvrir quelles sont les positions et les motivations des gouvernements dans l'actuel Cycle de Doha. Pour conclure cette première partie et pour en faciliter la compréhension nous avons tenté de synthétiser la revue de la littérature (Figure 5.3). Il s'agit de reprendre les concepts et les faits les plus importants avant de passer à la seconde partie de notre étude, pour aborder l'analyse proprement dite.

Figure 5.3. : Evolution des secteurs laitiers canadien et européen au travers des cycles de négociations de l'Organisation mondiale du commerce



DEUXIEME PARTIE

CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE

Dans cette seconde partie nous présenterons tout d'abord la problématique ainsi que les objectifs de l'étude. Ensuite, nous exposerons et nous expliquerons notre cadre conceptuel ainsi que nos questions de recherche. Notre étude, de type exploratoire, n'a pas pour but de valider des hypothèses existantes, au contraire il s'agit d'aboutir à des propositions qui découleront de notre analyse.

CHAPITRE VI

CADRE CONCEPTUEL

6.1 Problématique

Une grande majorité d'économistes s'accorde pour dire, que les Accords de Marrakech et l'Accord sur l'Agriculture qu'ils instituent, ont permis une libéralisation plus importante du secteur agricole (Ingersent, Rayner & Hine, 1994). Aujourd'hui, les négociations sur les termes d'une libéralisation de l'agriculture, plus importante encore, n'aboutissent pas, les divergences étant trop nombreuses. Le secteur laitier est un des secteurs agricoles qui fait le plus débat, le lait et les produits laitiers ayant toujours été parmi les produits agricoles les plus protégés au monde.

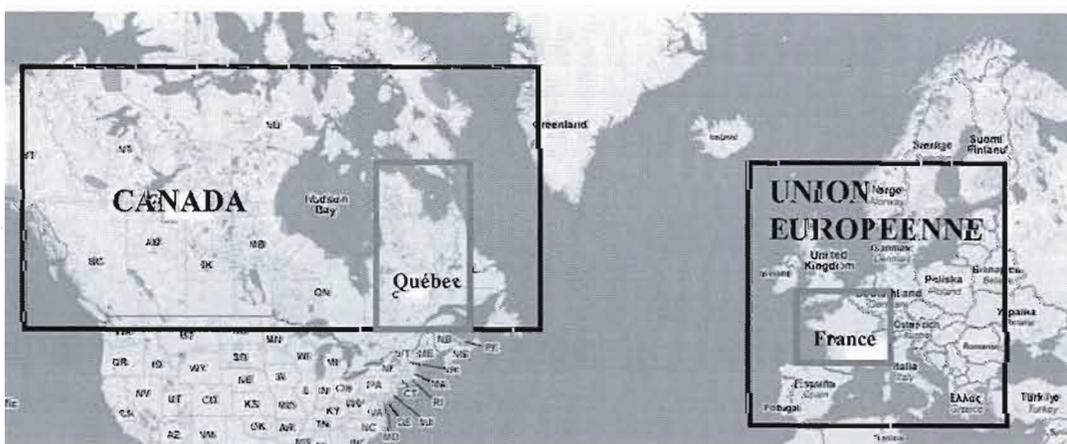
Les pays « occidentaux » — en tête desquels les États-Unis et l'Europe — ont toujours affiché leur foi dans les mécanismes de marché. Pourtant, de 1940 à 1990, ces mêmes pays, en matière agricole, ont été fort peu libéraux. On peut même dire qu'en ce qui concerne au moins le lait et les grandes cultures, la production était complètement déconnectée du marché, puisque les prix étaient administrés par les gouvernements au lieu de se former par une libre confrontation entre l'offre et la demande. Il y a là un paradoxe qui se trouve au cœur du débat en cours sur la libéralisation agricole. (Boussard, 2006, p.405)

Comme nous avons pu l'observer dans la revue de la littérature les secteurs laitiers canadien et européen sont respectivement régulés par la gestion de l'offre et la PAC (avec l'OCM du

lait et des produits laitiers). Dans le contexte actuel de négociations sur la libéralisation totale des échanges agricoles ces politiques laitières font débats et de par leurs similitudes celles-ci sont souvent comparées. Notre objectif principal est de découvrir si le gouvernement canadien et la Commission européenne adoptent les mêmes positions lors des négociations concernant leurs secteurs laitiers. Nous allons de ce fait étudier les différentes étapes du processus des négociations : motivations, positions et résultats escomptés et nous pourrions ainsi observer à quel moment le Canada et l'Union se distinguent ou se ressemblent dans les choix qu'ils prennent sur le secteur agricole à l'intérieur du Cycle de Doha.

Notre étude est ainsi positionnée sur le Canada et l'Europe. Mais dans le but de réellement cibler le secteur laitier et pour obtenir des informations plus riches et plus précises nous avons décidé qu'il serait intéressant de sélectionner le Québec et la France comme éléments intra-sites (Figure 6.1). Le Québec étant avec l'Ontario les deux principales provinces productrices de lait au Canada. La France et l'Allemagne étant les deux principaux États membres producteurs de lait dans l'Union européenne. Le Québec et la France ne sont pas représentés directement lors des négociations nous les nommerons donc : acteurs passifs.

Figure 6.1 : Cible géographique de l'étude



La problématique de notre étude est la suivante : **Comment le Canada et l'Union européenne défendent-ils leurs intérêts concernant le secteur laitier dans les négociations agricoles du Cycle de Doha ?**

6.2 Objectifs

Pour répondre à notre problématique de recherche nous nous sommes fixés trois objectifs majeurs, qui structureront par la suite notre analyse.

1) Comprendre les motivations qui guident les politiques dans leurs choix

Comme d'autres auteurs (Doyon et al, 2001. Barichello, 1984, Veeman, 1988. Ellis, 2004), nous avons décidé de nous pencher sur les motivations qui incitent des gouvernements à adopter telle ou telle position. Nous verrons alors quelle est l'influence du Québec et de la France (acteurs passifs).

2) Étudier les positions sur les 3 piliers

Ici notre but est de découvrir les positions de chacun sur la libéralisation globale de l'agriculture dans un premier temps, puis dans le secteur laitier. Les positions sont étudiées selon les trois piliers de l'agriculture (Ingersent, Rayner et Hine, 1998). Ensuite, nous verrons si ces positions sont partagées et si l'influence des parties « passives » a fonctionné.

3) Déterminer les résultats escomptés

Enfin nous verrons quels sont les résultats que les pays attendent des négociations. Ces résultats sont : la conclusion d'un accord et les bénéfices qu'apporterait la libéralisation agricole (Roessler 1985, Hoekman et Kostecki, 2001 ; Voituriez, 2007 ; Boussard, 2006)

6.3 Le cadre conceptuel

L'objectif de cette phase de construction du modèle d'analyse est de constituer une « charnière » entre la problématique retenue pour l'étude et le travail « d'élucidation » qui suit et qui porte sur un domaine d'analyse à la fois restreint et précis. (Quivy et Van

Camphenhoudt, 1995). Notre champ d'analyse porte sur le Cycle de Doha c'est-à-dire un évènement en particulier, les limites de notre analyse sont donc facilement définies. La période de temps prise en compte va de la conférence ministérielle de Hong-Kong (en 2005), à juin 2008 qui correspond à la dernière reprise intensive des discussions. Il a été difficile de stopper l'analyse en juin car les négociations et les rencontres s'intensifiaient à Genève. Quant à la zone géographique considérée elle a déjà été expliquée, il s'agit de l'Europe et du Canada, avec une concentration sur la France et le Québec. Enfin, les acteurs de la recherche sont des personnes impliquées et/ou participant aux négociations agricoles, mais nous expliquerons notre échantillonnage plus en détails par la suite.

Le cadre conceptuel permet donc de spécifier ce qui est étudié, nous l'avons illustré par la figure 6.3. Notre étude est de type comparative les résultats sont donc comparés au fur et à mesure de l'analyse. L'analyse et les résultats de l'étude sont portés sur trois niveaux afin de représenter nos objectifs de recherche :

- 1) Les motivations ; 2) les positions sur les 3 piliers ; 3) les résultats

6.3.1 Les niveaux de l'analyse

Nous les reprenons rapidement mais rappelons qu'ils ont été élaborés en fonction de nos objectifs de recherche que nous citons plus haut (Paragraphe 6.2).

6.3.1.1 Les motivations

On cherche ici à découvrir **d'où viennent les positions adoptées à l'OMC, quelles sont les motivations qui les ont engendrées.**

6.3.1.2 Les positions sur les 3 piliers

Le second niveau de l'analyse se concentre sur la position de chaque partie prise individuellement, les représentants légaux : gouvernement canadien et Commission européenne, puis les acteurs passifs : Québec et France. Chaque partie possède **une position sur la question de la libéralisation de l'agriculture et plus spécifiquement du secteur laitier.**

6.3.1.3 Les résultats

Enfin le troisième niveau de notre analyse permet d'observer les résultats attendus des négociations, il s'agit notamment de découvrir si **un accord pourra être conclu rapidement et quels en serait les bénéfiques**. Il est important de découvrir quels sont les résultats « attendus », car les conséquences envisagées à la signature d'un nouvel accord influent également sur la stratégie des gouvernements et les positions qui en découlent.

6.3.2 Les fondements de l'analyse

Ensuite l'analyse est menée en fonction de trois types de relations « supposées » :

- 1) Influence ; 2) bénéfiques ; 3) convergence d'intérêts / de positions

Ces relations sont représentées sur le cadre conceptuel (figure 6.3) par des flèches. Ces suppositions proviennent de la revue de la littérature et découlent aussi de la logique du chercheur. D'autres flèches pourraient apparaître sur notre cadre conceptuel, mais nous avons choisi de ne schématiser que les relations étudiées dans cette étude.

6.3.2.1 Les relations d'influence

Les premières flèches présument des relations d'influence. Par exemple, le contexte agricole et notamment laitier, influencerait le gouvernement dans sa stratégie à l'OMC et donc dans les positions qu'il adopte lors des négociations. Cette influence s'exercerait par différents types de motivations (politiques, économiques, historiques, etc.).

6.3.2.2 Les relations de convergence

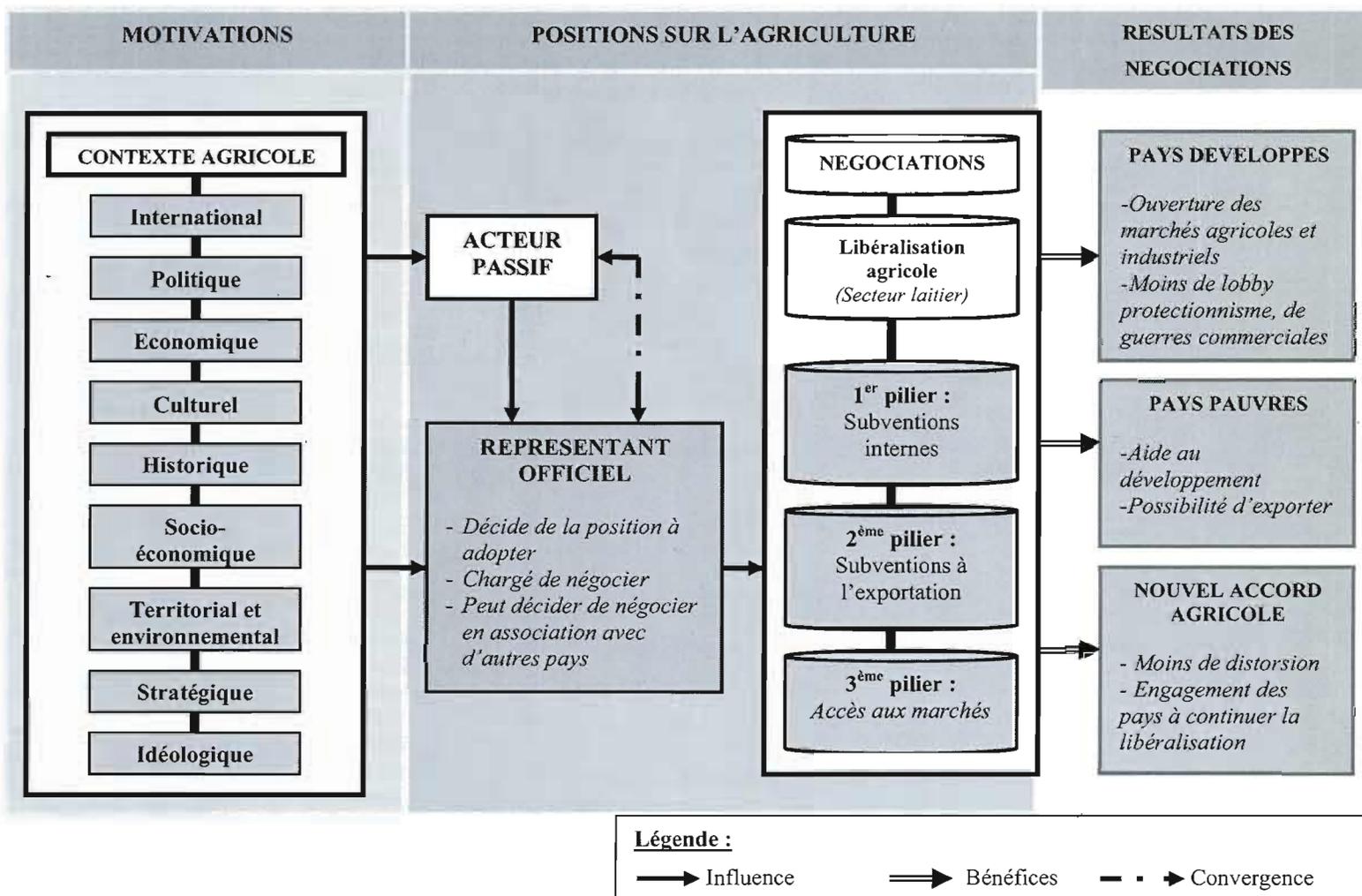
Un second format de flèches apparaît sur la figure 6.3, elles présupposent la convergence d'intérêts et de positions entre le Québec et le Canada, le Canada et le groupe de Cairns et enfin entre la France, la Commission européenne et les autres membres de l'Union.

6.3.2.3 Les relations de création de bénéfices

Un dernier type de flèche apparaît ensuite sur le cadre conceptuel, elles représentent les bénéfices pouvant être réalisés grâce à une plus grande libéralisation agricole. Un nouvel accord avec de nouvelles modalités pour les 3 piliers devraient ainsi bénéficier au développement des pays pauvres. Nous tenterons aussi de voir quels sont les bénéfices engendrés pour les secteurs laitiers des pays étudiés.

D'autres flèches pourraient facilement apparaître sur le cadre conceptuel, mais n'oublions pas qu'il faut poser certaines limites à l'étude, on ne peut « tout » étudier. Ainsi seules les relations qui seront étudiées sont retranscrites sur le schéma 6.3.

Figure 6.2 Cadre conceptuel : Le secteur laitier dans le processus de négociation commerciale à l'OMC



6.4 Questions de recherche

Les questions de recherche sont importantes, car elles aident à définir les priorités de la recherche. Elles aident aussi à définir les priorités de la recherche et permettent la réalisation d'un échantillonnage approprié. Enfin, par l'élaboration de nos questions de recherche, nous sommes en mesure de déterminer quelle sera la méthodologie la plus adéquate à adopter afin de mener à bien nos objectifs de recherche. En d'autres termes elles *opérationnalisent* le cadre conceptuel (Matthew B. Miles, Michael Huberman, 1994). Voici les questions de recherche qui définissent notre étude :

Question 1 (Motivations) : Pourquoi les positions qui sont défendues lors des négociations à l'OMC sont-elles adoptées ?

Question 1.1 : Comment peut-on définir le contexte agricole international ?

Question 1.2 : De quel ordre sont les motivations qui ont amené les positions actuellement défendues à l'OMC, sont-elles d'ordre culturel, économique, politique, social ?

Question 1.3 : Quelles sont les occasions offertes aux acteurs passifs pour exprimer leur position ?

Question 1.4 : Quels sont les facteurs (dans le contexte agricole) qui influencent le plus les représentants officiels (Canada, Commission européenne) ?

Question 1.5 : Pour quelles raisons les représentants officiels tiennent-ils compte des acteurs passifs (Québec, France) ?

Question 2 (Positions) : Quelles sont les positions qui ont été retenues ?

Question 2.1 : Quelle est la position des représentants officiels et des acteurs passifs sur l'agriculture ?

Question 2.2 : Est-ce que la position sur le secteur laitier est identique à celle sur le reste de l'agriculture ?

Question 2.3 : Est-ce que les acteurs passifs évaluent positivement la position adoptée par les représentants officiels ?

Question 2.4 : Quels sont les facteurs qui expliquent les positions actuelles notamment dans le secteur laitier ?

Question 3 (Résultats) : Quels sont les résultats escomptés des négociations ?

Question 3.1 : Comment la libéralisation peut-elle être bénéfique selon les différents partis ?

Question 3.2 : Est-ce qu'un accord est probable dans les mois à venir pour les différents partis ?

Question 3.4 : Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses bénéfices pour eux-mêmes ?

Question 3.5 : Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses bénéfices pour les pays en développement ?

CHAPITRE VII

SELECTION DE LA METHODOLOGIE

Les données qualitatives sont plus souvent représentées par des mots que par des chiffres. Elles ont toujours été à la base de l'anthropologie, de l'histoire ou encore des sciences politiques. Mais elles n'ont pas toujours été populaires et ont longtemps été critiquées. Cependant, au cours de la dernière décennie, de nombreux chercheurs travaillant dans des domaines où le quantitatif était habituellement prépondérant, comme l'étude des organisations ou l'analyse des stratégies, se sont tournés vers un paradigme plus qualitatif.

Pour notre étude, le choix d'une méthode qualitative est apparu comme une évidence au regard de nos attentes et de nos exigences de recherche. Les données qualitatives sont intéressantes à plusieurs points de vue. Pour les auteurs Miles et Huberman (1994) :

Les données qualitatives sont séduisantes. Elles permettent des descriptions et des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local. Avec les données qualitatives, on peut respecter la dimension temporelle, évaluer la causalité locale et formuler des explications fécondes. De plus, les données qualitatives sont davantage susceptibles de mener à d'heureuses trouvailles et à de nouvelles intégrations théoriques; elles permettent aux chercheurs de dépasser leur a priori et leurs cadres conceptuels initiaux. Enfin, les découvertes dues aux études qualitatives revêtent un caractère d'indéniableté. Les mots, particulièrement lorsqu'ils s'organisent en un récit, possèdent un je ne sais quoi de concret, d'évocateur ou de significatif qui s'avère souvent bien plus convaincant pour le lecteur, qu'il soit chercheur, décideur ou praticien, que des pages de chiffres. (Miles et Huberman, 1994, p.11)

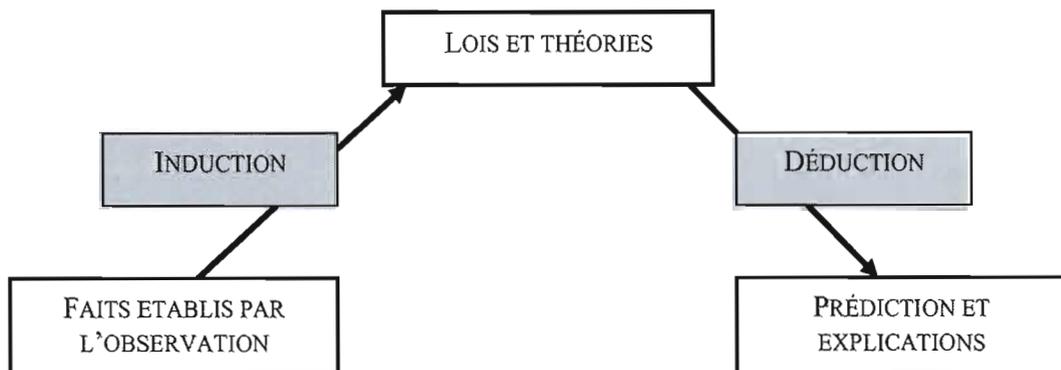
Notre étude qualitative se situe dans la lignée du « réalisme transcendantal » (Bhaskar, 1978, 1989 ; Harré & Secord, 1973 ; Manicas & Secord, 1982, Miles et Huberman, 1994), ce qui signifie que nous sommes d'avis que les phénomènes sociaux existent dans les esprits mais aussi dans le monde réel. Ainsi, on peut y déceler des relations légitimes et raisonnablement stables. La présente recherche de type exploratoire, ne nous amène pas à valider ou non des hypothèses. Notre objectif, comme nous avons pu déjà le mentionner, est plutôt de parvenir à

l'élaboration d'hypothèses ou plus précisément de propositions. Celles-ci pourront ensuite être vérifiées dans des recherches futures. Comme le démontre la figure 7.1 cette étude n'est donc pas déductive (vérification d'hypothèse), mais se rapproche plus de l'inductif (élaboration d'hypothèse). Le processus inductif (empirisme logique) stipule que la connaissance scientifique et les théories émanent des faits observés. La science commence par l'observation, c'est pourquoi les raisonnements inductifs étaient prépondérants au commencement des sciences de la gestion (Figure 7.2). Toutefois nous possédons une certaine préparation (plan d'entrevue, échantillon précis, grille de codage), qui nous éloigne de l'induction dans sa conception la plus stricte (Figure 7.1).

Figure 7.1 : Positionnement scientifique de la recherche



Figure 7.2 : Raisonnement inductif et Raisonnement déductif



7.1 Sélection de l'échantillon

Une étude ne peut pas avoir la prétention de tout étudier, ni même de construire un échantillon répondant à tous les critères de représentativité. Comme le précisent Quivy et Campenhoudt il ne faut pas confondre « scientificité » et « représentativité » (1995, page 162). Les chercheurs qualitatifs travaillent habituellement avec de petits échantillons de personnes, nichés dans leur contexte et étudiés en profondeur à la différence des chercheurs quantitatifs qui cherchent de multiples cas décontextualisés et visent une représentativité statistique (Miles et Huberman, 2003). En qualitatif les échantillons tendent aussi à être orientés plutôt que pris par hasard (Kuzel, 1992, Morse 1989), parce que la définition initiale de l'univers à étudier est plus limitée et parce que les processus sociaux possèdent une logique et une cohérence qui sont généralement réduites en poussière et inutilisables en cas d'échantillonnage aléatoire d'évènements ou de traitements (Miles et Huberman, 2003).

Nous retiendrons qu'en général un échantillon qualitatif est relativement restreint et ne découle pas du hasard, il est orienté en fonction de l'univers étudié. Pour Miles et Huberman quelque soit la façon dont vous procédez, les paramètres d'échantillonnage sont fixés par le cadre conceptuel et la problématique de recherche, cependant, l'univers va être bien plus déterminé qu'à l'intérieur du cadre conceptuel. Pour construire un échantillon, la plupart des auteurs encourage à considérer les milieux, les acteurs, les évènements et les processus de l'étude.

7.2 Méthode de recueil des informations : L'entretien

Dès lors que l'on sait ce que l'on cherche (objectifs) et où l'obtenir (les parties prenantes étant identifiées), il faut encore déterminer par quel moyen (instrumentation). Comme l'explique les auteurs Quivy et Campenhoudt, s'ils sont correctement mis en œuvre les processus d'entretien permettent au chercheur d'en retirer des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés. Pour les auteurs Quivy et Van Campenhoudt (1995) : « sous leurs différentes formes, les méthodes d'entretien se distinguent par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. » A l'inverse, de la méthode d'enquête par questionnaire, la méthode par entrevues est caractérisée par un contact réel entre le chercheur et le participant et une faible directivité de la part du chercheur. De ce

fait, un véritable échange peut s'installer pendant lequel le participant peut exprimer ses perceptions, ses interprétations ou ses expériences d'un événement ou d'une situation (Quivy et Campenhoudt, 1995). Toutefois, il faut obtenir des éléments d'analyse aussi productifs que possible, c'est pourquoi nous estimons que les interventions du chercheur doivent être constructives et un minimum orienté. L'entretien semi-directif est l'entretien le plus utilisé en recherche qualitative, il n'est pas entièrement ouvert, mais n'est pas non plus canalisé par de multiples questions précises. L'avantage d'un entretien semi-directif réside aussi dans le fait que le participant peut traiter d'éléments pertinents auxquels le chercheur n'avait pas pensé, cependant quand l'entretien s'écarte trop des objectifs le chercheur a tout intérêt à recentrer l'entrevue.

7.3 L'instrumentation

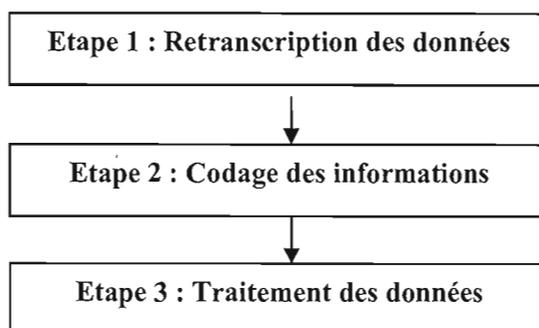
Quant on parle d'instrumentation on fait référence aux outils qui permettent de mener à bien l'étude terrain. Dans une étude qualitative il s'agit du support choisi pour les entretiens, du plan d'entrevue, de la durée de l'étude etc. La question est de savoir : Quel degré de préconception doit-on atteindre ? Il faut savoir qu'une étude de type exploratoire ne requiert pas d'instrumentation massive, qui limiterait la portée des résultats que l'on veut exploratoires. Cependant, dans une étude comparative, l'instrumentation ne peut être totalement inexistante car la comparaison des données serait rendue très difficile.

7.4 L'Analyse de Contenu

L'analyse des données qualitatives la plus connue est l'Analyse de Contenu, il s'agit de la méthode la plus répandue pour étudier les interviews ou les observations qualitatives (Krippendorff, 2003). C'est la méthode que nous avons choisie d'utiliser. Selon la définition des auteurs Andreani et Conchon (2005) cette technique consiste à « retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter. L'analyse décrit le matériel d'enquête et en étudie la signification ».

En utilisant l'Analyse de Contenu, on cherche à relater de la façon la plus fiable et objective possible les propos des interviewés. Cette méthode a été élaborée par Berelson (1952), il la définit comme étant « une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication ». L'Analyse de Contenu est constituée de trois étapes principales (Figure 7.3), dans un premier temps le chercheur est chargé de transformer les discours oraux en texte manuscrits, puis il convient de décoder les propos des interviewés il faut pour cela élaborer un instrument d'analyse : la grille de codification. Enfin, il s'agit d'établir le sens des discours en interprétant les différences et les concordances entre les différents discours tout en restant objectif (Andreani et Conchon, 2005).

Figure 7.3 : Étapes de l'Analyse de Contenu des données qualitatives (Andreani et Conchon, 2005)



7.4.1 Première étape : La retranscription des données

La procédure à adopter quant on choisit l'Analyse de Contenu, consiste généralement à transformer un discours oral en un texte, qui permet ensuite d'étudier le sens des propos tenus par le répondant (Bardin, 1977). Le travail ici est de réécouter les entrevues soigneusement enregistrées et conservées et de retranscrire mot par mot les propos de l'interviewé sur papier, c'est le processus de retranscription. Le texte qui émane de la retranscription « est un produit éligible par tous, pas seulement par l'enquêteur. [La transcription] peut être lue, codée et analysée suivant n'importe quelle méthode ». (Miles et Huberman, 2005). Les données contenues dans ces textes sont très détaillées de manière à observer l'exactitude des propos recueillis et surtout pour rendre possible une analyse pointue et de qualité. De plus, si mettre

par écrit des enregistrements audio facilite la lecture, cela permet aussi de garder une trace fidèle de ceux-ci (Auerbach, Silverstein, 2003). Le texte obtenu est aussi nommé « verbatim ». La retranscription des interviews est généralement réalisée à la main même si des logiciels peuvent permettre, dans certains cas, de gagner du temps (Silverman, 1999).

7.4.2 Deuxième étape : Le codage des données

Une fois les données qualitatives transcrites, on passe à la seconde étape, celle du codage (Figure 7.3). C'est-à-dire que l'on « explore ligne par ligne, étape par étape, les textes d'interview ou d'observations ». (Berg, 2003) afin de pouvoir classer les données. Il s'agit d'un travail long et fastidieux mais indispensable au bon déroulement de l'analyse. L'étape du codage implique également la construction d'une grille d'analyse, encore appelée grille de code. Celle-ci permet de classer les données qualitatives grâce à ses différentes catégories. La grille peut être soit préconstruite, en fonction des objectifs de recherche, ou de manière empirique, en fonction des informations récoltées. Dans ce dernier cas, lorsque la grille émane du verbatim, on dit que le codage est « ouvert », mais si la grille est préconstruite on dit qu'il est « fermé ».

7.4.2.1 Le codage ouvert

Lorsque le codage est ouvert les questions du plan d'entretien et les thèmes de l'étude permettent de créer des sous-ensembles dans le texte. Par exemple la question 3.2 de notre guide d'interview : « Pensez-vous que la libéralisation des marchés laitiers mondiaux serait bénéfiques aux Pays en développement ? » nous permettent de souligner dans une de nos entrevues :

On ne génère pas de surplus le fait d'avoir maintenu des prix plus élevés sur le marché canadien, liés à la discipline de production, donc la gestion de l'offre. Le système de quotas je ne pense pas que l'on peut dire que les prix plus élevés aient fait en sorte que cela ait généré davantage de production parce que c'est la ligne de pensée, si on subventionne l'agriculture ça va faire en sorte qu'il va y avoir davantage de productions qui vont être produites qui vont essentiellement se retrouver sur les marchés mondiaux à des prix dumping qui vont faire en sorte que certains pays en développement ne seront pas en mesure de compétitionner contre les produits importés donc on ne peut pas investir dans l'agriculture, on ne peut pas développer une industrie

efficace et forte à l'intérieur de certains PED. L'argument c'est ça dans une certaine mesure lorsqu'il n'y a aucune mesure de discipline sur le niveau de production Mais la GO fait en sorte qu'elle est liée à des mesures de discipline de la production qui fait en sorte que même si les prix étaient plus élevés ça va pas générer du surplus donc ce n'est pas les prix plus élevés sur le marché canadien qui ont fait en sorte que je ne sais où, au Zimbabwe, ils n'ont pas été en mesure de créer une industrie laitière qui est à même de produire du lait pour les besoins de la population locale. On peut se poser la question par exemple à savoir si le modèle néo-zélandais n'a pas eu davantage d'impacts sur ce qui s'est produit dans les pays en développement parce qu'on a un système purement libéral, où on produit tant qu'on peut, qu'on ait ou pas un acheteur. (Anonyme, 2008)³²

Ainsi on obtient des sous-catégories, elles forment des idées de bases. Au fur et à mesure l'auteur va comparer et regrouper ses sous-catégories pour obtenir des catégories, des idées plus larges. Cette méthode de codage est appelée : le codage axial des auteurs Strauss et Corbin (1998). Lors de la création de ces catégories d'analyse il est de coutume de suivre les règles élaborées par Berelson (1952), il faut donc respecter : l'homogénéité, l'exhaustivité, l'exclusivité, l'objectivité et la pertinence. Lorsque 20% du verbatim est pré-codé une première grille de code apparaît. Elle se construira et se vérifiera ensuite tout au long du codage. Les idées qui apparaîtront le plus régulièrement seront les idées centrales, ce sont celles qui apparaîtront ensuite dans les tableaux récapitulatifs lors de du traitement des données par la catégorisation.

7.4.2.2 Le codage fermé

Dans le codage fermé la grille de code est donc préconstruite afin de valider des hypothèses et des théories auxquelles l'étude fait appel. On utilise les informations recueillies pour valider certaines idées ou théories. Selon Andreani et Conchon (2005) « le guide d'entretien contient les variables observables directement et manifestes (par exemple les pour et les contre) et les variables intermédiaires et latentes (par exemple les ressemblances et les

³² Rappelons que l'auteure s'est engagée à assurer l'anonymat des interviewés

différences, les sources de conflit). Les informations recueillies peuvent être codées en variables à expliquer et en variables explicatives ».

7.4.3 Troisième étape : Traitement des données

Notre étude est de type comparative ou « inter-sites », ce qui signifie que l'on ne se concentre pas sur un individu, une famille ou encore une culture. De nombreux chercheurs ont travaillé à l'échelle de ces individus multiples. Il paraîtrait même que :

Au cours de ces toutes dernières décennies, on a assisté à une augmentation sensible des études menées dans des milieux complexes (établissements scolaires, programmes spécifiques, entreprises) qui font appel à des canevas de recherche multi-sites et qui utilisent une multiplicité de méthodes. (Herriott et Firestone, 1983 ; Louis, 1982 ; Schofield, 1990).

L'objectif ici est donc d'augmenter la « généralisabilité » (Miles et Huberman), nous allons tenter de confirmer que des événements et des processus observés au Canada se retrouvent aussi bien en Europe. Notre analyse comparative devrait ainsi nous permettre de comprendre comment le processus de libéralisation est modifié par des variations propres au contexte local. L'analyse de contenu se divise habituellement en trois parties différentes. Toutefois, il faut savoir qu'en analyse qualitative les auteurs ne convergent pas sur une méthode unique et les découvertes sont encore nombreuses. Pour choisir la méthode analytique adéquate à la réalisation de notre étude, nous nous sommes appuyés sur différents auteurs dont les principaux sont Miles et Huberman (1994) ; Wanlin (2006) et Andreani et Conchon (2005). Selon leurs indications nous avons nommé les trois étapes de notre analyse de la façon suivante : (1) La catégorisation; (2) L'analyse descriptive; (3) L'analyse explicative. Leur nomination est représentative de leur contenu.

7.4.3.1 La catégorisation

Cette première partie de notre analyse qualitative poursuit l'objectif d'appliquer au matériel d'analyse des traitements qui autorisent une signification différente afin de répondre à la problématique mais qui ne dénature pas le contenu initial (Robert & Bouillaguet, 1997). Elle consiste, comme son nom l'indique, à une opération de « catégorisation ». On élabore des

grilles de catégorisation : les tableaux récapitulatifs de données (Figure 7.1) qui permettent de regrouper par thèmes les idées principales obtenues lors du codage. Leur élaboration est inspirée du modèle proposé par Corbett et Wilson (1991). Les données sont donc classées horizontalement par thèmes et sous-thèmes, ensuite verticalement, on peut juger de l'importance de l'idée par le nombre de fois où celle-ci a été citée.

Tableau 7.1 : Création d'une grille de catégorisation

	SITE 1				SITE 2			
	PERS 1	PERS 2	PERS 3	PERS 4	PERS 5	PERS 6	PERS 7	PERS 8
1. Thème								
Sous-thème 1								
Sous-thème 2								
Sous-thème 3								
Sous-thème 4								
...								

Si l'on se penche sur notre étude, pour le thème : « Libéraliser au maximum les marchés agricoles » on retrouve par exemple l'idée suivante : « On oublie les normes environnementales et sociales ». Sur la figure 7.2 on peut observer que cette idée est partagée par deux Québécois(es), un(e) Canadien(ne), un(e) Français(e) et un(e) Européen(ne). Rappelons qu'une nomenclature doit être choisie afin de nommer les candidats tout en tachant de conserver leur anonymat. Par exemple dans notre étude le groupe nord américain est représenté par la lettre « C » en référence au Canada, pour le groupe européen on utilise un « E ». Nous effectuons également une différenciation entre les experts en provenance du Québec et du Canada, entre ceux venant de France et d'Europe afin de pouvoir par la suite confronter leur position.

Tableau 7.2 : Illustration d'une grille de catégorisation

	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E5	E2	E3	E4
9.1.3.2 Libéraliser au maximum les marchés agricoles								
On oublie les normes environnementales et sociales								

7.4.3.2 Analyses descriptives et explicatives

Pour répondre aux questions commençant par « Comment ? » on utilise des méthodes descriptives. Plusieurs méthodes ont été choisies pour permettre d'établir et de vérifier des conclusions descriptives. Elles procurent des conclusions liminaires sur ce qui se passe dans les différents sites (Miles et Huberman, 1994). Au final, cette analyse nous permet de disposer de descriptions exhaustives et approfondies. Nous avons en notre possession le matériel nécessaire pour l'étape suivante : l'analyse explicative, celle qui permet de répondre aux questions commençant par « Pourquoi ? ».

Tableau 7.3 : Description et explication

Analyse descriptive	Analyse explicative
<i>Question en « Comment, ... ? »</i>	<i>Question en « Pourquoi, ... ? »</i>
« Rendre compréhensible des réalités complexes en les réduisant à leurs composantes » (Bernard, 1988)	« Rendre compréhensible des réalités complexes en montrant comment leurs composantes sont associées et selon certaines règles » (Bernard, 1988)
⇒ Décrire c'est trouver comment se déroule un phénomène.	⇒ C'est à ce moment qu'émergent les théories, cette étape est plus complexe.

Dans la quatrième partie nous allons présenter notre analyse. Par « présentation » on entend un format spatial qui permet de présenter les informations à l'utilisateur de manière ordonnée et regroupée. De cette façon l'utilisateur peut tirer des conclusions fondées, puis agir en conséquence (Miles et Huberman, 1994).

En qualitatif, les formats de présentation de données sont généralement des tables synthétiques (tableau, matrice, liste) et des figures. Les entrées de données sont également de formes multiples (citations, phrases courtes, estimations, abréviations, symboles, flèches,

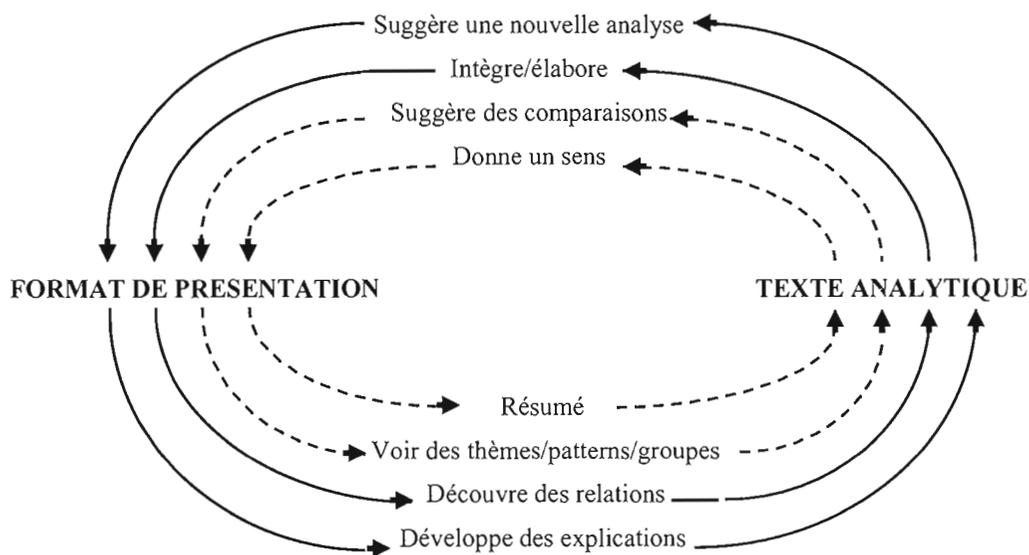
etc.). Pour choisir le format et le type d'entrée adéquats, il faut tenir compte de ce que l'on cherche à savoir, de ce que l'on veut comprendre : « la fonction amène la forme ». Le chercheur peut analyser une situation, des événements, des conditions, le rôle d'une personne, ou le chevauchement de variables conceptuelles. Ce que l'analyste désire obtenir ce sont des réponses à ses questions de recherche. Mais gardons à l'esprit que « le choix d'un format doit toujours être régi par la ou les questions de recherche étudiées ». (Miles et Huberman, 1994) Pour une même question de recherche de nombreux formats différents pourraient être envisagés avec le même ensemble de variables, chacun ayant ses avantages et ses défauts. Un bon format de présentation devrait permettre à la fois de visualiser les informations d'un seul coup d'œil, de réaliser une analyse détaillée, de combiner des données parallèles pour un ou plusieurs sites et enfin d'exposer les résultats. Évidemment chaque format mettra l'accent sur l'un ou l'autre de ces objectifs. Mais le choix d'un format est décisif car on sélectionne de la sorte les variables que l'on va analyser et celles qui seront écartées.

Toutefois les représentations graphiques (tableaux, figures, matrices), si elles permettent la condensation des données et les comparaisons inter-sites, peuvent aussi « sur-résumer » les informations, c'est-à-dire réduire à l'excès les données. Les comparaisons sont alors trop légères et insignifiantes. C'est pourquoi le chercheur teste ses formats préalablement et le seul moyen de juger de la pertinence et de l'efficacité d'un graphique est l'entrée des données. Les formats qui ne permettent pas d'entrer toutes les informations désirées peuvent être écartés.

L'entrée des données est en effet une étape importante de l'analyse. Il s'agit d'abord de localiser les données qui ont été codées. La tâche est ici facilitée par la précédente étape de catégorisation que nous avons menée. Cependant, un travail de transformation et de sélection reste à effectuer. Il faut évaluer, juger et choisir les citations qui seront les plus représentatives des informations obtenues et dans certains cas, le chercheur doit condenser les données et en résumer l'essentiel. Pour réduire et sélectionner les données appropriées dans le verbatim afin de les faire figurer dans une figure, il existe une règle empirique : « Clarifier, ajouter du détail » (Tufte, 1990). Ce qui signifie qu'il ne faut pas réduire les données à l'extrême au risque de perdre de l'information et de biaiser la compréhension du chercheur.

Pour l'analyse des données proprement dites, il s'agit d'observer les données qui figurent dans les graphiques avec attention. Les conclusions qui en émanent sont ensuite relatées dans le texte analytique qui accompagne chaque figure. Le texte analytique est important, il permet au lecteur de mieux comprendre les informations qui sont présentées et surtout il permet au chercheur de tirer des conclusions de l'analyse et de les interpréter. Lors de la rédaction du texte analytique, le chercheur est souvent amené à relire ses notes de terrains pour prendre connaissance des données qui ne sont pas présentes mais qu'il faudrait rajouter afin d'améliorer la pertinence ou la clarté d'une analyse. Car nous sommes conscients que les figures de présentation de données ne sont pas forcément très explicites. Un texte analytique accompagne tous les graphiques de cette étude, nous jugeons qu'une figure ne peut en être dispensée car ils forment ensemble l'analyse (Figure 7.4). Selon Mills (1959), c'est dans la découverte que naît l'écriture, il faut ensuite obligatoirement passer à la présentation. Mais il est vrai que ce cheminement nous amène souvent à retomber dans la découverte, il s'agit en fait d'un processus cyclique. L'écriture n'apparaît ni en aval ni en amont de l'analyse, elle fait partie intégrante de celle-ci, car elle se crée lorsque le chercheur étudie le sens des données de la figure ou de la matrice. L'analyse se fait donc par l'écriture : « Écrire c'est penser et non rapporter ses pensées ». (Miles et Huberman, 1994)

Figure 7.4 : Interaction entre format de présentation et texte analytique (Miles et Huberman, 1994)



Source : Miles, B.M., & Huberman, M. (1994). *Qualitative data analysis: an expanded source*. Book, 2nd édition, Sage publications, Thousand Oaks, CA.

Progresser analytiquement c'est aller de la description à l'explication. Les auteurs qualitatifs estiment en effet qu'il est difficile d'expliquer quelque chose avant d'avoir compris de quoi il s'agit.

Une progression naturelle consiste à relater un premier « récit » sur une situation spécifiée (que s'est-il passé?) pour construire ensuite une « carte » (qui formalise les éléments du récit, qui localise les variables clés), et pour élaborer une théorie ou modèle (sur la façon dont les variables sont reliées, sur l'influence qu'elles ont les unes sur les autres). (Rein & Shon, 1977).

Nous nous proposons d'appliquer cette progression analytique : passer de la description à l'explication, pour répondre à nos questions de recherche. Pour ce faire les sous-questions de nos trois questions de recherche principales sont divisées en deux. Les premières, de type « descriptif » nous permettront de définir un contexte, des rôles, des motivations, etc. Les

sous-questions « explicatives » nous permettrons ensuite de comprendre les processus, c'est-à-dire les causes qui entraînent tels ou tels résultats. La figure 7.5 nous rappelle les différentes sous-questions de recherche et les classe selon leur type.

Tableau 7.4 Différenciation des sous-questions de recherche

Questions de recherche descriptive	Questions de recherche causale
Question 1.1 : Comment peut-on définir le contexte agricole international ?	Question 1.4 : Quels sont les facteurs (dans le contexte agricole) qui influencent le plus les représentants officiels (Canada, Commission européenne) ?
Question 1.2 : De quel ordre sont les motivations qui ont amené les positions actuellement défendues à l'OMC, sont-elles d'ordre culturel, économique, politique, social ?	Question 1.5 : Pour quelles raisons les représentants officiels tiennent-ils compte des acteurs passifs (Québec, France) ?
Question 1.3 : Quelles sont les occasions offertes aux acteurs passifs pour exprimer leur position ?	
Question 2.1 : Quelle est la position des représentants officiels et des acteurs passifs sur l'agriculture ?	Question 2.3 : Est-ce que les acteurs passifs évaluent positivement la position adoptée par les représentants officiels ?
Question 2.2 : Est-ce que la position sur le secteur laitier est identique à celle sur le reste de l'agriculture ?	Question 2.4 : Quels sont les facteurs qui expliquent les positions actuelles notamment dans le secteur laitier ?
Question 3.1 Comment la libéralisation peut-elle être bénéfique selon les différents partis ?	Question 3.3 : Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses bénéfices pour eux-mêmes ?
Question 3.2 : Est-ce qu'un accord est probable dans les mois à venir pour nos différents partis ?	Question 3.4 : Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses bénéfices pour les pays en développement ?

Mais revenons aux différents formats de présentation des données, car l'essentiel de l'analyse repose sur ceux-ci. Parmi ceux présentés par les auteurs Miles et Huberman (1994) nous en

avons choisi six au total, trois formats pour l'analyse descriptive, trois autres pour l'analyse explicative.

7.4.3.3 Méthodes descriptives sélectionnées

D'après les modèles développés par Miles et Huberman (1994), nous avons sélectionné plusieurs formats de présentation de données pour la partie « descriptive et exploratoire » de notre recherche. Ces derniers se divisent en deux catégories : les formats *partiellement-ordonnés* dont le « diagramme contextuel » et la « matrice liste de contrôle » et les formats *chronologiques*, avec le « diagramme événement-états ». Ces formats de présentation vont nous permettre de décrire et d'explorer les données de notre étude, c'est-à-dire de compléter et d'éclairer notre analyse de départ à la lumière de nos objectifs de recherche.

■ Le diagramme contextuel

Un contexte est un ensemble d'aspects significatifs : d'une même situation (la localisation physique, les personnes impliquées et leurs relations, etc.), mais aussi du système social dans lequel fonctionne une personne ou une organisation (famille, entreprises, etc). Or, si l'on ne se préoccupe pas du contexte et que l'on se concentre uniquement sur l'étude d'une personne ou d'une situation on risque d'obtenir une approche « dépouillée du contexte », ce qui peut amener le chercheur à mal interpréter la signification d'un événement. La difficulté en recherche qualitative est d'arriver à représenter ce contexte. Le diagramme contextuel est idéal, il permet de présenter sous une forme graphique les différentes relations entre les différentes personnes, groupes ou encore organisations, sans pour autant se noyer dans les détails. Le plus souvent c'est un contexte organisationnel que les chercheurs tentent de représenter à travers ce type de diagramme (une école, une administration). Dans la présente étude il peut par exemple s'agir de l'Organisation mondiale du commerce. Lors de l'illustration du diagramme contextuel certaines règles sont néanmoins à respecter. Par exemple, il faut que l'ordre hiérarchique apparaisse sur ce genre de graphique (qui exerce l'autorité sur qui). Puis, il faut comprendre quelle est la nature des relations (la qualité de celles-ci par exemple). Toutefois, il faut garder à l'idée que ces diagrammes sont très épurés et ne doivent pas être surchargés en informations. On obtient alors des premières réponses très générales, mais qui ouvrent la voie à de futures analyses plus précises.

■ La matrice liste de contrôle

Il peut arriver qu'un chercheur qualitatif se comporte sur le terrain comme un chercheur quantitatif, car il rassemble des données prédéterminées auprès des répondants. Ce cas de figure arrive notamment lorsque « l'analyste est convaincu de l'importance conceptuelle de la variable ». (Miles et Huberman, 1994) ou encore lorsque l'analyse s'effectue dans une étude multi-sites et que l'on cherche à faire des comparaisons. Pour analyser ces données on utilise une matrice liste de contrôle, qui permet d'étudier des données de terrain sur une variable principale. L'objectif est ensuite d'organiser les différentes composantes de cette variable. De ce fait une matrice liste de contrôle est un format de présentation des données qui « croise » deux listes, organisées en lignes et en colonnes. Les lignes reprennent les différentes composantes de la variables, par exemple si la question de recherche est : Quelles sont les conditions requises pour que les négociations aboutissent rapidement à un accord agricole ? Alors on retrouvera dans les lignes les différentes conditions que l'on recherche à connaître. Ensuite les colonnes permettent d'ordonner ces données, selon les participants ou selon d'autres critères qui permettent de classifier les répondants (leur rôle, leur âge). A l'intérieur des cases de la matrice liste de contrôle on retrouve les estimations du chercheur, elles indique la quantité par des adjectif comme « absente », « forte ». Dans les cases on retrouve aussi de courtes citations, celles-ci sont très utiles car elles permettent de justifier et d'illustrer les estimations du chercheur.

■ Le diagramme événement-états et relevé d'événement

Une autre famille de formats descriptifs ordonne les données par période en conservant un certain flux chronologique, ces graphiques permettent aussi d'illustrer quel événement à conduit à un autre. Comme le soulignent Miles et Huberman (1994) « nous vivons dans un flux constant d'événements qui apparaissent dans des domaines différents » (familiale, professionnel, etc.), mais certains nous touchent plus que d'autres et certains sont reliés alors que d'autres non. Le chercheur qualitatif se penche de près sur les caractéristiques de ces événements. Le diagramme événement-état et le relevé d'événements permettent d'analyser simplement l'apparition et la signification de plusieurs événements, en établissant une chronologie, détaillée ou non et en reliant les événements entre eux. On observe alors

pourquoi certains événements ont lieu, en fait on voit apparaître des processus. Quand le chercheur entre les différentes données il doit cependant être vigilant et ne définir comme événement que des actions qui n'ont jamais été rejetées ou démenties par un autre répondant. Par contre, si deux personnes au moins disent d'un événement qu'il est crucial il faut mettre celui-ci en valeur à l'aide d'un astérisque par exemple. Le relevé d'événements est souvent restreint aux événements de grandes importances, encore nommés les « incidents critiques ». On dit du diagramme événements-états qu'il est une prémisse au diagramme de causalité (recherche explicative), car il nous permet de connaître les antécédents et les conséquences de certains faits. Le diagramme événement-états est de ce fait plus complexe que le relevé d'événement, mais il permet d'exposer des flux d'événements plus complexes. Dans ce type de format on différencie « états » et « événements ». Les états, généralement représentés par une forme arrondie sur les diagrammes, sont plus généraux et moins définis dans le temps que les événements, de formes rectangulaires.

7.4.3.4 Méthodes explicatives sélectionnées

En général, dans la grande majorité des études, le chercheur s'intéresse aux « résultats ». L'analyse dite « explicative » va pousser le chercheur à observer les variables dépendantes qui présenteront de l'intérêt. Mais avant ces résultats finaux, le chercheur va également étudier les résultats « intermédiaires » qui apparaissent au cours de la chaîne causale. Ici les formats employés sont la « matrice explicative des effets », la « matrice dynamique du site » et le « diagramme causal ».

■ Matrice explicative des effets

La matrice explicative des effets permet de présenter des données sur les résultats, on parle d'« effets » car les résultats ont toujours une cause : une variable indépendante, une variable intervenante ou un projet global. Le principe de base est de se concentrer sur les variables dépendantes et la méthode est de construire une chaîne logique d'indices et de preuves puis de les vérifier en cherchant des explications rivales. Car dans la matrice explicative des effets il y a « explication », on cherche en effet à trouver quelles sont les causes de certains événements. Sont-elles générales ou spécifiques ? Nous pouvons apporter des éléments de réponses à cette question grâce à ce type de matrice. Il s'agit pourtant ici d'une analyse

causale de base, les matrices dynamiques du site ou les diagrammes causaux sont des méthodes qui apportent des résultats (liens entre les personnes, rôles, effets, etc.) plus détaillés et complets.

■ **Matrice dynamique du site**

Elle permet de retracer le processus d'un événement et les résultats successifs qui sont apparus. Grâce à la matrice on observe quels sont les facteurs de changement qui sont intervenus c'est-à-dire les forces « dynamiques », quelles soient des freins ou des moteurs. Ces facteurs sont définis par Miles et Huberman (1994) comme étant des « exigences », des « conditions » ou encore des « contraintes » inhérentes à un événement, ces thèmes figurent dans les lignes de la matrice. Dans les colonnes on retrouve le processus : la signification de ces exigences ou conditions, leurs prise en charge, leurs résolutions, les changements qu'ils opèrent etc. Pour l'entrée des données, il existe une règle : Les informations ne doivent pas être contredites pas d'autres informateurs. Avec ce genre de matrice l'analyse se réalise tout au long de l'entrée des données. On regroupe les termes car on s'aperçoit que certaines exigences ou contraintes réapparaissent régulièrement, on compte les problèmes pour voir si ils sont aussi nombreux que les véritables changements finaux mis en place et enfin il faut tirer partie de tous les faits surprenants qui interviennent. On passe de ligne en ligne pour effectuer des comparaisons ou encore trouver des explications. Au final ce type de matrice sert plus à mettre en évidence des exigences, des conditions, des problèmes, plutôt que de leurs apporter de réelles solutions.

■ **Diagramme causal**

Ce type de format nous permet d'observer les variables indépendantes et dépendantes les plus importantes de l'étude et d'analyser les relations qui les relie. En fait « l'orientation de ces relations est déterministe plutôt que purement corrélative. On part du principe que certains facteurs exercent sur d'autres une influence directionnelle : X suscite l'apparition de Y, ou fait varier Y. » (Miles et Huberman, 1994) Un commentaire accompagne toujours ce type de diagramme pour expliquer les interrelations entre les facteurs et rendre l'usage du diagramme plus aisé. Il nous paraît également important de rappeler que notre cadre conceptuel apporte déjà des éléments de causalité (motivations, positions et résultats). La logique et la revue de

la littérature nous ont en effet amené à supposer que tel facteur en influençait un autre car il apparaît en premier. Mais le cadre conceptuel ne nous empêche en aucun cas de tenir compte des nouveaux éléments qui apparaissent au fur et à mesure de l'étude de terrain, toutefois il nous a servi de base dans l'élaboration de nos questions de recherche et de notre échantillon, pour notre plan d'entrevue et enfin pour le codage des données. En fait, il s'agit de la base de l'analyse causale. Le cadre conceptuel, les codes et les questions de recherche sont des éléments constitutifs de l'analyse causale, car ils mettent en forme les données : ils font apparaître les variables qui ont des relations avec d'autres et laissent entrevoir les futurs termes et patterns de l'étude. Le cadre conceptuel nous sert alors de carte de causalité en nous donnant des pistes sur les variables qui varient ensemble ou qui s'influencent. Il est souvent judicieux de lister les différentes variables du diagramme : variables antécédentes, intervenantes et dépendantes.

7.5 Discussion des résultats

7.5.1 Interprétation des résultats

L'interprétation des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis à jour par l'analyse de contenu. On réalise alors une lecture originale et objective du corpus étudié (Robert & Bouillaget, 1997). L'interprétation est réputée comme étant la phase la plus intéressante de l'analyse car elle permet dans un premier temps d'évaluer la fécondité du dispositif (Wanlin, 2006). Mais surtout, elle permet de faire apparaître différentes conclusions, on parle de propositions ou d'hypothèses. Cette étape prête tout particulièrement au rapprochement théorique, on tente de cette façon de justifier la validité des nouvelles propositions que l'on avance. Pour interpréter les résultats plusieurs méthodes sont reconnues, elles sont plus ou moins de type descriptif ou explicatif, nous les décrivons brièvement.

7.5.1.1 Repérer les patterns, les regrouper

Il s'agit de repérer les thèmes récurrents qui permettent de rassembler un certain nombre de données. Notre étude étant de type comparative nous réalisons évidemment des comparaisons, mais celles-ci ne doivent pas uniquement se faire entre l'Europe et le Canada.

Elles peuvent permettre d'évaluer un rôle ou un événement sur un même site. Ensuite, il peut être primordial de découpler certaines variables lors de l'analyse afin que des différences ou des changements plus discrets n'échappent pas au chercheur. Le chercheur tente aussi de découvrir les relations qui existent entre plusieurs variables et leurs natures. Par ailleurs il se peut que deux variables soient logiquement destinées à aller de paire mais qu'au final leur relation soit difficile à détecter ou encore que deux variables s'influencent mais que l'on ne comprenne pas pourquoi. Il s'agit alors de détecter d'autres variables qui pourraient intervenir et rendre la relation des deux premières plus explicite.

7.5.1.2 Atteindre une cohérence conceptuelle/théorique

Il s'agit de l'étape interprétative la plus importante. Les précédentes techniques ont permis de passer des observations empiriques à une position plus conceptuelle : on s'est détaché de l'**observable** pour approcher le **non-observable**. Dans cette étape-ci le chercheur va vers la théorie, c'est-à-dire que l'on relie les résultats de l'étude à des propositions, des phénomènes déjà analysés.

7.5.2 Vérification des résultats

Il s'agit ici de tester la valeur des hypothèses en menant plusieurs tests comme la triangulation ou encore le test « si-alors ». On peut aussi contrôler la représentativité, le rôle qu'a pu jouer le chercheur (les biais qu'il a pu engendrer), observer des cas atypiques, surprenants ou extrêmes ou encore vérifier des explications rivales. Nous avons sélectionné les deux méthodes-tests suivantes : le test du « si-alors » et la pondération des données.

7.5.2.1 Test du « si-alors »

Ce test est un des outils de base de l'analyse qualitative, pour Kaplan (1964) il permet d'élaborer des « hypothèses tests ». On fait l'énoncé d'une relation à laquelle on s'attend, on l'écrit généralement de la façon suivante : « si p , alors q ». Si l'on suppose que p est vrai, on vérifie alors que q est vrai. Ainsi si q est réellement vrai on dispose désormais d'un élément explicatif : p . Mais comme le soulignent Miles et Huberman (1994) « nous sommes encore loin d'une loi relative à la relation p - q , qui requiert, parmi d'autres conditions, l'universalité,

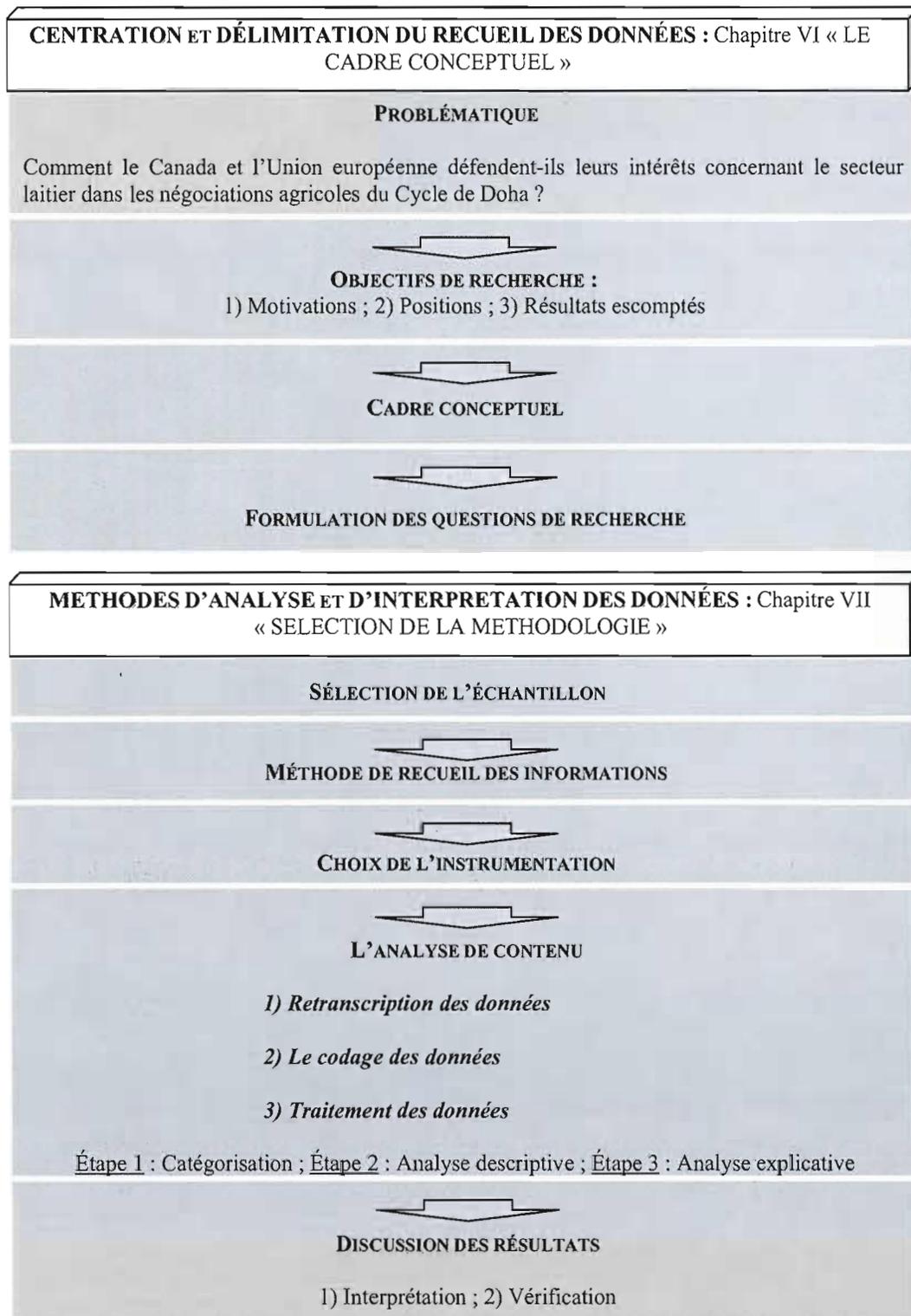
le lien à une théorie plus large et l'absence de caractère insignifiant », mais on obtient des « possibilités » d'autres tests.

7.5.2.2 Pondérer les données

Certaines données pour diverses raisons peuvent s'avérer plus fiables que d'autres, on peut alors les pondérer dans une liste partielle afin de dégager quelles sont les conclusions qui reposent sur les données les plus sûres et celles qui le sont moins.

La figure 7.6 permet de synthétiser la partie méthodologique de cette étude. Elle reprend dans un premier temps les étapes de centration et de délimitation du recueil des données de notre étude (problématique, objectifs de recherche, ...), ainsi que l'explication des différentes méthodes d'analyse et d'interprétation des données, qui seront appliquées dans la troisième partie.

Figure 7.5 : Structure méthodologique de l'étude



TROISIEME PARTIE

ANALYSE DES DONNEES QUALITATIVES

CHAPITRE VIII

ETAPES PRELIMINAIRES DE L'ANALYSE

8.1 Echantillonnage

8.1.1 Identification des parties prenantes

Pour élaborer notre échantillon de recherche on reprend ici les principaux paramètres d'échantillonnage proposés par Miles et Huberman (1994). Notre milieu est celui de l'agriculture mondiale, les acteurs sont les individus qui participent aux négociations agricoles internationales au niveau gouvernemental et syndical. L'évènement sur lequel notre étude est basée est le cycle de Doha et enfin, notre processus, est le mécanisme de prise de décisions, celui-ci est constitué : des **motivations** qui influencent les gouvernements, des **positions** qui sont défendues lors des négociations et des **résultats** des négociations.

L'identification des parties prenantes était facilement réalisable car elles étaient peu nombreuses. Nous avons utilisé a) Internet ; b) Notre réseau ; c) Des articles scientifiques et d'actualité.

En Europe et en France, les contacts ont été trouvés très facilement grâce aux différents sites Internet des différentes organisations. Au Canada et au Québec le 3^{ème} forum du GO5³³ a été une bonne occasion de faire des rencontres, ces contacts nous ont à leur tour orienté vers des personnes qui répondaient parfaitement à nos critères d'échantillonnage. Néanmoins, Internet a également été une ressource utile pour la composition de l'échantillon de recherche au Québec et au Canada.

³³ Coalition pour un modèle agricole équitable, la Gestion de l'Offre

8.1.2 Prise de contact

Une fois en possession des coordonnées de nos participants, nous avons pu établir un contact téléphonique, il s'agissait de présenter le chercheur, d'expliquer brièvement le sujet de la recherche et de savoir s'il était possible d'obtenir une entrevue. Par la suite, nous avons envoyé un courrier électronique, qui était pour sa part directement adressé à l'intéressé. Le courrier présentait plus en détails le chercheur, l'étude, les objectifs de la recherche et le temps estimé de l'entrevue, afin de s'assurer que le répondant puisse se rendre suffisamment disponible, tout en insistant sur l'importance de la participation de l'intéressé pour la validité de l'étude. C'est dans ce cas précis, que le choix de notre sujet est apparu comme réellement judicieux, car nous pensons que l'attachement que portent le Canada, le Québec, l'Union européenne et la France à l'agriculture a joué un rôle dans leur participation. Lors des entrevues, nous avons en effet ressenti auprès de chaque participant ce même enthousiasme à parler du sujet qu'est la libéralisation agricole.

8.1.3 Description de l'échantillon

L'échantillon est composé d'hommes comme de femmes³⁴ (Tableau 8.1), des critères comme la moyenne d'âge ou la durée des études n'ont pas été déterminés. Les participants représentent des organismes, ils ne parlent pas en leur nom propre, la connaissance de tels critères n'est donc pas opportune pour la suite de l'analyse. Afin de conserver leurs anonymats nous avons choisi d'attribuer à chaque participant un pseudonyme. Celui-ci nous permet toutefois de situer géographiquement le participant. La nomination « E » réfère à l'Europe et le « C » a été utilisé pour le Canada (Tableau 8.2). Lors de nos huit entretiens nous avons rencontré une dizaine de personnes. Mais deux entretiens (au Canada) se sont déroulés en la présence de deux interlocuteurs et nous avons ainsi eu l'opportunité d'interviewer deux personnes simultanément. Toutefois, pour faciliter l'analyse, nous avons considéré que leur participation équivalait à une interview, leurs positions étant celles d'un même organisme, on peut dire qu'ils parlaient d'une voix commune. Nos entrevues sont réparties équitablement entre chaque partie étudiée. Dans tous les cas nous avons un ou

³⁴ Notons que nous référons toujours aux dirigeants au masculin dans le cadre de la présente étude

plusieurs représentant(s) du gouvernement, ainsi qu'un ou plusieurs représentant(s) de syndicat agricole, chacun étant directement impliqué dans les négociations et à même de répondre à nos questions de recherche.

Tableau 8.1 : Composition de l'échantillon selon le sexe

	HOMMES	FEMMES
CANADA	2	1
QUEBEC	1	2
UNION EUROPÉENNE	1	1
FRANCE	2	0

Tableau 8.2 : Identification des interviewés selon la géographie

	HOMMES	FEMMES
CANADA	(C2) ; (C4)	(C4)
QUEBEC	(C1)	(C1) ; (C3)
UNION EUROPÉENNE	(E1)	(E2)
FRANCE	(E3) ; (E4)	-

8.2 Méthode de recueil des données

Dans notre cas, l'entretien semble être à l'évidence l'instrument le plus adéquat pour collecter les données de recherche. Nous avons choisi l'entretien « semi-dirigé » ou « semi-directif ». Celui-ci est composé de questions guides que nous avons élaborées dans le but d'obtenir les informations désirées, celles qui nous permettront de répondre à nos questions de recherche. Lors des entretiens nous avons considéré que l'ordre et la formulation n'avaient pas d'importance. En fait, nous avons tenté de « laisser venir » autant que possible le répondant pour que celui-ci se sente libre de parler ouvertement, avec ses propres mots et dans l'ordre qui lui paraissait le plus judicieux. Bien sûr nous nous sommes tout de même assurés que tous les points étaient traités.

8.3 Instrumentation

8.3.1 *Durée de l'étude*

Nous avons choisi de consacrer cinq mois à l'étude terrain. Le temps imparti a dû être limité pour des raisons de budget, mais aussi parce que l'étape « terrain » doit s'intégrer à la durée du programme universitaire. Notre temps fut équitablement réparti entre les deux sites afin de réaliser au mieux cette étape (deux mois et demi en Europe, puis deux mois et demi au Canada). Mais ces quelques mois furent tout juste suffisants, car il fallait prendre en compte la durée des déplacements : en Europe nous avons dû nous rendre à plusieurs reprises à Bruxelles ainsi qu'à Paris. Au Canada, nos entretiens nous ont conduits plusieurs fois à Ottawa mais aussi à Montréal. Ensuite, toujours concernant le planning de notre étape terrain, nous avons dû prévoir une certaine marge de temps car il n'était pas facile d'obtenir les rendez-vous espérés. Les personnes sollicitées pour participer à l'étude avaient en effet des plannings très chargés et nous demandions tout de même un minimum d'une heure pour la rencontre. Au niveau européen il n'a pas été difficile d'obtenir les dits rendez-vous. Par contre au niveau français, paradoxalement, l'étude terrain fut bien plus difficile à mettre en œuvre et il fallut beaucoup d'insistance et de patience avant de pouvoir rencontrer les personnes désirées. Deux événements occupaient alors les participants, le premier fut le salon de l'agriculture, le second les élections municipales. Au Canada et au Québec la tâche était également plus difficile, malgré la bonne volonté des participants, car les négociations de l'OMC à Genève avaient repris avec plus d'intensité. Heureusement le temps imparti était tout juste suffisant pour permettre aux répondants de nous recevoir dans leur planning bien chargé. Il est connu que les échantillons en analyse qualitative ne sont habituellement pas entièrement pré-spécifiés, ils peuvent évoluer, la première sélection d'intervenants peut aboutir à la recommandation d'autres. Ce fut en l'occurrence notre cas, les interviews menées auprès de différents acteurs présélectionnés nous ont ensuite amené vers d'autres contacts. Kuzel (1992) et Patton (1990) ont élaboré une typologie des stratégies d'échantillonnage en recherche qualitative. Selon cette analyse, notre échantillon peut être qualifié de « critères ». Car chaque individu sélectionné répond à des critères qui assurent un échantillon et des données de qualité.

8.3.2 Plan d'entrevue

Notre instrumentation se rapproche de « l'instrumentation préalable forte » puisque des rendez-vous devaient être pris et surtout le chercheur devait avoir réfléchi à un plan d'entrevue et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord n'oublions pas que le chercheur a rencontré des personnes très occupées. Les questions devaient donc être pertinentes et efficaces afin que le chercheur réussisse à obtenir les informations les plus utiles possibles dans un laps de temps bien défini. En général les participants nous avaient réservé une heure, mais l'entretien fut souvent prolongé au-delà et plus rarement écourté en deçà de l'heure escomptée. Ensuite, la préparation du plan d'entrevue permet au chercheur de tester préalablement la perspicacité de ses questions et au moment de l'interview des questions préétablies lui évitent de faire l'impasse sur des points importants. Enfin, une ébauche des questions posées lors de l'interview devait être envoyée à l'avance aux participants qui le souhaitaient.

Nous avons fait le choix de communiquer par avance un plan d'entrevue aux participants qui le souhaitaient, et cela dans l'intérêt de la recherche. Il s'agit d'une décision réfléchie, nous avons en effet estimé que nous ne pouvions refuser de répondre à cette exigence pour deux raisons. Tout d'abord, il s'avère que notre sujet est assez spécifique, le répondant peut avoir à se préparer ou préférera, suivant ses compétences, nous orienter vers l'un de ses collègues. Il est donc préférable qu'il ait connaissance de la direction que prendra l'entretien avant que celui-ci n'ait lieu. Ensuite, notre sujet limite le nombre de parties prenantes et celles-ci sont de surcroît difficile à rencontrer de par leur occupation professionnelle. Il nous a donc paru plus que judicieux de ne pas prendre le risque de perdre un rendez-vous en refusant de transmettre par avance notre plan d'entrevue (100% des participants l'ont exigé).

Notre schéma d'entrevue a été formulé de manière à répondre de la façon la plus satisfaisante possible à notre problématique et dans le but d'atteindre nos objectifs de recherche. Son format découle des questions de recherche et du cadre conceptuel, il est également articulé autour de trois grands thèmes :

- 1) Les motivations à adopter telle ou telle position (influence du contexte national et international) ;

- 2) Les positions adoptées sur la libéralisation de l'agriculture, depuis que ce secteur fait l'objet de négociations à l'OMC. Ces positions sont évaluées par rapport à leur proposition sur les 3 piliers de l'accord agricole du cycle de l'Uruguay : le soutien interne ; les subventions à l'exportation et la protection du marché intérieur. Les questions sont également appliquées au secteur laitier et aux politiques qui le régissent.
- 3) Les résultats escomptés des négociations actuelles par les différents pays : les bénéfices de la libéralisation pour le Canada et l'Europe, les bénéfices d'un nouvel accord pour les pays en développement et la probabilité que les négociations s'achèvent « bientôt » sur un nouvel accord agricole.

Le plan d'entrevue est consultable en annexe (Annexes 3 et 4).

Or, lors d'une étude de terrain on ne peut tout baser sur un seul entretien ou une seule observation (Huberman et Miles), l'instrumentation préalable peut donc être modifiée si elle n'est pas apparue comme pertinente. Ainsi, on apprend à poser une question « dans les termes propres au site » et on constate que l'instrument peut être révisé afin d'explorer de nouvelles pistes, pour mieux répondre à une question de recherche ou encore pour pouvoir aborder une autre catégorie d'informants. Dans notre cas, le plan d'entrevue a été testé auprès de deux personnes travaillant dans l'agroalimentaire et très compétentes dans le domaine des négociations internationales. Les questions étaient comprises et les réponses productives. La pertinence du plan d'entrevue s'est d'ailleurs vérifiée par la suite lors des véritables entretiens et n'a donc connu que de minimes modifications. Cependant une question délicate a été identifiée et reformulée de façon plus adéquate :

Q2.1. Pourquoi le gouvernement défend-t-il ces positions, quelles sont ces motivations ?

Cette question n'était pas correctement formulée car elle amenait le participant à penser qu'il fallait parler des motivations « cachées », de la stratégie que dissimulait une position officielle. La nouvelle tournure est la suivante :

Q2.1. Pourquoi le gouvernement défend-t-il ces positions, quelles sont ces motivations, sont-elles culturelles, économiques, politiques, sociales ?

Elle permet de mettre le participant plus à l'aise avec des termes ordinaires comme « culture », « social », ce qui permet au chercheur d'obtenir une réponse riche et non censurée.

Concernant l'ordre des questions, il a été adapté en fonction des interlocuteurs, afin d'obtenir les résultats les plus fiables et les plus représentatifs possibles. Le schéma d'entrevue a constamment été vérifié, tout au long du processus de collecte de données nous avons pris la peine de le relire, de s'interroger et d'y apporter des changements minimes, dans la structure des phrases notamment, afin qu'il soit le plus efficace possible. En fait, la révision permanente de l'instrumentation fait de la recherche qualitative une forme totalement opposée de la recherche quantitative, qui prône la stabilité de l'instrumentation afin d'obtenir des mesures fiables. Ainsi, en recherche qualitative la validité et la fiabilité de l'instrumentation dépendent plus du chercheur et de ses compétences que de l'instrument en lui-même. Mais pour Markus (1977), il faut être correctement informé afin de récolter une bonne information. Enfin comme le dit Giorgi (1986), une « *observation informée* » est nécessaire. Nous espérons que notre revue de la littérature nous aura apportée le savoir nécessaire.

La durée des entretiens a été très variable allant de cinquante minutes à deux heures trente pour la plus longue, (la durée moyenne avoisine une heure et demi d'entretien). Les entrevues ont toutes eu lieu aux bureaux des répondants.

8.3.3 Enregistrement

Concernant les choix techniques, il nous a paru évident que les entretiens devaient être enregistrés, avec le consentement préalable du participant³⁵ cela va de soit. Cependant l'anonymat des personnes interviewées a été assuré. Le comité d'éthique de l'Université du Québec à Montréal a par ailleurs été contacté et après avoir pris connaissance du sujet de l'étude, de notre échantillon et des questions qui allaient être posées, celui-ci a décidé : « Qu'étant donné que la personne répond dans le cadre de ses fonctions, qu'elle donne une

³⁵ Aucun répondant ne s'y est opposé

position officielle, institutionnelle sur un sujet, qu'elle ne donne pas d'opinions personnelles ou de critiques, une certification éthique n'est pas nécessaire » (Comité de l'éthique de l'UQAM, 2007). Néanmoins, il a été convenu qu'une lettre d'information serait remise à tous les participants au début de chaque rencontre. Son contenu est similaire à celui que l'on retrouve sur un formulaire de consentement³⁶, mais aucune signature n'est exigée. Cette lettre d'information représente pour le participant une garantie, puisqu'elle engage le chercheur à prendre les mesures nécessaires afin que l'identité du participant soit protégée et l'oblige à utiliser les renseignements obtenus seulement et uniquement dans le cadre du projet MBA. Elle indique aussi que le chercheur doit obtenir l'autorisation d'enregistrer l'entretien et elle garantit l'effacement des bandes une fois transcrites. Vous trouverez une copie de cette lettre en annexe 2.

8.4 Retranscription et codage

Nous avons choisi de réaliser cette tâche manuellement ; les logiciels de retranscription n'ayant pas démontré une réelle utilité et surtout une efficacité évidente. Nous avons relaté mot pour mot les propos des participants, le texte n'a été ni changé, ni interprété et aucune abréviation n'a été employée. Les discours hors contexte n'ont pas été retranscrits car il est considéré, de façon générale, qu'il s'agit de pauses que le répondant s'octroie pour se détendre. Une fois les retranscriptions effectuées, nous avons obtenu un verbatim de 123 pages. Les notes de terrain, trop abondantes, ne figurent pas dans cette étude, mais la grille de codes peut-être consultée en annexe (Annexe 5). Notre grille de codes est dite « inductive » et notre codage est de type « ouvert » car si les sous-catégories proviennent du guide d'entretien, les catégories émanent du verbatim et des informations qu'il contient. Au final vingt catégories apparaissent dans la grille d'analyse.

³⁶ <http://www.recherche.uqam.ca/ethique/humains-protocoles-formulaire.htm>

CHAPITRE IX

LE TRAITEMENT DES DONNEES QUALITATIVES

Ce chapitre représente la troisième étape de l'analyse de contenu le « traitement des données » (Andreani et Conchon, 2005). Il comprend les résultats de la catégorisation puis expose les analyses descriptives et explicatives.

9.1 La catégorisation

Nous avons choisi de diviser cette première étape analytique en trois parties, en référence au plan de notre cadre conceptuel (celui-ci est sur trois niveaux). Ces tableaux récapitulatifs se sont complétés au fur et à mesure du codage, ils sont composés des idées principales. Celles-ci sont ordonnées horizontalement par thèmes et verticalement par sites, puis par participant. Nous avons adopté la nomenclature suivante : « CA » pour Canada, « EU » pour Europe, « QC » pour Québec et « FR » pour France. Les participants d'Amérique du Nord sont numérotés C1, C2, C3 et C4, les participants d'Europe : E1, E2, E3, E4. Des citations ont été sélectionnées pour illustrer et justifier chaque idée, elles se trouvent en annexe 7.

9.1.1 Positions officielles adoptées par les gouvernements lors des cycles de négociation de l'OMC

La première idée relevée est que la position canadienne sur la libéralisation de l'agriculture est bipolaire et celle de l'Europe unique. Mais pour chaque partie la position défendue est claire et cohérente et surtout les positions canadienne et européenne semblent influentes à l'OMC. Ensuite, concernant le secteur laitier, celui-ci est considéré sensible des deux côtés et si les politiques de régulation peuvent être adaptées elles seront toutefois conservées et donc protégées lors des négociations. A ce sujet les positions sont fermes. Par ailleurs la position canadienne est défendue avec ardeur lors des négociations : il n'y a plus de marges de manœuvre pour la politique laitière, le Canada ne veut pas d'augmentation de l'accès aux

marchés et il ne diminuera plus non plus ses contingents tarifaires mais demande qu'on trouve un mécanisme pour les remplir à un certain pourcentage. Concernant les subventions à l'exportation la position est la même pour tous : ils prônent l'élimination de ces subventions car elles ont des effets dommageables sur les marchés internationaux, c'est une question qui semble réglée. Concernant le soutien interne le Canada et l'Union européenne demandent une réduction substantielle des subventions agricoles. L'union européenne a pour sa part découplé ses aides afin qu'elles entrent dans la boîte verte. Pour le Canada aucun transfert de ce type n'est actuellement prévu. Par ailleurs, le Canada pousse pour un plafonnement de la boîte verte.

Au sein même de l'Union européenne on constate deux tendances avec d'un côté les ultralibéraux et de l'autre des pays comme la France qui voudraient donner moins en matière agricole. Au Canada, il y a des frictions concernant l'accès aux marchés mais la position canadienne reflète bien la position québécoise et au final la position du fédéral est soutenue par toutes les provinces canadiennes. Par contre, si le Canada rejoint à plusieurs niveaux le groupe de Cairns (soutien interne, soutien externe) il s'en est dissocié par rapport à sa position sur l'accès aux marchés. Concernant les produits laitiers, il est clair que d'autres pays vont également les choisir comme étant sensibles. En fait, les participants sont pour la plupart d'avis que tous les pays ont des intérêts à protéger (produits spéciaux, sensibles, tropicaux). Le Canada ne serait donc pas un cas à part avec sa gestion de l'offre.

Tableau 9.1 : Récapitulatif de données : positions canadiennes et européennes

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
9.1.1.1 Position sur la libéralisation du secteur agricole								
Position européenne unique pour l'ensemble du secteur agricole								
Le Canada a une position bipolaire								
Position cohérente, claire								
Pas de changement prévu								
Volonté d'avoir les mêmes règles pour tous								

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
Transferts prévus vers la boîte verte								
Le Canada pousse pour un plafonnement de la boîte verte (beaucoup de débat sur le système des boîtes)								
Ne pas avoir à faire d'effort supplémentaire								
Garder des volants financiers mais moins importants								
Pouvoir aider les producteurs en cas de crises (risques climatique, sanitaires) grâce au découplage direct								
9.1.1.6 Partage des positions								
La France voudrait donner moins								
Deux tendances au sein de l'Union européenne								
L'Europe rejoint le Canada sur certains points								
Friction au Canada concernant l'accès au marché								
Position canadienne reflète bien position Québécoise								
Position soutenue par toutes les provinces canadiennes								
Le Canada s'est dissocié du groupe de Cairns par rapport à sa position sur l'accès au marché								
Rejoint à plusieurs niveaux le groupe de Cairns (SI, SE)								
D'autres pays vont aussi choisir les produits laitiers comme étant sensibles								
Avis partagé au Canada sur le principe de souveraineté alimentaire								
Tous les pays ont des intérêts à protéger (produits spéciaux, sensibles, tropicaux)								
Le Canada est un cas à part avec sa gestion de l'offre								

9.1.2 Motivations susceptibles d'influencer les gouvernements dans leur prise de position

Au Canada, ce sont des motivations d'ordre politique qui influencent le gouvernement dans sa position sur le secteur laitier, rappelons que les provinces laitières du Québec et de

l'Ontario représentent un capital politique non négligeable. En Europe, si La PAC a jadis permis à l'Union européenne d'exister, les agriculteurs ne forment plus aujourd'hui une majorité avec laquelle on peut gagner les élections dans la plupart des états membres de l'Union (exemple de la France). Les motivations qui guident les gouvernements dans leur choix sur les positions agricoles sont également économiques car l'agroalimentaire est une vraie richesse au Canada et en Europe : grandes entreprises, importantes recettes notamment grâce aux exportations. Puis, il y a les motivations culturelles car l'agriculture reste un sujet emblématique (demande de conservation des fermes de type familiale, en France pas d'opposition de la population au soutien de l'agriculture), mais cet attachement va peut-être diminuer, même si l'engouement pour les produits locaux et la gastronomie reste fort (motivations territoriales avec les AOC). Notons par contre que le Canada s'oppose à toute expansion de la protection des AOC. Ensuite, il y a des motivations historiques en Europe et au Canada le secteur laitier est protégé depuis des décennies. Puis, le secteur laitier est considéré comme sensible pour des raisons socio-économiques : emplois, stabilité pour les producteurs, et au Canada : pouvoir des producteurs faces aux transformateurs. Mais n'oublions pas que les motivations sont aussi stratégiques par exemple la libéralisation agricole apportera des bénéfices au Canada et d'un autre côté le système de gestion de l'offre est efficace. De plus, le Canada et l'Union prônent la libéralisation car idéologiquement ils croient aux effets négatifs qu'ont les subventions sur les pays en développement et ils se sont engagés à aider ces pays à se développer. Mais la gestion de l'offre ne créant pas d'effets de distorsion sur les marchés internationaux, le Canada reste en accord avec son engagement. Enfin en Europe, la France est un état membre important qui fait part de sa position et même si la France ne décide pas grand-chose en pratique elle peut provoquer des blocages au moment de l'accord ce qui engendrerait une crise politique au sein de l'Union. Au Canada les négociateurs font des comptes rendus réguliers aux représentants québécois lors des négociations et le Québec se montre plus actif que les autres provinces auprès du gouvernement. Quant au contexte international avec l'accroissement de la demande alimentaire mondiale, qui devrait durer, ainsi que les prix des produits agricoles qui devraient rester élevés, les pays devraient avoir de moins en moins besoin de soutenir leur agriculture. Mais il faut rester prudent sur un retour de conjoncture, il y a beaucoup d'incertitudes avec le changement climatique, les problèmes phytosanitaires, etc.

Tableau 9.2 : Récapitulatif de données : les motivations observées

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
9.1.2.1 Motivations politiques								
Les agriculteurs ne forment plus une majorité avec laquelle on peut gagner les élections en France					■			
Le secteur agricole est important politiquement		■	■	■	■	■	■	
La PAC a permis à l'UE d'exister		■						
Les provinces de Québec et d'Ontario représentent un capital politique non négligeable		■	■	■				
Garder une certaine indépendance politique	■	■						
Pressions des agriculteurs		■	■	■				
9.1.2.2 Motivations économiques								
Pas simplement économique					■			
L'agroalimentaire est une vraie richesse, industrie importante	■	■					■	■
Aider les grandes entreprises laitières qui ont de forts enjeux économiques	■						■	
Aider les producteurs laitiers, secteur laitier important économiquement		■		■			■	
Le Canada (Québec y compris) ont des produits voués à l'exportation	■	■		■				
L'Europe est le plus grand exportateur de produits agricoles					■			
9.1.2.3 Motivations culturelles								
Sujet emblématique européen					■		■	
Importance de la gastronomie en France					■		■	
L'agriculture fait partie intégrante de la société française	■				■		■	
L'attachement pour l'agriculture va peut-être diminuer avec les nouvelles générations				■			■	
Population française ne s'oppose pas au soutien de l'agriculture					■		■	

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
Demande de produits locaux								
Conserver des fermes de type familial								
Le Canada s'oppose à toute expansion de la protection qui contribue aux AOC								
9.1.2.4 Motivations historiques								
L'Europe a toujours soutenu son agriculture								
Système voulu par les producteurs depuis 40 ans								
Le secteur laitier canadien ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans la gestion de l'offre								
9.1.2.5 Motivations territoriales								
Les AOC permettent l'aménagement et l'occupation du territoire (par exemple en zones de montagnes)								
Occupation du territoire : l'agriculture reste la seule activité économique dans certains endroits								
9.1.2.6 Motivations socio-économiques								
Filière laitière génère beaucoup d'emplois et la situation économique ne permet pas de les perdre								
GO synonyme de stabilité pour les producteurs								
Faible pouvoir des producteurs face aux transformateurs								
9.1.2.7 Motivations stratégiques								
Bénéfices possibles grâce à la libéralisation								
Système qui fonctionne grâce à la mise en marché collective notamment								
Le marché canadien est limité								
Position agressive du Canada sur le SI à cause des États-Unis, pays voisin								
Le Canada est dans le groupe de Cairns pour voir ce qui s'y passe de l'intérieur								
Prix élevés (bon moment pour adapter le système)								
La GO permet une agriculture durable								
Le Canada a d'importantes ressources naturelles								
Développer les produits à valeur ajoutée								

9.1.3 Les résultats attendus des négociations agricoles

Le libéralisme favorise la croissance économique, pour la libéralisation des marchés agricoles on sait que l'exception existe encore à l'OMC, mais pour que ça marche les participants s'interrogent : Faut-il se limiter aux 3 piliers ? De plus, on oublie les normes environnementales ! Peut-être faudrait-il rééquilibrer le but de l'OMC avec d'autres objectifs agricoles et surtout n'oublions pas que l'agriculture n'est pas un secteur comme les autres, il permet de nourrir des populations Les participants canadiens comme européens acceptent la libéralisation agricole mais se posent des questions sur ses bénéfices, peut-être veut-on aller trop vite ? Car les pays ne sont pas au même niveau, de ce fait un modèle libéral comme le modèle néozélandais peut avoir plus d'impacts négatifs sur les PED que la gestion de l'offre. Pour plusieurs participants la libéralisation de l'agriculture n'a pas été, jusqu'à maintenant, bénéfique au PED, ils nous rappellent que la crise alimentaire s'est accélérée. Mais tous sont d'accord que l'agriculture est la base du développement même s'ils avouent qu'une entente ne réglera sûrement pas tous les problèmes des pays en développements. D'ailleurs elle ne devrait pas bénéficier aux paysans les plus pauvres de la planète, c'est pourquoi la plupart des interviewés pensent qu'il devrait y avoir une meilleure différenciation des PED. Toutefois, ils estiment que les PED ont les ressources pour développer les produits biologiques mais ils ont besoin de clés de sécurité et de régler leur problème de corruption. Néanmoins, le rôle de l'OMC n'est pas de faire du développement mais de donner l'occasion aux PED de rencontrer les grands joueurs afin de pouvoir défendre leurs intérêts. Dans la recherche d'un accord on constate que l'accès aux marchés reste un nœud dans les négociations. Il reste beaucoup à régler en agriculture notamment avec les produits spéciaux et tropicaux, mais régler toutes les questions agricoles risque de ne pas être suffisant, le Cycle de Doha est réellement plus compliqué que les précédents. Rappelons aussi que l'agriculture concerne les trois-quarts des pays membres de l'OMC. Pour beaucoup le problème est également dans le manque de satisfaction, par exemple au Canada la gestion de l'offre pourrait être ébranlée si les lignes tarifaires ne pouvaient être maintenues. Pour d'autres encore il manque un groupe hégémonique. Mais il y a tout de même des avancées dans les négociations par exemple le groupe de six s'est entendu sur une mécanique de traitement des produits sensibles. Enfin plusieurs s'accordent pour dire qu'on ne pourra jamais abolir complètement les subventions.

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	Fr	Fr
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
9.1.3.3 Obtenir rapidement un accord sur l'agriculture								
Importance du secteur : ¼ des 150 pays de l'OMC sont concernés par l'agriculture								
Certains progrès ont été faits								
Les subventions à l'exportation ne posent plus de problème								
On ne peut pas abolir complètement les subventions								
Difficile pendant la période d'élection aux États-Unis (sujets à régler qui concernent directement les Américains)								
Il ne faut pas croire que l'agriculture va tout débloquer, boucler la question agricole est nécessaire mais pas suffisante								
Round plus compliqué que le précédent								
Les États-Unis et l'Europe seuls ne pourront pas conclure le cycle de Doha comme ce fut le cas pour le cycle de l'Uruguay								
L'agriculture a perdu beaucoup de poids dans la Commission européenne								
Il faut encore finaliser la structure de l'entente agricole								
Les propositions actuelles sont problématiques pour la gestion de l'offre elles auront un impact important sur les revenus des producteurs laitiers canadiens (-20%)								
Le Canada ne pourra choisir que la moitié de ses lignes tarifaires sensibles								
Une conférence ministérielle devrait avoir lieu bientôt								
Le groupe des six ³⁷ s'est entendu sur une mécanique de traitement des produits sensibles								
Difficile de s'entendre sur le calcul de la consommation domestique								
Il reste des questions pointues sur les produits spéciaux et tropicaux								

³⁷ Union européenne, États-Unis, Japon, Canada, Brésil et Australie

	CANADA				EUROPE			
	QC	CA	QC	CA	UE	UE	FR	FR
	C1	C2	C3	C4	E1	E2	E3	E4
Les anciens accords et ententes privilégiées doivent aussi être traités								
Si on arrive à obtenir ce qui est sur la table ce sera une grande victoire								
L'AAM est le nœud des négociations								
Les négociations sont des tours de passe-passe								
Tout est assujéti au déblocage en agriculture								
Mandat de Mandelson critiqué								
Gagner du temps								
GO pourrait être ébranlée								
Pas assez de satisfaction dans la négociation								

9. 2 Analyse descriptive et explicative

Nous allons à la lumière des différentes sous-questions de recherche décrire et expliquer les données de l'étude de façon « positive » (ce qui est observable, ce qui a été dit). Chaque analyse de sous-question est structurée de la façon suivante : elle contient un texte analytique, que nous nommerons ici « résumé de l'analyse »³⁸, et un format de présentation des données (Miles et Huberman, 1994), accompagné si besoin est d'un texte explicatif et/ou d'un sommaire récapitulatif des principaux éléments de la figure. Rappelons que les méthodes descriptives et explicatives choisies (le texte analytique, les formats de présentation de données, l'entrée des données) ont été présentées dans le chapitre VIII.

³⁸ Ce terme a été employé pour éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur car il s'agit bien là de l'analyse proprement dite et non d'un extrait provenant d'une interview.

9.2.1 Première question de recherche : Comment les positions qui sont défendues lors des négociations à l'OMC sont-elles adoptées ?

9.2.1.1 Comment peut-on définir le contexte agricole international ? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

L'instabilité des marchés agricoles se traduit en 2007 par une augmentation des prix, ceux-ci atteignent des sommets. Peu d'économistes ont su prédire cette hausse incontrôlée, pourtant aujourd'hui les participants l'expliquent facilement. Ce retour de conjoncture est en fait lié à une multitude de facteurs : la hausse de la demande en biocarburant ou encore la production déficitaire en Europe (l'Union a désormais écoulé ses légendaires stocks de beurre et de poudre de lait). Mais les deux événements majeurs ont été : l'augmentation de la population et des revenus asiatiques et de mauvaises conditions climatiques (sécheresse en Australie). Mais si les prix se stabilisent aujourd'hui ils devraient, selon les participants, rester à un niveau plus élevé, car la demande asiatique va continuer de croître avec la population et le changement climatique laisse prévoir d'autres catastrophes naturelles. Or, ces prix élevés engendrent à leurs tours de nouveaux états de fait : la diminution du soutien dans les pays développés et l'augmentation de la crise alimentaire. Le soutien peut en effet être plus faible dans un contexte de prix élevés car si les producteurs perçoivent un revenu plus important ils n'auront plus besoin de support gouvernemental. La résorption de l'aide agricole est une conséquence positive, elle permettra d'observer une distorsion moins importante sur les marchés agricoles mondiaux, d'autant plus que ceux-ci sont soumis aux Accords de Marrakech depuis 1995 (Uruguay Round). Notons ici que les participants considèrent les marchés agricoles comme étant « moins distorsionnés » grâce à l'accord sur l'agriculture du Cycle de l'Uruguay. Mais la seconde conséquence : « l'augmentation de la crise alimentaire » est désastreuse, d'autant plus que l'objectif principal des négociations du Cycle de Doha est de permettre le développement des pays pauvres. C'est pourquoi, si les normes environnementales sont actuellement occultées dans les négociations commerciales, le Canada et l'Union européenne appellent à les intégrer comme préoccupation majeure dans l'agenda du prochain Cycle de négociation. Une prise de conscience internationale ? Une

chose est sûre la question commence à faire du bruit en dehors de l'OMC (exemple du Grenelle de l'environnement). La figure 9.1 présente cette analyse.

Description du diagramme (Figure 9.1) :

La figure 9.1 représente les actions et les faits, mentionnés par un ou plusieurs des participants, qui définissent le secteur agricole en 2007-2008. Rappelons que l'on différencie les « événements » des « états », les états étant plus généraux et moins définis dans le temps que les événements. Les événements sont représentés par des rectangles et les états par des bulles, les flèches permettent d'indiquer les relations de causes à effets.

Événements clés (Figure 9.1) :

- Moins de distorsion
- Croissance démographique mondiale
- Crise alimentaire
- Changements environnementaux

9.2.1.2 De quel ordre sont les motivations qui ont amené les positions actuellement défendues à l'OMC : Sont-elles d'ordre culturel, économique, politique, social, ... ? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

Plusieurs facteurs influencent le gouvernement canadien mais les participants ont révélé que les motivations étaient tout particulièrement d'ordre politique. En effet, le gouvernement fédéral canadien étant minoritaire il porte beaucoup d'attention aux volontés des électeurs. Or, le Québec est une province agricole qui défend son système de gestion de l'offre, cette situation politique s'avère donc favorable aux producteurs laitiers qui possèdent ainsi un pouvoir de lobby bien établi. L'économie influence également la position du gouvernement, car l'agriculture rapporte (la balance commerciale agricole du Canada est excédentaire). Le pays bénéficie en effet de nombreuses richesses et d'avantages comparatifs (grandes étendues, sols fertiles, etc.) qui lui permettent d'exporter (plus de 50% de la production céréalière et plus de 40% de la production de viande sont exportées). Toutefois cette situation ne se reflète pas dans la production laitière, où la balance commerciale est déficitaire. Par contre, la gestion de l'offre s'avère être non coûteuse pour le gouvernement et surtout efficace puisqu'elle permet de répondre aux besoins des canadiens. De plus, en protégeant la gestion de l'offre le Canada défend un secteur qui emploie au total plus de 140 000 personnes et qui offre aux producteurs des revenus décents et stables (motivations socio-économiques), une situation qui contraste par exemple avec celle du secteur porcin qui connaît la plus importante crise financière en 30 ans et qui demande aujourd'hui des aides au gouvernement. Ensuite et surtout, il s'agit en partie de respecter un choix fait il y a plusieurs années : celui d'investir dans un système et dans le secteur laitier. Un système qui a presque 40 ans aujourd'hui et qui est considéré au Québec comme un « bien » national qu'il faut préserver. Pour les participants les motivations ici sont historiques mais aussi culturelles, car la province de Québec, sans ses fermes familiales et sa vie rurale, ne serait pas la même. Toutefois, les interviewés admettent que ces motivations semblent aller à l'encontre des motivations idéologiques que défend le Canada, c'est-à-dire qu'il faut libéraliser les marchés pour ne pas nuire aux pays en développement et pour ne pas créer d'effets de distorsion sur les échanges. Mais ils nous rappellent aussi que le système de gestion de l'offre fait en sorte

qu'il n'y ait pas de surplus exporté sur les marchés mondiaux. De plus, le Canada croit au caractère « particulier » de l'agriculture, il estime donc que des exceptions sont possibles (secteurs particulièrement sensibles). Cependant, il ne faut pas oublier que le marché canadien est relativement petit et que stratégiquement il destine une grande partie de sa production agricole à des marchés extérieurs. C'est pourquoi, pour la plupart des secteurs agricoles, le Canada est connu pour adopter une position libérale. On peut donc juger ici de l'influence du Québec puisqu'il fait en sorte que le Canada adopte une position bipolaire dans le but unique de protéger la gestion de l'offre et donc de répondre aux exigences du Québec. On remarque ensuite que le contexte international est très important que ce soit dans le cas du Canada ou dans l'Union européenne ce qui montre que la libéralisation est déjà bien en place sur les marchés agricoles mondiaux, sinon le contexte international n'influencerait pas les positions des pays. Dans l'Union européenne, assurer la pérennité de l'économie rurale fait partie intégrante des objectifs de la Commission (et surtout de la France), on parle de la multifonctionnalité de l'agriculture et on pense également aux produits sous appellation d'origine contrôlée. L'aspect économique est évidemment présent dans les motivations de l'Union européenne puisqu'elle est le premier exportateur de produits agricoles au monde. Mais on peut aussi relier le facteur économique aux motivations culturelles et sociales. Tout d'abord, comme au Canada l'agriculture permet en Europe de fournir de nombreux emplois, qu'il n'est pas envisageable de perdre avec la situation économique actuelle (motivation socio-économique). Puis les participants nous expliquent que le côté « culturel », « emblématique » de l'agriculture et de l'agroalimentaire est aussi lié à l'économie. En effet la réputation de certains pays d'Europe pour leur gastronomie et leur production de qualité est bien établie (France, Italie, Espagne, Allemagne) et c'est ce gage de qualité, d'authenticité, qui contribue entre autres à faire de l'Union européenne le plus gros exportateur de produits agricoles au monde. Plusieurs entreprises européennes connaissent aujourd'hui un succès international et font partie des plus grands groupes mondiaux. L'aspect historique a pour sa part été peu mentionné par les participants, fait surprenant puisque l'Union européenne possède une longue histoire avec l'agriculture. Politiquement parlant, celle-ci a même permis la réunification des états membres européens, car la PAC constitue la seule politique commune de l'Union européenne. Elle fut d'ailleurs créée pour éviter de nouvelles pénuries et surtout pour établir une certaine unité politique afin d'éviter une

nouvelle guerre. Quant à l'aspect idéologique, l'Union européenne croit aux bénéfices de la libéralisation mais elle est aussi guidée par la préférence communautaire, qui est un des principes de la politique agricole commune (principe surtout défendu par la France). Ensuite, l'Europe est évidemment conduite par des motivations stratégiques : elle veut obtenir l'accès aux marchés industriels des pays en développement en échange de ses concessions agricoles. Mais pour les Canadiens, si les Européens changent la forme de leurs réglementations ils n'en modifient pas le fond. Enfin quant à l'influence de la France, celle-ci est importante dans le sens où elle peut tout remettre en question lors de la signature de l'accord final.

Description de la matrice (Tableau 9.4) :

Le tableau 9.4 indique verticalement les séries de motivations découvertes lors de l'analyse, celles-ci sont présentées sous un format de liste de contrôle et sont réparties en deux colonnes afin de comparer le Canada et l'Europe. Cette présentation a exigé une transformation assez importante des données, celles-ci ont été réduites et standardisées. Les réponses des participants ont été rapprochées et évaluées sur une échelle allant de « Absent » à « Très important » suivant le nombre de références à une motivation et suivant l'importance accordée par le participant à celle-ci. Nous avons sélectionné diverses citations représentatives des participants (entre guillemets sur le tableau 9.4).

Principales motivations (Tableau 9.4) :

- Politiques
- Économiques
- Sociales
- Internationales
- Stratégiques
- Idéologiques
- Culturelles
- Historiques au Québec / territoriales en Europe

Tableau 9.4 Matrice liste de contrôle : Présence des motivations (secteur laitier)

Motivations	Interviewés	
	Canada	Europe
Politiques	Très important « Secteur qui a un lobby assez établi » ; « Agriculture a encore beaucoup de pouvoir au niveau politique » « Le gouvernement est attentif à leurs revendications » ; « la force agricole est énorme »	Important « Agriculture est encore un facteur primaire dans la politique » ; « S'il n'y avait pas eu cette PAC, l'Union européenne n'existerait pas aujourd'hui »
Économiques	Important « Activité économique très importante, la GO génère 30 milliards de dollars d'activité économique c'est quand même important » ; « On exporte 40% de notre production de porc et de bœuf, dans les céréales ça paraît à plus de 50% »	Très important « Grosses boîtes européennes de produits laitiers : forts intérêts et forts enjeux économiques » ; « L'agroalimentaire est notre excédent de balance commerciale c'est notre lisibilité » ; « L'Europe est le plus gros exportateur de produits agricoles »
Culturelles	Important « Ça vient surtout au Québec l'importance de sauvegarder le milieu rural et l'achat local est de plus en plus véhiculé » ; « On parle beaucoup de la ferme familiale des mesures ont été prises pour encourager la relève »	Très Important « C'est un sujet emblématique européen » ; « En France l'agriculture c'était vraiment toujours au centre de la société » ; « Le côté importance de l'alimentation, de bien se nourrir, c'est très culturel chez les Français en général »
Historiques	Important « Fondamentalement il y a un aspect historique » ; « Les gens se sont donnés un système, c'est un choix du début des années 70 qui se maintient jusqu'à maintenant » ; « C'est comme ça tout le monde défend le système parce qu'ici ça fait partie de l'histoire »	Peu Important « Il y a un historique de soutien à l'agriculture je pense qu'on est forcé d'admettre que les États-Unis et l'Europe vont continuer à soutenir leur agriculture en utilisant les outils qui seront permis »
Socio-économique	Important « La chaîne de l'agroalimentaire ça représente 10% en terme d'emplois » ; « La filière laitière génère de façon directe et indirecte aux alentours de 160 000 emplois » ; « La GO permet la stabilité, assure des revenus suffisants aux producteurs »	Important « Si on tue l'agriculture européenne chez nous ça fait du monde à recaser 50 000 ou 100 000 ou 200 000 emplois, on attache pas mal d'importance à ça avec la situation économique qu'on a » ; « On voit l'intérêt social pour nos petites exploitations familiales »
Territoriales	Peu important « Fondamentalement la production laitière occupe beaucoup de territoires et a des fonctions fonctionnelles : occupation du territoire etc. »	Très important « Avec les appellations d'origine contrôlée ou des choses comme ça on voit l'intérêt social et territorial essentiellement » ; « Tout ce qui est vraiment développement rural, multifonctionnalité, dans les zones de montagnes, c'est des zones où on peut difficilement avoir d'autres types d'activités »

Idéologiques	<p><u>Important</u> « Engagement d'aider les PED et de ne pas leurs nuire » ; « Les subventions créent des effets de distorsions point à la ligne » « L'agriculture s'est pas un bien comme les autres »</p>	<p><u>Important</u> « Beaucoup d'accent sur la préférence communautaire » ;</p>
Stratégiques	<p><u>Très Important</u> « Le Canada veut garder la GO parce que c'est un système qui se défend » ; « Le Canada est dans le groupe de Cairns pour faire disparaître le soutien interne (car le voisin du Canada c'est les USA et qu'ils ont du soutien interne très important) et parce qu'il est un grand exportateur, pris dans un petit marché domestique, presque en décroissance, donc il a tout intérêt à libéraliser les marchés pour exporter ses produits qui ne sont pas sous GO (porc, céréales...) »</p>	<p><u>Important</u> « L'Europe pense qu'elle peut gagner dans la globalisation ou la libéralisation parce qu'elle est un grand exportateur de produits agricoles » ; « L'Europe n'a rien à gagner dans notre industrie de l'automobile donc c'est là le grand problème actuellement mais si on peut équilibrer l'accord intégral je crois que il y a une possibilité »</p>
Influence française	<p><u>Assez important</u> « La France a une position quand même à l'intérieur de la Commission européenne ça va de soit »</p>	<p><u>Assez important</u> « Il est clair la France est un État membre important » « On se réunit en Conseil régulièrement on fait valoir notre position on dit ce qu'on voudrait obtenir, qu'on est pas forcément d'accord avec ce que fait la Commission, ce qui nous permet d'influencer un peu ses actions et de préparer la discussion finale mais la France n'est pas partie active dans les négociations » ; « Le seul moment où on décide vraiment c'est quand la Commission nous propose de signer l'accord négocié »</p>
Influence du Québec	<p><u>Très Important</u> « Les gouvernements québécois et ontarien sont attentifs et vocaux au sujet de la GO » ; « A chaque présence de l'équipe de négociation à Genève il y a toujours des représentants du Québec » ; « Le Québec est vraiment leader en terme de lobbying »</p>	<p><u>NSP</u></p>
Contexte agricole international	<p><u>Très Important</u> « L'augmentation des prix ça change beaucoup la situation parce que là on se retrouve avec une situation où les pays ont moins besoin de mettre de l'argent fait que ça devient moins sensible » ; « C'est sûr qu'il y a le fond des changements climatiques qui nous interpellent beaucoup » ; « Ça change beaucoup ça fluctue » ; « Le contexte change ça veut dire des éléments qui sont nouveaux comme une crise alimentaire déjà avancée »</p>	<p><u>Très Important</u> « Nourrir la population mondiale qui est constamment en progression » « Situation assez différente au niveau mondial pour l'agriculture avec la demande de nourriture qui augmente » ; « Les prix vont peut être baisser mais rester à un niveau plus élevé » ; « Bon il faut mettre plus sur les nouveaux changements climatiques » ; « Un retour de conjoncture est possible »</p>

9.2.1.3 Quelles sont les occasions offertes aux acteurs passifs pour exprimer leur position ? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

Le Québec dispose de deux moyens pour influencer le fédéral. Le premier est occasionnel, il intervient tous les 5 ans environ, lors des élections législatives ou « générales ». Au Canada, les gouvernements minoritaires se succèdent, (en 17 élections tenues depuis 1957 il s'agit du 8^{ème}). Évidemment chaque partie souhaiterait obtenir une majorité, c'est alors que le Québec peut faire du lobbying et selon les participants : le Québec, plus que les autres provinces, est vocal et leader en terme de lobby. Les producteurs laitiers représentent donc un capital politique important. Ensuite, le Québec possède un moyen d'action continu, en effet des représentants québécois sont présents à chaque rencontre organisée dans le cadre des négociations. Ils possèdent donc un moyen direct et efficace d'exprimer leurs positions et d'exercer leur influence. Nous verrons par la suite de l'analyse si cette formule s'avère être efficace ou non. En Europe, on voit que les occasions que possèdent les états membres pour s'exprimer sont plus diffuses. Tout d'abord, il faut savoir qu'en intégrant l'Union européenne la France, comme les autres membres, a renoncé à son droit de représentation directe. La France ne participe donc pas activement aux négociations. Alors comment fait-elle part de sa position ? Au début des négociations les états membres approuvent le mandat du commissaire européen chargé du « commerce extérieur », celui-ci a ensuite le champ libre, il est chargé de négocier au nom de toute l'Union européenne. Les pays membres de l'Union européenne peuvent ensuite s'exprimer deux fois par année par l'intermédiaire de leurs chefs d'État lors des réunions du Conseil européen. Mais concernant les négociations proprement dites, les membres de l'Union, tel la France, ne détiennent qu'une seule et unique occasion d'exprimer directement leur position propre : tout à la fin des négociations lors de la signature de l'accord négocié par le commissaire européen. Mais cet acte n'est pas vide de conséquences, à l'image du référendum sur la Constitution européenne. En 2005 la population française a en effet eu l'opportunité de s'exprimer, au moyen d'un référendum, sur le traité établissant une constitution pour l'Europe. Un des participants nous rappelle que les Français ont alors exprimé au travers de leur vote un mécontentement général envers l'Union européenne. Ce

sentiment « anti-européen » fut exprimé par 54,67% des électeurs. En conséquence le traité européen ne pu être ratifié. De ce fait, si un accord venait à être présenté aux états Membres et que la France décidait de poser son veto, les participants affirment qu'on assisterait à une crise institutionnelle au sein de l'Union européenne. La présidence française de l'Union européenne à partir de juillet 2008 devrait apporter des éléments de réponses à ces questions.

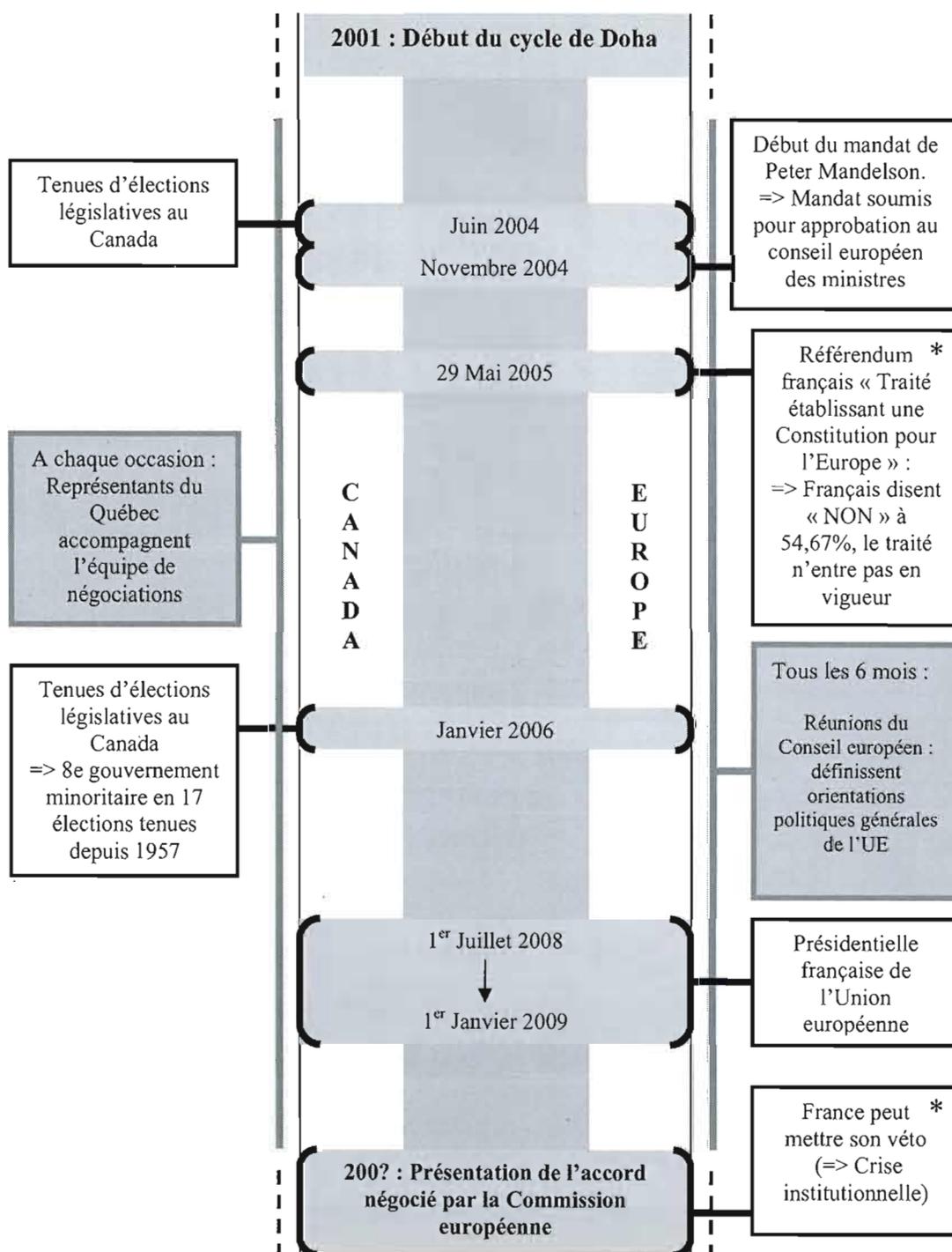
Description de la matrice (Figure 9.2) :

Les événements ont été représentés sous le format d'un relevé d'événements (figure 9.2). Sur cette figure on lit le déroulement du temps de haut en bas, ce qui facilite notamment la comparaison des événements sur une même période de temps. La figure 9.2 établit la chronologie du cycle de négociations actuel. Les « occasions », ou « événements », que possèdent la France et le Québec d'influencer leurs représentants officiels sont représentés par périodes. Cependant nous avons estimé que certains événements pouvaient avoir des conséquences plus importantes que d'autres, ce sont des événements dits « critiques », ils sont signalés dans la figure par un astérisque. La mise en œuvre du relevé d'événements est évidemment empirique.

Événements clés (Figure 9.2) :

- Élections législatives au Canada
- Conseils européens des ministres
- Référendums européens

Figure 9.2 Relevé d'évènements : Occasions offertes à la France et au Québec d'exprimer leur position



* Renvoie à un événement critique

9.2.1.4 Quels sont les facteurs (dans le contexte agricole) qui influencent le plus les représentants officiels (Canada, Commission européenne) ? (Analyse explicative)

Nous avons vu précédemment de quel ordre pouvaient être les motivations : « culturelles », « politiques », « économiques », etc. (voir Tableau 9.4). Nous cherchons maintenant à expliquer pourquoi certaines d'entre elles, plus que d'autres, peuvent influencer les représentants officiels. Nous avons pris les cinq motivations les plus souvent énoncées et qui suscitent le plus d'intérêt :

Principales motivations (Tableau 9.5)

- Politiques : lobby des producteurs
- Économiques : lobby des entreprises
- Territoriales : conserver l'économie rurale
- Sociales : conserver les emplois
- Politiques, économiques et sociales : Assurer l'autosuffisance alimentaire

Résumé de l'analyse :

Au Canada, afin de pouvoir compter sur le Québec lors des élections législatives le gouvernement a décidé de répondre aux exigences des producteurs des secteurs sous gestion de l'offre, en désignant leurs productions comme sensibles, afin de pouvoir les protéger et ce, malgré le fait que le Canada soit idéologiquement « libéral ». En Europe, nous avons pu constater que le poids politique n'est pas aussi important puisque la Commission européenne n'est pas votée. Toutefois l'Union européenne tient à son agriculture et ne veut pas l'affecter c'est pourquoi les exigences des producteurs sont en partie respectées, car l'Union européenne veut conserver un secteur agricole performant. La Commission a décidé de découpler les aides, afin que celles-ci entrent dans la boîte verte, les producteurs ne sont donc pas abandonnés, et surtout elle propose d'ouvrir les marchés progressivement pour laisser aux producteurs le temps de s'adapter.

Concernant les enjeux économiques des entreprises le but est d'exporter (sauf pour la GO), dans ce cas le Canada prône l'élimination de toute forme de support et l'ouverture des marchés (excepté pour les produits sensibles). L'Europe par contre, qui est moins compétitive et où les producteurs ont, tout comme au Canada, des normes environnementales et sociales très strictes à respecter, ne désire pas ouvrir excessivement ses marchés. Ensuite, concernant l'aménagement du territoire les propositions sont simples : défendre les produits sensibles et les politiques de régulation du secteur laitier. L'Europe ajoute également comme exigence de pouvoir conserver les appellations d'origine contrôlée (AOC). Puis, pour conserver les emplois les gouvernements doivent, tous deux, protéger leurs systèmes. En Europe, la PAC a déjà connu plusieurs réformes et les propositions faites actuellement (depuis Hong-Kong) découlent de cette réforme. Au Canada par contre, les défenseurs du système de gestion de l'offre estiment ne plus avoir de marge de manœuvre concernant l'accès aux marchés. Enfin, il y a la volonté d'autosuffisance alimentaire, cette motivation émerge depuis quelques années au Canada avec la notion de souveraineté alimentaire, toutefois ce principe n'est pas défendu officiellement. En Europe, la « préférence communautaire » est surtout défendue par la France, dans la PAC le terme utilisé est : la « non-discrimination ». L'Union européenne comme le Canada ne veulent pas dépendre des importations (en cas de conflits, de maladie de problème phytosanitaire, etc.).

Description de la matrice (Tableau 9.5) :

La matrice de la dynamique des sites (Tableau 9.5) contient les motivations qui poussent les gouvernements dans leur choix d'adopter et de défendre telle ou telle position. Pour choisir les données à entrer, nous avons localisé les motivations du tableau 9.4 qui sont les plus différenciées. Nous avons ensuite résumé ces données en quelques mots pour définir leur nature. On retrouve les motivations dans les lignes du tableau et dans les colonnes figurent : « les problèmes sous-jacents » (le chercheur passe à un niveau d'abstraction supérieur), « Comment on les prend en charge », « comment on les résout => types de changements qui en résultent ».

Tableau 9.5 : Matrice dynamique des sites : Les facteurs qui influencent les représentants officiels à l'OMC

Motivations	Sites	Volontés sous-jacents (selon le chercheur)	Comment on les prend en charge	Comment on les défend => types de propositions qui en résultent
Motivation politique : <i>lobby des producteurs</i>	CAN	Pouvoir compter sur leurs voix lors des élections législatives	On décide de protéger les secteurs sous GO => position bipolaire	Désignation des produits sous gestion de l'offre comme étant sensibles Refuse de donner plus d'AAM pour ces secteurs sensibles
	EUR	Conserver une production européenne performante	Ne pas ouvrir totalement les marchés dans l'immédiat => Laisser un temps d'adaptation	Découpler les aides afin qu'elles entrent dans la boîte verte, diminuer progressivement l'AAM, possibilité de choisir les produits laitiers comme sensibles
Motivation économique : <i>lobby des entreprises</i>	CAN	Garder système de GO (peu coûteux) / Exporter	Se protéger de la concurrence voisine américaine, ouvrir les marchés (sauf pour GO)	Faire diminuer le soutien interne et externe aux États-Unis et en Europe, plafonnement des boîtes, ouverture des marchés mais protéger produits sensibles
	EUR	Continuer d'exporter et garder une balance excédentaire de plusieurs milliards	Limiter la concurrence, préserver la qualité, rester productif	Élimination des quotas laitiers, demande de normes environnementales communes, pas de plafonnement des boîtes verte et bleue
Motivation territorial : <i>Conserver l'économie rurale</i>	CAN	Maintenir l'activité économique dans certains endroits	Les produits laitiers peuvent être nommés comme produits sensibles	Conserver un système avec ses mécanismes (mise en marché collective etc.)
	EUR			L'Europe mais surtout la France veut préserver les AOC
Motivation sociale : <i>Conserver les emplois</i>	CAN	Nombre d'emplois lié directement ou indirectement au secteur est important	Protéger la gestion de l'offre	Pas d'augmentation des CT et de diminution des tarifs qui mettraient en péril GO
	EUR			Propositions découlent de la réforme de la PAC
Motivation pol. éco. et sociale : <i>Autosuffisance alimentaire</i>	CAN	Ne pas dépendre des importations (si pénurie, conflits, etc.)	Limiter les importations ; conserver une production conséquente	Garder un système qui assure que demande=offre Le principe de souveraineté alimentaire émerge au Canada mais le gouvernement ne le défend pas
	EUR			Les Français parlent de préférence communautaire. Dans la PAC il s'agit de : non-discrimination

9.2.1.5 Pour quelles raisons les représentants officiels tiennent-ils compte des acteurs passifs ? (Analyse explicative)

Résumé de l'analyse :

Ici nous cherchons à comprendre quels sont les événements, les raisons qui poussent les représentants officiels à écouter les acteurs passifs. Nous avons déjà mentionné que le Québec pouvait s'exprimer lors des élections et que des représentants provinciaux sont présents à Genève tout au long des rencontres de négociations (Figure 9.2). Le fédéral a choisi la communication en continue pour éviter une mauvaise représentation des intérêts québécois par le fédéral. Mais le Québec use aussi de tous les moyens pour s'en assurer : en 2005 la province fait voter une motion par le Parlement stipulant que la gestion de l'offre doit être défendue dans le cadre des négociations. Enfin, les producteurs québécois sont connus pour leur vocalité, notamment lors de manifestations. Il y a quelques années cette vision était également celle du gouvernement français à l'égard des producteurs laitiers, mais ceux-ci auraient, paraît-il « jeté la serviette ». Cela est sans doute dû au fait que la France semble avoir perdu de son influence au sein de l'Union. En effet, si la France suit les négociations, elle n'a pas d'autorité directe sur les propositions qui sont faites, car elle n'est pas consultée au préalable, les négociations reposent sur les termes du mandat du commissaire européen, or le commissaire s'est déjà vu reprocher par plusieurs états membres (22 au total) d'outrepasser son mandat. Mais la Commission rappelle qu'elle a le droit de représentation et d'élaboration des propositions, il s'agit d'une condition *sine qua non* pour que l'Union puisse parler d'une seule voix forte. Au final la Commission estime tout de même que si la France refuse de signer un éventuel accord la situation sera très délicate ; la France étant tout de même un état membre important.

Description de la matrice et éléments principaux (Tableau 9.6) :

Les différents événements au cours desquelles les acteurs passifs peuvent exercer leur influence sont repris : Élections, Négociations, Définition des orientations politiques, Acceptation d'un accord et Manifestations. Leur importance est évaluée de - - à ++ en fonction de leur fréquence de citation et on observe leurs effets à court et à long terme. La dernière colonne est réservée aux explications du chercheur (niveau d'abstraction supérieur).

Tableau 9.6 Matrice explicative des effets : Influence des acteurs passifs

Événements	Acteurs passifs	Évaluation ³⁹	Types d'influences	Effets court-terme	Conséquences long-terme	Explications du chercheur
Élections	Qc	++	Vote pour les élections législatives	Revendications agricoles du Québec sont écoutées	Exigences québécoises transcrites dans positions défendues à l'OMC par le Canada	8 ^e gouvernement minoritaire canadien depuis 1957, à chaque élection le but => obtenir une majorité
	Fr	-	Commission européenne n'est pas votée	Commission n'a pas de pression publique	États membres ne se sentent pas bien représentés	Référendums relatent sentiment de rejet des pop. envers l'Europe (dernier exemple : le « Non » des irlandais)
Négociations	Qc	++	Présence à Genève, communication	Peuvent donner leur opinion	Se sentent écoutés, informés, apprécient la transparence	Cette communication continue entre le fédéral et le provincial permet une bonne entente
	Fr	-	Ne participe pas aux propositions, Commission seule en a le pouvoir	Très peu d'influence tout au long du processus de négociation	États membres ne se sentent pas bien représentés	La Commission a le pouvoir de représentation et l'exerce. Elle estime qu'il est difficile de répondre aux exigences complètes des 27 membres mais agit dans le cadre de son mandat
Définition des orientations politiques	Qc	+	Vote d'une motion	Négociations se font selon la motion	NSP	La motion fait en sorte que la GO est bien défendue à l'OMC, tous les pays on désormais conscience de cette revendication canadienne
	Fr	+	Participe à l'élaboration du mandat	Commissaire doit négocier dans les termes du mandat	Le mandat n'étant pas précis les termes de l'accord négocié peuvent déplaire	A plusieurs reprises l'actuel commissaire européen a été critiqué pour outrepasser son mandat=> mandat nécessaire mais ne garantie pas la signature de l'accord final par états membres
Acceptation d'un accord	Qc	-			Aucune	
	Fr	++	Importante	Peut poser un veto	Si France pose son veto = crise institutionnelle au sein de l'Union	Débat sur l'adoption d'un accord à majorité qualifiée ou à l'unanimité, mais la Commission se risquerait-elle à passer en force ?
Manifestations	Qc	+	Pression médiatique	Influence sur le gouv provincial	Vote lors du fédéral	=> les producteurs laitiers sont connus pour être très virulents, ils ont du poids
	Fr	-	Pression médiatique	Influence sur le gouv. français	Pas d'influence directe du gouv. Français sur la Commission	Les manifestations n'ont pas de répercussions sur la Commission => c'est pourquoi les producteurs français semblent avoir « jeté la serviette » (C2)

³⁹ Évaluation par le Canada et l'Europe de l'influence que possèdent les parties passives (celles qu'ils représentent) sur leurs prises de positions, il s'agit respectivement du Québec et de la France.

9.2.2 Quelles sont les positions qui ont été retenues ?

9.2.2.1 Quelle est la position des représentants officiels et des acteurs passifs sur l'agriculture ? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

Lors de l'analyse des motivations nous avons déjà abordé dans les grands termes quelles étaient les positions du Canada et de l'Union européenne. Le but ici est de comprendre comment celles-ci sont partagées par les différents partis. Au sein du Canada il est clair que les positions du gouvernement sont partagées et soutenues par les provinces, en Europe, les états membres sont plus divisés et la Commission représente difficilement les intérêts de chacun. Pour simplifier la scission européenne on peut considérer deux groupes principaux : le premier, le plus petit, est composé du Royaume-Uni, de la Suède, du Danemark, de la République-Tchèque et de l'Estonie. Ce groupe est « libéral » et possède donc la même position que la Commission européenne sur le support externe. Mais concernant l'accès aux marchés et le soutien interne ce groupe prône une position plus offensive. La position sur la politique agricole commune est également différente, un pays comme le Royaume-Uni serait par exemple prêt à se passer d'une telle politique. Le Royaume-Uni est un des pays les plus libéraux, notamment de par son histoire, il a pratiqué un commerce « libéral » avec ses colonies pendant des décennies. Le second groupe est composé d'une vingtaine de pays dont la France, l'Irlande, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, etc. Ces pays suivent la Commission européenne sur le soutien externe et interne (même si la France ne partage pas complètement la position européenne sur le découplage), mais ils trouvent par contre que la Commission donne trop en matière d'accès aux marchés. Pour ce groupe européen la PAC doit rester forte et les pays n'adhèrent pas forcément aux réformes de la PAC comme celle visant à modifier le régime des quotas laitiers. Le Canada pour sa part, malgré une position bipolaire, semble correctement représenter les intérêts des provinces. Cependant, le Canada fait partie du groupe de Cairns et c'est à ce niveau que les participants ont montré leur incohérence. Si certains estiment que la position du Canada à l'intérieur du groupe de Cairns est totalement justifiée, de par la volonté du Canada à faire disparaître les subventions et donc la distorsion sur les marchés internationaux, pour d'autres

le Canada n'a pas sa place dans ce groupe puisqu'il ne peut en soutenir toutes les propositions. En effet concernant l'accès aux marchés la position du Canada diverge de celle du reste du groupe. Mais on ne peut pas la qualifier de plus défensive car le Canada accepte d'ouvrir ses frontières pour la grande majorité de son secteur agricole, cependant il émet une réserve ferme sur son système de gestion de l'offre. Pour les Européens, la place du Canada dans ce groupe n'est pas cohérente, car le nombre de produits sensibles demandé par le Canada est bien trop élevé. Cette analyse descriptive est schématisée par la figure 9.3.

Description de la matrice (Figure 9.3) :

Notre question de recherche nous pousse à découvrir quelles sont les positions adoptées par les différents pays sur la question de la libéralisation de l'agriculture. Nous devons donc reproduire dans quel contexte se déroulent ces négociations. La figure 9.3 représente les trois principaux groupes de négociateurs étudiés dans cette recherche. Nous sommes au sein de l'Organisation mondiale du commerce et nous apercevons bien l'ordre hiérarchique qui y est établi. Le groupe de Cairns parle au nom de plusieurs pays, dont le Canada. Ce dernier parle au nom des différentes provinces du pays. Enfin la Commission européenne parle au nom des pays membres de l'Union européenne, dont la France. On aperçoit très clairement que chaque partie prise individuellement possède sa propre position. Le diagramme contextuel nous permet ici de comprendre quels sont les intérêts défendus par chacun dans la libéralisation du secteur agricole. Ce diagramme laisse alors présager la qualité des relations entre les différentes parties censées partager la même position.

Principaux éléments (Figure 9.3)

- Accès aux marchés
- Soutien interne
- Support externe
- Position défensive
- Position offensive
- Position différente
- Position identique

9.2.2.2 Est-ce que la position sur le secteur laitier est identique à celle sur le reste de l'agriculture ? (Analyse descriptive)

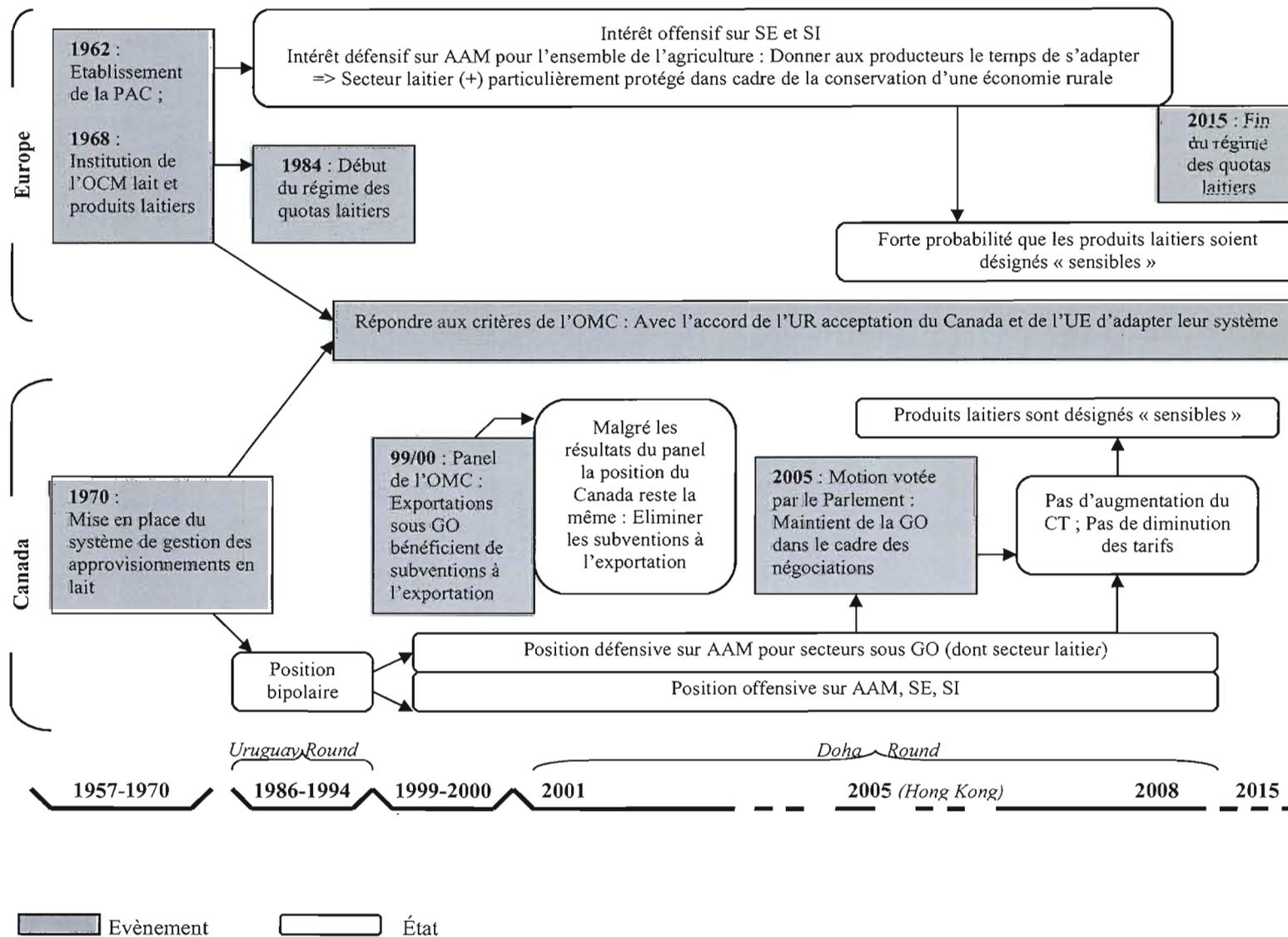
Résumé de l'analyse :

Nous avons pu réaliser que la position canadienne sur l'agriculture était bipolaire. Nous allons découvrir plus en détails de quelle façon la position sur le lait diverge de celle sur le reste de l'agriculture. Au Canada, le système de gestion de l'offre repose sur l'équilibre entre l'offre et la demande intérieure, la production est donc contingentée mais les producteurs sont sûrs de vendre leur lait. De plus, grâce à la mise en marché collective, ceux-ci perçoivent tous un prix stable et décent. Or, si les marchés laitiers canadiens venaient à s'ouvrir le système ne pourrait plus fonctionner car l'offre ne serait plus égale à la demande, les prix diminueraient peut-être pour les consommateurs mais surtout pour les producteurs. Ce fait est contredit par certains, qui pensent que malgré de nouvelles exigences provenant d'un accord à l'OMC, grâce à la mise en marché collective du lait, le système pourrait continuer d'exister. Mais avec l'Accord de l'Uruguay les Canadiens estiment avoir déjà beaucoup donné et désirent désormais défendre leur système car il le juge efficace. A cet effet une motion a été votée par le Parlement pour que le Canada défende une position agricole dans le cadre de la gestion de l'offre. En Europe, le secteur laitier n'est pas positionné « en dehors » du reste de l'agriculture. Ce qui différencie ce secteur des autres secteurs agricoles européens c'est réellement son ancrage rural, il apporte une activité économique dans des territoires isolés. C'est dans ce sens, qu'il sera fort probablement traité à part lors des négociations (les produits laitiers devraient être désignés comme sensibles). Toutefois les européens sont d'importants exportateurs de produits laitiers et avec l'augmentation de la demande et des prix, l'Union profite de ce contexte favorable pour cesser le régime des quotas.

Description de la matrice (Figure 9.4) :

Le diagramme 9.4 possède une dimension temporelle avec une chronologie des événements. Les bases d'une analyse causale sont posées : les flèches indiquent déjà des relations de cause à effets : « Quel événement a amené tel état de fait ? ».

Figure 9.4 : Diagramme évènements-états avec séquence temporelle : Position sur le secteur laitier



9.2.2.3 Est-ce que les acteurs passifs évaluent positivement la position adoptée par les représentants officiels ? (Analyse explicative)

Résumé de l'analyse :

La constatation est flagrante, le Québec soutient le Canada dans ses positions, qu'il s'agisse de l'élimination des subventions à l'exportation, du soutien interne ou de l'accès aux marchés. Pourtant, la gestion de l'offre est en partie considérée comme étant une subvention à l'exportation (décision du panel de l'OMC). Toutefois les sommes de celle-ci sont si minimes, comparativement à celles investies par l'Union européenne, que le Québec a décidé de soutenir le Canada dans sa position offensive, destinée à éliminer toute subvention à l'exportation. Concernant l'accès aux marchés, le Québec semble satisfait de la position du Canada qui répond aux exigences de la province. Le Canada affiche donc une position bipolaire, mais celle-ci unit les provinces. En Europe la situation est bien différente. Si les subventions à l'exportation mettent les pays globalement d'accord, les deux autres piliers portent plus à controverse. Concernant la position offensive de la Commission sur la réduction du soutien interne par le découplage, si la France est d'accord sur le fond, la forme pose problème. Les français voudraient en effet poser plus de clés de sécurité qui permettraient aux producteurs de se protéger contre les risques d'une crise de marché (volatilité des prix) à l'aide, soit d'une assurance du revenu, soit par un système à l'américaine. Mais la Commission s'y refuse, le découplage permet de contrer les risques sanitaires et climatiques, quant aux risques économiques ils sont inhérents à toute activité économique. Ensuite, les concessions faites sur l'accès aux marchés et la réduction des produits sensibles ne conviennent pas à la France, pour le ministère et le syndicat français, la Commission donne trop, elle va trop loin. La France a même accusé le Commissaire européen au commerce extérieur, Peter Mandelson, d'outrepasser ses fonctions.

Description de la matrice (Tableau 9.7) :

Ce tableau nous permet d'observer les évaluations que font les acteurs passifs des positions officielles (de - - à ++) en fonction du nombre de citation. On observe ensuite les effets à court et à long terme de ces positions et enfin la dernière colonne est réservée aux explications du chercheur.

Tableau 9.7 Matrice explicative des effets : Évaluation des positions

Positions	Sites	Evaluation par les acteurs passifs	Effets court-terme	Conséquences long-terme	Explications du chercheur
<i>Subventions à l'exportation</i>					
Élimination des subventions	CAN	++	Offre très offensive	Distorsion moins importante sur les marchés internationaux	Le Québec soutient le Canada malgré les résultats du panel. Question qui semble résolue. Elle implique surtout l'UE qui a déjà accepté d'éliminer une grande partie de ces subventions à Hong-Kong
	EUR	++	Offre offensive : élimination de toutes les subventions	La majorité du support européen doit disparaître en 2010 le reste en 2013	
<i>Soutien interne</i>					
Réduction substantielle	CAN	++	Position très agressive notamment à cause des États-Unis	Moins de distorsion sur les marchés internationaux	USA réforment leur <i>farm bill</i> indépendamment des négociations à l'OMC ce qui inquiète les canadiens
	EUR	-	Offensive : par le découplage -70% du support distorsif, -50% des niveaux de minimis		Position euro. peut être offensive car proposition basée sur des évolutions déjà entreprises avec réforme de la PAC de 2003. Réformes craintes en France
Plafonnement de la boîte verte	CAN	++	Problème qui n'est pas adressé politiquement	Malgré les affirmations de l'UE qui stipule ne plus être en mesure d'apporter d'énormes sommes le Canada reste vigilant	Le refus de l'UE et des EU quant à l'institution d'un plafond pousse logiquement à la méfiance d'autres membres de l'OMC

Transfert vers les boîtes verte et bleue : <i>box shifting</i>	EUR	++	Découplage des aides	Le découplage devrait continuer	Le gouvernement canadien serait également en train d'étudier la question des transferts
Accès aux marchés					
Ouvrir totalement les marchés	CAN	++	Le Canada en dehors de la GO a une position très agressive sur l'AAM	Obtenir un bien meilleur accès aux marchés européens	Le Canada est doté d'importantes ressources naturelles, il a beaucoup d'enjeux à l'exportation agricole, c'est d'ailleurs pour cela qu'il fait partie du groupe de Cairns; Le Québec ne nie pas les intérêts des autres provinces (et les autres provinces soutiennent le Québec)
Ouvrir progressivement les marchés	EUR	-	Position défensive : ne pas aller trop vite mais propose tout de même une réduction de 60% des droits les + élevés et un plafond tarifaire de 100%	Obtenir l'ouverture des marchés étrangers pour pouvoir exporter, mais l'ouverture de ses propres marchés agricoles ne se fera pas sans dommage	L'UE rappelle qu'elle est déjà l'économie la plus ouverte au monde pour les importations des productions agricoles des PED, ce qui est le but affiché d'une plus forte libéralisation agricole.
Réduire les produits sensibles	EUR	-	Réduction de 8% des produits sensibles et augmentation des quotas tarifaires	NSP	Les produits sensibles sont une question délicate à l'OMC
Pas de marge de manœuvre pour les produits sensibles	CAN	++	Pas d'augmentation des CT ni de diminution des tarifs pour produits sous GO	Si changement dans l'accès aux marchés la GO risque d'être ébranlée (-20% de revenu pour les producteurs)	Le Canada n'a pas de marge de manœuvre. Son système n'étant pas distorsif et non couteux, le gouvernement le défend

9.2.2.4 Quels facteurs expliquent les positions actuelles notamment dans le secteur laitier ? (Analyse explicative)

Résumé de l'analyse et description de la matrice (Figure 9.5)

Les effets (les positions) peuvent désormais être reliés aux causes (les motivations). Tout d'abord prenons le pilier du support externe : les subventions à l'exportation (sur la figure en haut à droite). Si la position est offensive au Canada comme en Europe c'est tout d'abord pour des raisons idéologiques (en haut à gauche du diagramme). Car la doctrine libérale stipule que les aides de l'État empêchent l'exercice du libre marché, qui amène la croissance économique et les meilleurs prix pour les consommateurs. De plus une suppression totale de ces subventions en diminuant la distorsion sur les marchés agricoles internationaux permettra aux pays en développement de développer leur agriculture car celle-ci n'entrera plus en concurrence avec des produits aux prix rendus bas grâce aux subventions. Mais il est vrai que la position offensive de ces deux pays s'explique aussi du fait que le Canada possède très peu de support à l'exportation et en Europe il s'agit aussi d'une question d'économie budgétaire dans une Europe à 27. La proposition de l'Union d'éliminer complètement le support externe d'ici 2013 est en effet directement liée à la réforme de la PAC de 2003. Cette réforme s'avérait nécessaire car le budget de la PAC atteignait des sommets en raison notamment de ces subventions. Or, depuis que la production laitière par exemple est limitée (quotas laitiers) les stocks européens ont fondu. L'Union n'a donc plus besoin d'écouler son surplus, au contraire l'offre européenne était même déficitaire en 2007.

Concernant le soutien interne (2^e et 3^e ligne en partant du haut sur la figure), les motivations sont avant tout stratégiques notamment dans le cas du Canada, les participants ont révélé vouloir la diminution du soutien interne aux États-Unis et en Europe afin que les produits canadiens puissent concurrencer des produits « non-subventionnés ». C'est pourquoi le Canada insiste également sur la limitation des boîtes de soutien (boîtes bleue et verte), mais cette revendication n'est pour l'instant pas adressée politiquement car les États-Unis et l'Europe la refuse. En effet les Européens ont décidé de découpler leurs aides agricoles, afin que celles-ci n'aient plus d'effets de distorsion sur les marchés. Mais pour le Canada si des sommes très conséquentes continuent à être investies, les pays plus pauvres seront toujours

défavorisés, il s'agit donc d'une stratégie qui permet aux pays de continuer à subventionner leurs agricultures mais avec le consentement de l'OMC.

Enfin, concernant l'ouverture des marchés (au centre droit de la figure), elle est progressive en Europe ce qui permet de maintenir des importations moins élevées et donc une balance commerciale excédentaire : motivation économique, mais elle permet aussi de maintenir les emplois : motivations sociales (ces motivations se trouvent en bas à gauche sur la figure). Au Canada l'ouverture totale des marchés revendiquée permettra d'exporter (raisons économiques). Mais dans le secteur de la gestion de l'offre, le gouvernement fédéral (surtout la province de Québec), ne veut pas ouvrir le marché davantage. Cette décision a été voulue pour maintenir les emplois et des revenus stables aux producteurs (motivations sociales), pour conserver un système peu coûteux et « cher » aux Québécois (motivations économiques, historiques et politiques).

Ces positions sur les trois piliers permettent en tous les cas au Canada : de maintenir sa Gestion de l'offre, à l'Union européenne : de maintenir la PAC et l'on pourrait même ajouter aux États-Unis : de maintenir leur *farm bill* (en bas à droite sur le diagramme).

Principaux éléments (Figure 9.5)

- Position offensive : suppression du SE
- Plafonnement de la boîte verte = Canada
- Position offensive : diminution du SI
- Ouvrir totalement les marchés (sauf exception *i.e.* : *GO*) = Canada
- Ouvrir progressivement les marchés = Union européenne
- Préserver *GO* = Canada
- Préserver *OCM* = Union européenne

9.2.3 Quels sont les résultats escomptés des négociations ?

9.2.3.1 Comment la libéralisation peut-elle être bénéfique selon les différents partis ? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

Plusieurs conditions sont nécessaires à la réussite de la libéralisation agricole selon le Canada, le Québec, l'Europe et la France. Il s'agit d'abord des mesures de sauvegarde, celles-ci doivent être maintenues, en cas de problème phytosanitaire par exemple les pays souhaitent pouvoir les engager. Ensuite, il faut admettre que chaque pays a des secteurs et des produits plus « sensibles » que d'autres et qu'il faut pouvoir protéger, il peut s'agir du sucre, du porc ou des produits laitiers. Pour le Canada ce dernier secteur est sensible de par son système qui est basé sur le contrôle de la production et la planification des importations. Une ouverture totale des marchés (sans produits sensibles) ébranlerait le système et les producteurs qui ont conçu leur mode de production selon celui-ci. En Europe le secteur laitier est aussi sensible de par ses petites unités locales implantées en milieu rural, qui permettent toutefois le maintien de l'activité économique dans ces endroits isolés. L'agriculture remplit alors des fonctions d'occupation et d'aménagement du territoire on parle de multifonctionnalité. Puis, il faut également intégrer des normes environnementales et sociales, car actuellement les pays ne sont pas « égaux » face aux conditions de travail et au respect de l'environnement. Les Canadiens et les Européens estiment que leurs producteurs sont pénalisés à l'exportation car ce type de normes, si elles sont respectées, finissent par gonfler les prix de vente. De plus, le coût grandissant du transport va nous amener à repenser les échanges internationaux, un des participants nous rappelle l'anecdote du pot de yaourt qui fait trois fois le tour de la terre avant de trouver son consommateur, une pensée qui va devenir de plus en plus intolérable. Ensuite, les participants nous rappellent que les conditions du libre-marché ne peuvent exister sur les marchés agricoles instables. Pour la plupart d'entre eux il ne faut pas s'attendre à ce que la libéralisation dans le secteur agricole soit « complète » et appliquée dans ses termes les plus strictes. Les pays qui le peuvent, soutiendront toujours leur agriculture (un minimum) et l'accepter c'est pouvoir le faire avec plus de transparence. Car « l'exception agricole » existe, c'est ce que nous confirme les

participants. D'ailleurs, elle existe même au sein de l'OMC, elle se traduit par les produits spéciaux, tropicaux et sensibles. Enfin, la libéralisation doit être « équitable », c'est-à-dire la plus juste possible. Une redéfinition des pays en développement, qui impliquerait une réelle différenciation est par exemple nécessaire. Car dans le cas contraire des pays « agricolement développés » bénéficieront des avantages qui devraient être réservés aux pays les plus pauvres. De ce fait, ces avantages augmenteront la disparité entre les pays du Sud et les pays les plus pauvres n'auront toujours pas accès aux marchés des pays émergents. La libéralisation doit donc se faire de la manière la plus « équitable » possible. Pour finir, l'Union européenne et la France estiment que chaque état membre doit pouvoir être en mesure de « retirer des bénéfices », ce qui veut dire qu'on ne peut sortir totalement « perdant » d'une négociation tout simplement parce que la population d'un pays ne l'accepterait pas. On dit toujours pour qu'une négociation soit réussie elle doit être de type « gagnant-gagnant » même si il est évident que certains gagneront toujours plus que d'autres.

Description de la matrice (Tableau 9.8) :

Les différentes conditions pour une libéralisation bénéfique de l'agriculture sont classées par ligne. Dans les différentes colonnes on peut juger de leur importance, de « peu important » à « très important », selon leur fréquence de citation, puis on retrouve leur utilité pour le pays et enfin la dernière colonne contient l'argument établi par l'auteur suivant les différentes interviews.

Principales conditions (Tableau 9.8) :

- Mesures de sauvegarde
- Productions sensibles
- Normes environnementales et sociales
- Remettre en cause les théories libérales
- Exception agricole
- Assurer l'équité
- Retirer des bénéfices

Tableau 9.8 Matrice liste de contrôle : Conditions exigées pour une libéralisation de l'agriculture bénéfique

Conditions	Importance	Utilité pour le pays	Argument
Mesures de sauvegarde	<u>Très important</u>	Protéger les consommateurs et les producteurs	Permettre aux pays de se protéger des risques de la libéralisation des marchés : la propagation des crises apparues sur d'autres marchés dans les propres marchés domestiques.
Productions sensibles	<u>Très important</u>	Secteurs fragiles face à la libéralisation (secteur spécifiques)	La production laitière permet le développement rural (emplois, activité économique). Le système de gestion de l'offre ne cause pas d'effets de distorsion sur les marchés mondiaux.
Normes environnementales et sociales	<u>Important</u>	Ne pas pénaliser les producteurs nationaux : coût de la protection sociale et de l'environnement	Il faut se préoccuper du changement climatique et des conditions de travail. Repenser les échanges internationaux (consommation d'énergie fossile)
Remettre en cause les théories libérales	<u>Assez important</u>	Pouvoir maintenir une certaine protection	Admettre que les conditions de marchés telles que définies par Ricardo n'existent pas en agriculture, la libéralisation n'a pas les effets escomptés
Exception agricole	<u>Important</u>	Pouvoir conserver leur politique agricole	L'agriculture n'est pas un secteur comme un autre, elle permet de nourrir des peuples. La preuve de l'exception agricole est qu'il existe des produits sensibles, tropicaux et spéciaux à l'OMC
Assurer l'équité	<u>Très important</u>	Pour qu'il y ait une équité entre les pays	Les pays les plus démunis doivent bénéficier d'un traitement spécial, selon leurs besoins réels
Retirer des bénéfices ⁴⁰	<u>Très important</u>	Accéder à de nouveaux marchés : agricoles, industriels et tertiaires	Il faut trouver des satisfactions dans les négociations : les pays développés ne doivent pas seulement donner

⁴⁰ Concerne le site de l'Union européenne et le site de la France

9.2.3.2 Est-ce qu'un accord est probable dans les mois à venir pour les différents partis? (Analyse descriptive)

Résumé de l'analyse :

Plusieurs conditions doivent être remplies pour qu'un accord ait lieu prochainement il s'agit tout d'abord de l'engagement des pays en développement. Pour l'Union européenne surtout, il est essentiel que les pays émergents ouvrent leurs marchés industriels et des services. Pour les différentes personnes interrogées il est clair qu'un pays comme le Brésil doit faire des concessions car elles rappellent que ce pays a, par exemple, une industrie aéronautique développée (Embraer) et possède de nombreuses ressources naturelles (gisements de pétrole). Il s'agit donc d'une condition essentielle pour l'Union européenne mais pour le Canada aussi : le Brésil et l'Inde doivent concéder d'ouvrir leurs marchés industriels et de services. Mais l'accès aux marchés n'est pas une question simple, au contraire elle représente réellement le nœud des négociations. Car l'Union européenne refuse également d'ouvrir totalement son marché, ce que souhaiteraient tous les autres pays, développés ou non. Mais l'Union européenne considère avoir déjà proposée une offre qui va « très loin ». Pour les Français cette offre va même « trop loin ». Le Canada s'il désire l'ouverture des marchés affiche cependant une réserve : il souhaite pouvoir continuer à régir son secteur laitier. Un nouvel accord devrait donc permettre de satisfaire cette ambition. Or selon les propositions actuelles, connues sous le nom de « texte Falconer »⁴¹ le maintien du système de gestion de l'offre tel qui est actuellement ne serait pas possible car les contingents tarifaires devraient être augmentés et les tarifs douaniers diminués. Pour le Canada si cette proposition est adoptée il sera difficile de signer l'accord, pour le Québec ce serait tout simplement « impossible ». Pour le Canada, il est aussi important que l'Union européenne et les États-Unis réduisent leur soutien interne, l'Union européenne a fait une offre offensive mais attend de la réciprocité de la part des États-Unis, qui ne semblent pas vouloir faire de concessions sur ce point, notamment pour ne pas réduire leur marge de manœuvre quand sera

⁴¹ Il s'agit d'une "proposition" des modalités d'un nouvel accord, elle est faite par l'Ambassadeur de la Nouvelle Zélande (Crawford Falconer) et résulte des positions des gouvernements Membres de l'OMC : ce qu'ils ont proposé, ce dont ils ont débattu et de leurs réactions aux précédents documents

venu le temps d'élaborer le nouveau *farm bill*. Ensuite le Canada et le Québec, à juste titre, révèlent leur inquiétude concernant les divergences européennes et se demandent si la France profitera de sa présidence pour affirmer sa position et tenter d'influencer les autres états membres et la Commission européenne. Le risque ici, est d'aboutir à un accord qui sera ensuite refusé par la France et donc que l'Union européenne ne « devrait pas » pouvoir signer ensuite à l'OMC. Mais dans tous les cas chaque partie a conscience que si un accord n'est pas conclu rapidement, il faudra à nouveau reporter les négociations car les élections présidentielles américaines empêcheront toute manœuvre (voir tableau 9.9).

Description de la matrice (Tableau 9.9) :

Les conditions sont ordonnées par ligne, par colonne on aperçoit leur degré d'importance, la quatrième colonne contient un exemple, la cinquième colonne expose les raisons du degré d'importance de ces conditions et enfin la dernière colonne donne la probabilité de remplir chaque condition.

Principales conditions à la conclusion d'un accord prochainement (Tableau 9.9) :

- Engagement des PED
- Les produits « sensibles »
- Tomber rapidement d'accord
- Entente européenne
- Avancée des États-Unis
- Bénéfices

Tableau 9.9 Liste de contrôle : Conditions pour un nouvel accord prochainement

Conditions	Sites	Degré d'importance ⁴²	Exemple	Raisons ⁴³	Probabilité de remplir la condition
Engagement des PED	CAN	Important	Accéder aux marchés industriels et tertiaires	Il s'agit de marchés fermés, leurs ouvertures permettront d'importants gains aux pays développés	Assez faible
	EUR	Très important			Assez faible
Les produits « sensibles »	CAN	Très important	Le secteur laitier	Plus de marge de manœuvre concernant les secteurs sous gestion de l'offre Des efforts sont possibles mais ils doivent être minimales	Importante
	EUR	Important			NSP
Tomber rapidement d'accord	CAN et EUR	Très important	Conclure un accord en juin ou juillet lors d'une réunion ministérielle	Après l'été 2008 l'élection américaine de cet automne rendra toute décision impossible avant plusieurs mois	Très faible
					Très faible
Entente européenne	CAN	Important	Présidence de la France	Les Canadiens sentent que la France n'est pas d'accord avec la Commission et qu'elle risque de vouloir ralentir la conclusion d'un accord	Assez faible
	EUR	Très important	La France peut poser son veto	La France trouve que l'Europe va trop loin concernant l'ouverture du marché européen	Faible
Avancée des États-Unis	CAN et EUR	Très important	Diminuer le soutien interne	Les EU réforment leur <i>farm bill</i> sans tenir compte des négociations à l'OMC	Assez faible
			Diminution du SI mais aussi réciprocité sur l'élimination du SE	Avec « le credit export » et le « food aid » des sommes relativement importantes sont engagées	Assez faible
Bénéfices	CAN et EUR	Très important	Obtenir plus sur les services, dans l'industrie en échange de l'agriculture	Respecter le principe de réciprocité	Faible

⁴² Évaluation : non-important, peu important, important, très important

⁴³ Explications des raisons du degré d'importance de la condition

9.2.3.3 Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses résultats pour eux-mêmes ?

Résumé de l'analyse :

Pour différentes parties interrogées les résultats positifs, ou « bénéfiques », escomptés de la libéralisation agricoles ne sont pas très nombreux. Mais comment expliquer à toute une population qu'elle va être touchée par un accord qui n'apportera que des aspects négatifs ? Pour aider les pays en développement, certes, mais l'Union européenne rappelle qu'elle est déjà le premier importateur de produits agricoles en provenance de ces pays. L'Union européenne estime même qu'elle n'a rien à gagner dans la libéralisation complète de l'agriculture. C'est pourquoi elle attend en échange de ses concessions que les pays développés (et surtout les pays émergents) ouvrent leurs marchés industriels et de services. Par contre, le Canada devrait bénéficier de l'ouverture des marchés américains et européens, car son marché est très petit, voir en décroissance. C'est pourquoi le Canada fait partie du groupe de Cairns, comme nous l'avons observé plus haut, pour ouvrir les marchés, afin d'exporter ses productions céréalière, porcine et bovine. Toutefois le Canada ne bénéficiera pas de l'augmentation des contingents tarifaires ou de la diminution des tarifs douaniers pour ses secteurs sous gestion de l'offre. Le Canada appuie aussi le fait que les pays sont aujourd'hui appelés à faire les mêmes concessions, alors qu'à l'origine ils ne sont pas partis du même niveau. Le diagramme de causalité 9.6 schématise cette analyse.

Principaux effets de la libéralisation agricole pour les pays développés (Figure 9.6)

- Effets négatifs sur les balances commerciales des pays développés (excepté pour le Canada dans certains secteurs)
- Effets positifs sur les balances commerciales grâce aux contreparties perçues dans l'industrie et les services (si elles sont obtenues)

9.2.3.4 Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses résultats pour les PED ?

Résumé de l'analyse :

A la suite d'un changement il y a généralement toujours une différenciation, importante ou minime, entre gagnants et perdants. Quant il faut nommer les pays qui bénéficieront le plus de la libéralisation totale de l'agriculture, les participants les désignent à l'unanimité : il s'agit des pays émergents grands exportateurs de marchandises agricoles comme le Brésil et l'Inde. En effet, de par leur agriculture déjà développée, ils devraient grâce à des facteurs internes favorables comme de bonnes conditions climatiques et de la main d'œuvre bon marché, réussir à exporter en grande quantité sur les marchés internationaux. Mais voilà, selon les participants l'objectif de « développement » affiché par Doha devait aider les pays les plus démunis. Les participants sont unanimes : il faut mieux différencier les pays en développement. Mais s'ils s'insurgent contre le fait que des pays accèdent à des privilèges auxquels ils ne sont pas sensés avoir droit, ils reconnaissent tous que la question n'est pas évidente à régler car il y a toujours un pays à la limite d'un critère, ce qui l'empêche d'être placé dans la catégorie adéquate. Prenons le cas de la Corée (République de), il s'agit d'un pays développé dont l'agriculture est pourtant sommaire et qui aurait besoin du traitement spécial accordé aux pays en développement. Pour les participants il s'agit du vrai problème des négociations. Ensuite, au Canada comme dans l'Union européenne on reproche aussi au processus de libéralisation appliqué à l'OMC, de ne pas instaurer de normes environnementales ou sociales ce qui les désavantage face à ces pays émergents. Pour eux les règles ne sont pas les mêmes pour tous. Nous nous référons à nouveau à la figure 9.6 pour l'illustration de cette analyse.

Principaux effets de la libéralisation agricole pour les PED (Figure 9.6)

- Faible progression (voir nulle) des exportations agricoles pour les PED les plus pauvres
- Forte progression des exportations agricoles pour les pays émergents agro-exportateurs qui ont de bonnes conditions climatiques et une main d'œuvre bon marché

QUATRIEME PARTIE

DISCUSSION DES RESULTATS

CHAPITRE X

INTERPRÉTATION DES RESULTATS

Rappelons que l'interprétation des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis à jour par l'analyse de contenu. Cette étape est réputée comme étant l'une des plus intéressantes de l'étude car elle permet de dégager les conclusions normatives, c'est-à-dire que nous sortons de l'observable et nous approchons le « non-observable ». L'interprétation se réalise avant tout par les liens faits entre les résultats empiriques et les éléments théoriques soulevés dans la revue de la littérature. Ce chapitre nous permet de répondre à nos trois principales questions de recherche et d'élaborer des « hypothèses », qui au sens stricte doivent être appelées « propositions », car elles ne sont pas exprimées dans une forme testable. Nous répondrons à la problématique générale de l'étude dans la conclusion.

10.1 Interprétation du premier niveau d'analyse : les motivations

La première question de recherche de notre étude est :

Question 1 : Pourquoi les positions qui sont défendues lors des négociations à l'OMC sont-elles adoptées ?

10.1.1 Facteurs internationaux

Sur le modèle : « L'État : Rôles et évolution » (Pasquero, 2007) que nous avons exposé dans notre revue de littérature (Figure 1.4 p.29), afin de schématiser l'influence des motivations sur le choix de politique des gouvernements, nous pouvons apercevoir l'influence des « facteurs internationaux ». L'évolution du contexte agricole international était donc une influence que nous ne pouvions occulter, surtout dans le contexte de négociations internationales. Nous avons analysé ces facteurs au travers de la sous-question de recherche 1.1, citée à la page suivante :

1.1 « Comment peut-on définir le contexte agricole international ? » (Figure 9.1)

Lors de l'analyse descriptive nous avons déterminé quatre variables majeures qui définissent le secteur agricole en 2007-2008 :

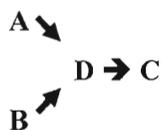
Variable A : « La sécheresse en Australie »

Variable B : « La forte demande asiatique »

Variable C : « La crise alimentaire »

Variables D : « Prix agricoles élevés »

Les variables A (sécheresse en Australie) et B (forte demande asiatique) ont entraîné la variable D (prix agricoles élevés), même si d'autres facteurs conjoncturels y ont participé (hausse de la demande en bio-carburant, offre européenne déficitaire). Certains diront que les variables A et B sont des facteurs sur lesquels on ne peut avoir de contrôle. Toutefois, les variables A et B en entraînant la variable D font également varier la variable C, ce qui signifie que la crise alimentaire s'aggrave :



Or, ceci est très inquiétant d'autant plus que la libéralisation, et par de là même le Cycle de négociation de Doha, a pour objectif le « développement » des pays pauvres. La sécheresse si elle n'est pas prévisible, est par contre une conséquence du changement climatique⁴⁴, un phénomène contre lequel les pays peuvent lutter en commençant par instaurer des règles internationales concernant l'environnement. Selon nous, comme le suggéraient les participants, nous sommes convaincus que le prochain cycle de négociations devra intégrer « l'élaboration de normes environnementales » dans les priorités de son agenda. Car plus les catastrophes climatiques augmenteront, plus les prix mondiaux agricoles seront élevés. Plus les prix seront

⁴⁴ L'auteur tient compte du changement climatique comme étant une réalité, même si ce phénomène est encore remis en question.

hauts et moins les populations pauvres seront en mesure de s'acheter de la nourriture. Pour agir sur cette catastrophe alimentaire mondiale il faut donc agir sur l'environnement. Si aucune mesure n'est prise et que le changement climatique s'accélère, l'objectif actuel, qui est la lutte pour le développement des pays pauvres, ne pourra être résolu car les catastrophes naturelles continueront d'aggraver l'état de crise.

Proposition 1 : « Si des normes environnementales ne sont pas mises en place, le problème de la faim dans le monde ne pourra se résorber ».

Ensuite deux autres variables apparaissent :

Variable E : « Soutien agricole moins élevé »

Variable F : « Règles de l'Accord sur l'Agriculture du Cycle de l'Uruguay »

On réalise ici que la variable D (prix agricoles élevés) et la variable F (règles de l'AACU) agissent sur la variable E. La diminution du soutien agricole fait ensuite à son tour diminuer l'effet de distorsion sur les échanges internationaux. Toutefois une variable intervenante entre en jeu la variable G :

Variable G : « Instabilité des marchés agricoles »

Cette variable « G » fait en sorte que l'effet que devrait avoir F et D sur E est minimisé, c'est-à-dire qu'à cause d'un possible retour de conjoncture même si les prix des produits agricoles continuent d'augmenter, les gouvernements qui interviennent dans l'agriculture voudront continuer de le faire.

Proposition 2 : « L'agriculture étant caractérisée par une forte instabilité les gouvernements continueront à la protéger. (Les gouvernements sont plus prompts à libéraliser des marchés non-fluctuants ».

C'est ce que nous découvrons déjà dans la littérature avec Boussard (1996) :

Les fluctuations, en créant du risque et de l'incertitude (dont nous avons vu qu'ils sont les obstacles majeurs à l'augmentation de la production) sont très préjudiciables au

bien-être. Car les effets du risque ne se limitent pas à seulement diminuer la production (ce qui, après tout, est souhaitable en cas d'excédent). Il conduit à une mauvaise utilisation des facteurs de production. De fait, la théorie de l'optimalité des marchés repose sur l'idée que dans un marché qui fonctionne bien, le coût marginal est égal au prix. En un tel point, on concilie au mieux les intérêts du producteur et ceux du consommateur. C'est là le cœur de l'argument libéral. Or, si les marchés ne sont jamais à l'équilibre, cette condition n'est jamais satisfaite, et par conséquent, l'argument de l'optimalité du marché disparaît. (Boussard, 1996, p.407)

10.1.2 Contexte national

Dans la revue de la littérature nous avons repris les objectifs officiels de la création des systèmes canadien et européen de régulation du secteur laitier, dans les articles instituant ces politiques et dans les propos de certains auteurs (Doyon et al, 2001. Barichello, 1984, Veeman, 1988. Ellis, 2004). Nous avons ensuite regroupé ces motivations dans le tableau 1.4. L'analyse des sous questions de recherche 1.2 et 1.4, citées ci-dessous, permet de comparer si ces motifs, qui ont poussé les gouvernements à adopter des politiques laitières, sont les mêmes que ceux qui influencent aujourd'hui les gouvernements dans leur stratégie agricole à l'OMC. Le tableau 10.1 nous permet d'établir cette comparaison, les ressemblances sont signalées en « gras ».

1.2 « De quel ordre sont les motivations qui ont amené les positions actuellement défendues à l'OMC sont-elles d'ordre culturel, économique, politique, social, ... ? »
(Tableau 9.4)

1.4 « Quels sont les facteurs qui influencent le plus les représentants officiels ? »
(Tableau 9.5)

Tableau 10.1 : Motifs à la régulation ou à la non-régulation du secteur laitier

Type de motivations	Données théoriques	Données empiriques
	Années 1960's	Années 2000's
	Motivations des gouvernements à réguler le secteur laitier (sous le GATT)	Motivations des gouvernements à protéger ou non leur secteur laitier à l'OMC
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Régler les problèmes d'instabilité des marchés (imperfections de marché, immobilité des ressources, risques, externalités,...) ✓ Créer une industrie performante, productive 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lobby des entreprises ✓ Exportations⁴⁵ ✓ Recette monétaire pour le pays ✓ Conserver une industrie productive et performante
Sociales (socio-économiques)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveau de vie équitable : Revenus plus haut et plus stable ✓ Fermes de taille humaine 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Emplois ✓ Revenu décent ✓ Stabilité des revenus⁴⁶ ✓ Fermes familiales
Politico-économiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire (offre incertaine) ✓ Peu de coût pour le gouvernement⁴⁷ ✓ Lobby ✓ Créer une unité politique⁴⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autosuffisance alimentaire ✓ Toujours un but d'unité⁴⁴ ✓ Peu de coût pour le gouvernement⁴⁵ ✓ Pouvoir politique lobby des producteurs laitiers⁴⁵
Idéologiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Caractère particulier de l'activité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ne pas créer d'effets de distorsion pour ne pas nuire aux PED ✓ Libre-échange est a privilégié ✓ Caractère particulier de l'activité agricole⁴⁵
Territoriales, culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles; occupation du territoire, développement régional) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Occupation du territoire ✓ Multifonctionnalité (aménagement du territoire, économie rurale) ✓ Achat rural ✓ Importance de la gastronomie
Historiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre le subventionnement⁴⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Historique de soutien ✓ Historique du système
Stratégie		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire baisser le soutien interne
Contexte international		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fluctuation ✓ Hausse des prix et de la demande

⁴⁵ Concerne l'Union européenne⁴⁶ Concerne le Canada⁴⁷ Concerne le modèle canadien de gestion de l'offre car on le sait en Europe le budget de la PAC fut au contraire plus que conséquent⁴⁸ Concerne l'Union européenne : il faut unir les peuples, assurer la paix pour éviter une autre guerre, on mise sur l'unité économique pour atteindre l'unité politique

L'observation du tableau 10.1, nous permet de faire une constatation évidente : les motivations n'ont pas beaucoup changées en 40 ans dans le secteur laitier. Cette constatation est intéressante car elle permet d'expliquer les positions stratégiques adoptées à l'OMC. Mais on remarque aussi l'apparition de nouvelles motivations directement liées au contexte international. Ces nouvelles motivations entrent en jeu car les secteurs laitiers sont désormais soumis aux règles de l'Accord sur l'Agriculture du Cycle de l'Uruguay et sont donc plus sensibles au contexte international (sous le GATT l'agriculture, rappelons-le faisait encore figure d'exception, les influences extérieures étaient alors relativement faibles). Les changements importants qui apparaissent et qui vont à l'encontre d'une intervention de l'état dans le secteur laitier sont d'ordre idéologique : « Ne pas créer d'effets de distorsion pour ne pas nuire aux PED », « le libre-échange est à privilégier ». Ensuite, pour l'Union européenne il s'agit de motivations économiques : « les exportations » et le chiffre d'affaires qu'elles génèrent, d'autant plus que la hausse de la demande et des prix agricoles pourraient bénéficier aux producteurs laitiers. L'idée principale que nous pouvons ici retenir est donc : que l'État n'a pas uniquement une considération économique des enjeux de la libéralisation agricole, puisque des motivations sociales et culturelles provenant du contexte national l'influencent, tout comme l'objectif de ne pas nuire aux pays en développement. Or ceci est loin d'être le rôle de l'État libéral. Nous faisons ici mention des différents rôles de l'état que nous avons abordé dans la théorie (p.24, Pasquero, 2007). Rappelons-le, l'État dans une perspective libérale a un rôle purement économique (18^e siècle : la perspective libérale classique : l'État libéral d'Adam Smith). Un état, poussé par ce type de motivation est appelé « État Post Providence » ou « État citoyen » (20^{ème} / 21^{ème} siècle : la perspective d'économie mixte contemporaine). Il s'agit d'un État qui doit concilier efficacité économique et justice sociale (équité pour les producteurs locaux, mais aussi pour les pays pauvres).

Nous soulevons la proposition suivante :

Proposition 3 : « La libéralisation totale des marchés agricoles est incompatible avec le rôle actuel de l'État post-providence »

10.1.3 L'influence des acteurs passifs

Avec les sous-questions de recherche 1.3 et 1.5 nous tentions de déterminer comment les acteurs passifs que sont le Québec et la France pouvaient avoir de l'influence sur le choix de position de leurs gouvernements.

1.3 « Quelles sont les occasions offertes aux acteurs passifs pour exprimer leur position ? » (Figure 9.2)

1.5 « Pour quelles raisons les représentants officiels tiennent-ils compte des acteurs passifs ? » (Tableau 9.6)

Ces sous-questions ont en fait amené plusieurs éléments de réponse intéressants. Le premier relate le lobby protectionniste que possèdent les acteurs passifs (Québec) ou qu'ils tentent d'avoir (France); et cela par tous les moyens (votes) et dans toutes les occasions (négociations) possibles. Ce constat n'est pas sans nous rappeler un des résultats positifs que Roessler (1985), Hoekman et Kostecki (2001), Voituriez (2007) et Boussard (2006) attribuaient au libéralisme : « la fin du lobby protectionniste » :

Les règles et principes de l'OMC contraignent la liberté des gouvernements dans l'usage d'instruments particuliers de politique commerciale. Ces règles et principes influencent l'équilibre politique entre les groupes d'intérêt protectionnistes et ceux plus favorables à l'ouverture des marchés. [...] L'OMC est d'une certaine manière analogue à un mat auquel les gouvernements décident de s'attacher afin d'échapper aux chants de sirène entonnés par les différents groupes de pression. (Hoekman et Kostecki, 2001).

Nous appuyons cette constatation, mais nous soulignons que si le lobby des producteurs est fort, celui des entreprises l'est également. Face à ces acteurs puissants que sont les multinationales un contrepoids est nécessaire pour que les producteurs puissent réellement bénéficier des effets bénéfiques de la libéralisation.

Tant que le processus de libéralisation des échanges ne s'attaquera qu'à l'intervention des États, dans le sens de la diminuer, mais continuera à être aveugle quant au pouvoir de marché détenu par les grands groupes privés de plus en plus concentrés à l'échelle internationale et à tous les niveaux de la filière agroalimentaire, il en résultera un jeu

tout à fait inégal pour les producteurs agricoles des pays en développement et, pourrait-on ajouter, fort probablement aussi pour ceux des pays développés (Gouin, 2007).

Avant que les Entreprises ne deviennent « citoyennes » l'État reste donc en charge d'assurer une intervention dans un but social et environnemental.

Mais comme nous l'avons vu, dans l'enceinte des négociations de l'OMC, les acteurs influents sont très peu nombreux, ils se comptent sur les doigts d'une main. C'est pourquoi les pays procèdent à des regroupements, des alliances. Or, l'hétérogénéité des groupes rend la représentation de tous les acteurs difficile. Ainsi, si le Canada représente correctement les volontés du Québec, le Canada a plus de mal à parler d'une voix commune avec le groupe de Cairns et notre étude nous montre qu'à l'intérieur de l'Union européenne des scissions se sont formées et les pays membres ne se sentent pas toujours bien représentés. Alors comment assurer une bonne représentation des acteurs passifs à l'OMC ? Nous pensons que la réponse est simple et peu récente, le Québec nous l'enseigne : par le pouvoir du vote.

Proposition 4 : « Sans élection des représentants à l'OMC il est difficile d'assurer une bonne représentation des acteurs passifs ».

10.2 Interprétation du second niveau d'analyse : les positions

La seconde question de recherche de notre étude est

Question 2 : « Quelles sont les positions qui ont été retenues ? »

10.2.1 La position agricole adoptée par les gouvernements

Rappelons les sous-questions de recherche 2.1 et 2.3 :

2.1 « Quelle est la position des représentants officiels et des acteurs passifs sur l'agriculture ? (Figure 9.3)

2.3 « Est-ce que les acteurs passifs évaluent positivement la position adoptée par les représentants officiels ? (Tableau 9.7)

On observe que les positions peuvent être classées en deux groupes principaux : les positions « offensives » et les positions « défensives ». De manière assez basique on peut les caractériser de la façon suivante : les positions agressives consistent à demander la suppression des supports internes et externes, ainsi que l'ouverture des marchés. Les positions défensives prônent à l'inverse le soutien et la protection aux frontières d'un ou de plusieurs secteurs. Bien entendu dans la réalité les positions sont plus nuancées. Ensuite les positions sont appliquées à chaque pilier des négociations. Si l'on reprend le tableau 4.9 p. 76 on peut classer les données de la façon suivante :

Tableau 10.2 : Positionnement des différents gouvernements

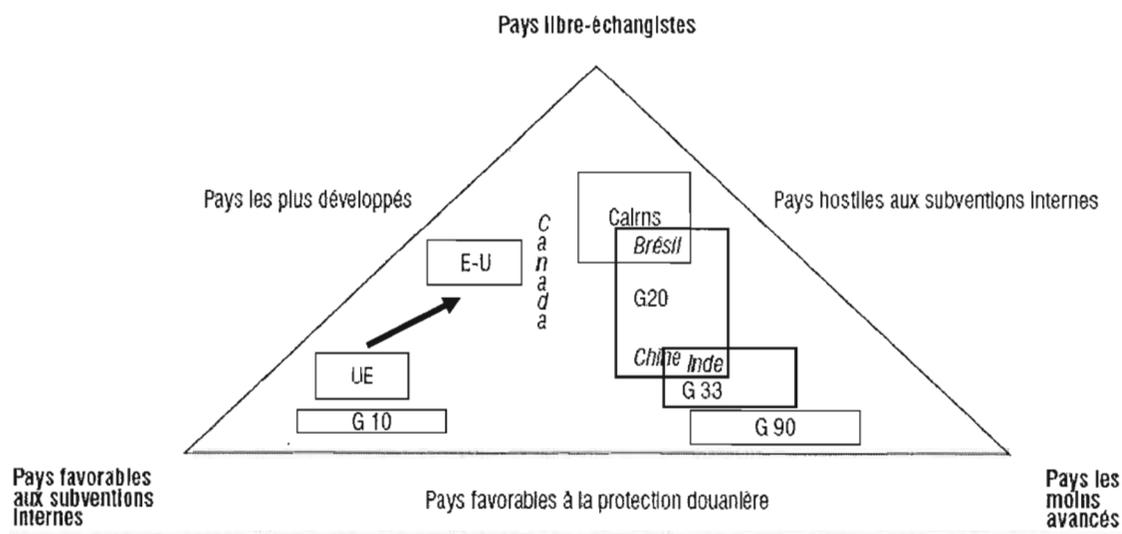
	Cairns	Canada	Québec	Europe	France
Agri.- Accès au marché	Offensif	<i>Défensif / Offensif</i>	<i>Défensif / Offensif</i>	<i>Défensif</i>	<i>Défensif</i>
Agri.- Concurrence à l'exportation	Offensif	Offensif	Offensif	Offensif	Offensif
Agri.-Soutien	Offensif	Offensif	Offensif	Offensif	<i>Défensif / Offensif</i>
Secteur laitier	Offensif	<i>Défensif</i>	<i>Défensif</i>	<i>Défensif</i>	<i>Défensif</i>

Nous observons sur le tableau 10.2 que les gouvernements sont tour à tour défensifs (protectionnistes) et offensifs (libéraux), les positions européenne et canadienne sont proches. Ils sont bien ce que l'on nomme des États « post Providence » ou encore États citoyens (excepté certains pays membres du groupe de Cairns). Ce rôle est d'autant plus affirmé que le Cycle de Doha est celui du développement, ce qui signifie pour les pays développés qu'ils ont l'obligation de faire des concessions à l'égard de ces pays, de faire en quelque sorte de l'humanitaire. Pour pouvoir supporter son secteur agricole domestique l'Union européenne a adopté le processus du « box shifting », ce qui signifie que le soutien interne est transformé et non pas éliminé. Les Canadiens envisageraient également ces transferts. Comme Brown et Schweke (2001) nous estimons que le « libre-échange » et la « concurrence loyale » sont des utopies, le commerce et l'investissement continueront de toute façon d'être gérés par les États. Michael Porter n'a-t-il pas lui-même inclus le gouvernement dans son modèle du « diamant » pourtant basé sur les avantages comparatifs d'une nation ?

Proposition 5 : « Des instruments comme le *box shifting* existent et continueront d'exister car ils permettent aux pays de ne pas diminuer leur soutien interne de façon conséquente »

La figure de Pontvianne (2007) « Les trois clivages de la négociation agricole » du chapitre 3, peut être reprise ici. Toutefois, nous estimons que l'Union européenne est désormais plus près des États-Unis et du Canada puisqu'elle a accepté de faire des concessions sur le soutien interne (contrairement aux États-Unis).

Figure 10.1 : Les trois clivages de la négociation agricole (Pontvianne, 2007)



Avec les sous-questions 2.2 et 2.4 nous nous sommes ensuite intéressés aux positions adoptées par les pays sur le secteur laitier :

10.2.2 La position adoptée par les gouvernements sur le secteur laitier

2.2 « Est-ce que la position sur le secteur laitier est identique à celle sur le reste de l'agriculture ? » (Figure 9.4)

2.4 « Quels facteurs expliquent les positions actuelles notamment dans le secteur laitier ? » (Tableau 9.5)

Dans la revue de la littérature, par les diagnostics internes et externes, nous expliquions les positions adoptées par les différents gouvernements au début du Cycle de Doha. Mis à part l'augmentation des prix et de la demande asiatique les secteurs laitiers européens et canadiens sont restés les mêmes. De ce fait les positions n'ont pas changé du côté canadien : il faut un accord qui permet de conserver la gestion de l'offre. En Europe, la Commission ne s'est pas définitivement prononcée sur le fait d'inscrire les produits laitiers comme sensibles, mais les probabilités sont très fortes, et reste défensive sur l'accès aux marchés. L'accès aux marchés reste donc le moyen privilégié pour défendre des intérêts nationaux. C'est également le moyen que le Canada a choisit pour protéger ses secteurs sous gestion de l'offre, ce qui rend sa position « bipolaire » et donc dure à défendre aussi cohérente soit-elle pour les canadiens. Ce qui nous prouve que le lobby des producteurs québécois est bien établi, il fait adopter une position défensive à un pays réputé pour ses convictions libérales. En Europe même si la motivation n'est pas exprimée clairement, on sait que d'importantes scissions divisent l'Union, qui s'était pourtant dotée d'une politique agricole pour « unir » les pays d'Europe. Aujourd'hui, si la Commission veut donner aux producteurs « un temps d'adaptation », c'est aussi pour garantir la paix au sein de l'Union européenne.

Proposition 6 : « Dans les pays développés les secteurs ayant une forte dimension sociale sont plus protégés que d'autres secteurs (l'agriculture en est le parfait exemple) »

10.3 Interprétation du troisième niveau d'analyse : les résultats

La troisième question de recherche de notre étude est :

Question 3 : « Quels sont les résultats escomptés des négociations ? »

10.3.1 Les gains de la libéralisation.

Avec les sous-questions de recherche 3.1, 3.3 et 3.4 nous voulions comprendre quels sont les bénéfices de la libéralisation escomptés par les participants.

3.1 « Comment la libéralisation peut-elle être bénéfique selon les différents partis ? »
(Tableau 9.8)

3.3 « Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses résultats pour eux-mêmes ? » (Figure 9.6)

3.4 « Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses résultats pour les pays en développement ? (Figure 9.6)

Les résultats nous ont montré que les participants attendaient sept choses de la libéralisation afin qu'elle soit bénéfique :

(1) Mesures de sauvegarde ; (2) Productions sensibles ; (3) Normes environnementales et sociales ; (4) Remettre en cause les théories libérales ; (5) Exception agricole ; (6) Assurer l'équité ; (7) Retirer des bénéfices.

La dernière des conditions est intéressante à observer, par « retirer des bénéfices » les participants européens soulignaient le fait qu'ils ne trouvaient aucune satisfaction dans les négociations. Or, si l'on reprend les trois principes du GATT et de l'OMC que nous citons dans la revue de la littérature on se souvient qu'il y avait le concept de « réciprocité »⁴⁹. Ce concept signifie tout de même : « qu'un pays qui bénéficie d'un avantage commercial qu'un autre pays lui a concédé doit accorder à ce pays un avantage « équivalent », c'est la logique du donnant-donnant ». Tous les pays doivent recevoir autant que ce qu'ils sont prêts à concéder, il s'agit du principe de « réciprocité » (paragraphe 5.4.2.2 p.90). Mais nous avons vu par la suite que la priorité « développement » du Cycle de Doha remet en cause ce principe, on admet que certains pays recevront plus qu'ils ne pourront donner. La question est alors de savoir : Qui sont ces pays ?

La question d'une meilleure « différenciation » juridique des PED au regard de leur situation économique réelle se situe au cœur des oppositions et du blocage des négociations constaté sur les enjeux du programme de développement de Doha (Paugam, 2006, p.3)

Au-delà de ces caractéristiques générales, pour aller plus en détails, on est obligé de reconnaître que les pays en développement eux-mêmes sont très divers. Certains figurent dans le Groupe de Cairns, d'autres font partie des Pays les Moins Avancés

⁴⁹ Les deux autres concepts étant la « non-discrimination » et la « transparence »

(PMA, qui combinent des problèmes économiques très importants, un endettement national très élevé, un secteur agricole très peu diversifié fait de deux ou trois produits exportés seulement, d'où la dégradation des termes de l'échange car les cours mondiaux agricoles s'effondrent. D'autres, enfin, sont défavorisés en raison des caractéristiques géographiques et physiques : ce sont des pays enclavés ou insulaires. Et puis, il y a des pays comme l'Inde et l'Indonésie, gros producteur agricole mais qui en utilise une grande partie pour leur consommation. (Tavernier, 2003, p.5)

Mais il faut aussi déterminer à quelle hauteur s'élèveront ces concessions à sens unique (sans réciprocité), par exemple en termes d'accès aux marchés. Sur quels principes va-t-on se baser ? En tous les cas si le principe de développement rend celui de « réciprocité » caduc, il faudra le substituer à un « autre » qui, comme le souligne Voituriez (2007), reste à définir.

Puis nous avons la condition numéro quatre qui stipule que les théories libérales ne fonctionnent pas « parfaitement » surtout en agriculture et qu'il faut repenser les termes de la libéralisation. La spécificité des marchés agricoles avait déjà été expliquée par Cochrane en 1958, théorie qui avait ensuite été reprise par Hathaway en 1966 et par Manchester en 1983, tous expliquaient que les marchés agricoles ne pouvaient s'équilibrer. L'instabilité étant notamment due à l'inélasticité du secteur. Aujourd'hui des études viennent confirmer que dans le contexte fluctuant de l'agriculture la libéralisation n'apporte pas les effets escomptés :

Les travaux des économistes, venus d'horizons les plus divers, convergent aujourd'hui sur un certain nombre de constats qui montrent qu'aucune augmentation significative du bien-être collectif ne peut résulter de la libéralisation des échanges agricoles. En effet, livrés à eux mêmes, les marchés agricoles sont instables, chaotiques et induisent des comportements spéculatifs ou d'aversion au risque, préjudiciables à l'investissement, à l'amélioration de la productivité et aux consommateurs. (Bazin, Bourgeois, Legrain et al. 2008, p.3)

Boussard précise cependant que refuser la libéralisation totale de l'agriculture ne signifie pas qu'il faille revenir aux entreprises publiques « inefficaces » et « corrompues », ni même qu'il faille renoncer aux bénéfices de la spécialisation et de l'exploitation des « avantages comparatifs. Par contre il faut admettre que :

Les États doivent avoir une certaine liberté, quand ils le jugent utile, de pratiquer des politiques qui inévitablement, couperont partiellement ou totalement les liens entre les

prix agricoles intérieurs et le marché. Cela revient à renoncer au fétichisme du marché, tout en essayant d'en tirer le meilleur parti. (Boussard, 2006, p.407)

Proposition 7 : « Il faut renoncer au fétichisme du marché pour pouvoir conclure les prochains cycles de négociation »

La sous-question 3.3 : « Est-ce que les représentants officiels et les acteurs passifs évaluent positivement la libéralisation et ses résultats pour eux-mêmes ? » et la figure de présentation des données (le diagramme de causalité 9.12) nous montre que seul le Canada attend des résultats positifs de la libéralisation agricole : l'ouverture des marchés permettrait l'augmentation des exportations agricoles (il s'agit des secteurs qui ne sont pas sous gestion de l'offre). L'Union européenne pour sa part n'attendrait que des bénéfices de la libéralisation industrielle et des services. Le bénéfice positif escompté ici se réfère à la croissance économique. Toutefois, pour plusieurs auteurs dont Voituriez (2007) et Abbas (2007), la littérature économique apporte trois réponses, beaucoup moins controversées que les avantages comparatifs de Ricardo, qui justifient la présence du GATT et de l'OMC. La libéralisation, prônée et orchestrée par ces organismes, apporterait en effet : (1) la paix ; (2) la fin du lobby protectionniste et (3) la fin des guerres commerciales. Ces arguments ne sont malheureusement pas apparus « spontanément » auprès de nos interlocuteurs comme étant des résultats ou/et des bénéfices de la libéralisation. S'ils ne sont pas vérifiables directement, nous pouvons tout de même appuyer cette théorie de Voituriez (2007) par l'intermédiaire des résultats de la première partie de l'analyse. En effet nous découvrons alors que les motivations des gouvernements dans l'adoption de positions stratégiques provenaient : du lobby des producteurs et de la volonté d'unification politique des peuples européens.

Proposition 8 : « La libéralisation totale, si elle a lieu, apporterait des gains au niveau socio-politique (fin des guerres, fin des lobbys nationaux) ».

Il faut tout de même souligner que l'OMC est indispensable pour la majorité des participants et nous ne remettons pas cet organisme en question au contraire il s'agit du seul instrument de commerce multilatéral qui permet d'offrir un cadre de négociations, notamment pour les pays en développement et nous pensons que s'il n'existait pas les « petits » pays n'auraient jamais l'opportunité de s'exprimer face aux grandes puissances de ce monde. Mais comme le

dit l'auteur Tavernier (2003) : « En même temps, s'il n'y avait pas d'instances de régulation au niveau international, de « gendarme » en quelque sorte, ne serait-ce pas pire ? Il est à craindre que la loi du plus fort l'emporterait. »

10.3.2 La fin du Cycle de Doha par la conclusion d'un nouvel accord

Enfin, on se pose la question de la possibilité de conclure un nouvel accord agricole :

3.2 « Est-ce qu'un accord est probable dans les mois à venir pour les différents partis ? » (Tableau 9.9)

Tout d'abord le contexte d'élection présidentielle aux États-Unis est historiquement un mauvais annonceur quant à la conclusion d'un accord, on fait ici référence à l'échec de la Conférence de Seattle où Tavernier (2003) disait déjà : « Il y avait un contexte international particulier – les élections aux États-Unis, un débat sur la PAC en Europe – qui laissait peu de chances à cette conférence de réussir. »

Ensuite, dans les conditions nécessaires à la réussite de la libéralisation, on retrouve les États-Unis et l'Union européenne, mais cette fois-ci en première ligne la condition pour conclure l'accord repose sur les pays en développement (plus particulièrement les pays émergents comme le Brésil ou l'Inde). Cela nous montre bien la fin du duopole euro-américain, un compromis transatlantique n'est désormais plus l'élément annonceur de la fin d'un cycle de négociation (Accords de Blair House en 1992). Comme l'explique Abbas (2007) un nouvel équilibre entre les institutions doit aujourd'hui être trouvé : un nouveau groupe hégémonique qui pourrait donner une impulsion positive aux négociations pour que celles-ci aboutissent enfin. Néanmoins, cela nous démontre une plus grande démocratie et une plus grande répartition du pouvoir dans les négociations internationales, ce qui forcément complique la prise de décisions mais qui ne peut être que bénéfique.

Proposition 9 : « Pour qu'un cycle de négociation s'achève un groupe hégémonique doit exister ».

Enfin, tout au long de l'étude terrain, puis de l'analyse (tableau 9.9) nous avons compris qu'il était important que les États ne se sentent pas lésés. Une des raisons à la non-conclusion d'un

accord est le fait que chaque partie n'y trouve pas son compte, n'estime pas retirer de bénéfices. Comme l'auteur Voituriez (2007) nous rappelons le principe de réciprocité de l'OMC, qui ne semble plus désormais pouvoir tenir ses promesses. En effet, il devient de plus en plus difficile de le respecter quand l'inégalité entre les pays est si importante et que l'objectif des négociations est d'aider au développement des pays pauvres. Notre dernière proposition est donc :

Proposition 10 : « Il faut changer le principe de réciprocité pour pouvoir parvenir à une libéralisation totale »

CHAPITRE XI

VERIFICATION ET CONFIRMATION

Notre analyse nous a permis de poser les propositions (ou hypothèses) suivantes, nous allons tenter de les vérifier.

Proposition 1 : « Si des normes environnementales ne sont pas mises en place, le problème de la faim dans le monde ne pourra se résorber ».

Proposition 2 : « L'agriculture étant caractérisée par une forte instabilité les gouvernements continueront à la protéger. (Les gouvernements sont plus prompts à libéraliser des marchés non-fluctuants) ».

Proposition 3 : « La libéralisation totale des marchés agricoles est contradictoire avec le rôle actuel de l'État post-providence »

Proposition 4 : « Sans élection des représentants à l'OMC il est difficile d'assurer une bonne représentation des acteurs passifs ».

Proposition 5 : « Des instruments comme le *box shifting* existent et continueront d'exister car ils permettent aux pays de ne pas diminuer leur soutien interne de façon conséquente »

Proposition 6 : « Dans les pays développés les secteurs ayant une forte dimension sociale sont plus protégés que d'autres secteurs (l'agriculture en est le parfait exemple) »

Proposition 7 : « Il faut renoncer au fétichisme du marché pour pouvoir conclure les prochains cycles de négociation »

Proposition 8 : « La libéralisation totale, si elle a lieu, apporterait des gains au niveau socio-politique (fin des guerres, fin des lobbys nationaux) ».

Proposition 9 : « Pour qu'un cycle de négociation s'achève un groupe hégémonique doit exister ».

Proposition 10 : « Il faut changer le principe de réciprocité pour pouvoir parvenir à une libéralisation totale »

11.1 Objectivité des résultats

L'objectivité des résultats s'établit de plusieurs manières. Dans un premier temps elle dépend du chercheur, aussi nous espérons avoir été aussi impartiaux que possible. Puis l'objectivité tient en partie de la représentativité de l'échantillon choisi, dans ce cas nous pensons que les résultats sont plutôt objectifs puisque notre échantillon est composé de personnes venant de pays et de nationalités variées (Allemagne, Royaume-Uni, France, Québec, Ontario). De plus, nous n'avons épargné aucune donnée, même si celles-ci étaient atypiques ou contradictoires.

11.2 Test du « si-alors »

Nous avons soumis l'ensemble de nos propositions au test du « si-alors » (Miles, et Huberman, 1994) afin de mettre à l'épreuve leur vérifiabilité (tableau 11.1).

Tableau 11.1 : Test du « Si-Alors »

<i>Propositions</i>	<i>Si -</i>	<i>Alors-</i>
Proposition 1	Des normes environnementales ne sont pas mises en place	le problème de la faim dans le monde ne pourra se résorber
Proposition 2	Les marchés agricoles restent instables	les politiques agricoles continueront d'exister
Proposition 3	Les gouvernements ne sont plus de type post-providence	la libéralisation pourra être totale
Proposition 4	Il n'y a pas d'élection des représentants à l'OMC	la représentation des acteurs passifs n'est pas bonne
Proposition 5	Des instruments comme le <i>box shifting</i> existent	les pays ne diminueront pas leur soutien interne de façon conséquente
Proposition 6	Les secteurs ont une forte dimension sociale	ils sont plus protégés que les autres
Proposition 7	On ne renonce pas au fétichisme du marché	on ne conclura pas le prochain cycle de négociation
Proposition 8	La libéralisation a lieu	elle apportera des gains au niveau socio-politique (fin des guerres, fin des lobbys)
Proposition 9	Un cycle de négociation s'achève	un groupe hégémonique existe
Proposition 10	Le principe de réciprocité est changé	on parviendra à une libéralisation totale

Concernant la première proposition on peut avoir du mal à établir la relation de causalité entre les normes environnementales et la crise alimentaire mondiale. Pourtant notre alimentation est bien composée de produits venant de la terre. Ainsi si des normes ne sont pas mises en place et que les récoltes et les animaux deviennent impropres à la consommation (maladies) ou insuffisants (sécheresse, inondations), la crise alimentaire augmentera (ou réapparaîtra si celle-ci a pu être contrôlée). Mais cette proposition est réellement difficile à vérifier car si des normes environnementales sont mises en place il sera très difficile d'en observer les répercussions sur la crise alimentaire, les autres facteurs influençables étant très nombreux.

La seconde proposition stipule que si les marchés agricoles restent instables, les politiques agricoles continueront d'exister. Or il est fort probable que les marchés agricoles restent instables, cela signifierait que le secteur agricole ne pourra jamais être totalement libéralisé.

Dans la troisième proposition on sous-entend que lorsque l'État ne sera plus de type « post-providence », c'est-à-dire que les citoyens n'exigeront plus son intervention, alors l'agriculture pourra être libéralisée. Il faut donc attendre un changement de mentalité, mais celui-ci se fera-t-il en la faveur de la libéralisation ?

Dans un quatrième temps on estime que s'il n'y a pas d'élection des représentants à l'OMC, la représentation des acteurs passifs n'est pas bonne. Cette proposition pourra se vérifier si, par exemple, un accord négocié à l'OMC par la Commission européenne (dont les négociateurs ne sont pas élus par le vote) n'est par la suite pas ratifié par ses États membres.

La cinquième proposition stipule que tant que des instruments comme le box shifting existent, les États ne diminueront pas leur soutien interne de façon conséquente. Pour tester cette proposition il faudra, après le Cycle de Doha, comparer les sommes investies par les différents pays dans le soutien interne, même si ce soutien est classé en boîte verte (cf rapport de l'OCDE).

Ensuite notre sixième proposition est que si un secteur a une forte dimension sociale, alors il est plus protégé que les autres. Cette proposition est vérifiable car si le nombre d'agriculteurs diminue l'agriculture reste néanmoins un secteur social fort car il s'agit là d'indépendance et de d'autosuffisance alimentaire, donc si le soutien diminue malgré tout cette proposition ne tiendra pas.

Enfin, les dernières propositions concernent la conclusion du Cycle de Doha (voir les prochains) et l'avancée dans la libéralisation agricole qu'il amènera. Ces propositions qui concernent : le renoncement au fétichisme du marché, les gains sociopolitiques, l'apparition d'un nouveau groupe hégémonique et la fin du principe de réciprocité se vérifieront donc par la réalité des événements.

11.3 Pondérer les données

Mais nous tenons tout de même à pondérer nos propositions, en distinguant celles qui nous semblent plus fortes, « meilleures », ou encore plus « plausibles » que les autres. Nous avons réalisé cette distinction en fonction de la provenance des données, de leur répétition et de leur vérifiabilité.

Tableau 11.2 : Pondération des données

<i>Données les plus sûres</i>	<i>Données moins certaines</i>
<p>Proposition 1 : « Si des normes environnementales ne sont pas mises en place, le problème de la faim dans le monde ne pourra se résorber ».</p>	<p>Proposition 7 : « Il faut renoncer au fétichisme du marché pour pouvoir conclure les prochains cycles de négociation »</p>
<p>Proposition 2 : « L’agriculture étant caractérisée par une forte instabilité les gouvernements continueront à la protéger. (Les gouvernements sont plus prompts à libéraliser des marchés non-fluctuants) ».</p>	<p>Proposition 9 : « Pour qu’un cycle de négociation s’achève un groupe hégémonique doit exister ».</p>
<p>Proposition 3 : « La libéralisation totale des marchés agricoles est contradictoire avec le rôle actuel de l’État post-providence »</p>	<p>Proposition 10 : « Il faut changer le principe de réciprocité pour pouvoir parvenir à une libéralisation totale »</p>
<p>Proposition 4 : « Sans élection des représentants à l’OMC il est difficile d’assurer une bonne représentation des acteurs passifs ».</p>	
<p>Proposition 5 : « Des instruments comme le <i>box shifting</i> existent et continueront d’exister car ils permettent aux pays de ne pas diminuer leur soutien interne de façon conséquente »</p>	
<p>Proposition 6 : « Dans les pays développés les secteurs ayant une forte dimension sociale sont plus protégés que d’autres secteurs (l’agriculture en est le parfait exemple) »</p>	
<p>Proposition 8 : « La libéralisation, si elle a lieu apportera des gains au niveau socio-politique (fin des guerres, fin des lobbys nationaux) ».</p>	

CONCLUSION

La crise de 1929 a été marquée par une importante montée du protectionnisme, chaque gouvernement choisissant des politiques du « chacun pour soi ». Mais la fermeture des marchés au commerce international a eu comme conséquence catastrophique la propagation et l'aggravation de la crise. C'est face à ce constat, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise (la période de crise conduisit tout de même l'Europe à la Seconde Guerre mondiale), que les gouvernements alliés s'entendirent sur les bases d'une coopération mondiale du commerce. Sous le GATT la libéralisation fut alors synonyme de croissance économique, le monde connut la période des « 30 Glorieuses » et fit un premier saut réussi dans la libéralisation des marchés mondiaux. Mais avec le premier choc pétrolier de 1973 le protectionnisme réapparut et s'intensifia dans certains secteurs, comme en agriculture. Le GATT devint peu à peu inefficace et une nouvelle structure, l'Organisation Mondiale du Commerce, vint le remplacer. Contrairement au GATT, l'OMC est dotée d'un tribunal décisionnel pour régler les conflits, mais surtout ses compétences sont beaucoup plus vastes et correspondent aux nouvelles attentes des États membres (agriculture, services, propriété intellectuelle, etc.).

Aujourd'hui, la volonté de favoriser autant que possible la liberté des échanges est toujours une réalité. Néanmoins si l'OMC existe toujours le cycle actuel des négociations ne parvient pas à déboucher sur un accord et le secteur agricole semble être au cœur des mésententes. L'agriculture est en effet la priorité des négociations car il s'agit d'un secteur important pour la quasi-totalité des pays membres de l'OMC et surtout, elle est la principale préoccupation des pays en développement. Car ne l'oublions pas le Cycle de Doha est aussi celui du « développement ». Une priorité d'autant plus importante que la situation internationale s'aggrave, rappelons que d'après la FAO 923 millions de personnes souffrent aujourd'hui de la faim et selon leurs prévisions elles seront 1000 millions dans un an si la situation se maintient. Dans ce contexte peu optimiste de crise alimentaire mondiale, de changements environnementaux (épuisement des ressources naturelles, changement climatique), de croissance démographique et de vacillement entre libéralisme et protectionnisme nous

voulions découvrir : **Comment le Canada et l'Union européenne défendent-ils leurs intérêts concernant le secteur laitier dans les négociations agricoles du Cycle de Doha ?**

Afin de répondre à cette question nous avons choisi de réaliser une étude comparative de type exploratoire. Toutefois, il faut reconnaître les limites de cette analyse. Ainsi, concernant la fiabilité des résultats, on peut reprendre des critiques habituellement portées aux analyses qualitatives et estimer que le chercheur et les participants, qui sont censés parler au nom d'une institution, restent des « êtres humains » qui ne peuvent être objectifs et peuvent de ce fait biaiser les résultats. Ensuite, concernant l'échantillon il aurait bien évidemment été très intéressant de l'élargir en interrogeant par exemple des agriculteurs. Nous aurions ainsi pu comparer les résultats obtenus avec leurs représentants syndicaux et gouvernementaux. Mais notre budget et le temps imparti nous l'empêchait. Concernant nos objectifs, l'étude des positions a dû être limitée aux trois piliers comme dans la majorité des autres études (Ingersent, Rayner et Hine, 1998). Ce choix décevra peut-être les professionnels du secteur, toutefois il est souhaitable si l'on désire étendre les résultats à d'autres secteurs agricoles. Enfin la durée de l'étude ne permet pas d'englober l'issue des négociations, les résultats du Cycle de Doha restent donc au stade d'hypothèses.

Cependant notre étude possède également des points forts. Tout d'abord il s'agit d'une recherche multi-sites, celle-ci fut conduite dans plusieurs villes très différentes : Bruxelles, Paris, Montréal, Ottawa, ce qui apporte une plus grande validité à nos résultats. De plus, notre analyse qualitative respecte toutes les étapes habituellement employées dans ce type de recherche (Miles et Huberman, 1994, Andreani et Conchon, 2005). Nous avons ainsi retranscrit, codifié, catégorisé, puis analysé de façon descriptive et explicative l'ensemble des données. Au final notre analyse des motivations, des positions et des résultats escomptés par le Canada et l'Union européenne, nous a permis d'élaborer dix propositions plus générales :

Proposition 1 : « Si des normes environnementales ne sont pas mises en place, le problème de la faim dans le monde ne pourra se résorber ».

Proposition 2 : « L'agriculture étant caractérisée par une forte instabilité les gouvernements continueront à la protéger. (Les gouvernements sont plus prompts à libéraliser des marchés non-fluctuants ».

Proposition 3 : « La libéralisation totale des marchés agricoles est contradictoire avec le rôle actuel de l'État post-providence »

Proposition 4 : « Sans élection des représentants à l'OMC il est difficile d'assurer une bonne représentation des acteurs passifs ».

Proposition 5 : « Des instruments comme le *box shifting* existent et continueront d'exister car ils permettent aux pays de ne pas diminuer leur soutien interne de façon conséquente »

Proposition 6 : « Dans les pays développés les secteurs ayant une forte dimension sociale sont plus protégés que d'autres secteurs (l'agriculture en est le parfait exemple) »

Proposition 7 : « Il faut renoncer au fétichisme du marché pour pouvoir conclure les prochains cycles de négociation »

Proposition 8 : « La libéralisation totale, si elle a lieu, apporterait des gains au niveau socio-politique (fin des guerres, fin des lobbys nationaux) ».

Proposition 9 : « Pour qu'un cycle de négociation s'achève un groupe hégémonique doit exister ».

Proposition 10 : « Il faut changer le principe de réciprocité pour pouvoir parvenir à une libéralisation totale »

Mais surtout notre analyse nous permet de répondre à notre problématique de recherche : Comment le Canada et l'Union européenne défendent-ils leurs propres intérêts dans les négociations agricoles du Cycle de Doha ?

1) **Le Canada et l'Union européenne ne possèdent plus une situation aussi éloignée que lors de l'Uruguay Round.** Leur position est offensive sur les subventions à l'exportation ainsi que sur le soutien interne. Cette position est cohérente avec leur volonté d'aider les pays pauvres à se développer ainsi que dans leur volonté de rester de grands exportateurs mondiaux de produits agricoles. Par

contre la position européenne sur l'accès aux marchés est défensive et celle du Canada est partagée. En effet ces deux pays rencontrent **un même problème : tous deux possèdent encore des secteurs agricoles protégés**. Par ailleurs le Canada et l'Union européenne estiment que leur position agricole est claire et cohérente et ils affirment qu'ils n'en changeront pas. Pourtant à l'international le Canada est critiqué pour ne pas être assez libéral et l'Europe pour continuer ses subventions grâce au non-plafonnement de la boîte verte et pour ne pas ouvrir ses marchés. Ces deux acteurs sont très influents à l'OMC, par conséquent le Québec se sent bien représenté par la position bipolaire du gouvernement fédéral, mais dans l'Union européenne la situation est plus délicate : la France a déjà évoqué la possibilité de poser son veto lors de la ratification d'un nouvel accord.

2) Les motivations du Canada et de l'Union européenne se ressemblent également, elles sont dans les deux cas de plusieurs ordre (économiques, sociales, internationales, etc.). Toutefois **le Canada est plus influencé politiquement par le Québec que ne l'est l'Union européenne par la France**. Dans certains pays l'action politique paie. Nous savons que les pressions nationales sont très importantes quand il s'agit de conserver les systèmes de régulation, d'autant plus que les bénéfices de la libéralisation dans le cas du secteur laitier ne sont pas garantis (et seront même probablement négatifs pour le Canada). Alors comment abandonner un secteur agricole aussi important que celui-ci dans un contexte de crise alimentaire, de hausse des prix et de croissance démographique (motivations socio-économiques). Ensuite les motivations sont de type stratégique, le Canada par exemple espère qu'en étant offensif les Etats-Unis et l'Union européenne diminueront leur soutien interne et que l'Union européenne donnera plus d'accès aux marchés. Enfin les pressions sont internationales, pour le Canada la difficulté est notamment au niveau de ses partenaires à l'OMC, il doit faire accepter sa position bipolaire, alors que le Canada fait parti du groupe de Cairns dont l'orientation est libérale.

3) Si le Canada et l'Union européenne sont conscients qu'ils pourront **bénéficier de la libéralisation agricole**, il n'en est pas de même pour leur secteur laitier qu'ils savent en partie menacé. Mais ils émettent surtout une crainte quant aux réels

bénéficiaires d'une libéralisation totale de l'agriculture, qui devraient idéalement être les pays les plus pauvres. Selon les résultats de notre analyse, **les pays en développement devraient être mieux différenciés au sein de l'OMC**, afin d'obtenir des résultats ciblés sur les pays les plus pauvres et établir ainsi une certaine équité. Mais n'oublions pas, comme l'ont mentionné plusieurs participants, que ces pays sont également freinés dans leur développement par la corruption des gouvernements, ce que la plupart des modèles économiques n'incorporent pas. Le Canada et l'Union européenne insistent aussi pour que des **normes environnementales soient négociées** afin que tous les pays soient sensibilisés aux problèmes environnementaux que la planète connaît aujourd'hui. En effet, les dégâts causés sur l'environnement possèdent de nombreuses répercussions qui seront autant d'autres problèmes qu'il faudra régler par la suite.

Au terme de cette étude nous tenons à conclure sur la constatation suivante : la libéralisation totale du commerce mondial apportera assurément des bénéfices appréciés par tous comme la croissance économique (Ricardo, 1817, Heckscher-Ohlin-Samuelson, 1930), ou peut-être même encore la paix comme certains auteurs l'affirment (Voituriez, 2007, Abbas, 2007). Mais si à terme les avantages socio-économiques sont certains à l'heure actuelle deux problèmes majeurs sont à régler dans l'urgence : celui de la faim dans le monde et les problèmes environnementaux (comme la raréfaction de l'eau), problèmes que nous pensons intimement liés et pour lesquels des règles sont essentielles. Mais des normes et des aides ne suffiront pas et nous ne pensons pas que la libéralisation totale de l'agriculture soit la réponse pour permettre aujourd'hui le développement des pays les plus pauvres et ceci en raison de l'écart de productivité (Mazoyer, 2005). L'écart entre les différents peuples est en effet un problème de taille, il ne s'agit pas uniquement d'inégalité entre les ressources ou en facteurs de production, qui sont les éléments de la théorie de Ricardo (1817), mais bien en termes d'avancées technologiques. C'est ce qui rend certains pays prêts pour la libéralisation alors que d'autres non. C'est pourquoi on ne peut assurer que les pays pauvres en profiteront malgré les traitements exceptionnels qui leurs sont accordés. Nous pensons donc comme plusieurs auteurs qu'une meilleure différenciation des Pays en développement à l'OMC est nécessaire (Paugam, 2005). La possibilité de conclure un accord agricole plus libéral réside

aussi dans les résultats de celui-ci à court terme. Car dans les pays développés qui ne se sont pas forcément spécialisés dans la production la plus rentable, les pertes économiques à court terme dues à la suppression des aides seront tout de même importantes et les conséquences sociales difficiles à accepter dans un 21^{ème} siècle où l'État est « citoyen », c'est-à-dire qu'il doit concilier efficacité économique et justice sociale (Pasquero, 2007). Comme l'ont mentionnés plusieurs participants à cette étude, si le Cycle de Doha ne trouve pas d'entendement c'est peut-être parce que l'on veut aller trop loin trop vite. Cette étude comparative sur les stratégies adoptées par le Canada et l'Union européenne lors des négociations agricoles nous laisse fortement penser que la protection de l'agriculture ne disparaîtra pas entièrement avec le Cycle de Doha. L'agriculture reste un secteur « spécifique » (Cochrane, 1958, Hathaway 1966, Manchester, 1983), et il est vrai qu'il en va de la survie des populations. C'est pourquoi il n'est pas utopique mais réaliste de penser que certains pays conserveront toujours une protection minimale afin de conserver un secteur agricole et cela malgré une géographie ou un climat désavantageux (comme par exemple au Japon). Le but étant évidemment d'assurer une certaine indépendance alimentaire. Par ailleurs, aider les agricultures nationales pourrait même ne plus s'avérer nécessaire si le coût du transport venait à atteindre des sommets de sorte à rentabiliser les productions locales ou si un pacte écologique venait à freiner les transports non-nécessaires de marchandises dans le but de limiter la pollution.

Enfin, nous estimons que d'autres études sur le déroulement des négociations de l'Organisation mondiale du commerce sont nécessaires, car il s'agit d'un sujet complexe et en perpétuel changement. Une question importante nous est apparue lors de cette étude à laquelle de futurs travaux pourraient apporter des réponses : la découverte des conditions nécessaires à la conclusion d'un accord le plus rapidement possible. Car pour certains problèmes comme celui de la crise alimentaire plus les réponses seront rapides, plus elles seront efficaces. Les conditions sont évidemment nombreuses mais nous pensons avoir soulevé une clause pertinente à ce sujet : les états doivent se sentir bien représentés afin d'arriver aux compromis nécessaires à la conclusion d'un accord, c'est-à-dire que les intérêts de chacun doivent être pris en compte, même quand les états ne sont pas représentés directement (Exemple de la France et du Québec).

ANNEXES

**ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES MODIFICATIONS APPORTEES A L'OCM DU LAIT
ET DES PRODUITS LAITIERS**

Date	Evénements
1981	Etablissement d'un seuil de garantie sanctionné en cas de dépassement par une baisse des prix
1984	Première modification du règlement qui régie l'OCM du lait et des produits laitiers avec la mise en œuvre d'un système de maîtrise de la production laitière : le régime des quotas laitiers
1987	Trois années ont passé et les stocks publics et privés de beurre ont atteint 958 000 tonnes et les stocks publics de poudre de lait écrémé sont estimés à 473 000 tonnes. Les résultats de la mise en place du régime des quotas ne sont pas satisfaisants. Les quantités de référence sont alors réduites
1988	Un prolongement du régime des quotas est décidé pour une période de 3 ans
1992	La PAC est réformée mais le secteur laitier n'est pas concerné. Toutefois la prolongation du régime des quotas est décidée pour une nouvelle durée de 7 ans
1993	Le nouveau régime des quotas entre en vigueur le 1 ^{er} avril. Le nouveau régime des quotas instauré en 1993 reprend les principes de base du premier régime de 1984 tout en introduisant de nouvelles dispositions qui simplifient et clarifient la réglementation communautaire
1994	L'accord de Marrakech est signé dans le cadre du GATT, les prix de seuils sont remplacés par des droits de douane
1995	Accord Agricole du Cycle de l'Uruguay (voir chapitre 4)
1997	La Commission publie l'Agenda 2000 qui propose la reconduction des quotas laitiers jusque 2006, la baisse des prix de soutien et l'introduction d'une prime à la vache laitière. Ces propositions ont été précisées et complétées en mars 1998
2000	Dans le cadre de l'Agenda 2000, à la suite du Conseil européen de Berlin, un nouveau règlement a été adopté afin de régir l'OCM du lait, il reconduit le régime des quotas laitiers jusqu'en 2008 et prévoit aussi la hausses de quotas pour certains pays (Espagne, Italie, Grèce, Irlande, Royaume-Uni, Portugal)
2003	Les Accords de Luxembourg, réalisés dans le cadre de la révision à mi-parcours de la PAC, ont décidé la prorogation du régime des quotas jusqu'à la campagne 2014-2015 et la suppression du prix indicatif du lait
2004	Signature de l'accord cadre ⁵⁰ qui prévoit en matière de concurrence à l'exportation l'élimination des subventions à l'exportation et des crédits à l'exportation d'une durée supérieure à 180 jours. Mais la mise en œuvre de ces engagements ne commencera qu'une fois l'ensemble des négociations achevé

⁵⁰ L'accord cadre ne constitue qu'une étape intermédiaire dans le cycle de négociation de Doha qui a débuté en novembre 2001. Il s'agissait surtout d'effacer l'échec de Cancun et d'arrêter une date pour la phase suivante des négociations : la Conférence ministérielle de Hong Kong (2005).

ANNEXE 2 : LETTRE D'INFORMATION

«ETUDE COMPARATIVE DES POSITIONS ADOPTEES PAR LES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS ET CANADIEN A L'OMC, LORS DES NEGOCIATIONS CONCERNANT LA LIBERALISATION DE LA FILIERE LAITIERE»

Responsable du projet : CAROLINE HUBER

Département, centre ou institut : GESTION INTERNATIONALE

Université du Québec à Montréal

BUT GÉNÉRAL DU PROJET

Vous êtes invité à prendre part à ce projet visant à comprendre les positions des gouvernements européen et canadien lors des négociations à l'OMC, portant sur la libéralisation du secteur laitier. Ce projet de recherche reçoit l'appui financier de la Chaire Philippe-Pariseault, spécialisée dans la formation en mondialisation des marchés de l'agro-alimentaire.

PROCÉDURE

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle. Cette entrevue est enregistrée avec votre permission. Les renseignements donnés ne seront utilisés que dans le cadre du projet MBA et l'enregistrement sera effacé une fois l'entrevue transcrite. Votre identité sera protégée, la transcription sur support informatique ne permettra pas de vous identifier.

AVANTAGES et RISQUES

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension de la position adoptée par l'Union européenne ou le Canada. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier.

PARTICIPATION VOLONTAIRE

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que par ailleurs vous être libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette recherche. Dans ce cas et à votre demande les renseignements vous concernant seront détruits. Dans tous les cas, aucune information permettant de vous identifier ne sera divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

DES QUESTIONS SUR LE PROJET OU SUR VOS DROITS?

Vous pouvez contacter le chercheur principal au numéro +336 8889 3161 pour des questions additionnelles sur le projet ou sur vos droits en tant que sujet de recherche.

REMERCIEMENTS

Votre collaboration est essentielle pour la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Caroline Huber

**ANNEXE 3 : PLAN D'ENTREVUE SEMI-DIRIGE
EXEMPLAIRE EUROPE**

Q1. Les positions de l'Europe à l'Organisation mondiale du commerce concernant la libéralisation de l'agriculture et du secteur laitier.

Q1.1. Quelle a été, jusqu'à aujourd'hui, la position de l'Europe concernant la libéralisation de l'agriculture depuis que celle-ci fait l'objet de négociations à l'OMC ?

Sur les 3 piliers ?

Q1.4.1. Subventions à l'exportation ?

Q1.4.2. Support interne ?

Q1.4.3. Accès aux marchés ?

Q1.2. Qu'en est-il pour le secteur laitier ?

Q1.3. La France partage-t-elle cette position ?

Q1.4. Qu'en est-il de la politique agricole commune, la Commission veut-elle la conserver ? Et la France ? Les autres pays membres ?

Q1.5. Quelle est la marge de manœuvre de l'Union européenne ?

Q1.6. Cette position est-elle susceptible d'évoluer à l'avenir, pourquoi ?

Q2. Les motivations qui influencent les gouvernements dans leurs prises de positions

Q2.1. Pourquoi la Commission défend-t-elle ces positions, quelles sont ces motivations, sont-elles culturelles, économiques, politiques, sociales ?

Q2.2. Ces motivations ont-elles évolué ?

Q2.3. Sont-elles partagées par la France et les autres membres de l'Union européenne ?

Q2.4. Quelle est l'influence de la France, son poids, sur les décisions de la Commission concernant les positions à adopter ?

Q2.5. En règle générale, les positions des autres pays (à travers le monde), sont-elles strictement économiques ?

Q3. Les négociations du Cycle de Doha et ses résultats

Q3.1. Quels résultats pourrait apporter un nouvel accord ? Quelles sont les conditions pour que libéralisation soit bénéfique ?

Q3.2. Pensez-vous que la libéralisation des marchés laitiers mondiaux serait bénéfiques aux Pays en développement ?

Q3.3. Quels sont les bénéfices escomptés par l'Union européenne ?

Q3.4. Pourquoi les négociations ont-elles tant de mal à aboutir sur un accord, Y a-t-il des avancées ?

**ANNEXE 4 : PLAN D'ENTREVUE SEMI-DIRIGE
EXEMPLAIRE CANADA**

Q1. Les positions du Canada à l'Organisation mondiale du concernant la libéralisation de l'agriculture et du secteur laitier.

Q1.1. Quelle a été, jusqu'à aujourd'hui, la position du Canada concernant la libéralisation de l'agriculture depuis que celle-ci fait l'objet de négociations à l'OMC ?

Sur les 3 piliers ?

Q1.1.1. Subventions à l'exportation ?

Q1.1.2. Support interne ?

Q1.1.3. Accès aux marchés ?

Q1.2. Qu'en est-il pour le secteur laitier ?

Q1.3. Le Québec partage-t-elle cette position ?

Q1.4. Qu'en est-il de la gestion de l'offre, le gouvernement veut-il la conserver ? Et le Québec ? Les autres provinces ? Le groupe de Cairns ?

Q1.5. Quelle est la marge de manœuvre du Canada ?

Q1.6. Cette position est-elle susceptible d'évoluer à l'avenir, pourquoi ?

Q2. Les motivations qui influencent les gouvernements dans leurs prises de positions

Q2.1. Pourquoi le gouvernement défend-t-il ces positions, quelles sont ces motivations, sont-elles culturelles, économiques, politiques, sociales ?

Q2.2. Ces motivations ont-elles évolué ?

Q2.3. Sont-elles partagées par le Québec et les autres provinces ?

Q2.4. Quelle est l'influence de la province de Québec, son poids, sur les décisions du fédéral concernant les positions à adopter ?

Q2.5. En règle générale, les positions des autres pays (à travers le monde), sont-elles strictement économiques ?

Q3. Les négociations du Cycle de Doha et ses résultats

Q3.1. Quels résultats pourrait apporter un nouvel accord ? Quelles sont les conditions pour que libéralisation soit bénéfique ?

Q3.2. Pensez-vous que la libéralisation des marchés laitiers mondiaux serait bénéfiques aux Pays en développement ?

Q3.3. Quels sont les bénéfices escomptés par le Canada ?

Q3.4. Pourquoi les négociations ont-elles tant de mal à aboutir sur un accord, Y a-t-il des avancées?

ANNEXE 5 : GRILLE DE CODES

CODES	DESCRIPTION DU CODE
MOT ECO	Motivation économique
MOT POL	Motivation politique
MOT CUL	Motivation culturelle
MOT HIS	Motivation historique
MOT STR	Motivation stratégique
MOT IDE	Motivation idéologique
MOT SOC	Motivation sociale
MOT TER	Motivation territoriale
MOT ENV	Motivation environnementale
MOT INT	Motivation internationale
INF FRA	Influence française
INF QUE	Influence québécoise
POS GEN	Position générale adoptée à l'OMC sur le secteur agricole
POS LAI	Position sur l'industrie laitière
POS EVO	Evolution de la position
POS PAR	Partage de la position entre pays, provinces ou états
POS AAM	Position sur l'accès aux marchés
POS SI	Position sur le soutien interne
POS SE	Position sur les subventions à l'exportation
EFF LIB	Effets de la libéralisation
BEN PED	Bénéfices des pays en développement
BEN PD	Bénéfices des pays développés
CCL ACC	Conclusion d'un nouvel accord

ANNEXE 6 : LES GROUPES DE PAYS A L'OMC

- **G-10** (neuf Membres depuis que la Bulgarie a quitté le groupe):

Corée (Rép. de), Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, Suisse, Taipei chinois (voir "Groupement Europe-Asie de l'Est")

- **G-20** (depuis le 21 novembre 2006, 22 Membres):

Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Cuba, Égypte, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe

- **G-33** ("Amis des produits spéciaux", depuis le 27 novembre 2006 comprendrait 46 pays):

Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Chine, Congo, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela, Zambie, Zimbabwe

- **G-90** (64 Membres de l'OMC faisant partie de l'Union africaine/du Groupe africain, des pays ACP, des pays les moins avancés):

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée (Conakry), Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

- **Groupe ACP** (Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) (56 Membres de l'OMC sur un total de 79):

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine,

République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Zambie, Zimbabwe

- **Groupe africain** (tous les pays d'Afrique Membres de l'OMC, soit actuellement 41 pays):

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Congo (Rép. démocratique du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

- **Groupe Coton-4:**

Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad

- **Groupe de Cairns** (19 Membres depuis le 21 novembre 2006 et, par exemple, documents G/AG/NG/W/11, 35, 54, 93):

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada (G/AG/NG/W/11, 35, 93), Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Uruguay

- **“Groupe de pays en développement”** = coauteurs des documents suivants:

1) G/AG/NG/W/13 (traitement spécial et différencié et catégorie développement): Cuba, El Salvador, Haïti, Honduras, Kenya, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, République dominicaine, Sri Lanka, Zimbabwe

2) G/AG/NG/W/14 (catégorie verte): Cuba, El Salvador, Haïti, Honduras, Kenya, Nicaragua, Ouganda, Pakistan, République dominicaine, Sri Lanka, Zimbabwe

3) G/AG/NG/W/37 (accès aux marchés): Cuba, El Salvador, Haïti, Honduras, Inde, Kenya, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République dominicaine, Sri Lanka, Zimbabwe

- **Groupe des produits de base** (document non officiel JOB(05)/113):

Côte d'Ivoire, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zimbabwe

- **Groupe des produits tropicaux:**

Bolivie, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Pérou, Rép. bolivarienne du Venezuela

■ **“Groupement d'Amérique centrale”:**

Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine: coauteurs du document WT/MIN(03)/W/10 présenté à la Conférence ministérielle de Cancún

■ **“Groupement Europe-Asie de l'Est” = coauteurs des documents suivants:**

- 1) JOB(03)/167: Bulgarie, Corée (Rép. de), Islande, Liechtenstein, Suisse, Taipei chinois
- 2) WT/MIN(03)/W/12: Bulgarie, Corée (Rép. de), Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Taipei chinois (voir G-10)

■ **Membres ayant accédé récemment:**

Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Bulgarie, Chine, Croatie, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Jordanie, Moldova, Mongolie, Oman, Panama, République kirghize, Taipei chinois

■ **Anciennement le Groupe Transition = coauteurs des documents suivants:**

- 1) G/AG/NG/W/56 (soutien interne): Albanie, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Mongolie, République kirghize, République slovaque, République tchèque, Slovénie
- 2) G/AG/NG/W/57 (accès aux marchés): Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République kirghize, République slovaque, République tchèque, Slovénie

■ **MERCOSUR**

Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay

■ **“MERCOSUR+” = coauteurs des documents suivants:**

- 1) G/AG/NG/W/38: MERCOSUR + Bolivie, Chili, Costa Rica
- 2) G/AG/NG/W/104: MERCOSUR + Bolivie, Chili, Colombie

Le MERCOSUR, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, l'Inde et la Malaisie: ont présenté conjointement la proposition G/AG/NG/W/139 sur les crédits à l'exportation

■ **Nouveaux Membres récents** (Membres ayant accédé récemment):

Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Bulgarie, Chine, Croatie, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Jordanie, Moldova, Mongolie, Oman, Panama, République kirghize, Taipei chinois

Coauteurs du document non officiel JOB(03)/170: Albanie, Croatie, Géorgie, Jordanie, Moldova et Oman

■ **Pays les moins avancés (PMA)** (32 Membres de l'OMC):

Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Congo (République démocratique du), Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie

■ **“Petites économies vulnérables”:**

Barbade, Bolivie, Cuba, El Salvador, Fidji, Guatemala, Honduras, Maurice, Mongolie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République dominicaine, et Trinité-et-Tobago (coauteurs du document TN/AG/GEN/11 du 10 novembre 2005 et de documents ultérieurs)

(Avant cela, pour la Conférence ministérielle de septembre 2005 tenue à Cancún, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Belize, la Bolivie, Cuba, la Dominique, El Salvador, les Fidji, la Grenade, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, les Îles Salomon, la Jamaïque, les Maldives, Maurice, la Mongolie, le Nicaragua, le Paraguay, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République dominicaine, la République kirghize, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago avaient présenté le document WT/MIN(05)/22 et ses addenda. Tous sont membres du Groupe ACP, à l'exclusion de la Bolivie, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, des Maldives, de la Mongolie, du Nicaragua, du Paraguay, de la République kirghize et de Sri Lanka)

■ **“Petits pays en développement insulaires”:**

Barbade, Cuba, Dominique, Jamaïque, Maurice, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago

Union africaine/Groupe africain, pays ACP, pays les moins avancés (voir le “G-90”, mais avec 64 Membres de l'OMC)

Source : Organisation mondiale du commerce. En ligne. In *Google*. < www.wto.org >.

ANNEXE 7 : CATEGORISATION : LES CITATIONS

(Réfère au chapitre IX)

9.1.1 Positions officielles adoptées par les gouvernements lors des cycles de négociation de l'OMC

9.1.1.1 Position sur la libéralisation du secteur agricole

■ Position européenne unique pour l'ensemble du secteur agricole

« Ce n'est pas plus libéral dans le secteur des céréales c'est une attitude globale » (E1)
 « C'est assez semblable pour le lait et le reste de l'agriculture » (E2). « La position européenne comme sur la grande majorité des secteurs agricoles » (E3).

■ Le Canada a une position bipolaire

« Il y a deux éléments qui sont très importants pour le Canada, il a une position bipolaire si on veut » (C1). « Il y a des secteurs où ils sont offensifs et des secteurs où ils sont défensifs » (E3). « Au début on a toujours chanté la chanson avec le groupe de Cairns une plus grande libéralisation etc. et plus on est allé dans le détail plus on a vu que le Canada aussi a des intérêts manifestes nationaux comme par exemple le nombre de lignes qui peuvent être déclarées sensibles, tout à coup eux ils sortent avec des chiffres qui sont beaucoup plus élevés que ceux de l'Union européenne. On était au début fortement critiqué par le Cairns le Canada bien entendu pour ça et après eux ils sortent aussi avec leurs besoins et eux ils font ça maintenant à la fin, sortir ce que eux ont besoin comme « must have » et là on voit que la libéralisation n'est pas totale donc là aussi il s'agit des intérêts très particuliers canadiens, donc ce n'est pas si libéral que ça. Je ne critique pas ça... » (E1)

■ Position cohérente, claire

« Il reste que la position canadienne qui est claire mais qui est double » (C1). « Le Canada en général sa position c'est une position d'équilibre c'est-à-dire avoir plus d'accès aux marchés pour ses produits d'exportation et tout en conservant la Gestion de l'Offre pour les 5 produits sous Gestion de l'offre et il n'y a pas de contradiction entre les deux » (C3). « La position est très claire » (C4).

■ Pas de changement prévu

« Je ne pense pas que cela va changer, notre position est bien établie, pour la suite des négociations c'est sûr que lorsqu'on arrive à un processus horizontal c'est plus juste l'agriculture qui compte mais les services aussi c'est les autres enjeux, c'est les règles, donc à ce moment là ça devient justement une décision politique à savoir quelles orientations le gouvernement veut prendre » (C4). « Parce qu'on considère qu'il faut qu'on aide le secteur agricole donc nous on veut une politique agricole commune jusqu'en 2013 et y compris après 2013 » (E3).

■ Volonté d'avoir les mêmes règles pour tous

« Si on veut parler de libre-échange et créer un terrain de jeu où tout le monde va compétitionner, il faut les mêmes règles, qui seront les mêmes pour tout le monde et cela inclut beaucoup de remises en question » (C2). « Nous on prend plutôt l'approche que les règles devraient être plus flexibles pour les PED mais on devrait avoir un système de règles pareilles pour tous les pays » « je crois que la meilleure solution c'est que tous les pays puissent fonctionner avec les mêmes règles » (C4). « Pour moi pourquoi pas donner plus d'accès mais à une seule condition seulement ou à deux conditions très exactement qu'il y ait les mêmes règles pour tout le monde en matière de sécurité sanitaire et les mêmes normes en matière environnementale et les mêmes normes en matière de protection sociale des travailleurs agricoles » (E4).

■ Position européenne influente à l'OMC

« Les Européens ils ont un poids économique et un poids politique assez énorme et ils réussissent à avoir ce qu'ils veulent » (C3).

■ Position canadienne influente à l'OMC

« On ne veut pas de nouveaux accès mais je pense qu'on a été très influent parce que justement on a souvent une position mitoyenne entre l'Europe puis les américains » « le Canada a jusque maintenant, dans les négociations, a joué un rôle quand même assez significatif pour justement faire avancer de façon constructive les règles sur le soutien interne, sur les subventions à l'exportation, même au niveau de l'accès au marché » (C4). « Le Canada a quand même pas mal de poids je pense à l'OMC enfin c'est un pays qu'on écoute. En tout cas à l'OMC il sait largement faire entendre sa voix plus que d'autres pays qui pourraient en faire autant » (E3).

9.1.1.2 Position sur la libéralisation de l'industrie laitière

▀ Protéger l'industrie laitière

« C'est clair qu'on a une position quand même très défensive par rapport à ce qui se passe à l'OMC avec notre système qui est la gestion de l'offre » (C2). « On souhaite protéger le secteur laitier des risques d'importation dans le cadre de la préférence communautaire et ça a toujours été ça » (E3). « L'industrie laitière se situe évidemment dans l'axe des produits sensibles donc elle est défendue au premier plan » (C1).

▀ Conserver la politique laitière (GO et OCM)

« On a besoin d'une PAC donc on ne veut pas tuer la PAC » (E3). « La PAC est tout à fait logique par rapport aux aides que les « farmers » américains récupèrent des États-Unis. La France a toujours été le pays fer de lance de la défense de la politique agricole commune » « Moi je suis absolument favorable, déterminé à la conserver au regard de la sécurité alimentaire, au regard de la sécurité sanitaire de notre alimentation et donc parce que en plus derrière tout cela derrière la PAC derrière la production de matière première agricole il y a là toute l'agro-business et c'est une vraie richesse et quand on voit l'état actuel de notre balance commerciale heureusement que nous avons l'agro-alimentaire puisque cette année encore comme tous les ans depuis des décennies c'est l'agro-alimentaire qui a une balance positive si cette année, qui vient de s'écouler 2007, on en est à 9 milliards d'euros quand même ce n'est pas rien, donc il est impératif de conserver une PAC forte » (E4). « On a une motion qui a été votée en novembre 2005 par le parlement canadien unanimement pour maintenir la Gestion de l'offre dans le cadre des négociations à l'OMC tout en ouvrant les marchés pour nos produits d'exportation » (C3). « La position au niveau des produits sous gestion de l'offre a été plus clairement établie en 2006 dans le cadre d'une motion qui a été votée en chambre qui fait qu'on accepte aucune réduction de nos tarifs hors contingent et aucune expansion de nos contingents tarifaires » (C4).

▀ Possibilité d'adapter la politique laitière

« Il y a quand même des discussions qui ont lieu comme par exemple en ce moment pour changer la structure (...) les changements qu'il a suggéré qui pourraient être apportés permettraient d'avoir un système plus flexible d'établissement des prix ce qui permettrait de faire en sorte justement que si il y avait des risques que la barrière tarifaire soit pas suffisante ben les prix au domestique pourraient être ajustés en conséquences » (C4). « Il va y avoir d'éventuelles réformes que l'on va faire avec notre OCM du secteur laitier » (E3).

■ Les produits laitiers sont des produits dits sensibles

« Nous avons des produits dont la production laitière fait partie qui sont traités actuellement dans la proposition actuelle et dans le papier que Monsieur Falconer va soumettre qu'on appelle les produits sensibles et dont les produits laitiers font partie » (C1). « Le secteur laitier est un candidat fort probable pour les produits sensibles, c'est pas forcément le cas à 100%, ça dépend du niveau de contingent qu'il faudrait ouvrir, ça dépend du droit de douane qui résultera de la réduction de la formule, si on applique la formule, c'est à voir, en fonction des paramètres, mais c'est sûr que c'est une des options qu'on a et qu'il est fort possible qu'on la choisisse » (E3).

■ Position canadienne défendue avec ardeur à l'OMC

« Le gouvernement ne fléchit pas sur sa position on ne veut pas de nouveaux accès (...) lorsqu'on en arrivera à une ministérielle on continuera à jouer nos cartes » (C4)

■ Position ferme, pas d'évolution

« Si vous regardez un peu les communiqués du gouvernement depuis finalement le début des négociations la position du Canada a toujours été la même, défendre la Gestion de l'offre, depuis sa création il y a jamais eu de changement à ce niveau là » (C4). « La position que le Canada a défendu depuis le début du Round de Doha depuis 2001 depuis voir même avant 2001 parce que en 1999 à Seattle on pensait que le round allait être lancé à ce moment là, mais les ministres n'ont pas été en mesure de s'entendre à cette époque là, mais depuis toujours les gouvernements canadiens demeurent de fervents supporteurs de la GO » (C2). « Le Canada est un des plus grands supporteurs de la GO et l'affirme avec fermeté ça a de l'allure ça se défend comme système » (C1) « On souhaite protéger le secteur laitier des risques d'importation dans le cadre de la préférence communautaire en gros (...) donc c'est ça, ça a toujours été ça, en France surtout et c'est une position ferme » (E3).

■ Pas de marge de manœuvre, limites atteintes pour l'AAM

« C'est clair qu'on veut maintenir le système donc si il y a des changements faut qu'ils soient minimes si on nous en demande trop on ne pourra pas passer au travers puis même il y en a qui dise qu'on ne peut pas bouger du tout du tout » (C3)

■ La politique laitière n'est pas subventionnée

« La Gestion de l'offre en fait n'a pas de subvention il y a peut-être eu une subvention à un moment donné mais ça a été annulé mais si tu prends le point de vue de l'OCDE, eux leur point de vue c'est que le système de la Gestion de l'Offre subventionne les prix donc ils convertissent la différence de prix que nos producteurs reçoivent et les

prix internationaux et ils considèrent ça comme une subvention et ils classent ça comme subvention ». (C3)

■ **La politique laitière entre dans les subventions (subventions croisées)**

« Oui au niveau des subventions à l'exportation c'est pour ça qu'on a perdu un panel entre autre, même plusieurs! Deux panels, parce que c'est une subvention croisée parce qu'on peut exporter au prix mondial qui est plus faible que le prix domestique et donc c'est considéré comme une subvention à l'exportation, dans le fond l'exportation est seulement possible parce que les producteurs reçoivent un prix plus élevé pour leur production domestique (...) donc l'impact de l'élimination des subventions à l'exportation va affecter le Canada de façon importante dans le fond on pourra presque plus exporter ». « La Gestion de l'Offre est aussi notifiée dans le cadre de notre soutien interne pour ce qui est des prix de support pour le beurre et la poudre de lait écrémé donc ça c'est enregistré dans notre mesure globale de soutien ça représente plusieurs millions c'est assez significatif et là avec les prix mondiaux qui sont beaucoup plus élevés peut-être que ça aide » (C4). « Toutes les exportations ou je dirais la grande la majeure partie des exportations canadiennes est considérée comme étant subventionnée. Il y a eu un panel de l'OMC qui a revu les activités d'exportation du Canada et qui a jugé que toutes les activités d'exportation, donc le fait de produire du lait à un prix inférieur au prix du marché intérieur faisait en sorte que de facto nos exportations étaient subventionnées à l'exportation » (C2).

9.1.1.3 Position sur l'accès aux marchés (AAM)

■ **Prêt à augmenter l'AAM**

« C'est trois ou quatre fois plus que les pays vont avoir comme accès sur le marché européen, donc c'est une offre qui est très bien fondée qui va donner un accès au marché effectif et pas seulement, toutes les réductions qu'on est prêt à accepter vont aboutir à des exportations sur le marché européen réelles » (E1).

■ **Augmenter l'AAM seulement pour les produits d'exportation (diminution des tarifs)**

« Accès aux marchés, encore là on prône une libéralisation substantielle au niveau de l'accès au marché » (C4).

■ **Pas d'augmentation du contingent tarifaire et pas de diminution des tarifs pour les produits laitiers (limiter l'accès)**

« T'as des productions sous gestion de l'offre qui refusent toute diminution des tarifs hors contingents et c'est important de faire la différence entre les tarifs hors

contingents et les tarifs à l'intérieur des contingents nous refusons toute augmentation des contingents tarifaires » (C2). « La position au niveau des produits sous gestion de l'offre a été plus clairement établie en 2006 dans le cadre d'une motion qui a été votée en chambre qui fait qu'on accepte aucune réduction de nos tarifs hors contingents et aucune expansion de nos contingents tarifaires » (C4).

■ **Trouver un mécanisme pour remplir le contingent tarifaire à un certain pourcentage**

« Là il y a un autre point que le Canada avance tout court c'est de trouver un mécanisme pour faire en sorte que les contingents tarifaires soient remplis au moins à un certain pourcentage si je me souviens bien c'est si t'as deux années consécutives qui sont pas remplies tu descends les tarifs hors contingents pour compenser, c'est ça pour faire remplir le contingent tarifaire » (C3).

■ **Tarifs hors contingents tout juste suffisant**

« Nos tarifs fonctionnent bien sauf que pour certains produits on a pas nécessairement tellement de marges de manœuvres, on a déjà eu des importations au delà de l'accès ! Donc avec le fort contingent dans les œufs c'est passé tout près, aussi pour le beurre avec un tarif de 300% » (C4). « Dans le cas des œufs d'incubation avec le tarif qu'on a hors contingents il y a des œufs des États-Unis qui sont rentrés au Canada ! » (C3).

■ **Être prudent dans l'abaissement des douanes (filières sensibles)**

« L'objectif c'est de préserver la préférence communautaire donc c'est-à-dire on ne veut pas ouvrir nos marchés évidemment ça fait partie de l'engagement de libéralisation donc ouvrir un peu nos marchés, mais parce que ça fait partie du principe mais pouvoir conserver la préférence communautaire c'est à dire être prudent pour ne pas détruire nos filières pour conserver des filières de production chez nous donc c'est vraiment ça l'objectif en fait » (E3). « Il faut faire attention quand même malgré tout sur l'abaissement des droits de douane sur certaines filières parce que ça peut être la destruction à mon avis, la disparition de certaines filières en Europe » (E4).

9.1.1.4 Position sur les subventions aux exportations

■ **Prône l'élimination des subventions à l'exportation**

Après les résultats du panel on a des subventions à l'exportation mais c'est quand même des volumes qui sont assez faibles donc de façon globale on a beaucoup intérêt, plus intérêt, à prôner l'élimination des subventions à l'exportation qu'autrement, puis on compétitionne pas du tout là avec l'Union européenne au niveau de ces subventions là » (C4). « Nous supportons dans notre position officielle la fin des subventions à l'exportation » (C2).

■ Effets dommageables sur les marchés internationaux

« On reconnaît que les subventions à l'exportation ont des effets assez dommageables sur les marchés internationaux, fin de la discussion, on fera en sorte de, on s'adaptera pour faire en sorte que lorsqu'il y aura plus de subventions à l'exportation que notre niveau de production sera en conséquence pour faire en sorte que l'on rencontre nos engagements au niveau international » (C2).

■ La question des subventions aux exportations semble avoir été réglée

« Une des premières choses qui s'est réglée même avant d'entreprendre les démarches finales où on est c'est l'abolition des subventions à l'exportation et dans ce domaine là qu'on appelle la concurrence à l'exportation ça comprend plusieurs choses les subventions directes ça c'était l'Union européenne presque exclusivement à la hauteur à l'époque de 6 milliards de dollars environ et on reprochait aux États-Unis et à d'autres de donner des crédits à l'exportation très élevés ». (C1)

9.1.1.5 Position sur le soutien interne

■ Pour une réduction substantielle des subventions agricoles

« Les subventions internes ben ce qu'on dit c'est des réductions vraiment substantielles, on n'a pas vraiment d'intérêt défensif de ce côté-là on est plus vraiment offensif. Le Canada est un pays de grosseur relativement moyenne, petite, c'est sûr qu'on ne peut pas compétitionner avec l'Europe ou les États-Unis pour ces subventions là donc on a intérêt vraiment à ce qu'il y ait des coupures significatives » (C4).

■ Pas encore de transfert prévu vers la boîte verte

« Ce que les États-Unis et l'Europe font ou ont commencé à faire c'est de transférer leur programme pour qu'ils entrent dans la boîte verte ce que le Canada n'a pas fait encore, est-ce qu'ils vont le faire ou pas je crois que c'est dans leur intérêt » (C3).

■ Transferts prévus vers la boîte verte

« Ce qui nous a amené à diminuer pas mal nos soutiens à en placer aussi une bonne partie dans la boîte verte » (E3).

■ **Le Canada pousse sur le plafonnement de la boîte verte (beaucoup de débat sur le système des boîtes)**

« Bon le fameux plafond de la boîte verte, le Canada est un des pays qui a poussé sur le plafonnement il va y en avoir un plafonnement mais là faudra voir les modalités dans la prochaine version » (C1). « On semble dire que les mesures de la boîte verte causent moins ou aucun effet de distorsion sur les marchés, peut être mais quand un pays comme les États-Unis ou comme l'Union européenne sont en mesure de pouvoir injecter des sommes faramineuses par le biais de la soit disant boîte verte en support à leur agriculture, moi je m'excuse mais c'est qu'il y a un avantage comparatif que les producteurs de l'autre côté de la frontière n'ont pas ! Il y a pas de plafond et je pense que c'est un des points important dans cette négociation là qui est pas adressé politiquement nous savons fort bien qu'il ne sera pas adressé mais ce n'est pas parce qu'il n'est pas adressé que ça veut pas dire que ce n'est pas un point important » (C2). « On a aussi certaines inquiétudes par rapport à la boîte verte le Canada a amené beaucoup d'idées pour justement contraindre cette boîte là pour s'assurer quelle soit utilisée à des fins de pratique non distortionaire, fait que en gros c'est ça il y a aussi des nouvelles règles qui ont été avancées pour la boîte bleu encore là on veut s'assurer que l'utilisation de cette boîte là soit limitée on est aussi inquiet que par exemple les États-Unis pourraient l'utiliser pour certains produits en particulier donc on est en train de voir des règles qui pourraient faire en sorte de limiter ce genre de phénomène là, il y a beaucoup de débats sur les boîtes » ; « Idéalement on aurait souhaité même probablement qu'il y ait une limite aux subventions, un plafond aux subventions dans la boîte verte, mais c'est quelque chose qui n'est pas acceptable, ni pour l'Union européenne, ni par les Américains a tout du moins en réduisant au moins les plafonds pour les boîtes distortionaires. (C4).

■ **Ne pas avoir à faire d'efforts supplémentaires**

« En gros ce qu'on a toujours dit c'est que c'était la contribution de l'Union européenne dans le soutien interne donc notre ligne rouge c'est de ne pas avoir à faire d'efforts supplémentaires contraint par l'OMC et donc de pouvoir faire sans nouvelles contraintes les réformes que l'on envisage pour cette année et pour en 2013 à la fin de la PAC telle qu'elle est prévue pour l'instant » (E3).

■ **Garder des volants financiers mais moins importants**

« Je crois qu'il faut garder un volant malgré tout pour des OCM en fonction de certaines années pour éviter les effondrements sur certaines filières mais globalement bon ce sera des volants financiers beaucoup moins importants » (E4).

▀ Aider les producteurs en cas de crise (risques climatiques, sanitaires) grâce au découplage direct

« Pour nous il y a un instrument c'est le découplage, élément direct découplé, et c'est une gestion des crises contre les risques climatiques et les risques sanitaires mais pas de risques économiques, les risques économiques sont inhérents de toute activité économique sur le marché » (E1). « Pour moi il est certain qu'il faut mettre des clés de sécurité au travers des aléas climatiques et sanitaires alors oui ce qui est sûr c'est qu'on a le découplage direct » (E4).

10.1.1.6 Partage des positions

▀ La France voudrait donner moins que l'Europe

« La France dans ce débat prend une position disons restrictive, prudente » (E1). « Nous ce qu'on voit c'est que le centre de la négociation il se déplace toujours vers la position des autres, des exportateurs, qui est pas notre position. Donc c'est ça qu'on reproche un peu à la Commission en terme de tactique elle ne sait pas quel est le résultat final il se peut très bien que les autres fassent ça, ça m'étonnerait mais bon, la Commission dit c'est bon maintenant j'en suis là j'irai jamais plus loin, elle dit ça régulièrement donc voilà. C'est simplement dans ces termes, où est-ce qu'on va arriver on ne sait pas, nous on essaye de faire que la Commission aille le moins loin possible pour un but du résultat final et aussi pour l'équilibre global de la négociation ». (E3)

▀ Deux tendances au sein de l'Union européenne

« En général pour la négociation agricole c'est à peu près clair il y a deux tendances dans l'Union européenne. Il y a une tendance qui est celle de la position française qui dit il faut protéger l'agriculture c'est très important on ne peut pas sacrifier l'agriculture dans le Cycle de Doha, actuellement on est entre 15 et 20 pays à être sur cette position là sur les 27, qui est quand même la grande majorité pour la partie agricole, ça c'est ce qu'on voit dans les conseils des ministres de l'agriculture. En face de ça il y a on va dire 4-5 pays qui eux sont sur une ligne : l'agriculture c'est pas important il faut qu'on sacrifie l'agriculture pour diverses raisons d'abord parce que ça coûte trop cher à l'Union européenne, l'OMC est à ce moment là qu'un moyen pour détruire la PAC comme un autre. Ils disent c'est bien pour les pays en développement donc il faut absolument qu'on arrête de subventionner l'agriculture de protéger notre agriculture etc. donc c'est plus quelque chose de diplomatique on va dire. D'autres sont pour dire si on ne sacrifie pas l'agriculture on arrivera jamais à conclure le cycle de Doha or si on conclut pas le cycle de Doha c'est ennuyeux pour le multilatéralisme etc. Donc ça c'est la position de 4-5 pays c'est ceux qui ont pas d'agriculture en gros, donc Royaume Uni, Suède, Danemark, République Tchèque, Estonie, ça va pas beaucoup plus loin que ça » (E3). « Mais c'est là vous voyez un peu l'esprit qui est derrière c'est vraiment quelque chose qui fait que c'est partie intégrante de la culture,

de la société et ça c'est complètement différent si vous prenez par exemple un pays comme le Royaume Uni ou le Danemark c'est complètement différent » (E1). « Au Royaume Uni de leur tradition, qu'ils ont avec leur « common wealth », eux ils ont toujours importé. Pour eux le libre-échange c'était la base de leur croissance économique aussi eux ils viennent d'une toute autre culture et tradition » (E1). « Je pense qu'il y a deux pensées en Europe : Une conduite peut-être par l'Allemagne et la France et de l'autre côté on a le Royaume-Uni » (C3).

■ **L'Europe rejoint le Canada sur certains points**

« Il reste que la position canadienne qui est claire mais qui est double, si on veut, comme les pays comme l'Union européenne les États-Unis d'ailleurs ! » (C1). « Nous on pourrait dire la même chose finalement parce que exporter du vin ça nous intéresse aussi mais c'est vrai qu'on choisit plutôt d'être défensif on essaye pas d'être les deux en même temps » (E3).

■ **Friction au Canada concernant l'AAM**

« Pour la subvention douanière c'est un peu plus compliqué effectivement c'est un débat qui effectivement occasionne beaucoup de, c'est quoi le terme, beaucoup de frictions au niveau de l'industrie agricole agroalimentaire au Canada » (C2).

■ **Position canadienne reflète bien la position québécoise**

« Le Québec et le Canada ont la même position dans les faits, dans ce qui est publié, dans ce qui est communiqué » (C3). « Il y a eu quelques communiqués de la part des ministres de l'agriculture au Québec réaffirmant leurs support à la gestion de l'offre » (C4). « Il y a toujours des représentants du Québec qui sont là pour parler de Québec et d'autres provinces également, mais le Québec est plus actif probablement que les autres » (C1).

■ **Position soutenue par toutes les provinces canadiennes**

« Ici le support est là dans toutes les provinces » (C1). « L'agriculture est présente dans toutes les provinces canadiennes, c'est un secteur important pour l'ensemble du pays » (C4)

■ **Le Canada s'est dissocié du groupe de Cairns par rapport à sa position sur l'AAM**

« Il reste que dans certains cas le Canada a commencé à se dissocier où à faire des papiers séparés à cause de notre position en faveur de la défense des produits sensibles » (C1). « C'est sûr que ça pose des défis d'être dans le groupe de Cairns c'est

arrivé à plusieurs reprises que lorsqu'on arrive à l'accès aux marchés c'est sûr qu'on ne peut pas soutenir toutes les propositions des autres membres » (C4). « Il n'est pas vraiment cohérent que le Canada soit dans le groupe de Cairns, ils ne sont pas si straight full que l'Australie et la nouvelle Zélande » (E1). « Mais finalement le groupe de Cairns : Australie, Nouvelle-Zélande, leur objectif c'est pas vraiment le soutien interne c'est plutôt l'accès au marché donc c'est ça qui est un petit peu bizarre donc moi je comprends pas trop pourquoi, après d'être dans le mauvais groupe et de réussir à défendre ses intérêts... » (E3).

▀ **Le Canada rejoint à plusieurs niveaux le groupe de Cairns**

« Globalement parlant je pense qu'on se rejoint à plusieurs niveaux, au niveau des subventions à l'exportation, au niveau du soutien interne, on ne peut pas s'entendre sur tout » (C4).

▀ **D'autres pays vont choisir les produits laitiers comme étant sensibles**

« Je crois que les produits laitiers ce sont des produits sensibles pour plusieurs pays je pense pour énormément de pays c'est ce qu'on appelle vraiment un produit de base j'avoue parce qu'il y a eu des chiffres, des tableaux de données, qui ont été soumis pour trouver la méthodologie de la location de la consommation interne et plusieurs pays ont soumis des données sur les produits laitiers et c'est vraiment un casse tête ; puis c'est vraiment très, très, avancé dans les négociations au niveau des produits laitiers donc j'imagine oui c'est clair que c'est un produit sensible pour plusieurs pays donc ça a beaucoup d'importance » (C3).

▀ **Avis partagé au Canada sur le principe de souveraineté**

« C'est sûr que c'est un débat qui sera peut être pas nécessairement facile parce qu'il y a des gens qui voient d'un mauvais œil la notion de souveraineté alimentaire je parle au niveau canadien mais on a quand même fait certains progrès (C2).

▀ **Tous les pays ont des intérêts à protéger (produits spéciaux, sensibles, tropicaux)**

« Le Canada jouent sur les deux plans comme plusieurs autres d'ailleurs. » (C1). « Il y a pas beaucoup d'états membres qui n'ont pas de secteurs sensibles » (C4).

▀ **Le Canada est un cas à part avec sa gestion de l'offre**

« Dans le fond le Canada se distingue parce que comparativement l'Union européenne, les États-Unis, la Suisse, la Norvège, ont tous des secteurs sensibles et ce qui arrive par exemple c'est que ces pays là sont près pour faire une réduction de tarifs, à accepter qu'il va y avoir une réduction de tarifs moindre pour leur produits sensibles, mais en

échange de ça vont accepter une augmentation de l'accès. Mais nous on n'est pas près à accepter : aucune réduction des tarifs ni des contingents tarifaires, fait que c'est vraiment là que notre position se différencie de celles des autres c'est où est-ce qu'on est un petit peu à part » (C4).

9.1.2 Motivations susceptibles d'influencer les gouvernements dans leur prise de position

9.1.2.1 Motivations politiques

▀ Les agriculteurs ne forment plus une majorité qui permet de gagner les élections en France

« Mais en France il est clair que les agriculteurs ne forment plus une majorité avec laquelle on peut gagner les élections donc ce n'est pas purement politique » (E1).

▀ Le secteur agricole est important politiquement

« Le gouvernement soutient la gestion de l'offre car 99,9% des producteurs soutiennent le système » (E2) « Il n'en reste pas moins que l'agriculture est encore un facteur primaire dans la politique » (E1) « Le Canada continue de protéger certains secteurs agricoles pour ménager le secteur » (E3). « En terme politique c'est un secteur qui a un lobby assez établi donc ça joue (...) Pour la gestion de l'offre ce que le gouvernement a fait c'est juste appliquer une politique que les producteurs soutiennent » (C4). « L'agriculture ici je pense quelle a encore beaucoup de pouvoir au niveau politique est-ce qu'on parle d'agriculture ou d'agroalimentaire ou les deux mais même au niveau de la production agricole on a quand même beaucoup de pouvoir » (C3).

▀ La PAC a permis à l'UE d'exister

« La politique agricole commune est ce qui a permis je pense de faire en sorte que l'Union européenne est devenue ce qu'elle est aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cette politique agricole commune là l'Union européenne, je pense, n'existerait pas aujourd'hui » (C2)

▀ Les provinces de Québec et d'Ontario représentent un capital politique non négligeable

« Québec et Ontario ensembles représentent près de 80% dans le secteur laitier c'est très important pour le gouvernement, donc le gouvernement est plus attentif à leur revendications » (C4). « D'autant plus qu'on est dans un gouvernement minoritaire donc faut faire attention aussi puis t'as des stratégies politiques aussi comme c'est un gouvernement minoritaire conservateur qui aimerait ça avoir une majorité, pour avoir

une majorité faut qu'il aille chercher les votes au Québec et le Québec est beaucoup agricole » (C3).

■ **Garder une certaine indépendance politique**

« Ce qui doit être clair c'est que le Canada a pas une position collée à personne. Dans certains cas c'est avec l'UE, plusieurs exemples : pour les produits sensibles ils ont vraiment tenus ensembles, pour d'autres questions c'est avec les Américains même avec les Japonais etc. » (C1).

■ **Pressions des agriculteurs**

« Les provinces peuvent faire un rôle de chien de garde vis-à-vis du fédéral, le fédéral a pas intérêt à changer de position » « La force agricole est énorme donc il ne peut pas aller à l'encontre parce que c'est ça si ils font quelque chose qui fait pas l'affaire des agriculteurs ils vont avoir beaucoup d'agriculteurs à Ottawa devant le parlement » (C3) « Pour la gestion de l'offre ce que le gouvernement a fait c'est juste appliquer une politique que les producteurs soutiennent ». (C4)

10.1.2.2 Motivations économiques

■ **Pas simplement économique**

« Il y a d'ailleurs déjà des entreprises qui font de la transformation biologique au Canada et fait que ça c'est un mode global fait que oui de cette façon là il y a des aspects non économiques » (C1). « Comme je l'ai déjà expliqué au début je crois que c'est un peu de tout à mon avis ce n'est pas une simple raison économique pour dire que l'Europe doit se protéger » (E1).

■ **L'agroalimentaire est une vraie richesse, industrie importante qu'il faut préserver**

« Il y a une activité économique qui est très importante je me rappelle plus des chiffres mais la gestion de l'offre je crois qu'on génère 30 milliards de dollars d'activité économique au Canada et pour la taille du marché canadien c'est quand même important » (C2). « S'attarder à protéger maintenir une sécurité au niveau du revenu net des entreprises parce que essentiellement ça c'est un objectif qui se défend » (C1). « Au niveau des producteurs c'est sûr que l'aspect économique, la valeur des quotas laitiers, y est pour beaucoup parce que les quotas laitiers représentent presque la moitié de ce qu'ils possèdent, 10 millions par an, donc si on libéralise si on donne un peu plus d'accès ça va faire baisser cette valeur et il y a certain producteur qui ont payé leurs quotas, mais c'est de moins en moins vrai » (C4) « C'est un peu tout. En France dans l'industrie laitière il y a plusieurs types d'exploitations à une extrémité il y a les grosses boîtes françaises de produits laitiers etc. qui elles sont probablement puissantes

et qui ont de forts intérêts économiques et de forts enjeux économiques donc je pense que là on a vraiment des motivations pour aider ces secteurs là, les protéger (E3) « L'agroalimentaire c'est notre excédent de balance commerciale c'est notre lisibilité » (E4)

▀ **Le Canada (Québec y compris) a des produits voués à l'exportation**

« La moitié de l'activité économique du Québec en agroalimentaire est reliée à ces ventes à l'extérieur du Québec : les ventes interprovinciales et les exportations, alors c'est fondamental donc voyez toute l'importance. On entend toutes sortes de choses mais faut faire attention c'est à dire que c'est quand même important ce marché là » (C1). « Nous avons des intérêts à l'exportation dans certains secteurs qui nous poussent à être dans le groupe de Cairns » « On exporte 40% de notre production de porc et de bœuf, dans les céréales ça paraît à plus de 50% » (C4).

▀ **L'Europe est le plus grand exportateur de produits agricoles**

« L'Europe est déjà le plus grand importateur mais en même temps aussi exportateur de produits agricoles » (E1). « L'Union européenne est le plus grand exportateur de fromages au monde, deuxième exportateur de beurre, grand exportateur de poudre de lait écrémé » (C2).

9.1.2.3 Motivations culturelles

▀ **Sujet emblématique européen**

« C'est un sujet emblématique européen (...) Plusieurs raisons font qu'on focalise sur l'agriculture » (E3).

▀ **Importance de la gastronomie en France**

« Ça a avoir avec la culture ça a avoir avec la façon dont comment on a vu l'agriculture dans la société française ça a affaire avec ce qu'on appelle le savoir vivre, la gastronomie, les produits français vous avez probablement lu que le président Sarkozy veut maintenant que la gastronomie française soit reconnue comme héritage culturel du monde à l'UNESCO » (E1). « Le côté importance de la nourriture de l'alimentation de bien se nourrir c'est quand même hyper culturel chez les Français en général » (E3).

▀ **L'agriculture fait partie intégrante de la société française**

« L'agriculture tient toujours une place importante dans la société française et c'est confirmé par le dernier discours du président de la République Sarkozy lors de l'ouverture de la foire à Paris. Il a encore une fois souligné l'importance, les liens de l'agriculture avec le reste de l'état » (E1).

■ **L'attachement pour l'agriculture va peut-être diminuer avec les nouvelles générations**

« Je pense que c'est intéressant de voir aussi, l'âge moyen des producteurs laitiers est quand même assez élevé, alors avec la relève est-ce que tout ça va changer ? Est-ce que les positions vont changer, ça va être intéressant » (C4). « Mais c'est pas dans les mentalités pour l'instant, les habitudes culturelles elles évoluent ce qui peut évoluer aussi c'est qu'il y a un franc lien, encore pas mal d'intérêt porté par la population française au milieu agricole, mais souvent les gens disaient que c'était lié aussi au fait qu'on avait toujours encore un grand-père agriculteur etc. mais ça c'est une question de génération, donc une fois qu'on a sauté 2 ou 3 générations, maintenant je vois dans nos générations il y a quand même moins de gens qui ont des gens qui sont agriculteurs dans leur famille donc du coup il y a quand même un lien beaucoup moins fort avec l'agriculture » (E3).

■ **Population française ne s'oppose pas au soutien de l'agriculture**

« En France comme j'ai dit l'agriculture c'était vraiment toujours au centre de la société tout le monde s'identifiait etc. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs en France il y en a très peu qui critique de grands supports financiers publics pour l'agriculture, c'est différent dans d'autres États membres » (E1). « Mais dire à des gens il y a quelqu'un qui a 25 hectares qui est dans la montagne qui a des vaches il faut l'aider pour rester parce que sinon il va arrêter je pense que ça les gens sont pour » (E3).

■ **La population a des attentes envers l'agriculture : des choix de société**

« La façon dont nous on l'interprète c'est effectivement de dire ce dont on devrait parler à l'OMC c'est comment on peut mettre mieux en place la traçabilité assurer mieux la sécurité sanitaire des aliments pouvoir respecter un certain nombre de normes ou de choix de société ce qu'on appelle nous préférence collective : nous quand on dit on ne veut pas d'OGM on ne veut pas d'hormones etc. » (E3).

■ **Demande d'une agriculture durable : protection de l'environnement, bien-être animal**

« La question d'un virage de plus en plus vers une production plus éco-durable, si on veut, je pense on n'a pas le choix d'aller de ce côté là, il y a un mouvement très, très fort de pression positive là, je dirais les gens sont de plus en plus sensibilisés on avait un décalage par rapport à l'Europe là-dessus, beaucoup, mais il y a eu un gros changement de mentalité la nouvelle génération et la génération actuelle aussi est extrêmement sensibilisée » (C1).

■ Demande de produits locaux

« Ça vient surtout au Québec l'importance de sauvegarder le milieu rural et l'achat local est de plus en plus véhiculé » (C4).

■ Conserver des fermes de type familial

« On parle beaucoup de la ferme familiale mais quand même il y a eu une diminution du nombre de fermes au Canada qui a suivi la même tendance qu'aux États-Unis. Ça devient un enjeu justement de transférer la productivité de ces fermes là parce que même souvent les enfants des propriétaires ne sont pas en mesure de racheter ces fermes là, tellement, que par exemple le Québec et l'Ontario ont pris des mesures pour mettre un plafond à la valeur des quotas puis y a certaines autres mesures qui ont été prises pour encourager la relève » (C4). « Le concept de « ferme familiale » est un concept qui dépendamment à qui vous parlez n'a peut être pas la même signification, nous nous considérons que 98%, 99% de nos membres sont des fermes familiales » (C2).

■ Le Canada s'oppose à toute expansion de la protection qui contribue aux indications d'origine contrôlée

« La notion de culture, encore là il faut faire attention parce qu'on a parfois tendance à se cacher derrière la notion de culture pour rencontrer certains objectifs économiques c'est toute la question des indications géographiques, c'est un débat pour lequel personnellement j'ai une certaine sympathie mais professionnellement parlant j'ai d'énormes préoccupations (...) il y a quand même des impératifs économiques qui sont importants y a des enjeux économiques très importants qui font en sorte que politiquement notre position est quand même très ferme et on s'oppose à toute expansion de la protection qui contribue aux indications d'origine » (C2).

9.1.2.4 Motivations historiques

■ L'Europe à toujours soutenu son agriculture

« Si on regarde l'historique au niveau des États-Unis et de l'Union européenne où il y a un historique de soutien à l'agriculture, je pense qu'on est forcé d'admettre que les États-Unis et l'Europe vont continuer à soutenir leur agriculture en utilisant les outils qui seront permis » (C2).

■ Système voulu par les producteurs depuis 40 ans

« Ça fait plus de 40 ans que les producteurs laitiers au Canada ont mis en place un système qu'on appelle la gestion de l'offre, ce système a quand même évolué au cours

des dernières années, ce n'est pas un système statique » (C2). « Moi je dirais que fondamentalement il y a un aspect historique, les gens vous savez ont parlé de la gestion de l'offre tantôt, peut-être on a fait le tour de cette histoire là, mais il reste que les gens se sont donnés un système, qu'il soit bon ou pas bon, il y a sûrement beaucoup d'éléments qui sont bons à l'intérieur de ce système là. Notamment, moi je pense, la mise en commun des intérêts et la mise en marché collective. La valeur des quotas ça a été un problème, mais ici au Québec, ils ont vraiment fait des premiers pas en tout cas pour essayer de le contenir, et ça c'est au niveau du système, donc c'est un choix qui a été fait au début des années 70 et qui là se maintient jusqu'à maintenant » (C1). « C'est un peu comme la religion catholique, c'est un sujet tabou mais c'est comme ça tout le monde défend le système parce qu'ici ça fait partie de l'histoire » (C4).

▀ **Le système laitier canadien ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans la GO**

« Il faut se rappeler ce qu'était la production laitière avant l'arrivée des quotas laitiers, avant le système de gestion de l'offre, si on ferme les yeux pour se rappeler ça c'est l'histoire qui rentre, mais jamais le secteur laitier ne serait ce qu'il est aujourd'hui s'il n'y avait pas eu quelque chose » (C1).

9.1.2.5 Motivations territoriales

▀ **Occupation du territoire et Appellation d'origine contrôlée (AOC)**

« On a aussi tout un tas de gens qui font de la production laitière mais dans des petites exploitations familiales qui font de la production de qualité, des fromages sous appellation d'origine contrôlée ou des choses comme ça et qui eux, pour eux, on voit l'intérêt social et territorial essentiellement » (E3).

▀ **Aménagement du territoire et multifonctionnalité de l'agriculture (si on enlève l'agriculture dans certains endroits il n'y aura plus d'activité économique)**

« Ce que l'on veut protéger c'est les fruits et légumes, les productions animales : que ce soit viande, lait, fromages etc. parce que ça occupe du territoire là où ce n'est pas facile d'avoir des productions, tout ce qui est vraiment développement rural, multifonctionnalité, dans les zones de montagnes, dans le sud ouest c'est pas désert, mais c'est des zones qui sont pas faciles à cultiver où on peut difficilement avoir d'autres types d'activités et à ce moment là l'agriculture amène de la vie économique : école, banques etc. » (E3). « Fondamentalement la production laitière, puisqu'on en parle, occupe beaucoup en plus de territoires et a des fonctions fonctionnelles comme vous connaissez bien, occupation du territoire etc. » (C1).

9.1.2.6 Motivations socio-économiques

■ La filière laitière génère beaucoup d'emplois et la situation économique actuelle ne permet pas de les perdre

« La chaîne de l'agroalimentaire ça représente 10%, en terme d'emplois aussi c'est assez significatif » (C4) « On estime que la filière laitière représente ou génère de façon directe et indirecte au alentour de 160 000 emplois : c'est les fournisseurs, les producteurs agricoles, la production de machines d'équipements, d'engrais, de semence, de nourriture animale, qui sont achetés par les producteurs de lait, c'est les emplois à la ferme : il y a des emplois rémunérés des emplois non rémunérés, on parle quand même de 3 à 4 emplois sur la ferme pas nécessairement à temps plein » (C2). « Parce que si on tue l'agriculture européenne chez nous ça fait du monde à recaser et il faut faire quelque chose et on attache pas mal d'importance à ça on dit si jamais on perd 50 000 ou 100 000 ou 200 000 emplois mais qu'est-ce qu'on va faire de ces gens là je veux dire on n'a pas besoin de ça avec la situation économique qu'on a » (E3).

■ Gestion de l'offre synonyme de stabilité pour les producteurs

« Le marché canadien est synonyme de stabilité parce qu'on a mis en place les mesures nécessaires pour faire en sorte que cette stabilité là perdure (...) ça va créer des situations où les producteurs sont plus en mesure de générer un revenu suffisant pour faire vivre leur famille donc il y a des implications sociales qui sont importantes aussi » (C2).

■ Faible pouvoir des producteurs face aux transformateurs

« Il y a trois gros joueurs qui transforment 90, voir 95% de tout le lait. Qui a le gros bout du bâton ici ? Ce n'est pas les producteurs. Si les producteurs étaient laissés à eux-mêmes les producteurs n'auraient aucun pouvoir, ils le savent et c'est pour ça aussi qu'ils se battent fermement pour maintenir leur système. Mais ce phénomène de concentration des marchés existe partout et si on est en mesure de maintenir un droit de parole sur le marché laitier canadien c'est parce qu'on a la gestion de l'offre et la mise en collectif, parce que autrement là on ne serait que les producteurs de la matière première, puis bon « *Ne discutes pas et prends le prix que je veux bien te donner* » parce que c'est ce qu'on obtient sur certains marchés » (C2).

9.1.2.7 Motivations stratégiques

■ Bénéfices possible grâce à la libéralisation

« Je crois que même la France à mon avis sait qu'elle a aussi à gagner dans la globalisation ou la libéralisation, si on s'adapte et on fait face à des défis qui sont inhérents de la libéralisation » (E1).

■ Système qui fonctionne grâce à la mise en marché collective notamment

« Beaucoup d'éléments sont bons à l'intérieur de ce système là notamment moi je pense à la mise en commun des intérêts et la mise en marché collective » (C1). « En plus de pratiquer la gestion de l'offre à savoir la discipline de production, limiter la production pour rencontrer la demande, on a été en mesure de mettre en place un système de mise en marché collective et c'est vraiment la mise en marché collective qui a fait en sorte qu'on est capable de maintenir un prix plus élevé pour les producteurs » (C2).

■ Le marché canadien est limité

« Parce que le Québec, comme le Canada d'ailleurs, c'est un marché toujours petit » (C1). « On est pris dans un marché qui est presque en décroissance » (C4).

■ Position agressive du Canada sur le soutien interne à cause des États-Unis, pays voisin

« Ce que je vois c'est qu'il y a un grand problème au Canada : ce sont les États-Unis parce que vous avez la même frontière et vous avez deux systèmes différents, chez les Américains encore le support est très important et ils veulent garder ça etc., pour le Canada c'est vraiment un grand souci de faire contrôler et de réduire le support interne ce que moi j'ai trouvé personnellement dans les négociations » (E1).

■ Le Canada est dans le groupe de Cairns pour voir ce qui s'y passe de l'intérieur

« La deuxième explication c'est qu'il n'aurait jamais du être dans le groupe de Cairns mais qu'en même temps ce n'est pas une si mauvaise position d'être dans le groupe de Cairns finalement, parce que du coup on voit bien de l'intérieur ce qui s'y passe » (E3).

▀ **Le Canada est dans le groupe de Cairns pour défendre ses intérêts à l'exportation**

« Si on regarde finalement le Canada sur le marché est relativement défensif, enfin ça dépend des secteurs il y a certains secteurs où le Canada est exportateur donc au début c'était pour les céréales etc. qu'il est entré dans le groupe » (E3).

▀ **Prix élevés (bon moment pour adapter le système)**

« Je pense qu'il y a aussi un consortium en ce moment pour aller de l'avant étant donné les prix élevés c'est le bon temps de faire des ajustements ». (C4) « Le timing il est bon pour l'Union européenne pour vendre la fin des quotas parce que les prix sont élevés » (C2).

▀ **La gestion de l'offre permet une agriculture durable**

« Je vous disais la question d'un virage de plus en plus vers une production plus éco-durable, si on veut, je pense, on n'a pas le choix d'aller de ce côté là il y a un mouvement très, très, fort de pression positive là. Je dirais les gens sont de plus en plus sensibilisés (...) c'est une production aussi qui, on en a parlé tantôt, a beaucoup de potentiel et est très, très, à la marge d'être éco-durable parce que ce sont des pâturages, ce sont, on est très, très, près d'être dans un mode de production qui est quasiment biologique il y a d'ailleurs déjà des entreprises qui font de la transformation au Canada, biologique » (C1).

▀ **Le Canada a d'importantes ressources naturelles**

« Pour notre capacité à nous, on est bien doté, on est chanceux, privilégiés, on est très bien doté en capacité de production et de transformation » (C1).

▀ **Développer les produits à valeur ajoutée**

« Il y a quand même certaines activités d'exportation qui vont probablement continuer parce qu'il y a certains produits à plus haute valeur ajoutée qui seront exportés, entre autres sur le marché américain, certains fromages, entre autres de spécialité, se retrouvent aujourd'hui sur les marchés américains » (C2).

▀ **Assurer la sécurité d'approvisionnement du pays**

« La France veut assurer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, mais c'est sans dire que c'est à 100% par la production européenne, il est clair qu'actuellement l'Europe est déjà le plus grand importateur de produits agricoles, donc parler

d'autosuffisance ne ferait pas de sens, ça ne correspond pas à la réalité, car l'Europe est aussi le plus gros exportateur de produits agricoles » (E1).

9.1.2.8 Motivations idéologiques

▀ **Les subventions créent des effets de distorsion et sont très néfastes aux pays en développement**

« Oui ces subventions ont tué l'agriculture dans les pays en développement donc il faut vraiment rétablir un meilleur équilibre » (C3).

▀ **But mercantiliste caché sous une idéologie libérale**

« Moi je pense que la plupart des gens ils voient les négociations à l'OMC uniquement comme quelque chose où il faut une colonne coût et une colonne bénéfice c'est hyper mercantiliste c'est vraiment économique et après on déguise ça sous l'idéologie » (E3).

▀ **Caractère « spécifique » de l'agriculture**

« Ben ça prouve que l'agriculture c'est vraiment un secteur à part » (C3).

▀ **La Gestion de l'offre est un bon système qui ne crée pas d'effets de distorsion, la production n'est pas destinée à l'exportation**

« La gestion de l'offre est quand même une politique qui amène moins de distorsion au niveau international parce qu'elle vise essentiellement le marché domestique sans inonder le marché international » (C1). « On a mis en place un système où on demandait au producteur de se discipliner d'un côté donc introduction d'un système de quotas, le quotas est déterminé selon la demande intérieure et on arrive à produire là, vraiment là, pour faire en sorte qu'il n'y a pas de surplus ou du moins des surplus très, très limités quand on parle de surplus on parle de ce qui est exporté et ce qui est exporté représente seulement 1 à 2 % de la production canadienne de lait » (C2).

▀ **Engagement d'aider les pays en développement et de ne pas leurs nuire**

« La position que l'on a prise au Canada est que oui on veut aider les PED mais pour les pays qui en ont vraiment besoin » (C1).

■ Préférence communautaire

« La position comme sur un certain nombre d'autres secteurs agricoles est que l'on souhaite protéger le secteur laitier des risques d'importation dans le cadre de la préférence communautaire » (E3). « Le président a souligné plus tôt que ce qu'il appelle la préférence communautaire doit être utilisée aussi pour, pas seulement garantir une production en Europe, mais augmenter la production en Europe pour aussi pouvoir contribuer au déficit mondial qui est de nourrir la population mondiale qui est constamment en progression. Donc c'est ça un peu la philosophie on veut garder un marché assez ou relativement fermé avec les instruments classiques et vouloir seulement faire pénétrer ce marché là où il y a un besoin » (E1). « Sarkozy il n'avait pas vraiment montré sa marge, jusque maintenant il a parlé de protection il a mis beaucoup d'accent sur la préférence communautaire (E2).

9.1.2.9 Influence de la France

■ État membre important qui fait part de sa position

« Il est clair que la France est un État membre important » (E1). « On se réunit en Conseil régulièrement on fait valoir notre position on a un certain nombre de pays qui nous suivent (...) on dit simplement ce qu'on voudrait obtenir qu'on est pas forcément d'accord avec ce que fait la Commission, donc ce qui nous permet d'influencer un peu ses actions d'une part et puis de préparer éventuellement la discussion finale aussi ». (E3). « La France a une position quand même à l'intérieur de la Commission européenne ça va de soit » (C1).

■ La perception et l'opinion publique sont importantes

« Si la France lève la voix clairement comme elle le fait dans les négociations à l'OMC c'est reflété ou amplifié aussi dans la perception publique » (E1).

■ La France ne décide pas grand-chose en pratique

« La France n'est pas partie active dans les négociations elle a une partie passive et ils peuvent se prononcer ou ils peuvent essayer, à la fin, d'organiser une minorité de blocage s'ils n'aiment pas le produit final mais ça c'est tout ce qu'ils peuvent faire » (E1). « On décide pas grand-chose en pratique » (E3).

■ Au moment de signer l'accord la France peut provoquer des blocages (c'est le seul moment où elle peut décider)

« Le seul moment où on décidera vraiment c'est quand la Commission nous présentera l'accord qu'elle aura négocié avec ses partenaires et quelle nous dira est-ce que vous

êtes prêt à le signer ou pas. A ce moment là on comptera vraiment » (E3). « A la fin quand il y a vraiment un accord à Genève sur la table, Mandelson doit demander au Conseil s'il est d'accord ou pas et à ce moment là le Conseil peut dire non, c'est à majorité qualifiée c'est-à-dire que l'on peut mettre un veto quand c'est considéré comme une question vitale et la France a menacé de le faire » (E2).

■ **Dans le secteur laitier les producteurs semblent avoir moins de poids ou semblent avoir abandonné (moins actifs)**

« Sans nécessairement dire que leur poids a diminué en comparaison peut être des autres groupes je sens depuis quelques années qu'ils sont peut être un peu moins actifs, un peu moins vocaux, on les entend moins, ils crient moins fort, lorsque qu'on regarde tout le débat sur le futur du régime laitier » (C2).

■ **Si la France dit « non » à l'accord il y aura une crise politique institutionnelle en Europe**

« Si on dit non ça se passera mal toute façon même si ce n'est pas à l'unanimité et que la France dit non, et qu'elle est la seule à dire non, il y aura une crise quand même un petit peu et il y aura quand même un problème politique important je pense, donc c'est ça qui est important finalement parce que même si on est tout seul c'est quand même un peu une crise politique institutionnelle au sein de l'Union européenne que de faire ça, alors est-ce que Nicolas Sarkozy prendra le risque ou pas c'est une question qu'on peut se poser » (E3).

■ **C'est une question de rapport de force**

« Après c'est une question de rapport de force interne au niveau européen » (E3).

■ **La France est sérieuse quand elle dit qu'elle est susceptible de s'opposer à un accord**

« On ne peut pas dire directement à priori, que de toute façon la France n'est pas sérieuse quand elle dit qu'elle est susceptible de s'opposer à un accord, qu'elle n'est pas d'accord etc. » (E3).

■ **La France reflète l'opinion publique qui ne veut pas d'une Europe libérale (cf référendum)**

« La position du président Sarkozy, il l'a aussi par rapport à toutes les discussions qu'on a pu avoir justement au moment du référendum, où si c'est mal passé, c'est parce que les gens disaient : on ne veut pas d'une l'Europe libérale, on ne veut pas du

libre marché on ne veut pas de concurrence etc. On peut dire il dit ça juste pour l'opinion publique, mais l'opinion publique ça compte pour un homme politique, la Commission elle, n'est pas élue, mais le président est élu, ça compte, c'est pour ça qu'il est là : il doit refléter les attentes de la société et cette attente là elle est très forte en France » (E3) « La Commission sait quand même bien que si elle nous passe sur le corps avec un sujet comme celui-là qui est extrêmement important et symbolique pour la France et qui aussi symbolise la mondialisation, qui est un des sujets sur lequel la France avait voté « non » au référendum sur la Constitution européenne. Ils savent aussi que ça va avoir probablement un effet de crispation de la France « contre », « anti- » européen, donc est-ce que la Commission veut tenter le coup ? » (E3).

▀ **La France tente de freiner la Commission**

« Nous on essaye de faire que la Commission aille le moins loin possible » (E3).

▀ **La France va tenter d'influencer la commission pendant sa présidence à partir de juillet 2008**

« Comme vous le savez bien la France prend la présidence de la Commission européenne à partir du mois de juillet alors ça c'est des nouvelles » (C1).

▀ **La France ne pense pas que la libéralisation sera bénéfique à son agriculture**

« La France ne pense pas vraiment que la libéralisation peut faire du bien à l'agriculture à la française » (E1).

9.1.2.10 Influence du Québec

▀ **Le Québec et l'Ontario représentent un capital politique important**

« Les gouvernements québécois et ontarien sont attentifs et vocaux au sujet de la gestion de l'offre » (C4).

▀ **Compte rendu régulier des négociateurs et présence de représentants québécois lors des négociations**

« A chaque présence de l'équipe de négociation à Genève il y a toujours des représentants du Québec » (C1).

■ **Le Québec est plus actif que les autres provinces**

« Il y a toujours des représentants du Québec qui sont là pour parler de Québec et d'autres provinces également, mais le Québec est plus actif probablement que les autres » (C1). « Les producteurs québécois sont au Canada ce que les producteurs français étaient à l'Europe à savoir le groupe probablement ou l'un des groupes les mieux organisés qui fait le plus de bruit qui est toujours à l'avant-scène en train de marteler son message, de répéter son message, et donc on les entend et on sent qu'ils feront bouger les choses » (C2). « Le Québec est vraiment leader en terme de lobbying » (C4).

9.1.2.11 Contexte agricole international

■ **Moins de distorsion sur les marchés**

« C'est évident que les marchés sont moins distordus qu'ils ne l'étaient auparavant, les règles de l'Uruguay Round devraient juste être un peu plus claires » (C4).

■ **Accroissement de la population et du revenu disponible (Inde, Asie)**

« L'augmentation de population, du revenu, je crois que c'est un grand facteur dans les pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil mais bon avec le revenu tout le monde est très optimiste, mais ce n'est pas dit que ça va toujours être comme ça. La population c'est beaucoup plus stable que le revenu » (E2). « C'est ça c'est un accroissement de la population mais un accroissement des revenus aussi » (C4).

■ **L'augmentation de la demande alimentaire mondiale devrait perdurer**

« C'est clair qu'il y a eu un déplacement de la demande parce que même avec des prix plus élevés la demande est quand même toujours forte » (C4).

■ **Les prix devraient rester élevés**

« Ce que nous attendons c'est qu'on ne va pas continuer de voir une augmentation c'est qu'à moyen terme on va voir une baisse des prix mais ils vont se stabiliser à un niveau plus élevé que 2006 » (E1). « Prix qui risquent encore d'augmenter » (C3). « Les prix devraient continuer d'augmenter avec l'accroissement du revenu disponible » (C4).

▀ **Le contexte agricole change avec l'augmentation des prix : moins besoin de soutenir**

« L'augmentation des prix ça change beaucoup la situation parce que là on se retrouve avec une situation où les pays ont moins besoin de mettre de l'argent là dedans fait que ça devient moins sensible jusqu'à un certain point » (C1).

▀ **Rationalisation de l'industrie dans l'ensemble des pays développés**

« Il y a une restructuration une rationalisation qui s'est installée au sein de l'industrie agricole toutes productions confondues et peu importe qu'on soit dans la gestion de l'offre au Canada ou non, le taux de rationalisation du moins sur le marché nord américain, est essentiellement le même si on regarde la filière laitière au Canada comparativement aux États-Unis, je suis pas vraiment à même de parler de cette rationalisation là au niveau européen parce que je connais pas les chiffres, mais il y a une rationalisation quand même qui s'est installée dans l'ensemble des pays développés et qui continue » (C2).

▀ **Beaucoup d'incertitudes avec le changement climatique**

« C'est sûr qu'il y a le fond des changements climatiques qui nous interpellent beaucoup comme partout ailleurs » (C1).

▀ **Fluctuation plus importante**

« Ça change beaucoup ça fluctue beaucoup, en outre sur le marché américain il y a une variabilité qui est énorme des fluctuations de plus ou moins 40% sur une période de 3 à 6 mois ça se voit assez fréquemment » (C2).

▀ **Prudence sur un retour de conjoncture**

« Mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue que les marchés agricoles ont tendance à être relativement instables » (C2).

▀ **Crise alimentaire avancée**

« Le contexte change, ça veut dire des éléments qui sont nouveaux comme une crise alimentaire qui est déjà avancée » (C1). « Et peut-être avec la crise alimentaire et avec le concept de souveraineté alimentaire, qu'on puisse faire de la promotion là-dessus, que ça va changer les mentalités » (C3).

9.1.3 Les résultats attendus des négociations agricoles

9.1.3.1 Permettre le développement des pays pauvres

■ Une entente ne réglera pas tous les problèmes des pays en développement, il s'agit seulement d'une partie de la solution

« Même si tu leurs donnes l'accès au marché, il n'y a pas un pays d'Afrique, même si on enlève nos barrières, qui exportera, fait que de toute façon il faut vraiment leurs donner la possibilité de développer leurs agricultures là-bas (...) Qu'il y ait une entente ou pas d'entente il ne faut pas penser qu'une entente va régler tous les problèmes des pays en développement non plus. Je pense qu'en allant vers une réduction des subventions ça peut les aider, mais c'est seulement une partie de la solution » (C4).

■ La différenciation des pays en développement existe mais elle est imparfaite

« Il y a une différenciation mais c'est sûr que ce n'est pas parfait, par exemple le fait que la Chine soit un pays en développement, je veux dire est-ce que vraiment demain matin ça va être une bonne chose ? Le Brésil la même affaire, ça va être nos compétiteurs de demain et on leur donne des règles plus flexibles » (C4). « La aussi dans le fonctionnement de l'OMC il faudrait revoir cette définition des pays dit émergents. Le Brésil qui a découvert l'année dernière des réserves de pétrole quasiment identiques à celles de l'Arabie Saoudite ça va devenir l'eldorado » (E4).

■ Les pays en développement ont les ressources pour développer les produits biologiques

« Par contre les pays africains ont les ressources, et c'est intéressant pour les produits biologiques » (C4).

■ Pas de définition pour les pays en développement (PED)

« La catégorie des pays les moins avancés (PMA) elle est insuffisante, elle permet d'avoir quelque chose de beaucoup plus favorable pour les PMA, mais dans les gens qui sont PED non PMA il y a le Brésil et il y a le Guyana, parce que le Guyana est pas PMA non plus, parce que les pays PMA c'est des pays où ça va vraiment très mal et les pays non PMA c'est quand même des situations complètement différentes ! Tous les pays latinos américains ne sont pas PMA et pourtant ils ne sont pas dans la même situation économique que le Brésil, l'Argentine, la Thaïlande ou la Malaisie donc c'est sûr qu'on devrait faire une différenciation à l'intérieur mais ça on n'a jamais réussi à le faire et c'est très difficile parce que fixer un critère, il y a toujours celui qui est à la frontière du critère et qui voudrait être dans le bon ou le mauvais groupe, donc c'est

très difficile. Mais c'est un vrai sujet et c'est d'ailleurs de ça dont on devrait discuter actuellement à l'OMC » (E3). « Ça semble ridicule que, enfin on a la définition des Nations Unies pour les pays les moins favorisés, mais pas de définition pour les PED, ça, ça semble ridicule, nous on trouve que le Brésil c'est avancé. Mais par exemple un pays comme la Corée ils sont très protectionnistes niveau agricole et ne sont pas très avancés point de vue, niveau agricole, mais eux ils ont le problème point de vue économique ils sont avancés, alors en Corée ils pensent qu'ils ne seront pas considérés alors c'est très compliqué » (E2).

■ **La libéralisation de la filière laitière ne bénéficiera pas aux paysans les plus pauvres de la planète**

« C'est davantage vrai dans le secteur laitier je ne vois aucun pays en développement aucun pays dit moins avancé qui va bénéficier d'une ouverture par exemple du marché laitier au Canada ou aux États-Unis, voir en Europe, c'est la Nouvelle Zélande le pays qui a le plus à gagner au niveau laitier » (C2). « L'argument que c'est bien pour les pays en développement c'est un argument qu'on conteste en partie parce qu'on sait que c'est bien pour les agro-exportateurs des pays en développement ce qui est pas forcément bien pour les PED dans leur ensemble parce que ben ça dépend des pays mais en gros chez les pays en développement, même les pays émergents, les agro-exportateurs c'est 10% de la population agricole et les autres c'est des petits producteurs, des exploitations familiales, leur problème ce n'est pas de pouvoir exporter sur le marché européen c'est d'autres problèmes qu'ils ont, des problèmes de sécurité alimentaire etc. » (E3).

■ **Pour aider les pays en développement (PED) il faudrait d'abord tenir compte d'autres paramètres (bonne gouvernance, exiger un minimum d'auto-suffisance avant d'exporter etc.)**

« C'est difficile j'ai le sentiment que jusqu'à maintenant je ne sais pas si la libéralisation de l'ensemble de l'agriculture a été complètement bénéfique pour tous les PED, il y a tellement d'autres paramètres qui entrent en ligne de compte moi je suis très OMC peut être parce que je la connais pas trop mal mais quand il y en a qui critiquent l'OMC moi je suis assez sévère parce qu'ils n'intègrent jamais un paramètre qui est celui de la bonne gouvernance et que les pays qui ont du mal malgré tout à s'en sortir c'est parce qu'il y a un certain nombre de fondamentaux qui n'ont pas été mis en place, que ce soit au niveau des transports, que ce soit au niveau de la qualité de l'administration etc. Donc moi je pense que, il y a encore des clés de sécurité à mettre pour cette libéralisation dans certain PED, pour pas qu'on gêne leur propre filière. Mais si vous voulez ces pays, c'était comment dire, c'était assez pernicieux ils se moquaient complètement de l'organisation de leur propre filière alimentaire, ils vendaient leur matière première brute ça leur faisait des rentrées de devises et avec ça ils achetaient sur le marché mondial les produits agricoles qui étaient à moindre coût et ce faisant ils ont détruit leurs propres producteurs donc c'est là où on revient au fait

que la libéralisation du marché agricole devrait davantage tenir compte d'autres paramètres, exiger une bonne gouvernance du pays en question, exiger un minimum d'auto suffisance parce que justement il y a la donne environnementale au travers des transports de matières premières agricoles transformées avec la consommation d'énergie fossile qui rentre en ligne de compte » (E4).

■ **L'Europe est le plus grand importateur de produits provenant des pays en développement (PED)**

« Nous ici en Europe on croit profondément à ça parce que nous sommes en tant que l'Union européenne déjà aujourd'hui le plus grand importateur de produits agricoles avec « *tout sauf les armes* » etc. Ça veut dire, eux, ils peuvent exporter « duty free quota » donc on a complètement ouvert nos marchés et on voit, on a de bons prix, d'ailleurs ici sur nos marchés on peut voir les importations et nous importons aujourd'hui plus que les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie ensemble et pour nous ça démontre qu'il y a une possibilité pour ces pays en voie de développement de participer, de bénéficier d'une libéralisation du commerce international » (E1).

■ **Il y a aussi un problème de corruption dans ces pays qu'il faudrait résoudre**

« Au niveau des gouvernements africains il y en a beaucoup qui sont corrompus encore » (C3).

■ **La crise alimentaire est apparue malgré la libéralisation des marchés**

« C'était il y a plus de deux ans, il y avait le président du Fond monétaire international qui disait que la libéralisation des marchés de l'agriculture permet d'abolir la pauvreté. On en est loin mais ils le répètent encore malgré la crise alimentaire » (C3).

■ **L'agriculture est la base du développement**

« De toute façon il faut vraiment leur donner la possibilité de développer les agricultures là-bas. Faut savoir que l'agriculture dans ces pays là c'est la base de tout, donc avant même de penser à exporter il faut créer les marchés domestiques » (C4).
« Je vois une possibilité pour ces pays de faire le développement nécessaire de leur économie via l'agriculture par le commerce international. Où est-ce que c'est mieux, plus nécessaire, de développer sur le terrain à l'intérieur du pays ? Moi je ne crois pas qu'on peut trouver la même réponse pour tous les pays en voie de développement (E1).

9.1.3.2 Libéraliser au maximum les marchés agricoles

▀ Pas de situation de concurrence parfaite

« On ne sera jamais en situation de concurrence parfaite parce qu'il y a trois entreprises qui transforment 90% du lait au Canada, puis on a 15 000 producteurs qui produisent le lait et en Europe c'est pareil c'est exactement la même situation » (C2).

▀ L'agriculture n'est pas un secteur comme les autres, il permet de nourrir des populations

« On voit très bien que l'agriculture ce n'est pas un bien ordinaire ça c'est clair parce qu'on mange 7J/7, 3 repas par jour alors il y a toutes sortes d'affaires » (C1). « Il s'agit de produits vitaux ce n'est pas un bien commun » (C3).

▀ La protection de l'agriculture permet le développement du secteur, c'est la base du développement d'un pays

« Certains pays pauvres ont besoin de protéger leur agriculture pour pouvoir développer le secteur et pas d'ouvrir » (E2).

▀ L'agriculture doit rester au sein de l'OMC

« Moi je pense que l'OMC fondamentalement protège beaucoup plus les petits que les gros ça je l'ai toujours pensé et je le pense encore : s'il n'y a pas de multilatéral les petits pays et les pays en développement se voient à négocier en face des États-Unis puis de l'Union européenne, c'est clair qu'ils ne sont pas à armes égales, ni au niveau de l'expertise, ni au niveau du nombre, ni à tous les niveaux et ils se font dicter des conditions alors moi je m'oppose fondamentalement aux gens qui disent « à bas » l'OMC, un instant, il faut savoir ce qu'on dit » (C1). « L'agriculture n'est pas une activité comme les autres, je crois malgré tout qu'il faut que l'agriculture reste au sein de l'OMC » (E4).

▀ L'agriculture a vraiment sa place à l'OMC ?

« Le Ministre Barnier a fait une sortie dernièrement en disant qu'on devait sortir l'agriculture de l'OMC et l'ancien président de l'UPA avait dit la même chose il y a un an un an et demi : sortir l'agriculture de l'OMC. Puis on le répète encore, le nouveau président a dit la même chose sortir l'agriculture de l'OMC parce que ce n'est pas sa place c'est comme la culture » (C3).

■ L'OMC est une bataille où les pays viennent pour se défendre

« L'industrie laitière se situe évidemment dans l'axe des produits sensibles donc elle est défendue au premier plan parce que c'est une bataille à l'OMC, de nos équipes de négociations et de tout le monde » (C1).

■ Le modèle libéral néozélandais a plus d'impacts négatifs sur les PED que la gestion de l'offre

« On peut se poser la question, par exemple, à savoir si le modèle néo-zélandais n'a pas eu davantage d'impacts sur ce qui s'est produit dans les pays en développement parce qu'on a un système purement libéral où on produit tant qu'on peut qu'on ait ou pas un acheteur, parce que s'il n'y a pas d'acheteur qu'est-ce qui arrive ? On écoule les produits peu importe où, à des prix dérisoires, à des prix qui font en sorte que les producteurs dans certains pays ne seront jamais capables de concurrencer, donc ne seront pas en mesure de développer leur industrie » (C2).

■ La libéralisation est trop rapide

« Ce qu'on dit aussi, c'est que c'est peut-être le sens de l'histoire de libéraliser, de baisser les droits de douane, les soutiens, etc. mais on ne peut pas faire ça en 5 minutes non plus, pour les biens industriels on est à des niveaux de droits de douane assez faibles, on a fait ça en 45 ans, et pour l'agriculture on voudrait faire ça en 10 ans. Donc bon, ce n'est pas raisonnable, nous ce qu'on dit c'est laissons nous le temps de nous adapter on sait qu'on a des perspectives, on a 2013, qui va être une étape importante pour l'Europe parce qu'on va changer de réforme » (E3). « L'Uruguay Round c'était la première round qui a pris l'agriculture sous le régime OMC et on doit comparer une fois l'industrie, où on avait déjà sept rounds pour arriver à un niveau qui est en dessous de l'agriculture en ce qui concerne les tarifs. Et ils ont fait ça sur 45 ans et chez nous l'agriculture on a commencé en 1994 et ça fait maintenant même pas 15 ans et avec ce Doha round on veut déjà arriver à un niveau comme dans l'industrie et ça comme je viens de le dire ça va trop vite, on ne peut pas faire ça » (E1).

■ Il y a une différence entre l'idéologie philosophique et la pratique

« Je pense qu'il faut faire une différence entre la philosophie et la pratique parce que philosophiquement effectivement la gestion de l'offre semble aller à l'encontre de la vision même, de la pensée même du parti conservateur. Du point de vue pratique par contre lorsqu'on regarde ce qui se passe dans les autres secteurs agricoles on se rend compte que le libre-échange n'a pas nécessairement livré la marchandise » (C2).

■ **Les résultats de la libéralisation de l'agriculture ne sont pas encore visibles**

« Pour l'instant on constate que le libre-échange n'a pas nécessairement livré la marchandise, n'a pas forcément permis aux producteurs de tirer leur épingle du jeu » (C2).

■ **Ne faut-il pas revenir à quelque chose de plus rationnel ? Retrouver plus d'équilibre?**

« Il faut peut-être aussi qu'on revienne à quelque chose de plus rationnel en intégrant ces données environnementales. Cette caricature qui existait, qui existe toujours, du pot de yaourt qui fait trois fois le tour du monde avant de trouver son destinataire, son consommateur, fini par devenir troublante, donc on ne peut pas occulter cette réflexion, qui est un petit peu une caricature mais qui n'est pas non plus très loin de la vérité. C'est vrai, est-ce qu'il ne faudrait pas non plus revenir à quelque chose d'un peu plus équilibré ? » (E4). « Si on peut équilibrer l'accord intégral je crois qu'il y a une possibilité » (E1).

■ **Les conditions de libre échange telles qu'elles devraient exister n'existent pas**

« Peut-être parce que les conditions de libre marché telles qu'elles devraient exister n'existent pas » (C2).

■ **Redéfinir la notion de libre-échange ne se limite pas aux trois piliers (SI, SE et AAM)**

« Qu'est-ce que le libre marché, est-ce un marché qui est libre de tarif douanier, libre de subventions internes et de subventions à l'exportation qui sont trois des questions importantes des négociations actuelles et où certains pays semblent simplifier la notion de libre marché en la limitant à ces trois piliers là » (C2).

■ **On oublie les normes environnementales et sociales**

« Qu'est-ce qu'on fait des mesures environnementales qu'est-ce qu'on fait au niveau des standards des normes du travail » (C2). « Il faudrait qu'on discute de production éco-durable mais ça n'est pas discuté à l'OMC, mais autour en périphérie » (C1).

■ **L'exception agricole existe à l'OMC par les traitements spéciaux qu'on donne à l'agriculture (produits sensibles, spéciaux, tropicaux, etc)**

« Il y a des conditions particulières dans l'agriculture au niveau climatique etc., mais l'exception agricole que les gens réclament elle est là, elle est en train de se faire et je

pense qu'au niveau de l'OMC, avec tous les traitements spéciaux qu'on donne à l'agriculture : les produits sensibles, les produits spéciaux, le traitement spécial et différencié pour les pays en développement, les produits tropicaux etc. c'est un paquet d'exceptions, des tarifs de 300% on se demande c'est quoi, mais faut quand même que ce soit géré avec du bon sens ! La façon dont elle est traitée, l'agriculture, c'est ça l'exception agricole, ça fait de l'agriculture une exception et un traitement exceptionnel par rapport aux industries et aux services, ça n'a rien à voir » (C1).

9.1.3.3 Obtenir rapidement un accord sur l'agriculture

■ Importance du secteur : trois-quarts des 150 pays de l'OMC sont concernés par l'agriculture

« Non l'agriculture n'est pas un sujet qui s'est marginalisé, parce qu'en fin de compte on voit très bien que c'est toujours sur ce sujet là que ça bloque, parce que dans l'architecture du fonctionnement de l'OMC. Un pays = une voix, on voit bien que les données agricoles impactent les trois-quarts des pays concernés, des 150 pays concernés » (E4). « Tout le monde veut défendre son agriculture » (C3).

■ Certains progrès ont été faits (notamment sur les subventions à l'exportation)

« Jusqu'à maintenant à l'OMC on aime la direction que ça prend dans le sens où les plus grands subventionneurs seraient appelés à réduire plus significativement que les plus petits » (C4) « Il y a eu certains progrès au niveau de la négociation » (C2). « Il y a eu une certaine convergence au cours des derniers mois ». (C1)

■ Les subventions à l'exportation ne posent plus de problème les gens se sont entendus là-dessus

« Déjà à Hong-Kong on s'était entendu, les ministres s'étaient entendus, pour mettre fin aux subventions à l'exportation d'ici 2013 » (C2).

■ On ne peut pas abolir complètement les subventions

« Moi je suis de ceux qui disent les pays vont toujours et ont le droit de soutenir l'agriculture, toujours » (C1). « C'est vrai que les subventions sont trop élevées mais on ne peut pas les abolir, c'est impossible, oublier ça, chaque pays a droit de donner des subventions » (C3).

■ **Difficile pendant la période d'élection aux États-Unis (sujets à régler qui concernent directement les Américains)**

« Mais là, il y a des éléments politiques qui font en sorte que ça devient fou, éléments politiques étant évidemment les élections présidentielles aux États-Unis pour lesquelles l'administration actuelle Bush va perdre toute latitude et légitimité à un moment donné » (C1).

■ **Il ne faut pas croire que l'agriculture va tout débloquer, régler la question agricole est une condition nécessaire mais pas suffisante**

« On repart actuellement dans une phase où on considère que c'est l'agriculture qui doit tout débloquer. Là, la phase actuelle, elle est comme ça, à mon avis on s'en sortira pas si effectivement on ne boucle pas quelque chose sur l'agriculture d'exhaustif qui traite tout le sujet. On ne pourra pas faire l'impasse sur un accord relativement complet et ambitieux sur l'agriculture pour conclure le cycle à mon avis, mais je ne pense pas que ce soit une condition suffisante, nécessaire mais pas suffisante, parce qu'après on aura d'autres problèmes sur d'autres sujets » (E3).

■ **Round plus compliqué que le précédent**

« Mais le contexte est un peu plus compliqué qu'il l'était lors du dernier round et je pense que c'est ce qui fait aussi en sorte qu'il n'y ait pas encore eu d'ententes » (C2).
« Dans l'Uruguay Round il y avait surtout les exportateurs, maintenant il y a d'autres nuances qui sont autour qui débordent » (C1). « Mais il y a aussi beaucoup plus à régler, à négocier dans le secteur agricole, donc dans ce round, que dans d'autres secteurs car c'est plus complexe (E1).

■ **Les États-Unis et l'Europe seuls ne pourront pas conclure le cycle de Doha comme ce fut le cas pour le Cycle de l'Uruguay**

« Le contexte est un peu différent dans ce round par rapport au Round de l'Uruguay parce que les États-Unis et l'Union européenne seuls ne seront pas en mesure de faire ce qu'ils ont fait lors du précédent round, l'Accord de Blair Round, qui avait permis la conclusion du Round de l'Uruguay au début des années 1990, ne risque pas de se reproduire. Le Brésil et l'Inde se sont vraiment révélés comme deux joueurs majeurs dans les négociations, ils parlent essentiellement au nom des pays en développement, bien que parfois c'est leurs intérêts premiers qui priment, mais le contexte est un peu plus compliqué qu'il ne l'était lors du dernier round et je pense que c'est ce qui fait aussi en sorte qu'il y ait pas encore eu d'ententes parce que les intérêts des pays en développement n'ont pas encore totalement été adressés » (C2).

■ **L'agriculture a perdu beaucoup de poids dans la Commission européenne**

« On trouve que le commissaire européen à l'agriculture est très faible dans les négociations comparé au commerce, l'agriculture a perdu beaucoup de poids dans la Commission européenne. Mandelson est très fort par rapport à Fischer Boel dans les négociations » (E2).

■ **Les propositions actuelles sont problématiques pour la gestion de l'offre elles auront un impact important sur les revenus des producteurs laitiers canadiens**

« Je vous ai parlé d'un milliard de dollars c'est beaucoup, c'est des pertes énormes. Qui accepterait de perdre 20% de son revenu du jour au lendemain ? » (C2).

■ **Le Canada ne pourra choisir que la moitié de ses lignes tarifaires sensibles**

« Le Canada c'est clair qu'il a pris comme position que les produits laitiers et les produits sous gestion de l'offre étaient les produits sensibles pour le Canada et que l'accord devait faire en sorte que nous puissions choisir l'ensemble de nos lignes tarifaires associées à ces produits comme étant des produits sensibles, ça c'est un autre débat en soit parce qu'à l'heure actuelle on nous permettrait de choisir que la moitié de nos lignes tarifaires sensibles, alors que l'Europe pourrait en choisir deux fois plus » (C2).

■ **Une conférence ministérielle devrait avoir lieu bientôt**

« Là monsieur Falconer est en mesure de déposer un papier qui va vraisemblablement, ben non seulement être le compromis, en tout cas tenter d'être le compromis entre les différentes positions. Parce qu'il y a eu convergence comme je vous dis. Aussi ça va précéder ce qu'on appelle une conférence ministérielle qui elle va se tenir au mieux en juin certains disent en juillet » (C1)

■ **Le groupe des six⁵¹ s'est entendu sur une mécanique de traitement des produits sensibles**

« Six grands groupes de pays se sont entendus le groupe des 6 : Europe, États-Unis, ensuite, il y a le Japon qui est quand même d'un autre côté du spectre, ensuite Canada, Brésil et Australie. Alors vous avez quand même, et ces six pays là ce sont entendus pour une mécanique de traitement des produits sensibles » (C1). « J'ai vu encore

⁵¹ Union européenne, États-Unis, Japon, Canada, Brésil et Australie

récemment on a contribué avec le groupe des six, je ne sais pas si vous en avez entendu parler, à établir quelle serait la base pour calculer les nouveaux accès » (C4).

■ **Difficile de s'entendre sur le calcul de la consommation domestique**

« C'était extrêmement compliqué parce que comment mesure-t-on la consommation domestique ? Au Canada, dans l'Union européenne, aux États-Unis ça va bien, parce que là on a beaucoup de chiffres, mais ce n'est pas le cas pour tous les pays. Donc il y a des pays qui n'ont pas vraiment de chiffres de consommation domestique, surtout dans des produits très spécifiques, alors là on est obligé de mettre en place des formules très complexes qui évaluent selon la part des importations le pourcentage, ils ramènent ça sur la consommation, pour faire une estimation de la consommation intérieure. Et pour que tout le monde s'entende là-dessus parce que là, c'est là que c'est sensible, pas juste sur le terme de produits sensibles. On est arrivé à une convergence depuis quelques mois (...) mais quand ils ont voulu partager à un nombre plus large de pays ce qu'ils avaient trouvé, là ça n'allait pas bien du tout. Il y avait beaucoup d'incompréhension (...) C'était reçu difficilement, mais avec des explications, avec des discussions, qui ce sont faites au niveau bilatéral par la suite, et impliquant les 6 partenaires, on devrait arriver à quelque chose » (C1).

■ **Il reste des questions pointues sur les produits spéciaux et tropicaux**

« Les produits tropicaux ça c'est loin d'être réglé et les produits spéciaux ce n'est pas réglé non plus » (C3). « Il restait quelques questions pointues notamment les produits spéciaux pour les pays en développement » (C1).

■ **Les anciens accords et ententes privilégiées doivent aussi être traités**

« Il restait quelques questions pointues (...) les accords du type aussi qui touchent par exemple l'Union européenne avec les pays d'Afrique-Caraïbe-Pacifique, ce genre d'ententes là, de privilèges là, que doit-on tenir compte là dedans ? Est-ce qu'on doit exclure les produits spéciaux, les produits tropicaux ? Il y a d'autres pays qui contestent ça, par exemple l'Amérique centrale, parce qu'ils sont en concurrence avec les Caraïbes pour les bananes, le sucre, etc. et l'Union européenne donne un accès privilégié à eux, alors ça, aux autres, ça devient très, très... il y a une bataille qui se fait de ce côté là. Mais les États-Unis font attention parce qu'ils ont des ententes, comme nous aussi, donc il y a une « gang », ça devient extrêmement complexe mais je sens qu'il y a une certaine convergence » (C1).

■ **Si on arrive à obtenir ce qui est sur la table ce sera une grande victoire**

« Évidemment c'est le lait qui est le plus important dans tout ça et de loin et moi je pense que si on réussit à obtenir ce qui est sur la table ce sera une grande victoire à mon avis parce qu'on était quand même dans un cas assez à part » (C1).

■ **L'accès aux marchés est le nœud des négociations**

« C'est vraiment l'accès au marché qui est le nœud » (C1).

■ **Les négociations sont des tours de passe-passe**

« Il faut que ça soit transparent, il faut que ça soit clair qu'il n'y ait plus de tour de passe-passe comme c'est actuellement le cas lors des négociations (...) on fait des tours de passe-passe, chaque pays, l'Europe c'est le spécialiste en tours de passe-passe c'est incroyable » (C3).

■ **Tout est assujéti au déblocage en agriculture**

« L'agriculture c'est le nerf de la guerre ça tout le monde le dit, c'est clair, et en parallèle les négociations se poursuivent, mais tout est assujéti au déblocage en agriculture » (C1). « C'est vrai que probablement l'agriculture c'est l'enjeu le plus important dans les négociations » (C4).

■ **Mandat de Mandelson critiqué**

« Mais le mandat de Mandelson, du commissaire européen de l'agriculture, à l'OMC, il est très contesté il y a eu une déclaration de 22 pays sur 27 contre la position européenne, contre les négociations à l'OMC » (C3).

■ **Gagner du temps**

« Tout ce qui est à espérer c'est de vraiment gagner du temps et espérer qu'on n'arrive pas à une entente cette année pour gagner du temps et justement renverser la vapeur » (C3)

■ **La gestion de l'offre pourrait être ébranlée**

« Là justement le fait que les barrières tarifaires sont menacées pour certains produits, puis si il y a des coupes ça pourrait ébranler le système c'est sûr » (C4).

■ **Pas assez de satisfaction dans la négociation**

« On n'a pas de satisfaction dans la négociation, donc on n'est pas non plus dans la situation où on pourrait réfléchir à est-ce qu'on est près à donner un peu plus en agriculture pour obtenir plus sur les biens industriels parce que pour l'instant, on a beaucoup donné et on a rien obtenu en échange » (E3). « Je trouve que l'Europe a été mal traitée dans l'opération pour la bonne raison, c'est que les subventions agricoles européennes ne sont pas plus importantes que les subventions américaines et qui plus

est, nous avons au travers d'un certain nombre d'opérations, que ce soit avec le traitement spécial et différencié ou avec le traitement tout sauf les armes, si vous voulez, acquis en franchise de droit total beaucoup plus de produits alimentaires et non-alimentaires venant des pays en voie de développement et on a eu du mal, mais je crois que tout doucement on y parvient, à démontrer que la politique agricole américaine était beaucoup plus insidieuse et plus malicieuse que l'on voulait bien le dire » (E4). « La France et l'Europe n'ont pas de satisfaction dans la négociation donc on n'est pas non plus dans la situation où on pourrait réfléchir à est-ce qu'on est prêt à donner un peu plus sur l'agriculture pour obtenir plus sur les bien industriels, parce que pour l'instant on a beaucoup donné et on a rien obtenu en échange » (E3). « Il faut reconnaître, en agriculture, on fait énormément et ça veut dire pour nous des pertes réelles de recettes de marché et de l'autre côté l'Europe n'a rien à gagner, donc notre industrie de l'automobile n'a rien à gagner pas une voiture de plus » (E1).

BIBLIOGRAPHIE

- Abbas, M. 2007. *Du GATT à l'OMC. Un bilan de soixante ans de libéralisation des échanges*. LEPII. Grenoble Université. CNRS.
- Anderson, K., & Martin, W. 2005. « Agricultural trade reform and the Doha Development Agenda ». *World Economy*. 28 (9): 1301-1327.
- Andreani, J.C., & Conchon, F. 2005. *Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives : état de l'art en marketing*.
- Andreff, W. 1996. « La déterritorialisation des multinationales : firmes globales et firmes-réseaux ». *Cultures & Conflits*. P. 21-22.
- Auerbach, C., & Silverstein, L.B. 2003. « Qualitative data: an introduction to coding and analysis (qualitative studies in psychology) ». *NYU press*.
- Bagwell, K. et Steiger, R.W. 1999. « An Economic Theory of Gatt ». *American Economic Review*. P. 215-248.
- Bardin, L. 1977. « L'analyse de contenu ». *PUF*.
- Barichello, R. 1984. « International trade and world food security: the role of developed countries since the world food conference ». *Research papers in economics*. p. 317-327.
- Barthélémy, D., & David, J. 1999. *L'agriculture européenne et les droits à produire*.
- Bazin, G., Bourgeois, L. et Boussard, J.M. 2008. « Quelle politique agricole pour l'Europe ? ». En ligne. <<http://www.ceri-sciences-po.org>>.
- Benjamin, C., Gohin, A., & Guyomard, H. 1999. « The Future of European Union Dairy Policy ». *Canadian Journal of Agricultural Economics*. Rennes. N°47.
- Berelson, B. 1952. « Content analysis in communication research ». *Glencoe, Ill.: Free Press*.

- Berg, B.L. 2003. « Qualitative research methods for the social sciences ». 5nd. Edition.
Allyn & Bacon.
- Berger, A., Levrat, E., Taillier, M. et Trede, Y. 2004. « Rapport sur la filière laitière française ». *La documentation française.* En ligne. In *Google.* “<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000070/index.shtml>”. Consulté le 6 juin 2007.
- Berthelot, J. 2001. « L’urgente réforme des politiques européennes, Un autre modèle pour l’agriculture ». *Le Monde diplomatique.* p. 4 et 5.
- Berthelot, J. 2001. *L’Agriculture, talon d’Achille de la mondialisation.* L’Harmattan. Paris.
- Beynet, P. 2000. *Réforme de l’OCM lait et réserves d’efficacité des exploitations laitières.*
- Bhaskar, R. 1978. *A realist theory of science.* Leeds Books.
- Bhaskar, R. 1989. *Reclaiming reality: A critical introduction to contemporary philosophy.* London. Verso.
- Boisson, J.-M. 1994. *La négociation agricole dans l’Uruguay Round.* CIHEAM - Options Méditerranéennes
- Bouamra-Mechemache, Z., Chavas, J.P., Cox, T., & Réquillart, V. 2002. « EU Dairy Policy Reform and Future WTO Negotiations, a Spatial Equilibrium Analysis ». *Journal of Agricultural Economics,* Volume 53, N°2, pages 233-257.
- Bourgois, J., Rames, J.F., & Aubin, M. 2007. *L’économie laitière en chiffres.*
- Boussard, J.M. 2006. « Faut-il libéraliser l’agriculture mondiale ? » *Cahiers Agricultures.* vol. 15, n° 5.
- Boussard, J.M., Gérard, F., & Piketty, M.G. 2005. *Libéraliser l’agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités.* CIRAD.

- Bussereau, D. 2005. *La PAC un modèle équilibré à mieux comprendre*. En ligne. < <http://agriculture.gouv.fr> >. In *Google*. Consulté en octobre 2007
- Butler, M.A., 1998. « Cautious Visionary: Cordell Hull and Trade Reform, 1933-1937 ». *Kent State University Press*.
- Chen, H-Y., & Hwang, H. 2006. « Tariffs versus Quotas under Market Price Uncertainty ». *The Kiel Institute*.
- Cleveland, W.S. 1985. *The elements of graphing data*. Belmont.
- Cloutier, V., & Hébert, M. 2004. *La production laitière québécoise en 2010 : le choix du syndrome*. En ligne. < www.coopfed.qc.ca >. In *Google*. Consulté en décembre 2007.
- Cochrane, W.W. 1958. « Farm prices myth and reality ». *Greenwood press*. p. 189.
- Corbett, D. 1992. « Milk quotas – Benefit or Constraint? Why a Common Agricultural Policy ». *British Food Journal*, Vol 94, N°5, p. 38.
- Corbett, D., & Wilson, B.L. 1991. *Testing, reform, and rebellion*. Norwood.
- Coy, P. 2006. « Why Free-Trade Talks Are in Free Fall ». *Business Week*. New York. Iss. 3985, p. 44.
- Croome, J. 1995. *Reshaping the World trading system: a History of the Uruguay Round*. Genève. Organisation mondiale du commerce.
- Daviron, B., & Voituriez, T. 2006. *Quelle régulation des échanges agricoles internationaux ? Un éclairage par la théorie des régimes*. In: BERTHAUD P. et KEBABDJIAN G., *La question politique en économie internationale*. Paris. La Découverte. Coll. Recherches. p. 110-123.
- Doyon, M. 2001. « Alternative cooperative structures for the agri-foods sector: an exploratory study ». *Current Agriculture, Food & Resource Issues*. N°6, p.12-21.

- Doyon, M. 2001. « Structural Change in the Canadian Dairy Industry and Implications for the Cooperatives: New Methods to Finance, Restructure and Internationalise ». *International Dairy Federation Journal*. Brussels. P.56-64.
- Ellis, J. 2004. *La France et la Grande-Bretagne : divergences autour d'une politique agricole pourtant commune*. INRA.
- Emorine, J.P. 2007. *Agriculture: Horizon 2050*. Commission des Affaires économiques. Les Rapports du Sénat. N°200.
- Emorine, J.P., & Bailly, G. 2003. *L'avenir de l'élevage: enjeu territorial, enjeu économique*. Commission des Affaires économiques. Mission d'information sur l'avenir de l'élevage. Les Rapports du Sénat. N°57.
- Fontagné, L., & Laborde, D. 2006. *Doha: pas de formule miracle*. La lettre du CEPIL. N°257.
- Giorgi, A. 1986. « Theoretical justification for the use of descriptions ». Pittsburgh : *Duquesne University Press*. P.3-22.
- Gohin, A. 2003. « La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF ». *NEE*. Vol. 19, p.81-109.
- Gouin, D.M. 2004. *La gestion de l'offre dans le secteur laitier un mode de régulation toujours pertinent*. CSA.
- Gouin, D.M.. 2007. *La mondialisation des échanges en agriculture, effets bénéfiques? Une analyse ex post sur la base d'études de cas*.
- Griffon, M. 1997. In : Griffon Michel (ed.). *Succès et limites des révolutions vertes. Actes du séminaire, 6 septembre 1995, Montpellier (France)*. Montpellier : CIRAD, p. 7-9. Séminaire sur les Succès et Limites des Révolutions Vertes, 1995-09-06, Montpellier, France.
- Guyomard, H., Aubert, D., & Jamel, S. 2000. *Quelle politique laitière pour l'Europe ?*

- Guyomard, H., Levert, F. & Butault, J-P. 2007. *PAC et négociations agricoles du cycle de Doha : la question du soutien interne*.
- Hathaway, D.E., 1966. *Government and agriculture, economic policy in a democratic society*. The MacMillan company. New York. P. 412.
- Harre, R., & Secord, R. E. 1973. *The explanation of social behaviour*. Totowa.
- Hébert, M. 2002. *La production laitière québécoise en 2010: le choix du syndrome*. Université de Sherbrooke. Centre de réforme en agriculture et agroalimentaire du Québec.
- Herriott, R.E., & Firestone, W.A. 1983. « Multisite qualitative policy research: Optimizing description and generalizability. *Educational Researcher* ». p. 14-19.
- Hirschler, J., & Legrain, P. 2006. *Quel avenir pour les négociations à l'OMC ?* En ligne. In Google. < www.cra-normandie.fr/omc/doha_omc.pdf >. Consulté en janvier 2008.
- Hoekman, B.M. & Kostecki, M.M. 2001. « The Political Economy of the World Trading System ». *Oxford University Press*.
- Hudec, R.E. 1998. *Does the Agreement on Agriculture Work? Agricultural disputes after the Uruguay Round*. En ligne. In Google. < <http://sard.ruc.edu.cn> >. Consulté en Mai 2007.
- Ingersent, K.A., Rayner, A., & Hine, R. 1994. « Agriculture in the Uruguay Round ». *St. Martin's Press*. New York.
- Ingersent, K.A., Rayner, A., & Hine, R. 1998. « The reform of the Common agricultural policy ». *St. Martin's Press*.
- Josling, T., Tangermann, S., & Warley, T.K. 1996. « Agriculture in the GATT ». *St. Martin's Press*. New York.

- Krippendorff, K. 2003. *Content analysis: an introduction to its methodology*. 2nd Edition. Sage publications. Thousand Oaks, CA
- Knips, V. 2007. « Pays en développement et secteur laitier international, première partie : vue d'ensemble ». *Vivre de l'élevage*.
- Kuzel, A. J. 1992. « Sampling in qualitative inquiry ». *Doing qualitative research*. p. 31-44, Vol.3.
- Kvale, S. 1989. *Issues of validity in qualitative research*. Sweden. Studentlitteratur.
- Lagarde, C. 2006. « OMC : Le bilan des négociations débat ouvert sur le site internet du quotidien le Monde avec la ministre déléguée au commerce extérieur ». Paris. En ligne. In *Google*. < www.diplomatie.gouv.fr >. Consulté en septembre 2007.
- Legrain, P. 2005. *Quel avenir pour les négociations à l'OMC ?*. Chambre d'agriculture de Normandie.
- Legris, B., Desrierts, M., Butault, J.P., Tauber, M., & Guillemin, O. 2007. *L'Agriculture, nouveaux défis*. INSEE dossier de presse.
- Lemoine, R. 2007. « Marchés laitiers, Une conjoncture favorable ». *Revue Laitière Française*. N°671, p.18.
- Levitt, A. 2006. « The New Dairy Trade Dynamic ». *Dairy Food*. En ligne, In *ABI/INFORM*. Consulté en février 2008.
- Louis, K.S. 1982. « Multisite / multimethod studies ». *American Behavioral Scientist*. P.6
- Manchester, A.C. 1983. *The public role in the dairy economy. Why and how governments intervene in the milk business*. Westview special studies in agriculture science and policy. Boulder. Colorado. p. 323
- Manicas, P.T., & Secord, P.F. 1982. « Implications for psychology of the new philosophy of science ». *American Psychologist*.

- Marjolin, R. 1986. *Le travail d'une vie*. Paris: Robert Laffont. p. 317-318.
- Markus, H. 1977. « Self-schemata and processing information about the self ». *Journal of Personality and Social Psychology*.
- Mazoyer, M. 2005. *La fracture agricole et alimentaire mondiale: nourrir l'humanité aujourd'hui et demain*. Coll. Le tour du sujet. Universalis. P.193.
- Mazoyer, M., & Roudart, L. 1998. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Seuil.
- Miles, B.M., & Huberman, M. 1994. *Qualitative data analysis: an expanded source*. Book, 2nd édition, Sage publications, Thousand Oaks, CA.
- Miller, Scott. 2006. « Food fight: French Resistance to Trade Accord has cultural roots ». *Wall Street Journal (Eastern edition)*. P. A1.
- Morse, J.M. (Ed). 1989. *Qualitative nursing research: A contemporary dialogue*. Sage. New-Bury Park.
- Moschini, G. 1999. « Policy reform in the European Union Dairy Sector : Effects on Markets and Welfare, Discussion ». *Canadian Journal of Agricultural Economics*. P. 115-116.
- Ohlin, B. 1933. « Interregional and International Trade », *Harvard University Press*, Cambridge.
- Ollikka, C. 2000. *Standing committee on agriculture and agri-food*. En ligne. In Google. < www.parl.gc.ca >. Consulté en octobre 2007.
- Owen, Oscar J., & Merry, Glenn N. 1949. « The Dry Milk Industry ». *Journal of Marketing*, 13, p 417.
- Pasquero, J. 2006. *Contexte socio-économique de l'entreprise fondements conceptuels* Codex UQAM. du MBA 8023.

- Pastor, R. 1983. *The cry-and-sigh syndrom. Congress and trade policy*. Washington. American Enterprise Institute.
- Patton, M.Q. 1990. *Qualitative evaluation and research methods* (2nd ed). Sage.
- Patisson, N., & Lindgreen, A. 2004. « Successes and Failures in the Dairy industry ». *British Food Journal*, p. 422-435, vol 106, N°6.
- Paugam, J.M. 2006. *Le traitement spécial et différencié et la différenciation des pays en développement à l'OMC*. AIF (Agence Intergouvernementale de la Francophonie).
- Petkantchin, V. 2005. *Production laitière : les coûts de la gestion de l'offre au Canada*. Institut économique de Montréal.
- Pontvianne, A. 2007. *L'agriculture, nouveaux défis*. Institut national de la statistique et des études économiques.
- Porter, M. 1986. *L'avantage concurrentiel*. InterÉditions. Paris. P.647.
- Prate, A. 1991. *Quelle Europe*. Edité par Julliard.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. 1995. *Manuel de Recherche en Sciences Sociales* Edité par DUNOD
- Raoule, J.M. 2001. *Conseil économique et social, avis Agriculture et alimentation à l'OMC : les attentes de la société* Paris. Conseil économique et social. P.99.
- Rein, M., & Schon, D. 1977. *Using social policy research in public policy-making*. Lexington.
- Ricardo, D. 1817. *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. ed. 1977. Paris, Flammarion, champs. P. 380
- Rinfret, H. 1993. *Tariffication in the dairy industry: a spacial equilibrium approach to analyze geographic price relationships between Canada and United States*. Departement of agricultural economics Macdonald Campus of Mc Gill University.

- Robert, A.D., & Bouillaguet, A. 1997. *L'analyse de contenu. Que sais-je ?* France : PUF.
- Rude, J., & Meilke, K. D. 2006. « Canadian Agriculture and the Doha Development Agenda, The Challenges ». *The Estey Centre Journal of International law and Trade Policy*. Vol 7, N°1, p. 32-48.
- Schofield, J.W. 1990. « Qualitative inquiry in education: The continuing debate ». *Teachers College Press*. New York. P.201-232
- Silverman, D. 1999. *Doing qualitative research : A Pratical Handbook*. Sage publications.
- Strauss, A., & Corbin, J. 1998. *Basics of qualitative research: techniques and procedures for developing grounded theory*, 2nd edition. Sage publications.
- Swinbank, A. 2005. « Developments in the Doha Round and WTO dispute settlement some implications for EU agricultural policy ». *European review of agricultural economics*. The University of reading. Vol 32, p.551.
- Tangermann, S. 2001. « L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round fonctionne-t-il ? ». *La Doc. Française. Économie internationale*. P. 15 à 44
- Tavernier, K. 2003. *Groupe de Cairns et pays en développement : alliés ou adversaires dans les négociations agricoles à l'OMC*. Mission Agrobiosciences.
- Trédé, Y. 2004. « L'Avenir de la Filière laitière Française ». En ligne. In *Google*. <www.ladocumentationfrancaise.fr>. Consulté en janvier 2008.
- Tufte, E. R. 1990. « Envisioning information ». *Graphics Press*. Cheshire
- Turcotte, C. 2007. « Le modèle agricole québécois attaqué de tous les côtés ». *Le Devoir*.
- Vavra, P. 2005. *Analyse de la libéralisation des échanges internationaux de produits laitiers*. OECD.

- Veeman, M. 1988. « Supply Management Systems: Impact on Interprovincial Trade », *Canadian Journal of Agricultural Economics*. N°36, p. 711-723.
- Veeman, M. 1998. *Risk perceptions, social interactions and the influence of information on social attitudes to agricultural biotechnology*. University of Alberta. Department of rural economy. En ligne. In *Google*. < www.ales.ualberta.ca >. Consulté en janvier 2008.
- Voituriez, T. 2007. « Soyons égoïstes, soyez généreux. Le Cycle du développement à l'OMC ». *Economie Rurale*.
- Wanlin, P., & Houssemand, C. 2006. *Evaluation de la mise en œuvre de l'apprentissage pour adultes au Luxembourg Rapport Qualitatif*. Luxembourg: Université du Luxembourg, Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'éducation, Unité de Recherche « Educational Measurement and Applied Cognitive Science ».
- Wanlin, P. 2007. « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretien : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels ». *Recherches Qualitatives hors série*. N°3.
- Anonymous. 2006. « DFO Support For Canada's Dairy Marketing Systems Must Remain Strong In Trade Negotiations ». *Canadian Corporate News*. Toronto. p.1.
- Anonymous. 2005. « Sacred cows at the WTO ». *Canadian Business*. Toronto. Vol. 78, Iss 24, pg. 132.
- Anonymous. 2005. « Profil de l'industrie laitière canadienne, Fédération internationale de laiterie-Canada ». En ligne. In *Google*. < <http://dairyinfo.gc.ca> >. Consulté en juillet 2007.
- Anonymous. 1998. « L'OCM lait et produits laitiers ». *Les dossiers de la PAC*. En ligne. In *Google*. < <http://agriculture.gouv.fr> >. Consulté en juin 2007.